



Département vie citoyenne et vie institutionnelle

Direction vie institutionnelle

Service vie des instances

Dossier suivi par Maria Costa

Tél. : 02.43.49.45.66

E-mail : maria.costa@agglo-laval.fr

N° 161

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

Le lundi seize décembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le dix décembre deux mille vingt-quatre, comme le prévoit l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'Hôtel Communautaire à Laval, sous la présidence de Florian Bercault, Président.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sébastien Destais, Christian Lefort, Gwenaël Poisson (à partir de 18 h 26), Fabienne Le Ridou, Jean-Marc Coignard (à partir de 18 h 30), Damien Richard, Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jean-Bernard Morel, Jérôme Allaire (jusqu'à 20 h 03), Jean-Louis Deulofeu, Isabelle Fougeray, Hervé Lhotellier, Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Éric Paris, Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Flécharde, Nadège Davoust (jusqu'à 18 h 44), Georges Poirier, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Marjorie François (à partir de 18 h 34), Georges Hoyaux, Ludivine Leduc, Paul Le Gal-Huamé, Kamel Oghi, Noémie Coquereau, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, François Berrou, Nicole Bouillon, Jean-Pierre Thiot, Anne-Marie Janvier, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle, Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaïl, Gérard Travers, Vincent Paillard, Mickaël Marquet (à partir de 18 h 26), Éric Morand, David Cardoso, Fabien Robin, Yannick Borde, Pierre Besançon, Louis Michel (jusqu'à 20 h 04), Marcel Blanchet, Dominique Gallacier (jusqu'à 19 h 01) et Michel Paillard (à partir de 18 h 18).

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Anthony Roullier a donné pouvoir à Vincent Paillard, Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Flécharde, Patrice Morin a donné pouvoir à Bruno Bertier, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Céline Loiseau, Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou, Camille Pétron a donné pouvoir à Loïc Broussey, Caroline Garnier a donné pouvoir à Geoffrey Begon, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon (à partir de 18 h 44), Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Florian Bercault, Christine Droguet a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Sébastien Buron a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent D'Agostino, Chantal Grandière a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Guy Toquet, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Christelle Alexandre a donné pouvoir à Pierre Besançon, Olivier Barré a donné pouvoir à Nicole Bouillon, Dominique Gallacier a donné pouvoir à Hervé Lhotellier (à partir de 19 h 01), Michel Rocherullé a donné pouvoir à Christian Lefort.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu.

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Fabienne Le Ridou et Bernard Bourgeois ont été désignés pour occuper les fonctions de secrétaires de séance lors de cette réunion.

La séance est ouverte à 18 h 09 sous la présidence de Florian Bercault.

Le quorum étant atteint avec 49 membres le conseil communautaire peut valablement délibérer.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

- Compte-rendu des décisions du président et des délibérations du bureau communautaire
- Questions des citoyens

PARTIE DÉLIBÉRATIVE : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

CC170	S. VIELLE	Rapport annuel 2024 en matière d'égalité femmes - hommes
CC190	B. BERTIER	Adhésion au comité des œuvres sociales des employés municipaux (COSEM) pour le personnel de Laval Agglomération et ajustement des bénéficiaires retraités du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

ENVIRONNEMENT

CC171	F. ROBIN	Accueil des professionnels en déchèteries – Tarifs 2025
CC172	N. DAVOUST	Tarifs 2025 des services publics d'eau potable et d'assainissement

RESSOURCES

CC173	B. BOURGEOIS	Délégation de service public (DSP) crématorium – Tarifs 2025
CC174	B. BOURGEOIS	Délégation de service public (DSP) crématorium – Valorisation des métaux
CC175	B. BERTIER	Adoption d'avenants relatifs à l'extension de deux services communs
CC176	B. BERTIER	Modification du tableau des emplois permanents de Laval Agglomération
CC177	F. BERROU	Budget primitif 2025
CC178	F. BERROU	Actualisation et création des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) pour 2025
CC179	F. BERROU	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Vote du taux 2025
CC180	F. BERROU	Compétence GEMAPI – Produit fiscal attendu pour 2025
CC181	F. BERROU	Attribution de compensation provisoire 2025
CC182	F. BERROU	Transfert des zones de l'ex budget Atelier relais de la Communauté de communes de Loiron

TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

CC183	J. ALLAIRE	Projet de mandat n° 2 avec LMA pour l'approbation des dossiers de création et réalisation de la zone d'aménagement concerté du Parc Grand Ouest et la conduite de plusieurs missions complémentaires
-------	------------	--

AMÉNAGEMENT, HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE

CC184	C. DUBOIS	Modification de droit commun n° 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Laval Agglomération – Approbation
CC185	S. VIELLE	Politique Locale de l'Habitat – Engagement dans la formalisation du pacte territorial de l'Anah en 2025
CC186	S. VIELLE	Convention d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par les bailleurs sociaux dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

SPORT

CC187	C. LOISEAU	Réaménagement du Stade Le Basser – Création d'un groupement de commande
-------	------------	---

MOBILITÉ

CC188	I. FOUGERAY	DSP Transports urbains – Rapport d'activité 2023 du délégataire RATP Dev
CC189	I. EYMON	Transports urbains – Convention partenariale avec Place au Vélo

Florian Bercault : *Bonsoir à toutes et à tous, je vois que tout le monde est bien installé. Comme il est l'heure passée, je vous propose de démarrer ce conseil communautaire, le dernier de l'année 2024 ; si le ciel ne nous tombe pas sur la tête d'ici là, vu les rebondissements qu'on peut connaître.*

Il est procédé à l'appel.

• COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Florian Bercault : *Vous avez les comptes rendus des décisions du Président et des délibérations du bureau communautaire, est-ce qu'il y a des questions ? Qui veut poser des questions ? J'ai entendu « oui », mais c'est peut-être un « oui » qui veut dire « non ».*

PARTIE DÉLIBÉRATIVE : DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

QUESTIONS DU PRÉSIDENT

Florian Bercault : *On va passer aux questions du Président, avec le rapport annuel en matière d'égalité femmes-hommes. Je laisse la parole à Sylvie Vielle.*

• CC170 - RAPPORT ANNUEL 2024 EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Rapporteur : Sylvie Vielle

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants ont l'obligation de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques publiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Laval Agglomération est concernée par cette obligation.

Ainsi le rapport joint en annexe, présente :

- les données clés sur le territoire,
- la situation au sein de Laval Agglomération en tant qu'employeur,
- les axes pour favoriser l'égalité femmes - hommes dans les politiques publiques de Laval Agglomération.

Laval Agglomération doit veiller à intégrer la dimension femmes – hommes dans la conduite des actions qu'elle mène dans ses politiques publiques.

Sylvie Vielle : *Merci, Monsieur le Président. Donc ce rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes de Laval Agglomération pour l'année 2024, vous en avez tous pris connaissance, j'imagine.*

Je vais juste balayer quand même l'ensemble de ce rapport. Je remercie tout d'abord la personne qui s'est chargée de faire ce rapport pour cette année, elle a d'autres missions en parallèle, donc ce n'est pas très simple de pouvoir avancer sur d'autres choses. Pour l'année prochaine, on essaiera de le faire sous une forme un peu plus attractive, notamment sous forme de PowerPoint.

Donc vous avez confirmation que la dynamique positive au niveau national fait que les inégalités entre les femmes et les hommes persistent et que, depuis août 2014, nous avons une obligation de présenter ce rapport. Ce rapport vous est présenté sous différentes formes, vous avez différentes données clés sur le territoire, une présentation de la situation en matière d'égalité femmes-hommes au sein de notre Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et des axes pour favoriser l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques de Laval Agglomération.

Laval Agglomération compte 114 674 habitants sur 34 communes en 2021 ; les répartitions vous sont données sous différents axes, notamment une population par sexe et âge en 2021, où on vous indique 55 975 hommes pour 58 699 femmes.

Donc en fait, vous avez une répartition qui indique, par exemple, pour la population de 20 à 64 ans, que nous avons presque 55 % d'hommes pour 52,7 % de femmes. Concernant la population avec les catégories socio-professionnelles, on se rend compte, et vous l'avez au travers de différents diagrammes et tableaux, qu'on retrouve bien sûr plus d'hommes dans les cadres professions intellectuelles supérieures pour 4 422 hommes de 2888 femmes.

On voit bien quand on arrive à la retraite, qu'il y a plus de femmes en retraite que d'hommes. On voit ça sur la longévité.

Les employés : plus de femmes que d'hommes ; et dans les ouvriers : plus d'hommes que de femmes. On retrouve des catégories avec des professions intermédiaires où on a presque une équité mais un peu plus de femmes, malgré tout, sur ces professions.

Dans la composition des familles, vous avez une répartition qui indique qu'en 2010, par exemple, nous avons 44 % de couples avec enfants ; on les retrouve en 2021 à seulement 39,4 %. On s'en aperçoit et, dans nos communes, on a beaucoup plus de familles monoparentales, donc on est passé de 10 % en 2010 à 13,10 % en 2021. On retrouve les hommes seuls pour 2,8 % donc ça a vraiment augmenté puisqu'on était à 1,6 % et les femmes seules sont passées de 8,3 % à 10,3 % en 2021.

Vous avez également une répartition concernant les diplômes. Vous retrouvez plus de pourcentage de femmes sans diplôme, 23,7 % contre 18 % d'hommes. Au niveau des CAP, il y a plus d'hommes que de femmes, 31 % pour 22%.

En diplôme de l'enseignement supérieur, vous avez 12,5 % de femmes pour 11,8 % d'hommes. En diplôme de l'enseignement supérieur, les femmes sont plus nombreuses ; également en niveau Bac +3 ou Bac +4. En revanche, dès que l'on passe au Bac +5 : 9,2 % d'hommes pour 7,6 % de femmes. C'est là où on se dit qu'on doit toujours travailler pour que les femmes puissent accéder également aux études supérieures et ne pas s'interdire ces études.

Concernant les différentes activités et emplois de la population, vous retrouvez également tout un tableau qui vous indique les pourcentages de femmes ayant accès à l'activité et à l'emploi. Donc, vous retrouvez pour les hommes 39 % de 15 à 24 ans, 88 % de 25 à 54 ans et de 55 à 64 ans, 55 %. Et en parallèle, pour les femmes, on passe de 34,5 % jusqu'à 24 ans, de 25 à 54 ans, 84,7 % et 50 % de 55 à 64 ans.

Concernant le statut professionnel, dans les salariés, on retrouve 90 % de la population, mais 45 % seulement de femmes et les temps partiels représentent 13,8 %. Dans les non-salariés, on retrouve également les différentes proportions donc 9,5 % dont 3,4 % de femmes et 1,1 % de temps partiel. Dans les différents secteurs d'activité, vous retrouvez les différents pourcentages.

On vous indique qu'en agriculture, 36 % de femmes pour cette catégorie-là, en industrie 29,9 % de femmes, dans la construction 11,3 % et on retrouve beaucoup plus les femmes en administration publique, enseignement, santé également, pour 71 % et dans les commerces pour 46,5 %.

Le taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2021 ; vous retrouvez les différentes catégories salariés et non-salariés et on retrouve évidemment ce que je vous indiquais tout à l'heure, à peu près 50 % en agriculture. On arrive à 30 % dans l'industrie, 15 % dans la construction, c'est ce que je viens de vous présenter sur le tableau précédemment affiché.

Ensuite, concernant les salaires nets moyens horaires, vous retrouvez évidemment à chaque fois une grande différence. Alors, c'est plus ou moins stable avec toujours les femmes en dessous du taux horaire des hommes, mais la différence la plus grande évidemment se retrouve dans la fonction des cadres.

Concernant Laval Agglomération, vous avez différents tableaux et diagrammes. On vous informe à nouveau du nombre de femmes présentes au sein de notre institution et donc, par exemple, au niveau de notre conseil communautaire, vous avez 26 femmes titulaires, 19 suppléantes pour 49 hommes titulaires et 9 suppléants.

Et puis dans les commissions, ça n'a pas changé par rapport à l'année dernière, même s'il y a quelques personnes qui ont changé de commission. On est toujours évidemment sur des commissions plus féminines, je crois qu'on le retrouve également dans nos communes. Pour la culture, l'action sociale, la santé et les transitions économiques et enseignement supérieur, on retrouve beaucoup plus de femmes. Pour la présence des hommes, vous avez la colonne à côté, on les retrouve beaucoup plus en sport, en ressources, en aménagement, habitat et politique de la ville, ainsi qu'en environnement.

Vous avez la composition également des différentes commissions réglementaires, les commissions d'appel d'offres (CAO), la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), où on retrouve également plus d'hommes dans ces commissions.

Et puis, je vous rappelle qu'en décembre 2023, Laval Agglomération comptait 636 agents, dont 134 contractuels, et vous avez pratiquement une parité, puisqu'en fonctionnaires, vous avez 250 femmes pour 252 hommes. En contrat actuel, on a un peu plus d'hommes que de femmes.

Donc parmi nos agents, 25,2 % sont de catégorie A, parmi eux 55 % sont des femmes, 36,5 % sont de catégorie B et parmi eux 62,5 % sont des femmes, 38,3 % sont de catégorie C et parmi eux 37 % sont des femmes.

Donc Laval Agglomération tient évidemment à porter une attention particulière à l'égalité femmes-hommes dans tous les aspects des ressources humaines, que ce soit dans les conditions d'accès à l'emploi, dans les conditions de travail prises en considération, notamment par rapport à une mise en place lors de rénovation ou construction de nouveaux bâtiments, d'une réflexion sur les conditions d'exercice et de sécurité au travail.

La généralisation du télétravail est déjà connue, à raison de deux journées maximum par semaine. Pour le déroulement de carrière, une vigilance à la non-discrimination est portée sur l'ordre des avancements de grades et des promotions internes. Ainsi, en 2024, toutes catégories confondues, sur 19 agents ayant bénéficié d'un avancement de grade sur l'année, 52,63 % sont des femmes.

Vous avez un tableau qui reprend l'avancement des grades, vous les avez bien analysés. Les recrutements, la répartition fait apparaître une proportion plus élevée d'hommes en 2023 : 54,54 % ; contrairement au chiffre en 2022 où on avait 30 % d'hommes et au chiffre 2024 et qui, au 21 novembre, affiche 44,78 % d'hommes.

La formation des agents, les femmes représentent 61,1 % des départs en formation contre 48,78 % en 2022 et 55,26 % des agents partis au moins une fois en formation, alors qu'elles représentent 49,38 % des effectifs. La proportion d'agents n'ayant eu aucun départ en formation en 2023 est moins importante chez les femmes que chez les hommes.

La dernière partie vous informe de l'ensemble des axes présents pour favoriser l'égalité femmes-hommes dans les politiques publiques de notre EPCI. On le retrouve sur le sport et la culture notamment, le sport avec la piscine Saint-Nicolas avec l'attribution du label Impact 2024 qui a été reconduit en 2023.

On est sur des démarches déployées à la piscine Saint-Nicolas dont "le fer de lance" qui est la lutte contre l'exclusion faite aux femmes et pour favoriser l'accès aux pratiques sportives aux jeunes filles, avec la création de centres d'accession à la formation et une section d'éducation sportive.

On retrouve également cet axe pour les services à la piscine, avec l'organisation de deux journées Octobre rose, les 14 et 15 octobre. Ces journées sont opérées sur la piscine Saint-Nicolas et l'Aquabulle. Au cours de ces deux journées, une collecte de fonds a été organisée et une remise auprès de la présidente de la Ligue 53.

En football, Laval Agglomération soutient le Stade Lavallois au travers de ses différentes actions et notamment pour le développement d'une section sportive féminine de haut niveau et d'autre part sur la féminisation de ces instances.

On rappelle également que la culture s'approprie également cette thématique, le Théâtre Les 3 Chênes, un projet artistique et culturel veille à une présence équilibrée des femmes et des hommes dans la programmation. Il y a également à l'automne 2024, un temps fort, "Femmes de la Terre", avec le spectacle et projections, qui a permis de créer des espaces d'échanges autour de la question de la place de la femme dans le monde agricole.

Direction : on parle du Quarante également au travers de ce rapport, avec une équipe composée de 60 % de femmes. Toutes les disciplines proposées au sein du Conservatoire à rayonnement départemental (CRD) sont non genrées, et dans le cadre de l'ouverture du Quarante, un travail de réflexion sur l'égalité femmes-hommes pour le fonctionnement de la programmation du lieu est entamé.

Différents objectifs sont retenus, je ne vais peut-être pas tous les relire, vous pouvez en prendre connaissance. Différentes actions sont réalisées dans l'année, dont la sensibilisation des publics, le projet d'éducation artistique et culturelle, les concerts dans l'univers de Michel Bernard, etc. Vous avez toute une énumération que je vous propose de relire. Le réseau de La Bib, également. En 2024, ce réseau participe au projet Héroïne, porté par le Théâtre Les 3 Chênes, sur un hommage et une valorisation du métier d'agricultrice.

Les dispositifs de démocratie participative intègrent également ce dispositif au travers du conseil de développement de Laval Agglomération, dont la présidente a une sensibilité particulière aux questions d'égalité de genre.

La Commission Mobilité intègre également des travaux de conception pour le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS) avec un attachement particulier au développement des mobilités inclusives et y apporte une attention particulière. L'enseignement supérieur également au travers du Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (SLESRI) avec une commission qui souhaite organiser des rencontres étudiantes et dégager de ces échanges des préconisations à formulées à Laval Agglomération pour améliorer la vie du campus Lavallois.

La commission citoyenneté également s'est fixée pour mission de mesurer les freins sur l'engagement citoyen auprès des corps intermédiaires et, donc au cours des entretiens menés, tente de percevoir les disparités de genre dans ce domaine. En conclusion, Monsieur le Président, Laval Agglomération doit veiller à intégrer la dimension femmes-hommes dans la conduite des actions qu'elle mène dans ses politiques publiques et au sein de son organisation des ressources humaines. Consciente de la nécessité de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, Laval Agglomération poursuivra et développera, pour les années à venir, ses interventions en la matière, en mobilisant les ressources en interne et également ses partenaires. Voilà, je vous remercie.

Florian Bercault : *Merci pour ces éléments, ce rapport. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Je vous propose de voter pour en prendre acte.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé de prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes pour l'année 2024 :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

RAPPORT ANNUEL 2024 EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

Rapporteur : Sylvie Vielle

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L2311-1-2 et D2311-16,

Vu le rapport joint en annexe,

Considérant que chaque année, préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de l'EPCI, les politiques menées sur le territoire doit être établi et présenté au conseil communautaire,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article unique

Le conseil communautaire prend acte des éléments du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes - hommes pour l'année 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



**RAPPORT ANNUEL
SUR L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES
LAVAL AGGLOMÉRATION
ANNÉE 2024**

En dépit d'une dynamique positive au niveau national, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, dans tous les domaines, tous les milieux et tous les territoires. C'est pourquoi la loi du 4 août 2014 est venue consacrer le rôle des collectivités territoriales et des EPCI en la matière. Au même titre que l'État, les collectivités territoriales et les EPCI mettent en œuvre une politique globale sur l'égalité Femmes-Hommes, tant en interne que sur le territoire.

L'article L 2311-1-2 du CGCT leur impose que préalablement aux débats sur le projet de budget, soit présenté un rapport sur la situation en matière d'égalité Femmes-Hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Laval agglomération est concernée par cette obligation.

Ainsi ce rapport présentera :

- les données clés sur le territoire
- la présentation de la situation en matière d'égalité Femmes - Hommes au sein de l'EPCI
- les axes pour favoriser l'égalité Femmes -Hommes dans les politiques publiques de l'EPCI

PARTIE 1 : QUELQUES DONNÉES CLÉS SUR LE TERRITOIRE

2

Laval agglomération compte 114 674 habitants sur 34 communes en 2021 (selon les Sources : Sources : Insee, RP2015 et RP2021 exploitations principales en géographie au 01/01/2024). Pour rappel, en 2020 le territoire comptait 114 501 habitants.

L'égalité Femmes - Hommes sur notre territoire est présentée dans les tableaux ci-dessous,

POP T3 - Population par sexe et âge en 2021

Âge	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	55 975	100,0	58 699	100,0
0 à 14 ans	10 709	19,1	10 360	17,6
15 à 29 ans	10 742	19,2	9 808	16,7
30 à 44 ans	10 086	18,0	10 038	17,1
45 à 59 ans	10 981	19,6	11 279	19,2
60 à 74 ans	9 161	16,4	10 480	17,9
75 à 89 ans	3 882	6,9	5 521	9,4
90 ans ou plus	414	0,7	1 213	2,1
0 à 19 ans	15 009	26,8	14 075	24,0
20 à 64 ans	30 756	54,9	30 931	52,7
65 ans ou plus	10 210	18,2	13 693	23,3

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

POP T6 - Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2021

Catégorie socioprofessionnelle	Hommes	Femmes	Part en % de la population âgée de		
			15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans ou +
Ensemble	45 294	48 334	100,0	100,0	100,0
Agriculteurs exploitants	636	251	0,2	1,3	0,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1 883	731	0,4	4,8	1,6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	4 422	2 888	1,9	13,7	3,6
Professions intermédiaires	6 776	7 837	10,1	26,7	5,5
Employés	3 058	10 729	14,6	22,8	5,9
Ouvriers	10 759	3 321	16,1	23,7	5,2
Retraités	12 071	15 028	0,0	0,1	71,6
Autres personnes sans activité professionnelle	5 690	7 568	56,7	6,8	5,8

Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire, géographie au 01/01/2024.

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	30 806	100,0	31 077	100,0	31 632	100,0
Couples avec enfant(s)	13 615	44,2	13 027	41,9	12 477	39,4
Familles monoparentales	3 077	10,0	3 568	11,5	4 138	13,1
Hommes seuls avec enfant(s)	507	1,6	611	2,0	881	2,8
Femmes seules avec enfant(s)	2 571	8,3	2 957	9,5	3 257	10,3
Couples sans enfant	14 114	45,8	14 481	46,6	15 016	47,5

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Diplôme	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	83 253	39 886	43 367
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	21,1	18,2	23,7
BEPC, brevet des collèges, DNB	5,2	4,5	5,8
CAP, BEP ou équivalent	26,4	31,2	22,0
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	17,3	17,1	17,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	12,1	11,8	12,5
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	9,5	8,1	10,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	8,3	9,2	7,6

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2021

Sexe et âge	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	69 702	52 954	76,0	48 276	69,3
15 à 24 ans	14 589	6 532	44,8	5 399	37,0
25 à 54 ans	41 075	38 487	93,7	35 457	86,3
55 à 64 ans	14 038	7 935	56,5	7 420	52,9
Hommes	35 056	27 123	77,4	24 800	70,7
15 à 24 ans	7 754	3 653	47,1	3 042	39,2
25 à 54 ans	20 434	19 434	95,1	17 984	88,0
55 à 64 ans	6 868	4 035	58,8	3 774	55,0
Femmes	34 646	25 831	74,6	23 476	67,8
15 à 24 ans	6 835	2 878	42,1	2 357	34,5
25 à 54 ans	20 641	19 053	92,3	17 473	84,7
55 à 64 ans	7 170	3 900	54,4	3 646	50,9

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

EMP T6 - Emplois selon le statut professionnel

Statut professionnel	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	56 613	100,0	55 658	100,0	58 289	100,0
Salariés	51 523	91,0	50 572	90,9	52 734	90,5
<i>dont femmes</i>	25 547	45,1	25 404	45,6	26 216	45,0
<i>dont temps partiel</i>	8 665	15,3	8 569	15,4	8 017	13,8
Non-salariés	5 090	9,0	5 086	9,1	5 555	9,5
<i>dont femmes</i>	1 738	3,1	1 717	3,1	1 995	3,4
<i>dont temps partiel</i>	438	0,8	509	0,9	616	1,1

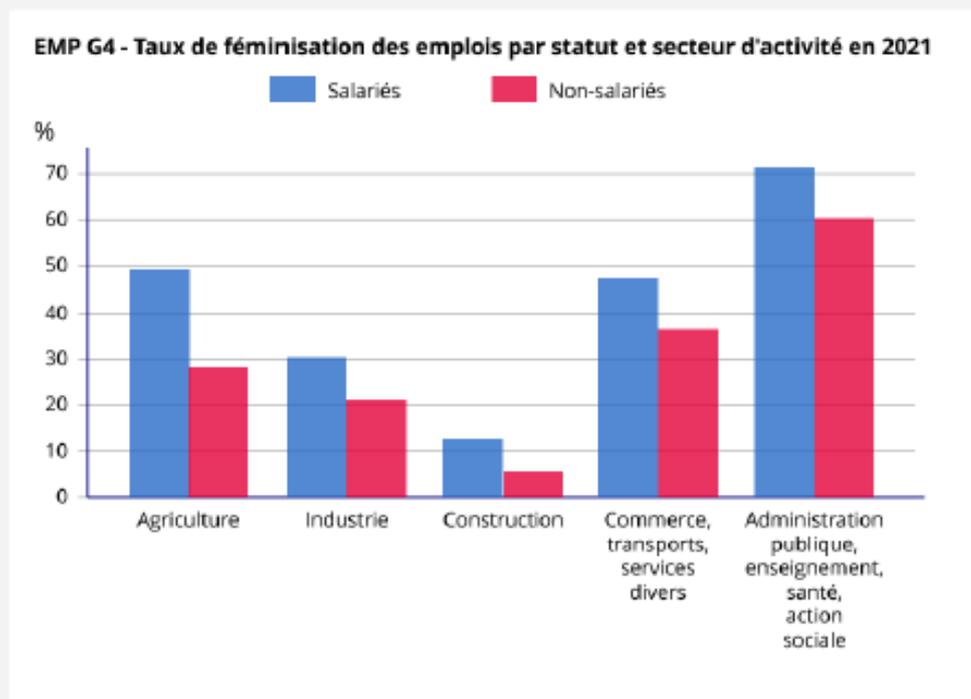
Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	2010		2015		2021			
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %
Ensemble	56 384	100,0	55 371	100,0	58 326	100,0	48,6	91,4
Agriculture	1 582	2,8	1 348	2,4	1 437	2,5	36,9	41,4
Industrie	9 975	17,7	9 201	16,6	9 747	16,7	29,9	97,1
Construction	3 767	6,7	3 456	6,2	3 597	6,2	11,3	83,9
Commerce, transports, services divers	23 594	41,8	24 180	43,7	26 198	44,9	46,5	90,1
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	17 466	31,0	17 185	31,0	17 347	29,7	71,0	95,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

EMP G4 - Taux de féminisation des emplois par statut et secteur d'activité en 2021



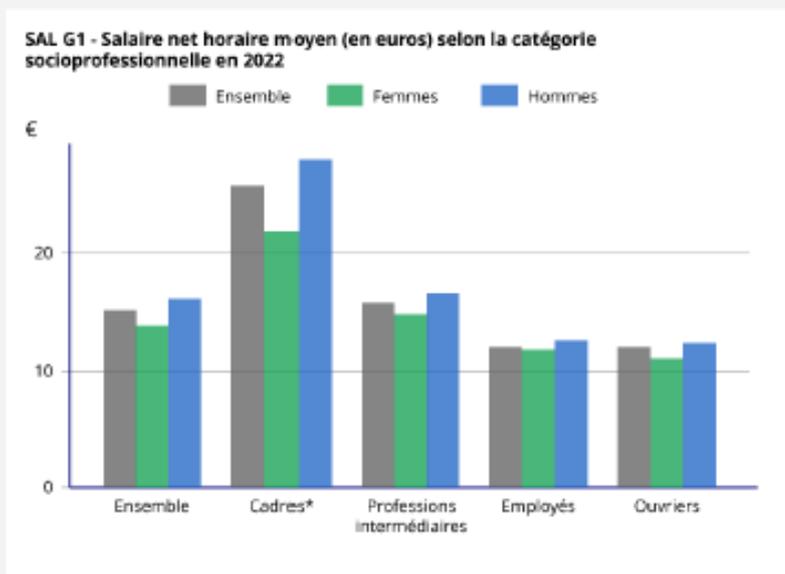
Source : Insee, RP2021 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2024.

ACT T2 - Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2021

Statut et condition d'emploi	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	25 120	100	23 671	100
Salariés	21 902	87,2	21 858	92,3
Titulaires de la Fonction publique et contrats à durée indéterminée	18 272	72,7	18 093	76,4
Contrats à durée déterminée	1 547	6,2	2 447	10,3
Intérim	923	3,7	459	1,9
Emplois aidés	129	0,5	145	0,6
Apprentissage - Stage	1 032	4,1	713	3,0
Non-Salariés	3 218	12,8	1 814	7,7
Indépendants	1 457	5,8	1 117	4,7
Employeurs	1 737	6,9	659	2,8
Aides familiaux	24	0,1	38	0,2

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

SAL G1 - Salaire net horaire moyen (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2022



* Cadres, professions intellectuelles supérieures et chefs d'entreprises salariés

Champ : Salariés du privé, y compris bénéficiaires de contrats aidés et de contrats de professionnalisation ; hors apprentis, stagiaires, salariés agricoles et salariés des particuliers employeurs.

Source : Insee, Bases Tous salariés, fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2024.

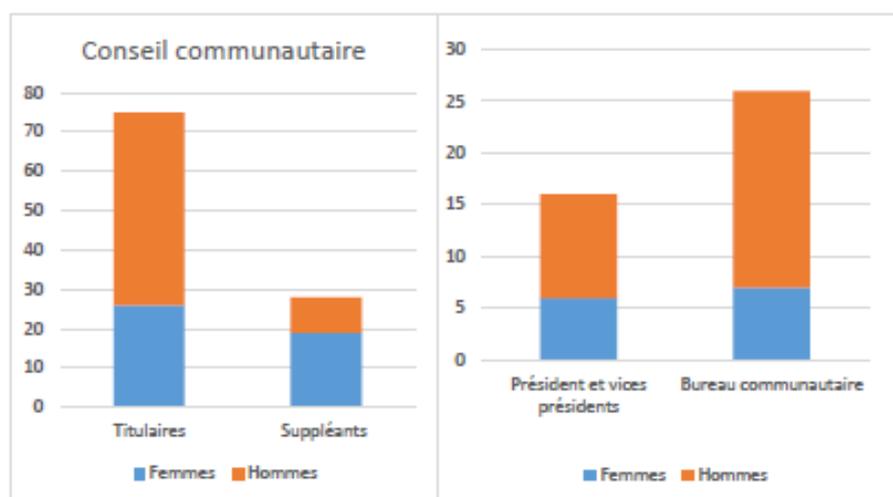
PARTIE 2 : PRÉSENTATION DE LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES AU SEIN DE LAVAL AGGLOMÉRATION

I - L'égalité Femmes Hommes dans les fonctions politiques

Représentation dans les instances (exécutifs et organes délibérants)

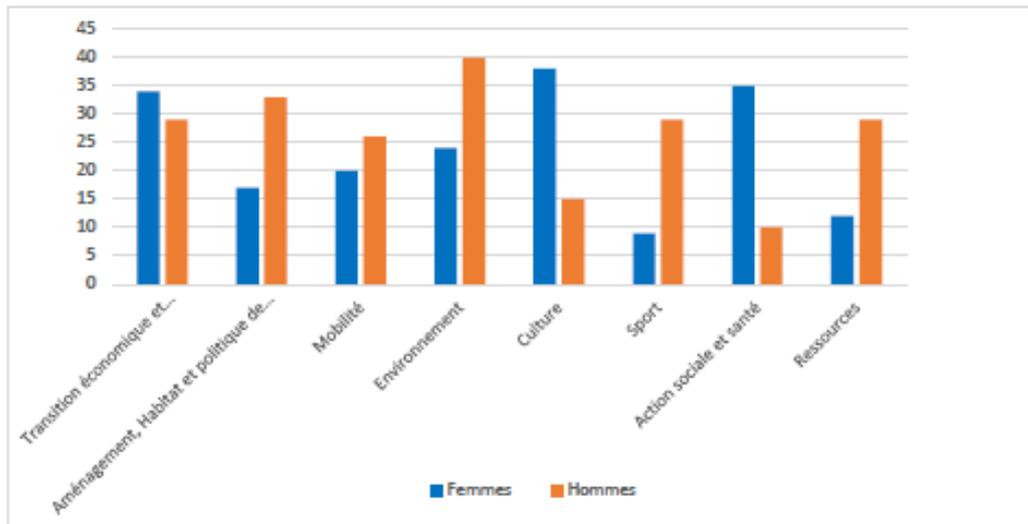
pas de changement par rapport aux données de l'an dernier

Instances	Femmes	Hommes
Président et vices présidents	6	10
Bureau communautaire	7	19
Conseil communautaire	26 titulaires 19 suppléantes	49 titulaires 9 suppléants



Représentation dans les commissions thématiques (délégués communautaires et conseillers municipaux)

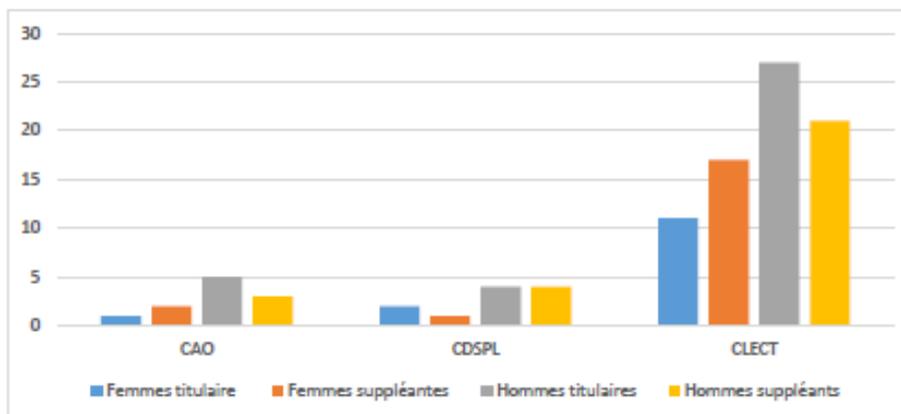
Commissions	Femmes	Hommes
Transition économique et enseignement supérieur	34	29
Aménagement, Habitat et politique de la ville	17	33
Mobilité	20	26
Environnement	24	40
Culture	38	15
Sport	9	29
Action sociale et santé	35	10
Ressources	12	29



Représentation dans les commissions réglementaires

pas de changement par rapport aux données de l'an dernier

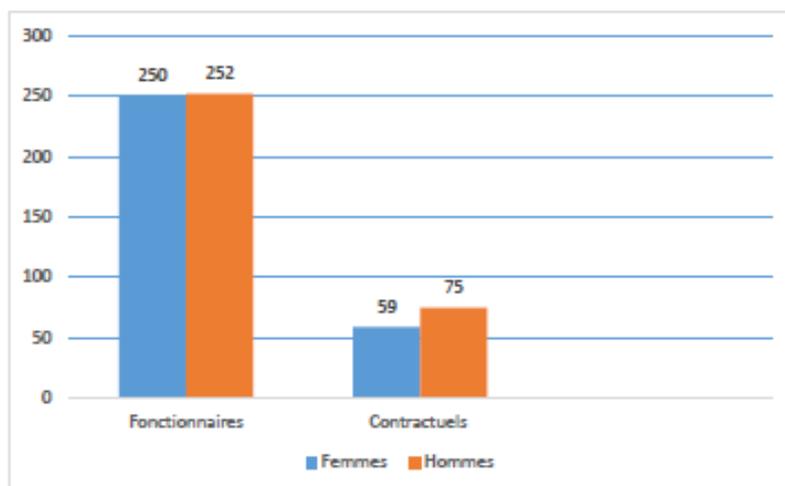
Commissions	Femmes	Hommes
CAO	1 titulaire 2 suppléantes	5 titulaires avec le Président 3 suppléants
CDSPL	2 titulaires 1 suppléantes	4 titulaires avec le Président 4 suppléants
CLECT	11 titulaires 15 suppléantes	27 titulaires 23 suppléants



II - L'égalité Femmes Hommes dans les services au sein de Laval agglomération (Données 2023)

En décembre 2023, Laval agglomération comptait 636 agents dont 134 contractuels.

Les effectifs sont répartis comme suit :



Parmi l'ensemble des agents :

- ✓ 25,2% sont de catégorie A et parmi eux, 55% sont des femmes
- ✓ 36,5% sont de catégorie B et parmi eux, 62,5% sont des femmes
- ✓ 38,3% sont de catégorie C et parmi eux, 37% sont des femmes

Laval Agglomération tient à porter une attention particulière à l'égalité Femmes - Hommes dans tous les aspects des ressources humaines :

- Conditions d'accès à l'emploi : candidature rédigée avec référence genrée H/F de manière à parler à toutes et tous

- Conditions de travail prises en considération : mise en place, lors de rénovation ou construction de nouveaux bâtiments, d'une réflexion sur les conditions d'exercice et de sécurité au travail (ex : mise en place de vestiaires sécurisés, suppression totale des vestiaires non mixtes)

- Conditions d'exercice : généralisation du télétravail à raison de deux journées maximum par semaine qui concerne au 31 décembre 2023, 121 agents en position de télétravail à Laval Agglomération, dont 101 femmes.

- Le déroulement de carrière : une vigilance à la non-discrimination est portée également lors des avancements de grades et des promotions internes. Ainsi en 2024, toutes catégories confondues, sur les 19 agents ayant bénéficié d'un avancement de grade sur l'année, 52,63% sont des femmes.

Avancements de grade 2024 Laval Agglomération

	Femmes	Hommes	Total	% de Femmes
Catégorie A	2	1	3	66,66%
Filière administrative	2	0	5	40,00%
Filière technique	0	1	3	0,00%
Filière culturelle	0	0	5	0,00%
Catégorie B	3	1	4	75%
Filière administrative	1	0	1	100,00%
Filière technique	0	1	1	0,00%
Filière culturelle	2	0	5	40,00%
Catégorie C	5	7	12	41,66%
Filière administrative	5	1	12	41,67%
Filière technique	0	6	16	0,00%
Total général	10	9	19	52,63%

- Les recrutements : la répartition fait apparaître une proportion plus élevée d'hommes en 2023 (54,54%), contrairement aux chiffres de 2022 (30% d'hommes) et aux chiffres 2024 au 21 novembre (44,78% d'hommes)

Période	Femmes		Hommes		Total
	Nombre	part	Nombre	part	
Année 2023	30	45,45%	36	54,54%	66
Année 2024 au 21/11	37	55,22%	30	44,78%	67

NB : le nombre plus important d'hommes en 2023 s'explique en partie par la nouvelle organisation (recrutements de directeurs de départements, positionnement sur de nouveaux postes de chefs de services, directeurs, ...)

- La formation des agents : les femmes représentent 61,01% des départs en formation (contre 48,78% en 2022) et 55,26% des agents partis au moins une fois en formation en 2023 (contre 49,70% en 2022) alors qu'elles représentent 49,38% des effectifs.

Cependant, la proportion d'agents n'ayant eu aucun départ en formation en 2023 est moins importante chez les femmes (32,01%) que chez les hommes (46,32%).

PARTIE 3 : LES AXES POUR FAVORISER L'EGALITE FEMMES HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUE DE L'EPCI

LE SPORT

Laval Agglomération soutient les démarches conduites par les clubs pour valoriser la politique sportive au féminin et réalise elle-même des actions.

Piscine Saint-Nicolas

L'attribution du label "Impact 2024" reconduit en 2023 pour les démarches déployées à la piscine Saint-Nicolas dont "le fer de lance" est la lutte contre l'exclusion faite aux femmes et de favoriser l'accès aux pratiques sportives aux jeunes filles, la création de centres d'accèsions à la formation et d'une section d'éducation sportive.

Service des piscines – organisation d'une journée "octobre rose" dans les deux piscines

Cette journée "octobre rose" s'est tenue le 14 octobre dernier à la piscine Saint Nicolas et le 15 octobre à l'Aquabulle. Au cours de ces deux journées, une collecte de fonds a été organisée et remise auprès de la présidente de la ligue 53. Une affiche a été réalisée à cette occasion.

Football

Laval agglomération soutient le Stade Lavallois dans ses différentes actions :

D'une part sur le développement d'une section sportive féminine de haut niveau,

D'autre part sur la féminisation de ses instances.

Des créneaux d'utilisation des terrains synthétiques sont réservés pour les équipes et sections sportives scolaires féminines de football sur le territoire de Laval agglomération.

LA CULTURE

Théâtre Les 3 Chênes

Le projet artistique et culturel du Théâtre des 3 Chênes veille à une présence équilibrée des femmes et des hommes dans la programmation (sur le plateau, et dans les équipes artistiques). Le soutien à la création est marqué par un engagement envers les projets portés par des metteuses en scène et par des équipes mixtes. Les spectacles accueillis aux 3 Chênes accordent par ailleurs une place aux thèmes d'égalité et de mixité abordés par les artistes. À l'automne 2024, un temps fort "Femmes de la terre" (spectacle, projections, rencontres) a permis de créer des espaces d'échanges autour de la question de la place des femmes dans le monde agricole.

Direction du Quarante et du Conservatoire

L'équipe de la direction est composée de 60% de femmes.

Toutes les disciplines proposées au sein du CRD sont non genrées.

Dans le cadre de l'ouverture du Quarante, un travail de réflexion sur l'égalité Femmes - Hommes pour le fonctionnement et la programmation du lieu est entamé.

1) Objectifs retenus :

- Sensibiliser à la découverte non genrée de la pratique culturelle en devenant une ressource en la matière sur tout le territoire
- Sensibiliser à la lutte contre le sexisme dans les pratiques culturelles et artistiques
- Faciliter le travail et valoriser les actions des acteurs du maillage local œuvrant en matière d'égalité femmes hommes et de lutte contre toutes les formes de discriminations

Cette réflexion enclenchée au Quarante pourra être également déployée aux services culturels en général, afin de penser cette thématique dès le début de la conception des programmations. Ce qui permettra, par la suite, de réfléchir à une politique globale d'inclusion dans les services culturels.

2) Diverses actions réalisées dans l'année dont :

- Sensibilisation des publics scolaires de l'agglomération aux activités danses du CRD avec un accent mis sur l'accès non-genré à ces disciplines
- Projet d'Éducation Artistique et Culturelle
- Concert dans l'univers de Michèle Bernard
- Ballade poétique autour des photographies de Shoji Ueda
- Travail avec la compositrice Hélène Piris
- Travail autour de Barbara
- Soirée Frida Kahlo
- Travail avec l'Ensemble Instrumental de la Mayenne autour des femmes compositrices : projet "Regards de femmes"
- Nouveau projet d'établissement du Conservatoire englobant la question de l'égalité Femmes - Hommes.

Réseau La Bib

Composé de 2 femmes et 1 homme, dont une cheffe de service, le Réseau LA Bib coordonne les activités des bibliothèques de l'agglomération.

En 2024, le réseau LA Bib participe au projet Héroïnes porté par le Théâtre des Trois Chênes sur un hommage et une valorisation du métier d'agricultrice.

La qualité des actions culturelles proposées par Laval Agglomération dans les bibliothèques (Concerts, spectacles, animations, rencontres, etc) permet de réduire les inégalités d'accès et s'adresse à la diversité des publics.

Pour le temps fort des bibliothèques 2024, cette thématique sera proposée aux bibliothèques du réseau.

LES DISPOSITIFS DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le conseil de développement de Laval Agglomération

Instance constituée le 24 janvier, le conseil de développement de Laval Agglomération dispose, sous l'impulsion de sa Présidente, d'une sensibilité profonde aux questions d'égalité de genres.

Une sensibilité qui se retrouve dans chacune des quatre commissions thématiques. L'année 2023 a permis à chacune des commissions d'approuver et rédiger collectivement ses engagements pour la période 2023-2026. En 2024, ces valeurs et ces opinions sont défendues dans les travaux concrets menés par le conseil développement.

Commission mobilités

Intégrée aux travaux de conception du Plan Des Mobilités Simplifiées (PDMS), la commission mobilités est très attachée au développement des mobilités inclusives et y apporte une attention toute particulière.

Commission enseignement supérieur

Ayant la profonde volonté d'apporter des compléments au Schéma Local de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI), la commission enseignement supérieur souhaite, en 2025, organiser des rencontres étudiantes et dégager de ces échanges des préconisations à formuler à Laval Agglomération pour améliorer la vie du campus lavallois. Cet échange sera également un support de débats autour des inégalités de genres qui touchent l'enseignement supérieur.

Commission citoyenneté

S'étant fixé pour mission de mesurer les freins à l'engagement citoyens auprès des corps intermédiaires, la commission citoyenneté, au cours des entretiens menés, tente de percevoir les disparités de genre dans ce domaine.

Conclusion

Laval Agglomération doit veiller à intégrer la dimension Femmes-Hommes dans la conduite des actions qu'elle mène dans ses politiques publiques et au sein de son organisation des ressources humaines.

Consciente de la nécessité de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, Laval Agglomération poursuivra et développera pour les années à venir ses interventions en la matière en mobilisant les ressources en interne et également les partenaires.

Notre volonté est d'engager notre EPCI contre les ruptures d'égalité et les discriminations. Au plus près des forces vives du territoire et des habitant.es, en s'appuyant sur les politiques et les dispositifs existants, l'action de Laval Agglomération permettra de faire avancer la lutte contre les discriminations au cœur de la vie quotidienne.

Florian Bercault : *Bruno Bertier sur l'adhésion au COSEM et CNAS.*

- **CC190 - ADHÉSION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (COSEM) POUR LE PERSONNEL DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET AJUSTEMENT DES BÉNÉFICIAIRES RETRAITÉS DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Rapporteur : Bruno Bertier

I – Contexte

Par décision du 21 décembre 2022, le Tribunal administratif imposait de revoir les dispositions concernant l'action sociale de la ville de Laval et du CCAS. Selon les dispositions du code général des collectivités locales (art L731-4), chaque collectivité détermine librement le type, le montant et les modalités de mise en œuvre des prestations sociales. Plusieurs hypothèses s'offraient donc aux collectivités. Il a été convenu suite au comité social territorial (CST) du 11 mai 2023 de saisir l'opportunité de ce jugement pour harmoniser les pratiques entre les collectivités Laval Agglomération, la ville de Laval et le CCAS.

À cette fin, une consultation des agents pour le choix d'un partenaire privilégié de l'ensemble des collectivités pour l'uniformisation du régime applicable aux agents a conduit à faire le choix de proposer une adhésion au CNAS pour tous les agents.

Les résultats de la consultation témoignaient cependant de l'attachement fort des agents à l'association COSEM. Il a donc été convenu d'ouvrir une réflexion pour repositionner son action en complément de l'offre CNAS. Le COSEM, partenaire historique de la ville de Laval a dû revoir son périmètre d'action, son offre de services, son modèle économique et finalement "sa raison d'être".

Une série de groupes de travail a été mise en place pour "construire" le nouveau COSEM, association partenaire de la ville et des collectivités pour l'entraide et la convivialité de leurs agents, en complément du CNAS.

Cinq groupes de travail ont eu lieu avec le bureau du COSEM et une salariée ainsi que des représentants des services (RH, partenariat associatif, contrôle de gestion interne)

Ces groupes ont permis :

- de réfléchir à un nouveau modèle économique : nouvelle logique d'adhésion, financement des actions par les bénéficiaires, périmètre des agents bénéficiaires, choix des prestations pour éviter les doublons avec le CNAS ;
- de penser une articulation COSEM/CNAS afin de tirer parti de l'avantage du COSEM de disposer d'un bureau en proximité avec une identification d'interlocuteur pour les formalités administratives ;
- de refondre les statuts du COSEM pour l'adapter au nouveau modèle économique.

Lors d'une assemblée générale extraordinaire, les membres du COSEM ont adopté des nouveaux statuts visant à rebâtir l'association autour d'un objectif identique repris dans les articles suivants :

Article 2 des statuts modifiés :

« Cette association a pour but de développer les relations amicales entre les agents actifs, conjoint (e), les enfants, les agents retraités et leur conjoint (e), de pratiquer l'entraide, d'organiser diverses manifestations culturelles, sportives, fêtes ...des collectivités adhérentes du COSEM.

Les modifications substantielles concernent les modalités d'adhésion pour les agents actifs des collectivités afin de tenir compte des exigences en matière de partenariat sur la question de l'action sociale. »

Article 6 :

« Tout organisme public exerçant sur le territoire de Laval Agglomération (Laval Agglomération, ville de Laval, Laval Développement, le SDIS, le Théâtre,...) et toute autre collectivité territoriale et établissements publics ayant un lien étroit de travail avec Laval Agglomération peut, à sa demande, devenir collectivité adhérente au COSEM.

Tout agent d'une collectivité adhérente est réputé bénéficiaire-ayant droit au COSEM selon les modalités précisées dans le règlement intérieur. »

Par ailleurs, le COSEM a repris dans ses statuts le périmètre équivalent aux orientations stratégiques définies le 28 novembre 2023 par les collectivités pour la définition des bénéficiaires-ayant droits.

Article 7 :

La qualité de bénéficiaire-ayant droit pour les agents en activité est conditionnée aux situations suivantes :

- agents titulaires et stagiaires de la fonction publique ou en congé parental.
- agents non titulaires : les apprentis, les agents temporaires ou contractuels ayant un contrat supérieur à 6 mois.

Par solidarité, la qualité de bénéficiaires-ayant droit est élargi par adhésion individuelle aux :

- retraités de l'une des collectivités adhérentes au COSEM qui adhèrent au COSEM, dénommés membres-ayant droit.
- contractuels de moins de 6 mois ayant adhéré, dénommés membres-ayant droit.

II –Présentation de la décision

La redéfinition du périmètre d'intervention de l'association COSEM entraîne de facto des modifications dans les orientations stratégiques telles que validées par le CST le 28 novembre 2023. Elles concernent :

- d'une part les retraités,

Les bénéficiaires de l'action sociale du CNAS intégraient les retraités jusqu'au 31 décembre N+3 de l'année de leur départ. La nouvelle offre du COSEM permettant pour les retraités un bouquet de services sensiblement équivalent au CNAS, il est proposé de ne plus intégrer les retraités en tant que bénéficiaires du CNAS après leur départ en retraite.

L'ensemble des retraités sans condition de durée pourront adhérer au COSEM pour une adhésion payante.

Les collectivités s'engagent pour ces bénéficiaires à financer un complément de cotisation, fixée pour l'année 2025, à 30 €.

- d'autre part les agents actifs,

Compte tenu des nouveaux statuts du COSEM, il est proposé d'adhérer au COSEM pour faire bénéficier de l'offre renouvelée et complémentaire pour les agents actifs des collectivités.

L'adhésion est assumée en totalité par la collectivité pour chaque agent bénéficiaire pour une cotisation fixée, pour l'année 2025, à 60 €.

Afin de garantir une prise en charge paritaire entre les agents de la Ville, l'Agglomération et le CCAS de Laval, il a été décidé de réajuster la liste des bénéficiaires mais également des prestations sociales entre le CNAS et le COSEM.

Cette proposition a reçu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le 4 décembre 2024.

Il est donc proposé de confier au COSEM, via une adhésion directe de la collectivité, la gestion des prestations d'actions sociales présentées dans l'offre du COSEM (en annexe) pour les agents de Laval Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2025.

III- Représentation

Un délégué local des élus et un délégué local des agents doivent être désignés pour participer aux instances du COSEM.

Il est proposé au conseil communautaire de désigner Christian Lefort, pour être délégué local des élus et représenter Laval Agglomération au sein des instances du COSEM.

IV - Impact budgétaire et financier

Une cotisation sera versée annuellement. Cette cotisation est calculée sur la base de la liste des bénéficiaires de Laval Agglomération établie au premier jour ouvré de l'année et communiquée au COSEM et au CNAS.

Pour le COSEM, le montant de la cotisation individuelle, pour l'année 2025, est de :

- 60 €/agent actif,
- 30 €/retraité adhérent individuellement au COSEM, et donc la liste sera adressée par le COSEM à Laval Agglomération préalablement, avant versement de cette subvention.

La cotisation est évolutive, son montant est validé lors du conseil d'administration du COSEM, qui se déroule le dernier trimestre de l'année N-1.

Il vous est proposé de bien vouloir :

- valider l'adhésion au COSEM sur la base des éléments définis dans cette délibération, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- ajuster la liste des nouveaux bénéficiaires du CNAS, excluant l'ensemble des retraités ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à cette mise en œuvre.

Annexes :

Nouveaux statuts du COSEM, octobre 2024.

Support de l'AG validant l'offre de service du COSEM, octobre 2024.

Bruno Bertier : *Merci Monsieur le Président. Bonsoir mes chers collègues. Par décision du 21 décembre 2022, le tribunal administratif imposait de revoir les dispositions concernant l'action sociale de la ville de Laval et de son Centre communal d'action sociale (CCAS). Plusieurs hypothèses s'offraient aux collectivités, il était convenu, suite au comité social territorial du 11 mai 2023, de saisir l'opportunité de ce jugement pour harmoniser les pratiques entre les collectivités de Laval Agglomération, la ville de Laval et le Comité national d'action sociale (CCAS).*

À cette fin, une consultation des agents pour le choix d'un partenaire privilégié de l'ensemble des collectivités pour l'uniformisation du régime applicable aux agents a conduit à faire le choix de proposer une adhésion au CNAS pour tous les agents.

Le résultat de la consultation témoignait cependant, puisque l'on était sur un résultat très proche, de l'attachement fort des agents à l'association COSEM (comité des œuvres sociales des employés municipaux) qui a fêté ses 70 ans l'année dernière.

Il a donc été convenu d'ouvrir une réflexion pour repositionner son action en complément de l'offre CNAS. Le COSEM, partenaire historique de la ville de Laval, a dû revoir son périmètre d'action, son offre de services, son modèle économique et finalement sa raison d'être.

Pendant cette année, cinq groupes de travail ont lieu avec le bureau du COSEM et une salariée, ainsi que des représentants des services ressources humaines (RH), partenariat associatif, contrôle de gestion interne. Lors d'une assemblée générale extraordinaire, les membres du COSEM ont adopté des nouveaux statuts visant à rebâtir l'association autour d'un objectif identique repris dans les articles suivants, et notamment l'article 6 qui nous dit que tout organisme public exerçant sur le territoire de Laval Agglomération, donc Laval Agglomération, la ville de Laval, Laval développement, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et le Théâtre, et tout autre collectivité territoriale et établissements publics ayant un lien étroit de travail avec Laval Agglomération, peut, à sa demande, devenir collectivité adhérente au COSEM.

Dans son article 7, le COSEM précise également que la qualité de bénéficiaire ayant droit pour les agents en activité est conditionnée aux situations suivantes ; vous avez la liste.

La redéfinition du périmètre d'intervention de l'association COSEM entraîne de facto des modifications dans les orientations stratégiques telles que validées par le comité sociale territorial (CST) du 28 novembre 2023. Elles concernent d'une part les retraités ; vous devez vous en souvenir, nous avons voté ici que les bénéficiaires de l'action sociale du CNAS intégraient les retraités jusqu'au 31 décembre N+3 de l'année de leur départ. La nouvelle offre du COSEM permettant pour les retraités un bouquet de service sensiblement équivalent au CNAS, il est proposé de ne plus intégrer les retraités en tant que bénéficiaires du CNAS après leur départ en retraite et donc ils bénéficient tous de l'offre COSEM.

L'ensemble des retraités sans condition de durée pourront adhérer au COSEM par une adhésion payante. Les collectivités s'engagent pour ces bénéficiaires à financer un complément de cotisation fixé pour l'année 2025 à 30 €.

Pour les agents actifs, compte tenu des nouveaux statuts du COSEM, il est proposé d'adhérer au COSEM en tant que collectivité, en tant que Laval Agglomération pour faire bénéficier de l'offre renouvelée et complémentaire pour les agents actifs des collectivités.

L'adhésion est assumée en totalité par la collectivité pour chaque agent bénéficiaire pour une cotisation fixée pour l'année 2025 à 60 €. Afin de garantir une prise en charge paritaire entre les agents de la ville de Laval, l'agglomération et le CCAS de Laval, il a été décidé de réajuster la liste des bénéficiaires, mais également des prestations sociales entre le CNAS et le COSEM. Cette proposition a reçu l'avis favorable du comité technique paritaire le 4 décembre 2024.

Il est donc proposé de confier au COSEM via une adhésion directe de la collectivité, la gestion des prestations d'action sociale présentée dans l'offre du COSEM pour les agents de Laval Agglomération à compter du 1er janvier 2025.

Concernant la représentation de la collectivité, un délégué local des élus et un délégué local des agents doivent être désignés pour participer aux instances du COSEM. Je vous propose ce soir de désigner Christian Lefort pour être délégué local des élus et représenter Laval Agglomération au sein des instances du COSEM.

Une cotisation sera versée annuellement et est calculée sur la base de la liste des bénéficiaires de Laval Agglomération établie au premier jour ouvré de l'année et communiquée au COSEM et au CNAS.

Pour le COSEM, le montant de la cotisation individuelle pour l'année 2025 sera donc la suivante 60 € par agent actif et 30 € par retraité adhérent individuellement au COSEM et donc la liste sera adressée par le COSEM à Laval Agglomération préalablement avant versement de cette subvention.

La cotisation est évolutive. Son montant est validé lors du conseil d'administration du COSEM qui se déroule le dernier trimestre de l'année N-1. Il vous est donc proposé, mes chers collègues, ce soir, de décider de l'adhésion de Laval Agglomération au comité des œuvres sociales des employés municipaux à compter du 1er janvier 2025, de désigner Christian Lefort pour être délégué local des élus et représenter Laval Agglomération au sein des instances du COSEM.

Un délégué local des agents sera également désigné au sein des bénéficiaires. Les bénéficiaires seront les suivants : les titulaires et stagiaires dès le premier jour d'entrée dans la collectivité, les contractuels de droits publics et de droits privés, les apprentis, les retraités dénommés membres ayant droit.

L'adhésion auprès du COSEM est assumée en totalité par la collectivité pour chaque agent bénéficiaire. La nouvelle offre du COSEM permettant pour les retraités un bouquet de services sensiblement équivalent au CNAS, il est décidé ce soir de ne plus intégrer les retraités en tant que bénéficiaires du CNAS, après leur départ en retraite. L'ensemble des retraités, sans condition de durée, pourront adhérer au COSEM pour une adhésion payante. Laval Agglomération s'engage à financer un complément de cotisation pour les retraités, fixé pour l'année 2025, à 30 €.

Cette adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction. Voilà en quelques lignes ce que je pouvais vous dire.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions, remarques ? Je vous propose donc de voter cette délibération et donc je n'oublie pas que je dois nommer les secrétaires, mais je leur avais dit dans l'oreillette en début d'instance. J'avais donc demandé à Fabienne Le Ridou et Bernard Bourgeois d'être secrétaire de séance, ce qu'ils avaient accepté. Je le dis pour les instances.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

ADHÉSION AU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (COSEM) POUR LE PERSONNEL DE LAVAL AGGLOMÉRATION ET AJUSTEMENT DES BÉNÉFICIAIRES RETRAITÉS DU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment le titre III du livre VII relatif à l'action sociale,

Vu l'article L731-4 du code général de la fonction publique qui prévoit qu'il revient à l'organe délibérant de déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour définir et gérer l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs dont les agents bénéficient ou qu'ils organisent,

Vu l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire,

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 4 décembre 2024,

Considérant la volonté de la collectivité de maintenir son adhésion au Comité national d'action sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités territoriales,

Que face à l'attachement fort des agents à l'association Comité des œuvres sociales des employés municipaux (COSEM), il a été convenu d'ouvrir une réflexion pour repositionner son action en complément de l'offre CNAS,

Que le COSEM a adopté des nouveaux statuts visant à rebâtir l'association autour d'un objectif identique, à savoir "développer les relations amicales entre les agents actifs, conjoint (e), les enfants, les agents retraités et leur conjoint (e), de pratiquer l'entraide, d'organiser diverses manifestations culturelles, sportives, fêtes ...des collectivités adhérentes",

Que, compte tenu des nouveaux statuts du COSEM, il est proposé d'adhérer au COSEM pour faire bénéficier de l'offre renouvelée et complémentaire pour les agents actifs des collectivités,

Que la redéfinition du périmètre d'intervention de l'association COSEM entraîne de facto des modifications dans les orientations stratégiques notamment la prise en compte des retraités,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire décide l'adhésion de Laval Agglomération au Comité des œuvres sociales des employés municipaux (COSEM) à compter du 1^{er} janvier 2025.

Article 2

Le conseil communautaire désigne Christian Lefort, pour être délégué local des élus et représenter Laval Agglomération au sein des instances du COSEM.

Article 3

Un délégué local des agents sera également désigné au sein des bénéficiaires.

Les bénéficiaires seront les suivants :

- les titulaires et stagiaires, dès le 1^{er} jour d'entrée dans la collectivité,
- les contractuels de droit public et de droit privé (apprentis, CUI-CAE (contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi) et contrats insertion inclus), à compter du 1^{er} jour du 6^e mois de présence en continu,
- retraités, dénommés membres-ayant droit.

Article 4

L'adhésion auprès du COSEM est assumée en totalité par la collectivité, pour chaque agent bénéficiaire.

Article 5

La nouvelle offre du COSEM permettant pour les retraités un bouquet de services sensiblement équivalent au CNAS, il est décidé de ne plus intégrer les retraités en tant que bénéficiaires du CNAS après leur départ en retraite. En ce sens, la délibération du conseil communautaire n°192/2023 du 18 décembre 2023 est modifiée par cette disposition.

L'ensemble des retraités sans condition de durée pourront adhérer au COSEM pour une adhésion payante.

Laval Agglomération s'engage à financer un complément de cotisation pour les retraités, fixée pour l'année 2025, à 30 €.

Article 6

Cette adhésion sera renouvelée annuellement par tacite reconduction.

Une cotisation sera versée annuellement. Cette cotisation est calculée sur la base de la liste des bénéficiaires de Laval Agglomération établie au premier jour ouvré de l'année et communiquée au COSEM et au CNAS.

Pour le COSEM, le montant de la cotisation individuelle, pour l'année 2025, est de :

- 60 €/agent actif,
- 30 €/retraité adhérent individuellement au COSEM, et donc la liste sera adressée par le COSEM à Laval Agglomération préalablement, avant versement de cette subvention.

La cotisation est évolutive, son montant est validé lors du conseil d'administration du COSEM, qui se déroule le dernier trimestre de l'année N-1.

La collectivité suivra les évolutions tarifaires demandées sans que cela ne remette en cause la délibération.

Article 7

L'évaluation du crédit global à retenir pour cette dépense est effectuée sur la base des bénéficiaires arrêtés chaque année.

Article 8

La dépense résultant de cette adhésion sera prélevée sur les crédits inscrits annuellement au budget de Laval Agglomération.

Article 9

Le Président ou son représentant est autorisé à signer la convention d'adhésion au COSEM, ainsi que tous les avenants et tout document à cet effet.

Le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document avec le CNAS afin d'ajuster la liste des bénéficiaires du CNAS, excluant l'ensemble des retraités.

Article 10

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est ad optée à l'unanimité.

**COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DES EMPLOYÉS DES ORGANISMES PUBLICS
DU TERRITOIRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION
STATUTS
ASSOCIATION TYPE LOI 1901
Livret comportant 5 pages paraphées.
STATUTS MODIFIÉS
LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 5 NOVEMBRE 2024
Pour application au 1er janvier 2025**

I - DÉNOMINATION

ARTICLE 1

Il est créé pour les agents des organismes publics du territoire de Laval Agglomération, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour dénomination : «C.O.S.E.M.».

II - BUT

ARTICLE 2

Cette association a pour but de développer les relations amicales entre les agents actifs, conjoint(s), les enfants, les agents retraités et leur conjoint(e), de pratiquer l'entraide, d'organiser diverses manifestations culturelles, sportives, fêtes... des organismes publics adhérents du COSEM.

ARTICLE 3

L'association s'interdit toute prise de position politique, religieuse, idéologique et syndicale. La laïcité est à la base de son fonctionnement.

III – FONCTIONNEMENT

ARTICLE 4

Son siège est fixé à la Maison des Associations Noël Meslier au 17, rue de Rastatt à Laval.

Il pourra être transféré par décision du conseil d'administration.

ARTICLE 5

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 6

Tout organisme public exerçant sur le territoire de Laval Agglomération (Laval Agglomération, ville de Laval, Laval Économie, le SDIS, le Théâtre,...) et toute autre collectivité territoriale et établissement public ayant un lien étroit de travail avec Laval Agglomération peut, à sa demande, devenir collectivité adhérente au COSEM.

Tout agent d'une collectivité ou établissement adhérent est réputé bénéficiaire ayant droit au COSEM selon les modalités précisées dans le règlement intérieur.

ARTICLE 7

La qualité de bénéficiaire ayant droit pour les agents en activité est conditionnée aux situations suivantes :

- Agents titulaires et stagiaires de la fonction publique ou en congé parental.
- Agents non titulaires : les apprentis, les agents temporaires ou contractuels ayant un contrat supérieur à 6 mois.

Par solidarité, la qualité de bénéficiaires ayant droit est élargie par adhésion individuelle aux :

- retraités de l'une des collectivités adhérentes au COSEM, dénommés membres ayants droit.
- contractuels de moins de 6 mois ayant adhéré, dénommés membres ayants droit.



ARTICLE 8

L'association est financée par :

- les cotisations versées par les collectivités et établissements publics adhérents du territoire de Laval Agglomération et toutes subventions votées par eux. Les cotisations sont fixées en fonction du nombre d'agents ayant la qualité de bénéficiaire ayant droit.
- les adhésions des agents retraités. La première adhésion devra avoir lieu, au plus tard, dans les 3 mois qui suivent la date de départ en retraite.
- exceptionnellement, la première adhésion des retraités bénéficiant du CNAS devra avoir lieu, au plus tard le 1er avril 2026.
- les adhésions des agents contractuels de moins de 6 mois ou ne bénéficiant pas du CNAS.

Le montant des adhésions sera fixé annuellement.

- Toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.
- Les modalités sont fixées par le règlement intérieur sur proposition du conseil d'administration.

ARTICLE 9

La qualité de bénéficiaire de l'association se perd :

Pour les organismes publics adhérents :

- lorsqu'ils renoncent à cotiser à hauteur du nombre d'agents actifs, tels que défini dans l'article 7.

Pour tous les membres en adhésion individuelle et bénéficiaires ayants droit :

- lorsqu'ils quittent les structures citées dans l'article 8 sans avoir droit à leur retraite,
- par décès,
- par démission,
- lorsqu'ils ne paient plus leur cotisation,
- lorsque le conseil d'administration prononce leur exclusion à la majorité absolue des membres présents et représentés. La réintégration se fera selon la même procédure à la demande expresse de l'intéressé après un délai d'un an au 31 décembre qui suit l'année de l'exclusion et sur décision du conseil d'administration à la majorité absolue des membres présents et représentés.

ARTICLE 10

Les ressources complémentaires de l'association se composent :

- des subventions,
- des subventions au regard du nombre de retraités, par chacune des collectivités et établissements publics adhérents,
- des souscriptions facultatives,
- des revenus des biens qu'elle pourrait posséder,
- des dons,
- du produit des différentes fêtes ou manifestations.

Les donateurs peuvent prendre le titre de membres bienfaiteurs sur proposition du conseil d'administration.

ARTICLE 11

Les dépenses sont ordonnancées par le(la) Président(e) ou une personne mandatée par lui ou (elle).

ARTICLE 12

L'association est représentée en justice et dans les actes de la vie civile par le(la) Président(e) ou une personne mandatée par lui ou (elle).

IV ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - CONSEIL D'ADMINISTRATION - BUREAU

ARTICLE 13

L'assemblée générale des adhérents, bénéficiaires et membres ayants droit se réunit une fois par an.

Elle :

- prend connaissance du bilan d'activité de l'année écoulée.
- propose la création des commissions de travail et propose des nouvelles activités.
- propose des candidatures au conseil d'administration et élit les membres représentants des bénéficiaires et membres ayant droit au conseil d'administration

ARTICLE 14

L'association est gérée par le conseil d'administration composé de 30 membres au maximum :

* élus, pour 4 ans, renouvelable par moitié, choisis parmi :

- les bénéficiaires ayants droit en activité,
- les membres ayants droit retraités,

* et désignés par les collectivités et établissements publics adhérents :

- les organismes publics finançant pour plus de 500 agents actifs, désignent leurs représentants, dans la limite de 2 personnes par organisme.

Les candidats au conseil d'administration se font connaître par appel à candidature en amont de l'assemblée générale annuelle. La constitution du conseil d'administration est validée lors de l'assemblée générale.

ARTICLE 15

Le conseil d'administration est l'organe de décision de l'association.

Il vote le budget.

Il approuve les rapports financiers et moraux.

Il désigne le Commissaire aux comptes et le comptable.

Il se prononce sur l'adhésion de toute nouvelle collectivité ou entité publique.

Le conseil d'administration assure la surveillance de la gestion.

ARTICLE 16

Le conseil d'administration élit à bulletin secret parmi ses membres élus, à majorité absolue au premier tour, en cas de deuxième tour à la majorité des voix, un Bureau composé des :

Président, Vice-Président, Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier, Trésorier adjoint et 2 membres associés.

Le bureau prépare les décisions du conseil d'administration. Il assure la gestion courante de l'association.

Il se réunit sur convocation du Président chaque fois que nécessaire et au moins une fois par trimestre.



ARTICLE 17

A)

Le conseil d'administration est renouvelable par moitié tous les 2 ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Tout administrateur :

- ayant fait l'objet d'une exclusion par le conseil d'administration en sa qualité de membre,
- ayant été considéré comme démissionnaire, ayant été dessaisi de toute responsabilité au sein du conseil d'administration, ne pourra faire acte de candidature pendant une durée de QUATRE ANS lors du renouvellement de la moitié sortante.

B)

La démission de l'ensemble du conseil d'administration n'entraînerait pas l'impossibilité pour tout administrateur de faire acte de candidature.

ARTICLE 18

Si le nombre de candidats au conseil d'administration n'est pas supérieur au nombre de postes à pourvoir, les candidats seront considérés comme membres élus du conseil d'administration, sans procéder au vote.

ARTICLE 19

En cas de vacance intervenant entre 2 élections, le conseil d'administration pourvoit au remplacement de ses membres, parmi les candidats dans l'ordre des suffrages.

Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres démissionnaires.

ARTICLE 20

Tout membre élu du conseil d'administration qui n'assistera pas à trois réunions consécutives pourra être considéré comme démissionnaire par le conseil d'administration.

D'autre part, le conseil d'administration peut dessaisir de toute responsabilité un administrateur à la majorité absolue des membres présents et représentés.

ARTICLE 21

Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre sur convocation du bureau ou sur demande de la moitié de ses membres.

ARTICLE 22

Les deux tiers des membres du conseil d'administration doivent être présents ou représentés pour la validité des délibérations.

Un seul pouvoir par personne est admis.

Les décisions sont prises à la majorité absolue.

Il est tenu un procès-verbal des séances, signé par le(a) Président(e) et le(la) Secrétaire.

CV 

ARTICLE 23

Toutes les fonctions des membres du conseil d'administration sont gratuites. Toutefois en cas de déplacement et de frais de missions pour les besoins des activités de l'association, une indemnité pourra être accordée, elle sera basée sur le barème des collectivités.

V - COMMISSAIRES AUX COMPTES

ARTICLE 24

En application des lois et décrets en vigueur, le conseil d'administration peut mandater un commissaire aux comptes et son suppléant pour une période de 6 ans.

VI - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

ARTICLE 25

Si besoin est, à la demande du conseil d'administration, le(la) Président(e) peut convoquer une assemblée générale extraordinaire.

VII - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 26

Un règlement intérieur est établi par le conseil d'administration. Il doit être voté à la majorité des deux tiers des membres du conseil d'administration.

Ce règlement est destiné à préciser les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 27

Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'assemblée générale extraordinaire à la majorité des membres présents et représentés sur proposition du conseil d'administration.

ARTICLE 28

La dissolution de l'association ne peut être prononcée qu'au cours d'une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet.

ARTICLE 29

En cas de dissolution volontaire statutaire, l'assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation de l'association.

Les biens de l'association seront versés au C.C.A.S. de la Ville de Laval.

ARTICLE 30

Le(la) Président(e) devra faire connaître dans les trois mois, à la Préfecture, tous les changements survenus à la direction de l'association ainsi que toutes les modifications apportées aux statuts.

La Présidente,



Laurence Gaubert

La Secrétaire,



Catherine Véron

Florian Bercault : On passe au sujet Environnement, puisque la délibération est adoptée à l'unanimité, concernant l'accueil des professionnels en déchetterie et notamment la tarification 2025. Fabien Robin.

ENVIRONNEMENT

• CC171 - ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIES – TARIFS 2025

Rapporteur : Fabien Robin

I - Présentation de la décision

Laval Agglomération autorise l'accueil des professionnels en déchèteries depuis le 1^{er} septembre 2012. Les tarifs applicables aux déchets déposés ont été révisés une première fois par délibération du 1^{er} décembre 2014 avec application au 1^{er} janvier 2015.

Par suite de la fusion avec le Pays de Loiron en 2019, une délibération a été adoptée le 16 décembre 2019 afin d'uniformiser les tarifs sur toutes les déchèteries de l'agglomération avec application des tarifs de l'ex agglomération à tout le territoire à compter du 1^{er} janvier 2020.

Les déchèteries de l'agglomération sont gérées par des marchés de prestations de service. Les tarifs des prestataires sont soumis annuellement à des révisions de prix et au renouvellement des marchés.

Ainsi, le transport/traitement des déchets ultimes des déchèteries (tout-venant et tout venant incinérable) a été transféré au département de la Mayenne depuis janvier 2023. Les tarifs, TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) incluse, sont en continuelle augmentation.

Il convient aujourd'hui d'actualiser les tarifs applicables aux dépôts des professionnels afin de répercuter en partie les hausses supportées par la collectivité.

Il vous est donc proposé de fixer les nouveaux tarifs applicables aux professionnels selon la grille suivante :

Type de déchet	Tarifs €TTC 2023	Tarifs €TTC 2024	Tarifs €TTC 2025	% de hausse
Gravats (m3)	25,2	25,2	31,77	26%
Bois (m3)	15,6	15,6	40,64	161%
Déchets verts (m3)	19,2	19,2	19,20	0%
Tout Venant (m3)	32,4	32,4	35,72	10%
Déchets toxiques (kg)	3,6	3,6	3,60	0%

Les tarifs sont facturés en TTC, selon le taux de la TVA en vigueur.

II - Impact budgétaire et financier

Les recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif 2025, soit un montant de 30 000 €.

Fabien Robin : Oui, bonsoir. Comme tous les ans, on vous propose de mettre à jour les tarifs de dépôt des professionnels en déchetterie, en suivant concrètement le coût de revient de l'élimination de ces déchets pris en charge par la collectivité, sans prendre en compte forcément le coût agent, le coût infrastructure, mais uniquement le coût d'élimination de ces matériaux.

Les évolutions sont très variables d'un flux à l'autre : gravats +26 %, bois 161 %, puisque la filière sur le bois traité s'est écroulée, donc nos prix de reprise du bois sont très défavorables, les déchets verts 0 %, le tout-venant 10 % et les déchets toxiques 0 %. En sachant que l'estimation globale sur le budget 2025 est de l'ordre de 30 000 € de recettes. Il faut préciser quand même que la plupart des déposants artisans font l'objet d'une autre délibération prise précédemment, d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et donc paient au réel leurs dépôts de déchets en déchetterie.

Il faut savoir qu'en 2025, ces conditions vont à nouveau évoluer, avec la mise en place progressive de la responsabilité élargie des producteurs de déchets des bâtiments.

En théorie, lorsque l'on aura mis en place cette filière, ce partenariat avec les éco-organismes, les artisans et même les particuliers (mais c'est déjà gratuit pour les particuliers) pourront déposer gratuitement les déchets du bâtiment, à partir du moment où on touchera en contrepartie des recettes. Il doit se développer aussi sur l'ensemble des territoires des points de reprise privés ou des déchets privés qui apporteront un service plus adapté que nos équipements publics aux professionnels, en termes d'horaire et aussi de fonctionnalité, pour déposer des plus gros volumes, évidemment.

Ces modalités vont évoluer courant 2025, on travaille en parallèle avec la confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) pour préparer cette mise en place de la responsabilité élargie des producteurs pour le bâtiment.

Florian Bercault : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Yannick Borde : Juste une petite demande de précision sur le contrôle, comment est-il effectué à l'arrivée dans la déchetterie, comment savoir qui est soumis à la taxe ou et qui ne l'est pas ?

Fabien Robin : Alors le contrôle est visuel, ce qui veut dire qu'effectivement, si c'était un peu le sens de la question, aujourd'hui, garantir que l'on identifie 100 % des artisans en déchetterie, ce n'est pas le cas, je peux vous dire d'emblée. La seule manière de bien réaliser ces contrôles sera de prévoir le contrôle d'accès en déchetterie pour les particuliers et les professionnels, ce qui est prévu demain, mais qui va faire partie de l'étude sur l'ensemble du réseau de déchetterie.

Le contrôle d'accès ne sera pas forcément payant, mais avec un système de badge ou de lecture de plaque, ce que l'on trouve le plus couramment, et là on pourra identifier avec le propriétaire des véhicules et la raison sociale de l'entreprise.

Entre temps, c'est pour ça qu'on a une recette de 30 000 €, la priorité des gardiens est d'orienter au mieux les flux de déchets déposés dans les bennes. C'est là que l'on gagne le plus d'argent, plutôt que de chercher à en dépenser le moins possible. On essaie au mieux, avec les moyens effectivement mis à disposition en déchetterie, d'identifier les professionnels. Mais il faut clairement reconnaître qu'on a une marge de manœuvre à exploiter, et ça viendra sans doute par une meilleure technologie, afin que ça ne repose pas uniquement sur les gardiens.

Florian Bercault : Excellente question, que je me suis posée en allant faire le tour de toutes les déchetteries de l'agglomération, quand j'étais engagé auprès des agents. S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose donc de voter.

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DÉCHÈTERIES – TARIFS 2025

Rapporteur : Fabien Robin

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi du 12 juillet 1999 portant sur l'intercommunalité et précisant les compétences en matière de déchets,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2224-14, L2333-78 et L5211-1,

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 5 mars 2012 instituant la facturation des dépôts des professionnels en déchèteries,

Vu la délibération du bureau communautaire en date du 1^{er} décembre 2014 fixant la révision des tarifs à partir de 2015,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2019 fixant les tarifs à partir de 2020,

Considérant que Laval Agglomération a pour compétence la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés depuis le 1^{er} janvier 2001,

Qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de 2023 pour prendre en compte les hausses de coûts de collecte et de traitement des déchets,

Après avis de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs relatifs aux dépôts de professionnels dans les déchèteries de Laval Agglomération sont fixés tels que suit :

Type de déchet	Tarifs €TTC 2025
Gravats (m3)	31,77
Bois (m3)	40,64
Déchets verts (m3)	19,20
Tout Venant (m3)	35,72
Déchets toxiques (kg)	3,60

Les tarifs sont facturés en TTC, selon le taux de la TVA en vigueur.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, trois conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul et Samia Soutani).

Florian Bercault : *Je vous propose de passer aux tarifs de service public d'eau potable et d'assainissement, Nadège Davoust.*

- **CC172 - TARIFS 2025 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Nadège Davoust

I - Présentation de la décision

Conformément aux dispositions de l'article R2221-72 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil communautaire de fixer les tarifs dus par les usagers.

Harmonisation des tarifs à l'échelle des 34 communes

Laval Agglomération a réalisé une étude d'harmonisation des tarifs eau potable et assainissement à l'échelle des 34 communes.

Les tarifs, concernant la part fixe (abonnement) et la part variable (consommation) 2025 proposés correspondent à ceux définis dans l'étude.

Les tarifs de travaux et de prestations sont revalorisés de un pourcent par rapport aux tarifs 2024.

À partir de cette année, sont également votés les taux de redevance des agences de l'eau, suite à la réforme de ces redevances et à la modification de l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures eau et assainissement à partir du 1^{er} janvier 2025, suite à l'arrêté du 2 octobre 2025. Avec cet arrêté, il est obligatoire d'identifier sur les factures d'eau les redevances dans une rubrique "organismes publics".

Il est à noter qu'avec cette réforme, de nouvelles redevances sont apparues en remplacement d'anciennes :

- pour l'eau potable, les redevances "consommation" et "performance des réseaux" en remplacement de la redevance "Pollution domestique",
- pour l'assainissement collectif, la redevance de "performance des systèmes d'assainissement" à la place de la redevance "modernisation des réseaux de collecte".

Nadège Davoust : *Merci, Monsieur le Président. Donc, comme tous les ans, le conseil communautaire doit fixer les tarifs dus par les usagers. Je vous présente les tarifs en fin d'année, comme pour les déchets. Donc, les tarifs, qui sont joints à la délibération pour toutes les communes de Laval Agglomération, sont toujours bien conformes à l'étude d'harmonisation qu'on s'était fixée. Concernant les tarifs des travaux et des prestations, ils sont revalorisés de 1 % par rapport aux tarifs 2024. Je viens de voir que c'est écrit 2025, il faudra faire une petite modification, c'est écrit 2025, c'est bien 2024. Voilà, et donc cette année, les agences de l'eau demandent aux collectivités d'indiquer, sur nos factures, les différentes redevances. L'agence de l'eau de Loire-Bretagne nous a demandé d'indiquer les redevances sur les factures d'eau, qui plus est, changent de nom.*

La redevance qui s'appelait « pollution domestique » devient « les redevances consommation, prélèvement et les redevances performance des réseaux ». On a les détails aussi des tarifs, donc redevance consommation c'est 33 centimes du mètre cube, prélèvement 3 centimes, enfin 0,0386 pour être plus précise, et celles de performance des réseaux 2 centimes.

Concernant l'assainissement, la « redevance modernisation des réseaux de collecte » devient « la redevance des performances des systèmes d'assainissement » à 0,084 centimes du mètre cube. Voilà, donc, il vous est donc proposé aujourd'hui d'adopter cette délibération que je viens de vous présenter. Merci.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 172/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

TARIFS 2025 DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Nadège Davoust

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1412-1, R1412-1, L2221-1 à L2221-14, R2221-1 à R2221-17, et R2221-63 à R2221-94,

Vu la délibération de Laval Agglomération n° 44/2016 en date du 23 mai 2016 relative au transfert des compétences eau potable et assainissement à Laval Agglomération,

Vu la délibération de Laval Agglomération en date du 9 novembre 2020 relative à la dissolution du syndicat du Centre Ouest Mayennais,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1^{er} janvier 2025,

Vu la délibération n° 2024-20 du 15 octobre 2024 du comité de bassin Loire-Bretagne portant avis conforme sur l'adoption des taux de redevance 2025-2030 de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2025,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

À compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs des services publics d'eau potable et d'assainissement sont fixés comme suit :

	Eau potable		Assainissement	
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³	Part fixe	Part variable en € HT / m ³
Ahuillé	67,528	0 à 40 m ³ : 1,129 40 à 100 m ³ : 1,100 100 à 1000 m ³ : 1,127 > 1000 m ³ : 1,156	34,949	0 à 40 m ³ : 1,042 40 à 100 m ³ : 1,193 100 à 1000 m ³ : 1,236 > 1000 m ³ : 1,268
Changé	48,022	0 à 40 m ³ : 1,179 40 à 100 m ³ : 1,180 100 à 1000 m ³ : 1,206 > 1000 m ³ : 1,235	23,487	0 à 40 m ³ : 1,089 40 à 100 m ³ : 1,264 100 à 1000 m ³ : 1,306 > 1000 m ³ : 1,339
Entrammes	63,015	0 à 40 m ³ : 1,446 40 à 100 m ³ : 1,389 100 à 1000 m ³ : 1,415 > 1000 m ³ : 1,445	25,511	0 à 40 m ³ : 1,057 40 à 100 m ³ : 1,264 100 à 1000 m ³ : 1,306 > 1000 m ³ : 1,339
Laval	44,385	0 à 40 m ³ : 0,959 40 à 100 m ³ : 1,140 100 à 1000 m ³ : 1,167 > 1000 m ³ : 1,196	28,969	0 à 40 m ³ : 0,939 40 à 100 m ³ : 1,272 100 à 1000 m ³ : 1,314 > 1000 m ³ : 1,346
L'Huisserie	42,355	0 à 40 m ³ : 1,106 40 à 100 m ³ : 1,090 100 à 1000 m ³ : 1,116 > 1000 m ³ : 1,145	28,882	0 à 40 m ³ : 1,042 40 à 100 m ³ : 1,216 100 à 1000 m ³ : 1,259 > 1000 m ³ : 1,291
Montigné-Le-Brillant	48,022	0 à 40 m ³ : 1,207 40 à 100 m ³ : 1,253 100 à 1000 m ³ : 1,279 > 1000 m ³ : 1,308	30,859	0 à 40 m ³ : 1,033 40 à 100 m ³ : 1,152 100 à 1000 m ³ : 1,195 > 1000 m ³ : 1,227
Nuillé-sur-Vicoin	64,967	0 à 40 m ³ : 1,359 40 à 100 m ³ : 1,180 100 à 1000 m ³ : 1,207 > 1000 m ³ : 1,236	27,015	0 à 40 m ³ : 0,955 40 à 100 m ³ : 1,264 100 à 1000 m ³ : 1,306 > 1000 m ³ : 1,339
Saint-Berthevin	52,480	0 à 40 m ³ : 1,128 40 à 100 m ³ : 1,130 100 à 1000 m ³ : 1,156 > 1000 m ³ : 1,185	24,888	0 à 40 m ³ : 1,207 40 à 100 m ³ : 1,264 100 à 1000 m ³ : 1,306 > 1000 m ³ : 1,339
Châlons-du-Maine	51,195	0 à 40 m ³ : 1,079 40 à 100 m ³ : 1,123 100 à 1000 m ³ : 1,149 > 1000 m ³ : 1,178	44,384	0 à 40 m ³ : 0,923 40 à 100 m ³ : 1,082 100 à 1000 m ³ : 1,124 > 1000 m ³ : 1,156
La Chapelle-Anthenaise	51,195	0 à 40 m ³ : 1,079 40 à 100 m ³ : 1,123 100 à 1000 m ³ : 1,149 > 1000 m ³ : 1,178	38,990	0 à 40 m ³ : 1,010 40 à 100 m ³ : 1,176 100 à 1000 m ³ : 1,219 > 1000 m ³ : 1,251
Louverné	51,436	0 à 40 m ³ : 1,084 40 à 100 m ³ : 1,123 100 à 1000 m ³ : 1,149 > 1000 m ³ : 1,178	40,185	0 à 40 m ³ : 1,033 40 à 100 m ³ : 1,160 100 à 1000 m ³ : 1,203 > 1000 m ³ : 1,235
Montflours	77,815	0 à 40 m ³ : 1,152 40 à 100 m ³ : 1,084 100 à 1000 m ³ : 1,111 > 1000 m ³ : 1,140	33,604	0 à 40 m ³ : 0,939 40 à 100 m ³ : 1,176 100 à 1000 m ³ : 1,219 > 1000 m ³ : 1,251
Saint-Germain-le-Fouilloux	77,815	0 à 40 m ³ : 1,152 40 à 100 m ³ : 1,084 100 à 1000 m ³ : 1,111 > 1000 m ³ : 1,140	23,717	0 à 40 m ³ : 0,899 40 à 100 m ³ : 1,129 100 à 1000 m ³ : 1,172 > 1000 m ³ : 1,204
Saint-Jean-sur-Mayenne	77,815	0 à 40 m ³ : 1,152 40 à 100 m ³ : 1,084 100 à 1000 m ³ : 1,111 > 1000 m ³ : 1,140	24,818	0 à 40 m ³ : 1,456 40 à 100 m ³ : 1,538 100 à 1000 m ³ : 1,580 > 1000 m ³ : 1,613

	Eau potable			Assainissement		
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³		Part fixe	Part variable en € HT / m ³	
Argentré	58,277	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,159 1,203 1,230 1,259	36,969	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,250 1,409 1,451 1,483
Bonchamp	58,277	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,159 1,203 1,230 1,259	36,969	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,250 1,409 1,451 1,483
Forcé	58,277	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,159 1,203 1,230 1,259	36,969	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,250 1,409 1,451 1,483
Louvigné	58,277	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,159 1,203 1,230 1,259	36,969	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,250 1,409 1,451 1,483
Parné-sur-Roc	58,277	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,159 1,203 1,230 1,259	36,969	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,250 1,409 1,451 1,483
Soulgé-sur-Ouette	58,277	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,159 1,203 1,230 1,259	36,969	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,250 1,409 1,451 1,483
Beaulieu-sur-Oudon	77,500	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,520 1,558 1,529 1,458	36,712	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,092 1,215 1,258 1,290
La Brûlatte	77,500	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,520 1,558 1,529 1,458	24,075	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,050 1,146 1,189 1,221
La Gravelle	72,899	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,520 1,558 1,529 1,458	34,712	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0,748 0,872 0,914 0,946
Le Genest-Saint-Isle	77,500	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,520 1,558 1,529 1,458	43,545	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,270 1,394 1,436 1,469
Loiron	77,500	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,520 1,558 1,529 1,458	23,213	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,599 1,723 1,766 1,798
Ruillé-le-Gravelais	77,500	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,520 1,558 1,529 1,458	35,553	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,105 1,229 1,271 1,303
Montjean	77,500	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,520 1,558 1,529 1,458	26,372	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,347 1,470 1,513 1,545
Saint-Cyr-le-Gravelais	77,500	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,520 1,558 1,529 1,458		0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	
Le Genest-Saint-Isle (secteur DSP AEP SAUR)	24,347*	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0,739* 0,777* 0,862* 0,842*	43,545	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,270 1,394 1,436 1,469
Olivet (secteur DSP AEP SAUR)	17,819*	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0,739* 0,777* 0,862* 0,842*	32,718	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0,732 0,855 0,897 0,930

	Eau potable			Assainissement		
	Part fixe en € HT	Part variable en € HT / m ³		Part fixe	Part variable en € HT / m ³	
Port-Brillet (secteur DSP AEP SAUR)	24,347*	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0,739* 0,777* 0,785* 0,842*	36,712	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,160 1,283 1,326 1,358
Saint-Pierre-La-Cour (secteur DSP SAUR)	24,347*	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0,739* 0,777* 0,785* 0,842*	7,222*	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0,010* 0,024* 0,067* 0,099*
Bourgon (secteur DSP AEP SAUR)	24,347*	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0,739* 0,777* 0,785* 0,842*	54,696	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,599 1,723 1,766 1,798
Launay-Villiers (secteur DSP AEP SAUR)	24,347*	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0,739* 0,777* 0,785* 0,842*	22,976	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,022 1,256 1,079 1,111
Le Bourgneuf-la-Forêt (secteur DSP AEP SAUR)	24,347*	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0,739* 0,777* 0,785* 0,842*	47,614	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,127 1,190 1,233 1,265
Saint-Ouën-des-Toits (secteur DSP SAUR)	30,275*	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	0,364* 0,402* 0,406* 0,398*	28,357	0 à 40 m ³ : 40 à 100 m ³ : 100 à 1000 m ³ : > 1000 m ³ :	1,518 1,642 1,684 1,716

* Part collectivité uniquement, la part délégataire étant contractuelle.

Les taux des redevances de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à intégrer dans les factures eau et assainissement sont les suivants :

- Eau potable
 - Redevance prélèvement : 0,0386 €/m³
 - Redevance consommation : 0,33 €/m³
 - Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0,02 €/m³
- Assainissement collectif
 - Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif : 0,084 €/m³

AUTRES TARIFS :**EAU POTABLE**

Travaux sur branchements Eau Potable	En € HT 2025
Installation compteur 15 mm	176,50
Installation compteur 20 mm	216,58
Installation compteur 30 mm	487,96
Installation compteur 40 mm	676,21
Installation compteur 50 mm	1 085,45
Installation compteur 60 mm	1 492,25
Installation compteur 80 mm	2 240,83
Installation compteur 100 mm	2 416,85
Installation compteur > 100 mm	2 645,17
Installation compteur 15 mm divisionnaire sur support	116,37
Installation compteur 20 mm divisionnaire sur support	142,81
Installation compteur 30 mm divisionnaire sur support	321,71
Installation compteur 40 mm divisionnaire sur support	445,82
Installation compteur 50 mm divisionnaire sur support	715,63
Installation compteur 60 mm divisionnaire sur support	983,82
Installation d'un poteau d'incendie 100 mm (hors fourniture)	884,57
Installation d'un poteau d'incendie 100 mm (avec fournitures)	2 500,57
Installation d'un poteau d'incendie 150 mm (hors fourniture)	2 500,57
Installation d'un poteau d'incendie 150 mm (avec fournitures)	3 650,93
Installation d'un regard de comptage 400X600 mm	303,96
Installation d'un regard de comptage 915X610 mm	1 052,24
Installation d'un regard de comptage 1310X850 mm	2 150,69
Installation d'un regard de comptage 1500X900 mm	2 689,90
Installation d'un regard de comptage 1800X900 mm	4 309,10
Installation d'un regard de comptage 2500X1200 mm	7 766,53
Déplacement d'un compteur 15 mm ou 20 mm (hors regard de comptage)	105,85
Déplacement d'un compteur 30, 40, 50 ou 60 mm (hors regard de comptage)	211,70
Déplacement d'un compteur 80 ou 100 mm (hors regard de comptage)	317,54
Déplacement d'un compteur > 100 mm (hors regard de comptage)	423,39
Installation d'une tête émettrice sur compteur	64,55
Rehausse d'un regard de dimensions < ou = 915X610 mm	128,59
Rehausse d'un regard de dimensions > 915X610 mm	193,62
Ouverture du branchement	30,27

Réalisation de branchements Eau Potable (hors installation du regard de comptage)	En € HT 2025
Branchement Qn 1,5 m3/h < ou = 3 ml	517,65
Branchement Qn 2,5 m3/h < ou = 3 ml	552,17
Plus-value par ml au-delà de 3 ml Qn 1,5 à 2,5 m3/h	62,09
Branchement Qn 6 m3/h < ou = 3 ml	678,71
Branchement Qn 10 m3/h < ou = 3 ml	730,45
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 6 à 10 m3/h	89,96
Branchement Qn 15 m3/h < ou = 3 ml	1 633,49
Branchement Qn 20 m3/h < ou = 3 ml	1 714,01
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 15 et 20 m3/h	102,68
Branchement Qn 30 m3/h < ou = 3 ml	2 813,38
Branchement Qn 50 m3/h < ou = 3 ml	2 874,01
Branchement Qn 100 m3/h et plus	3 095,51
Plus-value par ml au-delà de 3m Qn 30 à 100 m3/h	118,33
Suppression d'un branchement d'eau potable	517,65
Les travaux de création d'un branchement d'eau potable, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées ou d'eaux pluviales, bénéficieront d'une minoration de 50%.	

Autres prestations	En € HT 2025
Abonnement Divisionnaire 15 mm	9,36
Contrôle de débit et pression sur un poteau incendie	57,52
Réalisation d'une prise en charge < 40mm	104,63
Réalisation d'une prise en charge > 40mm	170,01
Fourniture d'eau potable aux bornes de puisage (par m3)	1,59
Fourniture d'eau potable aux piscines (par m3)	0,82
Perte d'une clé électronique	529,24

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Réalisation de branchements Eaux Usées et Eaux Pluviales		En € HT 2025
Branchement de 125 à 200 mm < ou = 3 ml		1 537,23
Branchement de plus de 200 mm < ou = 3 ml		1 725,00
Plus-value par ml au-delà de 3 ml		176,02
Les travaux de création d'un branchement d'eaux pluviales, réalisés en tranchée commune avec la création d'un branchement d'eaux usées, bénéficieront d'une minoration de 50% de leurs prix.		-

Travaux sur réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales		En € HT 2025
Mise à niveau d'une boîte de branchement		530,03
Réalisation d'une boîte de branchement		865,93
Remise à niveau d'un regard de visite (avec fournitures)		414,04

Autres prestations		En € HT 2025
Matières de vidange (la tonne)		14,16
Dépotage graisses (la tonne)		27,87
Dépotage sable pollué (la tonne)		130,50
Heure d'intervention d'un agent		30,27
Heure d'intervention d'une hydrocureuse		70,41
Heure d'intervention d'une tractopelle		51,77
Heure d'intervention d'un camion		57,52
Heure d'inspection télévisuelle		99,75
Déplacement sans intervention		59,39
Forfait fourniture carte accès borne de puisage		27,98
Forfait rechargement carte accès borne de puisage		16,79
Contrôle de raccordement (y compris contre visite)		82,13
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre ≤ 200 mm		559,41
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre ≤ 200 mm		55,94
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre ≤ 400 mm		1 118,82
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre ≤ 400 mm		111,88
Forfait pour réparation réseau AEP ou EU diamètre > 400 mm		2 237,62
Forfait réparation, en complément du forfait intervention, un mètre linéaire, réseau AEP ou EU diamètre > 400 mm		223,77

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	En € HT 2025
Surface de plancher de créer (par m2)	8,12
La PFAC n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m2.	-

Participation pour le financement de l'assainissement collectif pour les usagers assimilés domestiques (PFAC-AD)	
Surface de plancher inférieure ou égale à 450 m2 (par m2)	8,12
par m2 supplémentaire de surface de plancher	3,30
La PFAC-AD n'est pas mise en recouvrement en dessous du minimum de perception suivant : surface de plancher créée ou réaménagée inférieure ou égale à 40 m2.	-

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Type de contrôle	En € HT 2025
Redevance de "contrôle de conception et d'implantation"	63,51
Redevance de "contrôle d'exécution"	98,58
Redevance pour visite complémentaire	61,02
Redevance de "contrôle de diagnostic"	98,58
Redevance de "contrôle de vente"	98,58
Redevance de "contrôle périodique de fonctionnement"	98,58
Déplacement sans intervention	61,02
Majoration en cas d'absence d'installation d'un assainissement non-collectif (200% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	197,25
Majoration en cas de non mise en conformité dans les délais impartis suite aux cessions immobilières (300% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	295,83
Majoration en cas de non mise en conformité dans les délais impartis suite à un diagnostic ou un contrôle périodique (100% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	98,58
Majoration pour obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC (100% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	98,58
Majoration en cas de modification de l'assainissement sans suivi du SPANC (300% du contrôle de conception + Contrôle d'exécution)	486,25
Majoration en cas de non transmission des documents relatifs aux modalités de contrôle de l'entretien pour les installations supérieures à 20EH (100% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	98,58
Majoration pour non présentation d'un bordereau de vidange par un vidangeur agréé (100% du contrôle périodique de bon fonctionnement)	98,58

ANALYSES ET PRÉLÈVEMENTS

En € HT 2025	
Prélèvement eaux usées ou Eau Potable (Chimie) ou Eau Potable (Bactériologie)	34,71
Analyse pH T° ou Conductivité ou Turbidité ou Chlore ou MES	8,30
Analyse Phosphore total ou Ortho phosphate ou Nitrate ou Ammonium ou Nitrite ou DCO	15,16
Analyse DBO5 ou Azote global	24,45

Article 2

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, trois conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul et Samia Sultani).

Florian Bercault : *On passe aux questions ressources, avant d'attaquer évidemment ce que vous attendez tous, le budget. On va parler de délégation de service public, en deux temps : les tarifs et la valorisation des matériaux. Bernard Bourgeois.*

RESSOURCES

- **CC173 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) CRÉMATORIUM – TARIFS 2025**

Rapporteur : Bernard Bourgeois

I - Présentation de la décision

Le contrat de délégation de service public, conclu le 7 septembre 2017 pour une durée de 26 ans, entre Laval Agglomération et la société OGF, définit les conditions de construction et d'exploitation du crématorium situé sur le site des Faluères à Laval. Le contrat a été complété de trois avenants signés le 3 mai 2022 (élargissement des horaires d'ouverture), le 6 février 2024 (ajout d'une prestation et modification de la formule de révision tarifaire) et le 11 avril 2024 (limitation à 10 % de l'augmentation des tarifs 2024).

L'article 27 du contrat de concession prévoit l'application chaque année d'une formule de révision tarifaire pour calculer les tarifs applicables. La formule est basée sur les indices INSEE relatifs aux salaires, à l'énergie et aux frais et services divers.

Par application de la formule pour le calcul des tarifs 2025, une diminution de 2,30 % est constatée.

II – Impact financier

L'impact financier se traduit par une diminution des tarifs des prestations délivrées aux usagers tels que définis dans le tableau ci-dessous :

Prestations	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Crémation adulte	861	841
Crémation adulte sans cérémonie	752	735
Crémation enfant jusqu'à 13 ans	431	421
Crémation personnes dépourvues de ressource	gratuit	gratuit
Crémation après inhumation inférieure à 5 ans	861	841
Crémation après inhumation supérieure à 5 ans	431	421
Utilisation salle de cérémonie > 30mn	109	106
Cérémonie de recueil personnalisée	145	141
Utilisation salle de convivialité	109	106
Location salle pour obsèques sans crémation		
Location < 45mn	109	106
Location < 90mn	145	141
Location < 120mn	217	212
Crémation de pièces anatomiques		
Container < 60kg et 200 L	861	841
Container < 30kg et 100 L	431	421
Prestation de restauration : café, thé, brioche pour 20 personnes	232	227
Autres prestations de restauration	Sur devis	Sur devis
Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2ers mois)	29	29
Dispersion des cendres dans le site cinéraire du cimetière	145	141
Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 5 ans	205	200
Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 10 ans	409	400

Bernard Bourgeois : *Bon, un premier sujet, une première délibération qui concerne les tarifs du crématorium. Donc, dans ce contexte où on s'aperçoit, on l'a encore vu tout à l'heure, que l'on a des augmentations un petit peu dans tous les domaines, et bien en ce qui concerne le crématorium, les tarifs sont à la baisse. En rappelant que, effectivement, le crématorium des Faluères est géré dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) avec la société OGF. Dans ce cadre-là, effectivement, il y a un recalcul, chaque année, des tarifs qui sont applicables avec une formule qui est basée sur les indices de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) relatifs aux salaires, à l'énergie et aux frais et services divers. Donc, l'application de cette formule pour le calcul des tarifs 2025 permet d'obtenir une diminution de 2,30 %. Voilà ce qui représente, vous voyez, pour une crémation adulte, on passe de 861 à 841 €. Et puis, vous avez tout le détail.*

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose donc de voter cette baisse de tarification. Je ne me suis pas permis de traits d'humour sur le sujet, je le laisse à Alex Vizorek qui a un très beau spectacle sur la mort.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 173/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) CRÉMATORIUM – TARIFS 2025

Rapporteur : Bernard Bourgeois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L2121-29, L5211-1, L1411-1 et suivants,

Vu la délibération n° 59/2017 du conseil communautaire du 19 juin 2017 approuvant le choix du délégataire de service public du crématorium,

Considérant les termes du contrat de concession signé avec la société OGF, le 7 septembre 2017, pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et l'exploitation d'un crématorium,

Vu l'article 27 du contrat de concession qui fixe la révision annuelle des tarifs selon l'application d'une formule de révision,

Vu l'article 27 qui précise que "cette évolution ne nécessite pas la conclusion d'un avenant dans la mesure où l'évolution tarifaire d'un tarif n'excéderait pas une variation annuelle de 5 % à la hausse ou à la baisse",

Vu l'article 27 qui stipule que "le délégant fixe, sur proposition du délégataire, par délibération du conseil communautaire, l'ensemble des tarifs de nature à assurer l'équilibre financier du contrat dans des conditions normales d'exploitation",

Considérant la proposition du délégataire de maintenir les tarifs 2024 pour l'année 2025,

Considérant l'absence d'éléments financiers complémentaires de ce dernier démontrant que la baisse des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 serait de nature à compromettre l'équilibre financier du contrat,

Qu'il convient de réviser les tarifs fixés par le contrat de concession pour l'année 2025,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve la révision des tarifs du crématorium à compter du 1^{er} janvier 2025 selon la grille tarifaire jointe en annexe.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Révision tarifaire 2025

TARIFS APPLICABLES AU 1^{er} JANVIER 2025

RÉVISION DES TARIFS SELON LES DERNIERS INDICES CONNUS AU 18/09/2024

Soit la formule de révision tarifaire :

T	=	0.25	+	0.30	+	0.2	+	0.25	$FSD1$
T_0				S_0		E_0			$FSD1_0$

Avec comme indices et valeurs de références :

T / T₀ = Coefficient de variation des tarifs

S = Indice des salaires mensuels de base - Activités scientifiques et techniques - Services administratifs et de soutien (NAF rév. 2, niveau A17 MN) - Base 100 au T2 2017 - série n°105 626 82, valeur connue à la date de révision. 118.20

Rappel de la valeur de la révision précédente (connue au 09/10/2023) : 114,40

S₀ = Indice des salaires mensuels de base - Activités scientifiques et techniques - Services administratifs et de soutien (NAF rév. 2, niveau A17 MN) - Base 100 au T2 2017 - série n°105 626 82.
Valeur initiale T1 2022 : 108.40

E = Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - MIG NRG - Énergie (805, 806, C19, D35, E36)

Prix de marché - Base 2021 - Données mensuelles brutes - Identifiant 010764361¹.

Valeur de l'indice publié à la date de la révision : 125.80 X 1.2668 = 158.73

Rappel de la valeur de la révision précédente (connue au 09/10/2023) : 176.90

E₀ = Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - MIG NRG - Énergie (805, 806, C19, D35, E36), série n° 105 348 44.

Valeur initiale Janvier 2022 : 176.10

FSD1 = Frais et services divers - modèle de référence n°1, série publiée par Le Moniteur, valeur connue à la date de révision. 173.80

Rappel de la valeur de la révision précédente (connue au 09/10/2023) : 183.30

FSD1₀ = Frais et services divers - modèle de référence n°1, série publiée par Le Moniteur.

Valeur initiale Janvier 2022 : 175.60

¹ A partir de la diffusion de février 2024 (le 29/02), la série 010534844, en base 2015, est arrêtée et peut être poursuivie par la série équivalente 010764361, en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,2668. Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2023, multipliez les indices de la nouvelle série par le coefficient.

Soit la formule de révision suivante :

T	=	0.25	+	0.30	—	+	0.2	—	+	0.25	—
To					118.20			158.73			173.80
					108.40			176.10			175.60

Et,

T	=	1.00483
To		

Le coefficient de révision depuis l'origine pour l'année 2025 ressort à 1,00483.

Le coefficient de variation par rapport à la dernière révision ressort donc à 1,00483/ 1,02848 soit 0,9770.

La variation des tarifs est donc de - 2.30 %.

Ces résultats sont obtenus de la façon suivante :

- le coefficient de révision par rapport à l'origine est calculé à 5 décimales après la virgule ;
- le coefficient de variation par rapport à la précédente révision est calculé à 4 décimales après la virgule ;
- le pourcentage de variation par rapport à la précédente révision est calculé à 2 décimales après la virgule et s'applique sur les tarifs hors taxes.

Four l'année 2025 nous proposons le maintien des tarifs de 2024. Le coefficient de révision tarifaire depuis l'origine sera inchangé.

TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2025 (FORMULE CONTRACTUELLE)

Prestations	Tarifs au 1er janvier 2025		
	Tarif H.T.	T.V.A.	Tarif T.T.C. arrondis
		20,00%	
1- PRESTATIONS DE BASE CRÉMATORIUM			
1 - Crémation adulte			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	700,03 €	140,17 €	841,00 €
2 - Crémation adulte sans cérémonie			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille	612,50 €	122,50 €	735,00 €
3 - Crémation enfant jusqu'à 13 ans			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	350,03 €	70,17 €	421,00 €
4 - Crémation personnes dépourvues de ressource			
Gratuit			
5 - Crémation après inhumation inférieure à 5 ans			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	700,03 €	140,17 €	841,00 €
6 - Crémation après inhumation supérieure à 5 ans			
Démarches et formalités de crémation Crémation Remise de l'urne à la famille Utilisation salle cérémonie < 30mn	350,03 €	70,17 €	421,00 €
8 - PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES			
1 - Utilisation de la salle cérémonie > 30 mn	89,33 €	17,67 €	106,00 €
2 - Cérémonie de recueillement personnalisée	117,50 €	23,50 €	141,00 €
3 - Utilisation de la salle de convalescence	89,33 €	17,67 €	106,00 €
4 - Location salle pour obsèques sans crémation			
Location < 45 mn	89,33 €	17,67 €	106,00 €
Location < 90 mn	117,50 €	23,50 €	141,00 €
Location < 120 mn	176,67 €	35,33 €	212,00 €
5 - Crémation de pièces anatomiques			
Containeur < 60 kg et 200L	700,03 €	140,17 €	841,00 €
Containeur < 30 kg et 100 L	350,03 €	70,17 €	421,00 €
6 - Prestation de restauration: café, thé, bricbe pour 20 personnes			
	189,17 €	37,83 €	227,00 €
7 - Autres prestations de restauration: Service traiteur (organisation / nettoyage)			
Sur devis			
8 - Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (gratuit les 2 premiers mois)			
	24,17 €	4,83 €	29,00 €
9 - Dispersion des cendres dans le site cinéraire du cimetière			
	117,50 €	23,50 €	141,00 €
10 - Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 5 ans			
	166,67 €	33,33 €	200,00 €
11 - Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 10 ans			
	333,33 €	66,67 €	400,00 €

TARIFS APPLIQUÉS AU 19 FEVRIER 2024

Prestations	Tarifs au 19 février 2024		
	Tarifs H.T.	T.V.A.	Tarifs T.T.C. arrondis
I - PRESTATIONS DE BASE CRÉMATORIUM			
1 - Crémation adulte			
Démarches et formalités de crémation			
Crémation			
Rembe de l'urne à la famille	717,50 €	143,50 €	861,00 €
Utilisation salle cérémonie < 30mn			
2 - Crémation adulte sans cérémonie			
Démarches et formalités de crémation			
Crémation			
Rembe de l'urne à la famille	626,67 €	125,33 €	752,00 €
3 - Crémation enfant jusqu'à 13 ans			
Démarches et formalités de crémation			
Crémation			
Rembe de l'urne à la famille	359,17 €	71,83 €	431,00 €
Utilisation salle cérémonie < 30mn			
4 - Crémation personnes dépourvues de ressource			
		Gratuit	
5 - Crémation après inhumation inférieure à 5 ans			
Démarches et formalités de crémation			
Crémation			
Rembe de l'urne à la famille	717,50 €	143,50 €	861,00 €
Utilisation salle cérémonie < 30mn			
6 - Crémation après inhumation supérieure à 5 ans			
Démarches et formalités de crémation			
Crémation			
Rembe de l'urne à la famille	359,17 €	71,83 €	431,00 €
Utilisation salle cérémonie < 30mn			
II - PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES			
1 - Utilisation de la salle cérémonie >30 mn			
	90,83 €	18,17 €	109,00 €
2 - Cérémonie de recueillement personnalisée			
	120,83 €	24,17 €	145,00 €
3 - Utilisation de la salle de convivialité			
	90,83 €	18,17 €	109,00 €
4 - Location salle pour obsèques sans crémation			
Location < 45 mn	90,83 €	18,17 €	109,00 €
Location < 90 mn	120,83 €	24,17 €	145,00 €
Location < 120 mn	180,83 €	36,17 €	217,00 €
5 - Crémation de pièces anatomiques			
Containeur <50 kg et 200L	717,50 €	143,50 €	861,00 €
Containeur <50 kg et 100 L	359,17 €	71,83 €	431,00 €
6 - Prestation de restauration: café, thé, broche pour 20 personnes			
	193,33 €	38,67 €	232,00 €
7 - Autres prestations de restauration: Service traiteur (organisation / nettoyage)			
		Sur devis	
8 - Conservation temporaire de l'urne au crématorium par mois (après les 2 premiers mois)			
	24,17 €	4,83 €	29,00 €
9 - Dispersion des cendres dans le site cinéraire du cimetière			
	120,83 €	24,17 €	145,00 €
10 - Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 5 ans			
	170,83 €	34,17 €	205,00 €
11 - Fourniture et mise en place d'une plaque du souvenir sur le site de dispersion pour une durée de 10 ans			
	340,83 €	68,17 €	409,00 €

INDICES CONNUS AU MOMENT DE LA RÉVISION

IDENTIFIANT 10562682

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010562682>



L'INDICE 10534844 A ÉTÉ ARRÊTÉ ET REMPLACÉ PAR L'INDICE 10764361

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010534844>

Indice de prix de production
de l'industrie française pour le
marché français – MIG NRG –
Énergie (B05, B06, C19, D35,
E36) – Série arrêtée

Prix de marché – Base 2015 – Données
mensuelles brutes – Identifiant 010534844

Séries chronologiques
Publié le : 28/02/2024

Série arrêtée

A partir de la diffusion de février 2024 (le 28/02), la série 010534844, en base 2015, est arrêtée et peut être poursuivie par la série équivalente 010764361, en base 2021, avec le coefficient de raccordement 1,2668. Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2023, multipliez les indices de la nouvelle série par le coefficient.

> Séries 010764361 : Index de prix de production de l'industrie française pour le marché français – MIG NRG – Énergie (B05, B06, C19, D35, E36)

L'INDICE 010764361

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010764361#Tableau>

Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – MIG NRG – Énergie (B05, B06, C19, D35, E36)

Prix de marché – Base 2021 – Données mensuelles brutes – Identifiant 010764361

SÉRIES CHRONOLOGIQUES

Parus : 20/08/2024

TABLEAU
RÉVISION
GRAPHIQUE
DOCUMENTATION
TÉLÉCHARGEMENT

Transposer le tableau

Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français – MIG NRG – Énergie (B05, B06, C19, D35, E36)

Année	Mois	Valeur
2023	juillet	123,3
2023	juin	121,4
2024	mai	124,5
2024	avril	122,2

FSD1

2024	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	184,9	184,4	182,8	175,1	172,2	172,8	173,8					
DML	25/02/24	29/03/24	30/04/24	31/05/24	28/06/24	31/07/24	30/08/24					





WWW.OGF.FR

Florian Bercault : *On continue sur la valorisation des métaux.*

- **CC174 - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) CRÉMATORIUM – VALORISATION DES MÉTAUX**

Rapporteur : Bernard Bourgeais

I - Présentation de la décision

A/ Contexte

Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors des crémations, sont traités et revalorisés par un prestataire OrthoMetals auquel ils sont cédés à titre gratuit. Chaque année, ce prestataire reverse une valorisation à la société OGF.

Conformément à la loi 3DS, les fonds issus de la valorisation des métaux doivent être destinés au financement des obsèques de personnes dépourvues de ressources ou à des structures d'intérêt général.

B/ Valorisation des déchets métalliques

Le délégataire, n'étant pas doté d'un centre intercommunal d'action sociale, a le choix de verser les fonds soit à des associations qu'il a désignées soit à la Fondation PFG pour financer des projets sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

La Fondation PFG compte parmi les 945 fondations sous l'égide de la Fondation de France.

Pour l'année 2023, le montant de la valorisation des métaux collectés est de 9 210,02 €. La réflexion sur un versement des fonds possible à des associations locales œuvrant pour des initiatives sur le thème du deuil et de la fin de vie ou sur un reversement aux communes de Laval Agglomération pour le financement de l'inhumation des personnes sans ressource ayant été seulement amorcée, il est proposé de verser ces fonds à la Fondation PFG.

Bernard Bourgeais : *Alors valorisation des métaux, toujours également sur le même sujet, le crématorium, on y reste. Donc les résidus métalliques, à savoir les visseries du cercueil, les prothèses, ne se consomment pas bien sûr lors des crémations. Ils sont traités et revalorisés par un prestataire qui s'appelle OrthoMetals et donc elles sont cédées à titre gratuit. Chaque année ce prestataire reverse une valorisation à la société OGF.*

Conformément à la loi 3DS (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), les fonds qui sont issus de cette valorisation des métaux doivent être destinés au financement des obsèques de personnes dépourvues de ressources ou à des structures d'intérêt général.

En ce qui nous concerne aujourd'hui, nous n'avons pas de centre intercommunal d'action sociale pour pouvoir verser ces fonds à des associations et donc nous choisissons, pour l'instant, encore une fois, de laisser ces fonds à la fondation PFG, pour financer des projets sur les thèmes du deuil et de la fin de vie. Il y a une réflexion en cours pour savoir comment on pourrait effectivement utiliser ces fonds sur Laval Agglomération. Alors ce n'est pas simple effectivement d'un point de vue réglementaire.

Ce qui est proposé, c'est que, pour l'année 2023, le montant de la valorisation des métaux, qui était d'un peu plus de 9 000 €, soit reversé à la Fondation PFG.

Florian Bercault : *Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose donc de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 174/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) CRÉMATORIUM – VALORISATION DES MÉTAUX

Rapporteur : Bernard Bourgeois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'article 237 de la loi 2022-217 du 21 Février 2022 relative à la différenciation, décentralisation, déconcentration,

Vu le décret 2022-1127 du 5 août 2022 portant diverses mesures relatives à la réglementation funéraire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L2121-29, L5211-1, L1411-1 et suivants,

Considérant qu'en vertu de l'article L1411-3 du CGCT, il appartient au délégataire d'un service public de transmettre au délégant un rapport détaillé concernant l'année écoulée,

Vu la délibération n° 59/2017 du conseil communautaire du 19 juin 2017 approuvant le choix du délégataire de service public du crématorium,

Considérant le rapport d'activité 2023 transmis par la société OGF,

Considérant l'examen du rapport annuel d'activité par la commission consultative des services publics locaux le 6 septembre 2024,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve le versement, au titre de l'année 2023, des fonds issus de la valorisation des métaux d'un montant de 9 210,02 € à la Fondation PFG.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Florian Bercault : *On passe donc à l'adoption d'un avenant relatif à l'extension des deux services communs. Bruno Bertier.*

- **CC175 - ADOPTION D'AVENANTS RELATIFS À L'EXTENSION DE DEUX SERVICES COMMUNS**

Rapporteur : Bruno Bertier,

I - Présentation de la décision

Sous l'impulsion de Laval Agglomération, le comité de pilotage de la mutualisation a proposé l'extension de deux services communs :

1 – Le service commun "cultures pour tous"

L'un des axes forts du mandat communautaire actuel est la mise en œuvre d'un tiers-lieu culturel majeur au 40, équipement qui a vocation à rayonner au profit de tous les habitants de l'agglomération et d'attirer des publics à l'échelle régionale.

La mutualisation de fonctions d'expertise présentes à la ville et à l'Agglomération est au cœur de ce projet. Le Quarante pourra profiter de l'expertise de techniciens actuellement employés par la ville de Laval pour le fonctionnement de la salle polyvalente et d'événementiels extérieurs tandis que la rationalisation de fonctions administratives permet de supprimer un poste de direction mutualisé et de mutualiser des agents administratifs, notamment agglomération pour porter des fonctions ville comme la gestion du planning de la salle polyvalente et d'autres salles ville.

De plus, depuis le lancement des Estivales par Laval Agglomération, le financement comprend deux volets principaux. D'abord des dépenses à caractère général portées directement par le budget de Laval Agglomération, ensuite des dépenses de personnel technique et culturel mobilisé pour la mise en œuvre. Ce personnel est constitué d'agents de la ville de Laval. Il est proposé de renforcer le lien entre les deux collectivités. À partir de 2025, les Estivales seront assurées par le nouveau CNAREP auprès duquel Laval Agglomération s'est engagé à mettre à disposition les agents qui participaient aux Estivales dans une quotité de temps équivalente. La mutualisation proposée aura donc un caractère pérenne permettant à Laval Agglomération de travailler directement avec le CNAREP.

Par ailleurs, ce même service, actuellement ville de Laval, réalise une mission au service de l'ensemble des communes de l'agglomération, à savoir la mise à disposition d'une scène et d'une tribune mobiles.

Cette mission, plébiscitée par les communes, a vu son ambition confirmée par l'adoption au conseil communautaire de mai 2024 du projet culturel de territoire qui en a fait à travers de la notion de "ressourcerie" un axe important de service rendu par l'agglomération à ses communes par la mutualisation des moyens. Il est donc proposé que Laval Agglomération puisse s'appuyer directement sur ces agents aujourd'hui ville de Laval.

Par conséquent, seize postes dont quatorze issus de la ville de Laval seront, à compter du 1^{er} janvier 2025 nouvellement mutualisés. Deux postes seront quant à eux retirés du service commun. L'un de ces deux postes est supprimé.

2 – Le service commun "sports pour tous"

La conférence des maires sur l'actualisation des statuts de Laval Agglomération en date du 18 avril 2024 a souhaité doter Laval Agglomération d'un schéma directeur des équipements sportifs communautaires et d'un pilotage harmonisé de ces derniers.

La mutualisation proposée permet d'avoir un interlocuteur unique au sein du département "Sports pour Tous" pour gérer les utilisations ponctuelles et régulières des équipements sportifs de la ville de Laval (44) et de Laval Agglomération (11). Interlocuteur également en charge de la gestion des homologations sportives des salles et équipements.

Par conséquent, un poste issu de la ville de Laval rejoindra le service commun à compter du 1^{er} janvier 2025.

II - Impact budgétaire et financier

Pour mesurer l'impact budgétaire, nous détaillerons ci-dessous les flux financiers en jeu.

Flux financier \ Impact collectivité	Ville de Laval	Laval Agglomération
Masse salariale	- 694 595 €	+ 694 595 €
Refacturation	+ 573 695 €	/
Solde net	- 120 900 €	+ 87 392 €

Le déséquilibre entre le solde net pour la ville de Laval et Laval Agglomération s'explique par la suppression d'un poste faisant partie de l'un des deux services communs.

Il vous est proposé d'approuver les avenants relatifs à l'extension des services communs "cultures pour tous" et "sports pour tous" et d'autoriser le maire à signer tout document à cet effet.

Bruno Bertier : *Oui, Monsieur le Président. Sous l'impulsion de Laval Agglomération, le comité de pilotage de la mutualisation a proposé l'extension de deux services communs. Le premier concerne Culture pour tous. Comme vous le savez, l'un des axes forts du mandat communautaire actuel est la mise en œuvre d'un tiers lieu culturel majeur au Quarante, équipement qui a vocation à rayonner au profit de tous les habitants de l'agglomération et d'attirer des publics à l'échelle régionale.*

La mutualisation de fonctions d'expertise présente à la ville et à l'agglomération est au cœur de ce projet. Le Quarante pourra profiter de l'expertise de techniciens actuellement employés par la ville de Laval pour le fonctionnement de la salle polyvalente et d'événements extérieurs, tandis que la rationalisation de fonctions administratives permet de supprimer un poste de direction mutualisé et de mutualiser des agents administratifs, notamment Laval Agglomération, pour porter des fonctions ville, comme la gestion du planning de la salle polyvalente et d'autres salles ville.

De plus, depuis le lancement des Estivales par Laval Agglomération, le financement comprend deux volets principaux : d'abord, des dépenses à caractère général porté directement par le budget de Laval Agglomération, ensuite, des dépenses de personnel technique et culturel mobilisé pour la mise en œuvre. Ce personnel est constitué d'agents de ville de Laval, il est proposé de renforcer le lien entre les deux collectivités et donc, à partir de 2025, les Estivales seront assurées par le nouveau CNAREP, auprès duquel Laval Agglomération s'est engagé à mettre à disposition les agents qui participaient aux Estivales, dans une quantité de temps équivalente.

La mutualisation proposée aura donc un caractère pérenne, permettant à Laval Agglomération de travailler directement avec le CNAREP. Par ailleurs, ce même service, actuellement ville de Laval, réalise une mission au service de l'ensemble des communes de l'agglomération : à savoir, la mise à disposition d'une scène et d'une tribune mobile.

Cette mission plébiscitée par les communes a vu son ambition confirmée par l'adoption au conseil communautaire de mai 2024 du projet culturel de territoire qui en a fait, à travers de la notion de ressourcerie, un axe important de services rendus par l'agglomération à ses communes, par la mutualisation des moyens.

Il est donc proposé que Laval Agglomération puisse s'appuyer directement sur ces agents, aujourd'hui ville de Laval. Par conséquent, 16 postes, dont 14 issus de la ville de Laval, seront, à compter du 1^{er} janvier 2025, nouvellement mutualisés. Deux postes seront, quant à eux, retirés du service commun. L'un de ces deux postes est supprimé. Dans le détail, vous avez cinq agents techniques spectacles, un agent responsable d'équipe, un assistant-régisseur, un responsable de pôle, un chargé d'action culturelle, un responsable de pôle salle polyvalente, un agent technique son et lumière, responsable d'équipe salle polyvalente, responsable du pôle des actions et de la médiation et un responsable du service lecture public et réseau. Deux postes sont retirés du service commun, à savoir le directeur du développement culturel et de l'administration qui est même supprimé, ainsi qu'un poste d'assistant administratif.

Le deuxième service commun concerne le Sport pour tous. La conférence des maires sur l'actualisation des statuts de Laval Agglomération en date du 18 avril 2024 a souhaité doter Laval Agglomération d'un schéma directeur des équipements sportifs communautaires et d'un pilotage harmonisé de ces derniers.

La mutualisation proposée permet d'avoir un interlocuteur unique au sein du département Sport pour tous, pour gérer les utilisations ponctuelles et régulières des équipements sportifs de la ville de Laval et de Laval Agglomération ; interlocuteur également en charge de la gestion des homologations sportives des salles et équipements. Par conséquent, un poste issu de la ville de Laval rejoindra le service commun à compter du 1^{er} janvier 2025. Là aussi vous avez ce poste en annexe, c'est un poste de responsable gestion des équipements sportifs.

Quel est l'impact budgétaire de tout ça ? Concernant la ville de Laval, c'est un chiffre de 694 595 € qui sera retiré de sa masse salariale, mais par contre une refacturation de la ville de Laval envers Laval Agglomération de 573 695 €, ce qui fait un solde net de 120 900 € pour la ville de Laval. Côté Laval Agglomération, c'est une masse salariale en hausse de 694 595 €, mais avec une refacturation de la ville de Laval à hauteur des 573 695 €, ce qui fait un solde net de 87 392 € pour Laval Agglomération. La différence, c'est la suppression du poste de directeur que je vous ai cité dans la délibération. Voilà, monsieur le Président, en quelques mots ce que je pouvais vous dire.

Florian Bercault : *Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? On vous propose donc de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

ADOPTION D'AVENANTS RELATIFS À L'EXTENSION DE DEUX SERVICES COMMUNS

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu les dispositions de l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Vu l'avis du comité social territorial de Laval Agglomération, de la ville de Laval en date du 12 juin 2024,

Vu le schéma de mutualisation de Laval Agglomération adopté en date du 18 décembre 2023,

Considérant que la Laval Agglomération a souhaité étendre les services communs "cultures pour tous" et "sports pour tous",

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire approuve les avenants n°1 aux conventions relatives à la création des services communs "cultures pour tous" et "sports pour tous".

La mise en œuvre de l'extension de ces deux services communs sera effective au 1^{er} janvier 2025.

Article 2

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soutani, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon et Christelle Alexandre).

**AVENANT N°1
À LA CONVENTION RELATIVE
À LA CRÉATION D'UN SERVICE COMMUN "CULTURES POUR TOUS"**

ENTRE

La communauté LAVAL AGGLOMÉRATION, représentée par Florian BERCAULT, son président, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil de Laval Agglomération n°XXX du XXX ;

Ci-après désignée « LAVAL AGGLOMÉRATION »

D'une part ;

ET

La commune de LAVAL, représentée par Florian BERCAULT, son maire, dûment autorisé à cet effet par délibération n°XXX du XXX ;

Ci-après désigné « Ville de Laval »

D'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT,

Vu l'avis du comité social territorial de Laval Agglomération, de la ville de Laval en date du 12 juin 2024,

Vu le schéma de mutualisation de Laval Agglomération adopté en date du 18 décembre 2023,

Préambule :

L'un des axes forts du mandat communautaire actuel est la mise en œuvre d'un tiers-lieu culturel majeur au 40, équipement qui a vocation à rayonner au profit de tous les habitants de l'agglomération et d'attirer des publics à l'échelle régionale.

La mutualisation de fonctions d'expertise présentes à la ville et à l'Agglomération est au cœur de ce projet. Le Quarante pourra profiter de l'expertise de techniciens actuellement employés par la ville de Laval pour le fonctionnement de la salle polyvalente et d'événementiels extérieurs tandis que la rationalisation de fonctions administratives permet de supprimer un poste de direction mutualisé et de mutualiser des agents administratifs, notamment agglomération pour porter des fonctions ville comme la gestion du planning de la salle polyvalente et d'autres salles ville.

De plus, depuis le lancement des Estivales par Laval agglomération, le financement comprend deux volets principaux. D'abord des dépenses à caractère général portées directement par le budget de Laval agglomération, ensuite des dépenses de personnel technique et culturel mobilisé pour la mise en œuvre. Ce personnel est constitué d'agents de la Ville de Laval. Il est proposé de renforcer le lien entre les deux collectivités. À partir de 2025, les Estivales seront assurées par le nouveau CNAREP auprès duquel Laval Agglomération s'est engagé à mettre à disposition les agents qui participaient aux Estivales dans une quotité de temps équivalente. La mutualisation proposée aura donc un caractère pérenne permettant à Laval agglomération de travailler directement avec le CNAREP.

Par ailleurs, ce même service, actuellement ville de Laval, réalise une mission au service de l'ensemble des communes de l'agglomération, à savoir la mise à disposition d'une scène et d'une tribune mobiles.

Cette mission, plébiscitée par les communes, a vu son ambition confirmée par l'adoption au conseil communautaire de mai 2024 du projet culturel de territoire qui en a fait à travers de la notion de "ressourcerie" un axe important de service rendu par l'agglomération à ses communes par la mutualisation des moyens. Il est donc proposé que Laval agglo puisse s'appuyer directement sur ces agents aujourd'hui ville de Laval.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de l'avenant n°1

Le service commun "Cultures pour tous" est élargi au 01/01/2025.

L'article 2 de la convention créant le service commun "Cultures pour tous" est modifié et le service commun sera composé comme suit au 01/01/2025 :

Dénomination	Nombre d'agents ville concernés	Nombre d'agents communautaires concernés	Nombre d'agents constituant le service commun
Directeur de département <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Responsable de service action culturelle et événementielle <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Responsable du pôle administratif et financier développement culturel <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Gestionnaire financier <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Directrice lecture publique et patrimoine <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Responsable du service musée d'art MANAS <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Responsable adjointe du service musée d'art MANAS <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Responsable service archives		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)

<i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>			
Responsable adjointe du service archives <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Assistant administratif <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Archiviste <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Agents techniques spectacle	5 agents (5 ETP)		5 agents (5 ETP)
Responsable d'équipe	1 agent (1 ETP)		1 agent (1 ETP)
Responsable administratif et financier de la Direction du Quarante et du Conservatoire		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Directeur du Quarante et du Conservatoire		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Assistant régisseur	1 agent (1 ETP)		1 agent (1 ETP)
Responsable de pôle	1 agent (1 ETP)		1 agent (1 ETP)
Chargée d'action culturelle	1 agent (1 ETP)		1 agent (1 ETP)
Responsable pôle salle PO	1 agent (1 ETP)		1 agent (1 ETP)
Agent technique son et lumière	1 agent (1 ETP)		1 agent (1 ETP)
Responsable d'équipe salle PO	1 agent (1 ETP)		1 agent (1 ETP)
Responsable du pôle des actions et de la médiation	1 agent (1 ETP)		1 agent (1 ETP)
Responsable du service Lecture publique réseau	1 agent (1 ETP)		1 agent (1 ETP)

Deux postes ont été retirés du service commun "cultures pour tous".

Dénomination	Nombre d'agents ville concernés	Nombre d'agents communautaires concernés	Nombre d'agents constituant le service commun
Directeur du développement culturel et de l'administration		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Assistante administrative		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)

Article 2 : Fiche d'impact

La fiche d'impact de ce service commun élargi est jointe en annexe.

Article 3 : Modalités financières

La charte financière de mutualisation est révisée par voie d'avenant selon les répartitions prévues par la fiche d'impact présente en annexe.

Article 4 : Durée et effet de la présente convention

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2025 sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties. Elle pourra être résiliée unilatéralement, à tout moment, par simple décision de l'exécutif de l'une ou de l'autre des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, notifiée au moins six mois avant l'entrée en vigueur de cette résiliation. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les deux parties.

Fait à Laval, en deux exemplaires originaux, le XXX

Pour Laval Agglomération

Monsieur le Président,

Pour la ville de Laval

Monsieur le Maire,

Fiche d'impact

Postes	% Ville	% AGGLO	Catégorie emploi	Impact Poste
Direction département Cultures pour tous	50,0	50,0	ATTACHES TERRITORIAUX	Néant
pôle administratif DAC mutualisé	50,0	50,0	RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Néant
responsable financier DAC	50,0	50,0	RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Néant
Responsable service événementiel et action culturelle	75,0	25,0	ATTACHES TERRITORIAUX	Néant
Responsable de service (cat A)	75,0	25,0	ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	Néant
Responsable adjointe d'un service	75,0	25,0	ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	Néant
Assistant(e) administratif(ve)	75,0	25,0	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	Néant
Archiviste	75,0	25,0	ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	Néant
Direction lecture publique et patrimoine	50,0	50,0	CONSERVATEURS TERR. DE BIBLIOTHEQUE	Néant
Responsable du service musées d'art MANAS	90,0	10,0	ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	Néant
Responsable adjointe du service musées d'art MANAS	90,0	10,0	ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	Néant
Assistant régisseur	90,0	10,0	AGENTS DE MAITRISE	Transfert à Laval Agglomération
Responsable de pôle	95,0	5,0	TECHNICIENS TERRITORIAUX	Transfert à Laval Agglomération
Chargé(e) d'action culturelle	90,0	10,0	RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Transfert à Laval Agglomération
Responsable pôle salle PO	80,0	20,0	TECHNICIENS TERRITORIAUX	Transfert à Laval Agglomération
Agent technique spectacle	95,0	5,0	ADJOINTS TECHNIQUES	Transfert à Laval Agglomération
Agent technique spectacle	95,0	5,0	ADJOINTS TECHNIQUES	Transfert à Laval Agglomération
Agent technique spectacle	95,0	5,0	ADJOINTS TECHNIQUES	Transfert à Laval Agglomération
Responsable d'équipe salle PO	95,0	5,0	ADJOINTS TECHNIQUES	Transfert à Laval Agglomération
Agent technique spectacle	95,0	5,0	ADJOINTS TECHNIQUES	Transfert à Laval Agglomération
Agent technique spectacle	70,0	30,0	ADJOINTS TECHNIQUES	Transfert à Laval Agglomération

Responsable d'équipe	70,0	30,0	ADJOINTS TECHNIQUES	Transfert à Laval Agglomération
Agent technique spectacle	70,0	30,0	ADJOINTS TECHNIQUES	Transfert à Laval Agglomération
Directeur du Quarante et du Conservatoire	15,0	85,0	DIRECTEUR DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES	Néant
Responsable administratif et financier de la Direction du Quarante et du Conservatoire	25,0	75,0	RÉDACTEURS TERRITORIAUX	Néant
Responsable du pôle des actions et de la médiation	60,0	40,0	ATTACHES DE CONSERVATION	Transfert à Laval Agglomération
Responsable de service lecture publique	95,0	5,0	ATTACHES DE CONSERVATION	Transfert à Laval Agglomération

Avenant n°1
à la convention relative
à la création d'un service commun "Sports pour tous"

ENTRE

La communauté LAVAL AGGLOMÉRATION, représentée par Florian BERCAULT, son président, dûment autorisé à cet effet par délibération du conseil de Laval Agglomération n°XXX du XXX,

Ci-après désignée « LAVAL AGGLOMÉRATION »,
D'une part ;

ET

La commune de LAVAL, représentée par Florian BERCAULT, son maire, dûment autorisé(e) à cet effet par délibération n°XXX du XXX,

Ci-après désigné « Ville de Laval »,
D'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les statuts de Laval Agglomération,

Vu les dispositions de l'article L. 5211-4-2 du CGCT,

Vu l'avis du comité social territorial de Laval Agglomération, de la ville de Laval en date du 12 juin 2024,

Vu le schéma de mutualisation de Laval Agglomération adopté en date du 18 décembre 2023

Préambule :

La conférence des Maires sur l'actualisation des statuts de Laval Agglomération en date du 18 avril 2024 a souhaité doter Laval Agglomération d'un schéma directeur des équipements sportifs communautaires et d'un pilotage harmonisé de ces derniers.

La mutualisation proposée permet d'avoir un interlocuteur unique au sein du département "Sports pour Tous" pour gérer les utilisations ponctuelles et régulières des équipements sportifs de la ville de Laval (44) et de Laval Agglomération (11). Interlocuteur également en charge de la gestion des homologations sportives des salles et équipements.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet de la convention

Le service commun "Sports pour tous" est élargi au 01/01/2025.

L'article 2 de la convention créant le service commun " Sports pour tous" est modifiée et le service commun sera composé comme suit au 01/01/2025 :

Dénomination	Nombre d'agents ville concernés	Nombre d'agents communautaires concernés	Nombre d'agents constituant le service commun
Directeur de Département Sports pour tous <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Directeur rayonnement sportif et partenariats <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Gestionnaire Administrative <i>Postes mutualisés depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		2 agents (2 ETP)	2 agents (2 ETP)
Agent d'accueil <i>Poste mutualisé depuis le 1^{er} Mars 2024</i>		1 agent (1 ETP)	1 agent (1 ETP)
Responsable gestion des équipements sportifs	1 agent (1 ETP)		1 agent (1 ETP)

Article 2 : Fiche d'impact

La fiche d'impact de ce service commun élargi est jointe en annexe.

Article 3 : Modalités financières

La charte financière de mutualisation est révisée par voie d'avenant selon les répartitions prévues par la fiche d'impact présente en annexe.

Article 4 : Durée et effet de la présente convention

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2025 sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties. Elle pourra être résiliée unilatéralement, à tout moment, par simple décision de l'exécutif de l'une ou de l'autre des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, notifiée au moins six mois avant l'entrée en vigueur de cette résiliation. Elle pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les deux parties.

Fait à Laval, en deux exemplaires originaux, le **XXX**

Pour Laval Agglomération
Monsieur le Président,

Pour la Ville de Laval
Monsieur le Maire,

Florian Bercault : *On passe à la modification du tableau des emplois permanents.*

• **CC176 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LAVAL AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Bruno Bertier

I - Présentation de la décision

Il convient de mettre à jour le tableau des emplois permanents de Laval Agglomération afin de prévoir l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP), les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

À défaut d'avoir délibéré pour chaque poste créé ou supprimé, il appartient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service et de recruter et des évolutions intervenues, de modifier le tableau des emplois en respectant les obligations réglementaires.

Il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois.

Il est proposé au conseil communautaire les modifications au tableau des emplois permanents ci-dessous :

- 12 transformations dont 1 concerne un poste mutualisé,
- 16 créations dont 15 liées à la mutualisation,
- 0 suppression.

	Total	A temps complet	A temps non complet	Net (transformations retranchées)	Observations
Transformations ou recotations	12				
Suppressions	12	4	8	0	
Créations	28	18	10	16	

Soit un solde de 16 postes supplémentaires.

Ces évolutions sont liées à des nouvelles organisations de service et régularisations liées à la rentrée du conservatoire (en fonction des inscriptions).

Il est rappelé qu'aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent pas.

Aussi, les modifications sont les suivantes, dans le détail :

Les postes suivants sont supprimés :

▪ à temps non complet

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière	Quotité	Observations
Professeur d'enseignement artistique (CCPL2101091)	Professeur d'enseignement artistique territorial	A	Culturelle	37.5 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101080)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	85 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101120)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	80 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101114)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	50 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101139)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	65 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101074)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	50 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101077)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	20 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101119)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	40 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>

▪ à temps complet

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière	Observations
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101094)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101095)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101126)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Directeur.trice Administratif.ve et Financier.e FVE (CCPL2403040)	Attaché territorial	A	Administrative	<i>Poste mutualisé : 70% Ville et 30% Agglo</i>

Les postes suivants sont créés :

▪ à temps non complet

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière	Quotité	Observations
Professeur d'enseignement artistique (CCPL2101091)	Professeur d'enseignement artistique territorial	A	Culturelle	65 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant	Assistant territorial	B	Culturelle	15 %	<i>Transformation :</i>

d'enseignement artistique (CCPL2101080)	d'enseignement artistique				<i>changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101120)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	57.5 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101094)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	62.5 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101095)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	72.5 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101126)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	50 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101114)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	15 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101139)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	75 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101077)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	22.5 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101119)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	50 %	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>

▪ à temps complet

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière	Observations
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101074)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	<i>Transformation : changement de quotité du poste</i>
Animateur espace emploi	Rédacteur territorial / Animateur territorial	B	Administrative / animation	<i>Création du poste avec engagement de fermeture du CCPL2101448 une fois vacant</i>
Responsable du service Lecture publique réseau (VILLE2101454)	Conservateur territorial de bibliothèque	A	Culturelle	<i>Poste mutualisé : 95% Ville et 5% Agglo</i>
Responsable du pôle des actions et de la médiation (VILLE2101459)	Bibliothécaire / attaché de conservation territorial du patrimoine	A	Culturelle	<i>Poste mutualisé : 60% Ville et 40% Agglo</i>
Responsable gestion des équipements sportifs (VILLE2101414)	Technicien territorial / rédacteur territorial	B	Technique / Administrative	<i>Poste mutualisé : 75% Ville et 25% Agglo</i>
Responsable du pôle Événementiel sur l'espace public (VILLE2306014)	Technicien territorial	B	Technique	<i>Poste mutualisé : 95% Ville et 5% Agglo</i>
Chargé(e) d'action culturelle (VILLE2306013)	Rédacteur territorial	B	Technique	<i>Poste mutualisé : 90% Ville et 10% Agglo</i>
Responsable pôle salle polyvalente (VILLE2101498)	Technicien territorial	B	Technique	<i>Poste mutualisé : 80% Ville et 20% Agglo</i>

Assistant régisseur (VILLE2310001)	Agent de maîtrise territorial	C	Technique	Poste mutualisé : 90% Ville et 10% Agglo
Agent technique du spectacle (VILLE2101505)	Adjoint technique territorial	C	Technique	Poste mutualisé : 95% Ville et 5% Agglo
Agent technique du spectacle (VILLE2101506)	Adjoint technique territorial	C	Technique	Poste mutualisé : 95% Ville et 5% Agglo
Agent technique du spectacle (VILLE2101503)	Adjoint technique territorial	C	Technique	Poste mutualisé : 95% Ville et 5% Agglo
Agent technique du spectacle (VILLE2101500)	Adjoint technique territorial / Agent de maîtrise territorial	C	Technique	Poste mutualisé : 95% Ville et 5% Agglo
Agent technique du spectacle (VILLE2101507)	Adjoint technique territorial	C	Technique	Poste mutualisé : 95% Ville et 5% Agglo
Agent technique du spectacle (VILLE2101501)	Adjoint technique territorial	C	Technique	Poste mutualisé : 70% Ville et 30% Agglo
Agent technique du spectacle (VILLE2101502)	Adjoint technique territorial	C	Technique	Poste mutualisé : 70% Ville et 30% Agglo
Agent technique du spectacle (VILLE2101504)	Adjoint technique territorial	C	Technique	Poste mutualisé : 70% Ville et 30% Agglo
Gestionnaire Administratif et Financier PTC (CCPL2)	Rédacteur territorial	B	Administrative	Poste mutualisé : 80% Ville et 20% Agglo – rectification oubli de création en juin

La mise à jour du TEP rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

II - Impact budgétaire et financier

Le coût de ces évolutions pour la collectivité est estimé à une hausse de 608 093 € en année pleine (par rapport à 2024).

Il convient enfin de préciser que 15 postes créés et 1 transformé sont mutualisés et que, en conséquence, des refacturations sont à effectuer auprès de la ville de Laval, dans le cadre des bilans annuels de mutualisation, estimé à 572 086 €.

Bruno Bertier : *C'est un peu à la suite de ce que je viens de vous dire et que nous venons de voter par cette extension de mutualisation. Il est proposé, ce soir, de modifier le tableau des emplois permanents et de proposer au conseil communautaire les modifications suivantes : 12 transformations dont une concerne un poste mutualisé, 16 créations dont 15 liées à la mutualisation.*

Vous avez l'ensemble des postes qui sont supprimés, je ne vais pas revenir dessus, vous avez beaucoup de professeurs et d'assistants d'enseignement artistique, avec la création en face quasiment à l'identique ; mais ce sont les volumes horaires qui sont modifiées et donc il est nécessaire de les supprimer, dans un premier temps et de les recréer, dans un deuxième temps. Et puis vous avez l'impact des 14 postes que je vous ai cités tout à l'heure, sur la partie Culture pour tous et le poste sur la partie Sport pour tous, qui figure également dans ce tableau.

Le coût de ces évolutions pour la collectivité est estimé à une hausse de 608 093 € avec la refacturation dont je vous ai parlé tout à l'heure, à hauteur de 572 000 € de la ville de Laval envers Laval Agglomération. Voilà, monsieur le Président.

Florian Bercault : *Donc c'est la suite de la première délibération. Est-ce qu'il y a des questions, remarques ? Non ? Je vous propose de voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

N° 176/2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LAVAL AGGLOMÉRATION

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29, R2313-3 et L2313-1,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 313-1, L542-2, L542-3 et L542-4,

Vu la délibération n° 175/2024 en date du 16 décembre 2024 portant adoption d'avenants relatifs à l'extension de deux services communs,

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des emplois permanents au regard des évolutions intervenues depuis la dernière délibération de mise à jour du tableau des emplois permanents (TEP) cette année,

Vu les avis du comité social territorial du 4 décembre 2024,

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les postes suivants sont supprimés :

- à temps non complet

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière	Quotité
Professeur d'enseignement artistique (CCPL2101091)	Professeur d'enseignement artistique territorial	A	Culturelle	37.5 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101080)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	85 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101120)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	80 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101114)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	50 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101139)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	65 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101074)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	50 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101077)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	20 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101119)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	40 %

- à temps complet

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101094)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101095)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101126)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle
Directeur.trice Administratif.ve et Financier.e FVE (CCPL2403040)	Attaché territorial	A	Administrative

Les postes suivants sont créés :

- à temps non complet

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière	Quotité
Professeur d'enseignement artistique (CCPL2101091)	Professeur d'enseignement artistique territorial	A	Culturelle	65 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101080)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	15 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101120)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	57.5 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101094)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	62.5 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101095)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	72.5 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101126)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	50 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101114)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	15 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101139)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	75 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101077)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	22.5 %
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101119)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle	50 %

▪ à temps complet

Libellé du poste	Cadre d'emploi	Cat	Filière
Assistant d'enseignement artistique (CCPL2101074)	Assistant territorial d'enseignement artistique	B	Culturelle
Animateur espace emploi	Rédacteur territorial / Animateur territorial	B	Administrative / animation
Responsable du service Lecture publique réseau (VILLE2101454)	Conservateur territorial de bibliothèque	A	Culturelle
Responsable du pôle des actions et de la médiation (VILLE2101459)	Bibliothécaire / attaché de conservation territorial du patrimoine	A	Culturelle
Responsable gestion des équipements sportifs (VILLE2101414)	Technicien territorial / rédacteur territorial	B	Technique / Administrative
Responsable du pôle Événementiel sur l'espace public (VILLE2306014)	Technicien territorial	B	Technique
Chargé(e) d'action culturelle (VILLE2306013)	Rédacteur territorial	B	Technique
Responsable pôle salle polyvalente (VILLE2101498)	Technicien territorial	B	Technique
Assistant régisseur (VILLE2310001)	Agent de maîtrise territorial	C	Technique
Agent technique du spectacle (VILLE2101505)	Adjoint technique territorial	C	Technique
Agent technique du spectacle (VILLE2101506)	Adjoint technique territorial	C	Technique
Agent technique du spectacle (VILLE2101503)	Adjoint technique territorial	C	Technique
Agent technique du spectacle (VILLE2101500)	Adjoint technique territorial / Agent de maîtrise territorial	C	Technique
Agent technique du spectacle (VILLE2101507)	Adjoint technique territorial	C	Technique
Agent technique du spectacle (VILLE2101501)	Adjoint technique territorial	C	Technique
Agent technique du spectacle (VILLE2101502)	Adjoint technique territorial	C	Technique
Agent technique du spectacle (VILLE2101504)	Adjoint technique territorial	C	Technique
Gestionnaire Administratif et Financier PTC (CCPL2)	Rédacteur territorial	B	Administrative

Article 2

La mise à jour du tableau des emplois permanents (TEP) rentrera en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Article 3

Les crédits nécessaires sont inscrits, chaque année, au budget primitif et font l'objet, le cas échéant, de décision modificative.

Article 4

Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, neuf conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Yannick Borde, Corinne Segretain, Pierre Besançon et Christelle Alexandre).

Florian Bercault : *Je vous propose de passer au budget principal, au budget pour l'année 2025. Alors on va dire que c'est un peu un exercice théorique vu le contexte politique dans lequel nous le votons. C'est un peu notre budget spécial, si on veut se mettre au goût du jour de la terminologie actuelle, mais non moins important, puisque 287,5 millions d'euros qui vous sont proposés, dont 107,5 millions d'euros d'investissement. Donc c'est un choix qui engage et qui poursuit la dynamique, notamment d'investissement, puisque nous sommes une agglomération de projets. Donc, s'il fallait qualifier ce budget en deux mots, c'est à la fois un budget de résilience et un budget de raison ; de résilience et de raison pour l'avenir. Assurer le quotidien, puisque la quotidienneté de nos concitoyens est un sujet important, évidemment, pour l'avenir et notamment les générations à venir. Donc je disais résilience, puisque l'on va ralentir petit à petit la machine doucement et, pour reprendre l'expression de François Berrou, la métaphore de la voiture, il n'est pas bon, quand vous êtes au volant d'une voiture, de passer de la cinquième à la première, puisque vous risquez de casser le moteur.*

Et donc le choix était évidemment de ralentir la machine petit à petit, en vue effectivement d'être résilient et aussi de ne pas contribuer au choc macroéconomique qui s'annonce dans les perspectives budgétaires des uns et des autres. Et je disais de raison, puisque l'on continue à investir, tout en ayant des économies à faire, pour une grosse part, des économies internes en termes de politique publique, et une autre moitié demandée à nos partenaires externes avec une méthode qui sera celle du dialogue, avec un objectif théorique d'économie et évidemment un dialogue avec les partenaires, tout en respectant nos engagements contractuels, pré-contractuels. Donc c'est cette phase-là qui s'annonce et je peux vous le dire dès avant, avant de laisser la parole à François Berrou, qu'évidemment il y aura des ajustements au courant de l'année 2025, pour nous laisser le temps de finaliser les derniers arbitrages et puis de connaître les positions de l'État pour les conditions budgétaires 2025. Je laisse la parole à François qui va pouvoir en dire un peu plus.

- **CC177 - BUDGET PRIMITIF 2025**

Rapporteur : François Berrou

I - Présentation de la décision

Le projet de budget 2025, qui est soumis à votre approbation, tient compte des grandes orientations lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) 2025, présenté au Conseil Communautaire du 25 novembre 2024.

D'un point de vue réglementaire, la gestion de services publics à caractère industriel et commercial (SPIC) par une collectivité territoriale implique le suivi budgétaire dans des budgets distincts du budget principal.

Cette individualisation budgétaire est recommandée par le principe d'équilibre financier qui s'applique aux budgets des SPIC et par le principe de proportionnalité de la redevance perçue par les usagers : le budget SPIC doit ainsi retracer l'ensemble des dépenses et des recettes

de l'activité afin de dégager le coût réel du service et, par voie de conséquence, déterminer le montant de la redevance due par les usagers.

Ce budget est donc composé d'un budget principal et de neuf budgets annexes.

Les budgets "Principal", "Terrains", "Bâtiments", "Déchets ménagers", "Cité de la réalité virtuelle", "Parc développement Économique" et "Plate-forme ferroviaire", sont soumis à la nomenclature M57, le budget "Transports" à la M43 et les budgets "Eau" et "Assainissement" à la M49.

Suite aux différentes discussions qui ont eu lieu dans chaque commission et aux arbitrages effectués et validés par le bureau communautaire, le budget primitif 2025 s'élève, toutes sections confondues à **287 649 550 €** et se décompose comme suit :

<u>BUDGET PRINCIPAL</u> :	106 540 780 €
<u>BUDGET TERRAINS</u> :	36 037 900 €
<u>BUDGET BÂTIMENTS</u> :	3 393 500 €
<u>BUDGET TRANSPORTS</u> :	34 694 660 €
<u>BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS</u> :	17 803 860 €
<u>BUDGET DE LA RÉALITÉ VIRTUELLE</u> :	1 581 730 €
<u>BUDGET PARC DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>	34 440 700 €
<u>BUDGET EAU</u> :	34 364 390 €
<u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u> :	18 367 830 €
<u>BUDGET PLATEFORME ST BERTHEVIN</u> :	424 200 €

II - Impact budgétaire et financier

François Berrou : *Bonsoir. Donc le budget BP 2025, où on va retrouver beaucoup de choses qu'on a déjà évoquées lors du conseil communautaire du 25 novembre où on a adopté le débat d'orientation budgétaire et le rapport d'orientation budgétaire. Peut-être, comme vient de le rappeler Florian Bercault, le contexte général de l'élaboration du budget qui est avec, effectivement, des incertitudes.*

Pour autant, il y a peut-être quelques éléments qu'on peut peut-être bien mettre en évidence quand même. Déjà, il y a tous les éléments qui sont externes, mais qui peuvent avoir des influences importantes. Quand je dis externe, c'est bien sûr externe à la collectivité, mais également externe à notre pays. On voit bien que d'un point de vue géopolitique global, on est sur des phases, c'est le moins qu'on puisse dire, un peu instables et où l'ordre ancien est fortement bouleversé.

Ensuite peut-être également l'incertitude qu'il peut y avoir chez nous, par rapport à l'instabilité politique et puis aussi peut-être, par contre, des choses qui sont un peu plus certaines. Ce sont les éléments de surestimation des recettes fiscales par l'État qui avaient eu lieu (puis les hausses des dépenses dans lesquelles on était) et avec un vrai risque de perte de crédibilité, et donc qui est quelque chose qui ne nous concerne pas directement en tant que décisionnaire, mais qui nous concerne tous en tant que citoyens et à la place où on est.

Ce BP a été établi, comme il a été précisé également par Florian Bercault, un petit peu en prenant les éléments du projet de loi de finances 2025. On sait qu'il ne s'établira pas exactement de cette manière-là, mais pour autant on l'a établi sur ces bases-là. On sait, de toute façon, qu'on ne sait pas à quelle hauteur, enfin, en tout cas, c'est mon point de vue, on

ne sait pas quand... mais on sait qu'à des moments quelconques, on devra sans doute participer à l'effort national.

Et donc voilà, ça fait partie aussi des éléments, même si on ne connaît pas les chiffres de façon précise, qui semblent importants de prendre en compte. Avec en plus, le contexte qu'on connaît un peu, je pense que l'on va être d'accord là-dessus, la situation économique nationale est plutôt morose et avec des incertitudes.

On a aussi des annonces fortes de réduction budgétaire, y compris par la Région, le Département un peu moins, mais qui ont des répercussions évidemment au niveau de l'agglomération, mais aussi au niveau de l'agglomération en tant que collectivité et en tant que territoire.

Et puis après il y a des éléments un peu plus à prendre en compte, qu'on avait déjà évoqués au niveau du rapport sur les orientations budgétaires (ROB) et qui sont plus liés à ce que l'on voit venir depuis un moment : la sortie progressive du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avec les règles actuelles ; pas pour l'agglomération directement, mais pour le territoire de l'agglomération. Je rappelle juste qu'à terme, ça représente 3 millions d'euros de pertes annuelles. Sur ce budget-là, on a estimé qu'on en sortait, je rappelle juste que la sortie est progressive, donc on l'a fait avec une perte de 10 % du FPIC par rapport à 2024, puisqu'ensuite c'est 70 %, 50 %, 20 % et zéro. Bien entendu, là c'est pareil, ce sont des éléments qui dépendent pour partie des autres collectivités, mais c'est bâti sur ces bases-là.

Après ce contexte général de l'élaboration du budget 2025 marqué par les incertitudes, la nécessité est au redressement budgétaire, tout en restant sur quelque chose de soutenable et qui permet de continuer à mener nos politiques.

Les objectifs politiques du budget 2025 : d'un point de vue financier, avec le volet effectivement d'un budget où quelque part on resserre, mais sans freiner trop brusquement et aussi éviter que, quelque part, l'agglomération ne déraile, dans le sens où l'idée est aussi d'enclencher des choses qui nous permettent, au niveau du budget principal, de retrouver un niveau d'épargne brute à 10 millions d'euros, qui est le seuil plancher, pour qu'on puisse à la fois faire face à nos emprunts et conserver une capacité d'investissement structurante pour le territoire.

Avec une acceptation, c'est très clair, d'une augmentation de l'endettement sur l'année 2025, mais en restant dans quelque chose qui apparaît raisonnable et en ne basculant pas ensuite dans un endettement qu'on ne maîtriserait plus et avec des coûts importants. Ce doit être un endettement aussi lié aux investissements importants, tels qu'ils sont prévus.

Avec des éléments clairs, c'est aussi d'ambition sur tout ce qui est des politiques d'atténuation et d'adaptation climatique, en particulier tout ce qui est aussi de la transition d'immobilité et puis tout ce qui est de garantir le développement de la politique de l'eau, qui sont aussi des marqueurs importants et des éléments importants.

Ensuite, bien sûr, nos satellites et aussi nos partenaires, tels que vient de l'évoquer Florian Bercault, qui est le volet de prévoir des économies là-dessus, mais qui reste, nous semble-t-il, soutenable et qui, en termes de méthode, amène à discuter pour bien positionner ça comme il faut, en étant en même temps clair sur le fait que l'on ne puisse pas se substituer aux autres collectivités.

L'idée, c'est aussi quand même d'entretenir la cohésion communautaire, à la fois communes-agglomération mais aussi citoyens, en essayant de faire fonctionner bien sûr nos services publics de la meilleure manière possible et puis aussi dans les relations entre l'agglomération et les communes en maintenant, les outils du pacte financier fiscal tel qu'ils ont été définis.

Voilà rapidement brosser un petit peu les objectifs de ces budgets, avec des mesures pour tenir ces budgets. Les crédits prévus en 2025 avant annonce du projet de loi de finances (PLF) ont été écartés de 300 000 €. Après, les partenaires seront mis à contribution en hauteur de 250 000 € et l'idée est aussi, au-delà de ça, en prenant le temps, de revoir chacune des politiques de l'agglomération avec les éléments qu'on pourra éventuellement amender lors du

BS, mais en prenant le temps aussi de bien positionner tous les éléments, y compris de dresser peut-être les choses pour l'avenir, en ayant un peu plus d'éléments qu'on a aujourd'hui.

Pour cette revue, il faut assurer pleinement nos compétences obligatoires, sans délaissier les compétences optionnelles. Après, c'est en fonction de ce qui va se présenter, y compris les provisions de listage des investissements, en particulier sur les années futures, en fonction des résultats financiers et des différentes mesures financières qui pourront être prises, donc à voir si les services, on pourrait les maintenir tous au niveau où ils sont ou pas. Cela fait aussi partie des choix peut-être douloureux qu'il y aura à faire, même si, pour l'instant, on y va tranquillement. La réflexion sur les tarifs doit aussi faire partie de notre politique et puis parfois aussi, il faut sans doute réfléchir à des fois externaliser une partie, dans l'exercice de nos compétences, tout en gardant, bien entendu, le service public à haut niveau.

Sachant que ces efforts financiers-là, sur ce qui avait été présenté au ROB, ont représenté 2 millions d'euros. Sachant que pour l'instant dans le BP et dans les éléments qui avaient pu être évoqués comme des pistes mais non retenues au niveau du BP, on maintient le pacte financier fiscal avec les éléments de solidarité communautaire, tels qu'ils avaient pu être mis en place et le BP est établi au niveau fiscal avec un levier fiscal, en gardant les taux tels qu'ils sont aujourd'hui. Voilà, ça fera partie des choses. Pour l'instant, c'est établi sur ces bases-là.

Ensuite bien sûr, toute la réflexion à mener au niveau des services ; politique par politique et département par département, avec les éléments qui doivent nous permettre de dessiner une épargne brute, pas pour 2025, mais à un horizon 2027, tel qu'elle a été définie dans le ROB, donc avec un vrai travail à faire par rapport à ça. Bien sûr, l'issue du PLF (projet de loi de finances) n'est pas connue, mais de toute façon on sait déjà qu'il y a une perte de dynamique de TVA et les perspectives de croissance pour 2025 ne sont pas non plus extraordinaires. Comme je l'ai évoqué tout à l'heure, les collectivités sont amenées à contribuer. Il nous paraît raisonnable de prendre ça en compte et d'activer les différents leviers qui sont en notre possession par rapport à ça.

Pour ce qui est de nos satellites et partenaires, avec les efforts financiers qui sont demandés à l'ensemble des services, vis-à-vis un peu plus des partenaires ; peut-être la manière dont a été bâti le budget par rapport à ça. On a retenu un principe de baisse de 5 %, mais qui sert à constituer une enveloppe de 356 000 € sur 7 120 000 €. L'idée est ensuite qu'il y ait une « enveloppe de réserve » de 106 000 € ; pas de réserve, mais une enveloppe d'ajustement de 106 000 € pour atteindre les objectifs budgétaires de baisse de 250 000 €. En termes de méthode, effectivement on a déjà commencé à échanger un petit peu, là où on a pris des engagements, on va les tenir. Autrement aussi, avec des échanges à avoir avec nos partenaires, quels qu'ils soient, pour pouvoir un petit peu faire ça au mieux, en tenant compte des situations des uns et des autres, mais avec un signe clair et un objectif budgétaire de baisse de 250 000 €. Ensuite à voir, forcément au fur et à mesure que les choses vont se passer pour les années suivantes, en fonction de la situation financière des uns et des autres et des décisions des autres partenaires.

Voilà la présentation un petit peu des éléments clés peut-être, avant de passer sur les chiffres, sur le budget principal et puis, avec les aspects, bien sûr, de charge et de produits.

Des éléments au niveau des charges générales : avec un arbitrage restrictif des nouvelles dépenses. À signaler cependant : il y a l'aspect habitat, mais qui est neutre en recettes par rapport au nouveau dispositif du pacte territorial. On introduit également la ferme urbaine pour 80 000 €, le Tour de France en nouveauté et autrement, il y a le plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) négatif et l'animation ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) aussi.

Sur les charges générales, au-delà des éléments un petit peu périmètres, avec des objectifs de maîtrise importante : une diminution de la réserve qui pouvait être au budget total de 2024 à 349 000 € et qu'on a abaissée à 200 000 €.

L'analyse des éléments personnels méritera un peu plus de développement, on y reviendra tout à l'heure, puisqu'on est à la fois sur une augmentation effectivement de 10 %, mais avec les aspects de mutualisation, changement de périmètre, sur lesquels on reviendra.

Juste, sur les 27,3 millions d'euros qui sont inscrits là, la charge nette, après reversement ville de Laval, CCAS, s'élève à 18,9 millions d'euros, c'est une augmentation. Alors les chiffres de 2024, on ne les a pas encore tout à fait, mais par rapport à la projection, c'est une augmentation de 4 ou 5 %, voilà, sur laquelle je reviendrai tout à l'heure.

Sur les attributions de compensation et le FPIC, peut-être un élément important : par rapport aux services communs qui sont plus importants, quelque part le choix de la ville de Laval, il y a un prélèvement plus important sur l'attribution de compensation qui, jusqu'à présent, était de 5,500 millions d'euros et quelques. L'idée est de la passer à 7,5 millions d'euros sur l'attribution de compensation, ce qui explique la baisse de chiffre qu'on peut avoir là, par rapport à ça.

Et puis après, il y a des éléments, je rappelle, le choix de maintien de la dotation de solidarité communautaire (DSC) au niveau de l'agglomération. Sur la hausse, tout confondu, des charges de personnel, avec les 2,5 millions d'euros, il y a donc ce qui peut être lié effectivement à des décisions propres à l'agglomération, avec la part qui revient à l'agglomération sur tout ce qui est création, évolution de postes, contrats de prévoyance, le comité national d'action sociale (CNAS), le comité des œuvres sociales des employés municipaux (COSEM), forfait immobilité.

Ensuite, il y a un effet périmètre avec l'extension de la mutualisation et puis il y a la contribution CNRACL (caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales), qui est un élément externe important aussi et qui représente 400 000 € à peu près. Par ailleurs, il y a un pourcentage de hausse qui correspond au Glissement vieillesse-technicité (GVT) un peu classique.

Dans les charges de gestion courante : un élément chapitre 65, les éléments qu'on a pu évoquer y compris les subventions et autres, autrement ce sont les hypothèses retenues aussi, c'est le fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'Espace Mayenne (FAUSEM) qui est capé à 250 000 € comme il l'était par rapport aux dépenses avec l'application des 5 %, mais avec l'intégration d'une réserve de 206 000 € pour ajuster. Et puis autrement, il y a un élément aussi important dans les charges de gestion courante. Un élément technique important, c'est la modification d'imputation comptable des logiciels informatiques et des frais d'hébergement qui précédemment étaient en investissement, pour ce qui est des logiciels informatiques et des frais d'hébergement et qui a précédemment été imputé au chapitre 011.

Ensuite, on retrouve dans ces autres charges de gestion courante toutes les subventions du budget principal vers les budgets annexes avec un maintien en particulier du versement vers le budget transport à hauteur de 5,6 millions d'euros. Par contre ce qu'il faut savoir, dans la construction budgétaire, on n'a pas encore les résultats forcément de 2024. Donc là, avant report des résultats au niveau du budget déchets, il y a une subvention d'équilibre de 745 000 euros qui fait partie de ces autres charges de gestion courante et qui normalement, avec le report des résultats, ne devrait pas avoir lieu.

Voilà pour les éléments principaux sur les dépenses sur les charges de fonctionnement avec les éléments de maîtrise tel qu'on a pu l'évoquer. Ensuite, au niveau des produits des services au-delà du fait de les caler au plus juste, il y a aussi le bilan de mutualisation où en 2025 par rapport à 2024, on prévoit une mutualisation avec 700 000 € de moins.

Je rappelle qu'on a déjà comptabilisé 2 millions d'euros d'AC également et puis il y avait eu également un pré-financement l'an passé.

Sur tout ce qui est impôts et taxes et fiscalité locale, vous savez que, pour tout ce qui est impôts et taxes, et bien il y a un changement au niveau de la TVA. On est calé au niveau de tout ce qui est TVA et puis un peu d'éléments FPIC, que j'ai pu évoquer tout à l'heure. Sur ce qui est fiscalité locale, la diminution peut paraître importante, mais l'explication est que c'est dans ce chapitre-là qu'on a choisi, qu'apparaît, le prélèvement exceptionnel de l'État de 1,3 million euros, qui sera confirmé ou pas confirmé ; mais c'est là qu'il est indiqué.

On voit bien que la dynamique de nos recettes, indépendamment de ce prélèvement de 1,3 million euros, qui a bien sûr son importance, est fortement impactée. Et voilà, chose qui avait également été présentée.

Il me semble plutôt prudent de ne pas partir sur des hypothèses trop fortes par rapport à ça. Peut-être un petit focus sur la mutualisation Laval Agglomération, la ville de Laval. Je rappelle que par rapport à la masse mutualisée qui augmente ; les services communs ont augmenté donc pour la ville, il y a une retenue sur l'attribution de compensation à 7,5 millions d'euros (pour mieux pré-financer) qui est mise dans ce budget. Ensuite pour la ville de Laval, en gros, un bilan de mutualisation est estimé pour 2024 à 1,1 million d'euros, 1,2 million d'euros et puis il y a le CCAS qui est de 200 000 € en plus.

Après, on discutera sans doute, lors de l'inscription budget supplémentaire, également quand la ville de Laval aura établi un petit peu ses perspectives, de reverser en plus 300 000 € pour que l'avance que fait l'agglomération pour la ville de Laval se résorbe progressivement.

Je rappelle jusque sur les 27,3 millions d'euros qui étaient inscrits, ce que j'ai dit tout à l'heure, en charge de personnel, il y a l'agglomération, ce qui représente une fois qu'on a fait toutes les affectations 18,9 millions d'euros.

Au niveau des recettes autrement, il y a les produits de gestion. Juste à avoir en mémoire sur ce BP 2025, on a également le solde de la fin de la DSP-THD, pour 400 000 €. On a vu 400 000 € en 2024 ; 400 000 € en 2025 qui ne se reproduiront pas non plus pour le futur. Donc avec tous ces éléments, de produits et de charges au niveau du budget principal, on tombe sur des ratios suivants financiers, slide suivante s'il vous plaît.

On est en BP. Vous savez, le principe du BP, c'est que de façon assez classique, on espère en tout cas, l'ensemble des crédits n'est pas consommé. D'autre part, au niveau des recettes, on verra aussi. Le ROB 2025 avec 7 850 000 € de CAF brute et on présente un BP à 6 474 000 €. Donc les différentiels, c'est la subvention d'équilibre au BA Déchets qui, de façon mécanique, apparaît. Ensuite, il y a une réserve de fonctionnement de 200 000 € et donc là aussi, il y a une estimation de crédit non réalisée. Quand on fait le ROB, on essaie d'être au plus près des chiffres de dépenses ; sur le BP, les crédits sont un peu plus importants, ce qui explique la différence.

La capacité de désendettements avec les chiffres d'emprunts retenus au BP sur le budget principal monte à 6,8. Juste simplement, ça veut dire aussi que là, on a des calculs qui sont faits avec un emprunt d'équilibre qui ne sera pas réalisé en totalité, puisque les investissements, on ne les fait jamais à 100 %. Donc à l'arrivée on verra bien les résultats, mais on risque d'être plus proche sans doute, en tout cas je l'espère, des capacités désendettement de 5 ans. Donc avec, comme je l'avais expliqué en introduction, un choix assumé sur une année avec un aspect d'endettement qui augmente mais en restant dans des investissements tels qui sont prévus et avec l'enclenchement des mesures pour retrouver nos 10 millions € d'épargne brute au budget principal dans les années futures.

Donc si je reviens un peu plus sur les investissements, on retrouve bien les 22 millions € d'investissements au budget principal avec des investissements nets de 20,2 millions d'euros avec l'Habitat PLH qui représente 4 millions d'euros, dont un million de titres participatifs. Ensuite donc on trouve au niveau de tout ce qui est Culture – Sport – Tourisme, il n'y a pas que ça, mais il y a aussi le fait que le terrain synthétique est sur le budget 2025. Ensuite il y a également l'Aquabulle, des travaux dans les piscines, des investissements photovoltaïques qui sont également prévus et qui font partie de cette enveloppe-là. On a aussi l'aménagement, avec la voirie et puis les enveloppes du PLUi/SCoT. Un point important aussi est la mobilité en dehors du budget transport ; là pour l'instant, c'est établi avec la requalification de l'avenue de Chanzy, à voir ensuite, si ça se fait là ou si c'est un petit peu décalé. Pour l'instant, en tout cas c'est établi là-dessus. Les soutiens importants à l'enseignement supérieur, en particulier donc avec l'aspect UCO de façon importante sur cet exercice-là, et puis un maintien de tout ce qui est économie-emploi, en tout cas en première approche, avec en particulier les fonds de transition énergétique et économie de proximité.

Le détail des investissements est bien sûr compris dans le document du budget primitif. Donc avec ces éléments-là, peut-être si on peut passer, je repasserai en détail si vous le souhaitez sur tous les investissements et avec les principales opérations.

Je vais passer peut-être au budget principal. Donc on est en investissement, au niveau du budget d'investissement, section investissement ; avec des recettes à 20 millions d'euros et des dépenses à 26,5 millions d'euros, les investissements importants tels qu'ils sont prévus, un remboursement capital d'emprunt à 4,5 millions d'euros, je rappelle, un emprunt d'équilibre à 16,5 millions d'euros, qui ne sera pas à cette hauteur-là, mais qui est quand même avec un endettement qui augmente et assumé, par rapport aux investissements et à la situation.

Je ne sais pas, avant de passer peut-être aux budgets annexes, je propose qu'on coupe un peu, peut-être.

Florian Bercault : *Oui, à la fois sur la présentation avec la partie introductive, les grandes masses et la stratégie budgétaire qui est conforme au débat d'orientation budgétaire. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Oui ? Non ? Yannick Borde. Je vois les mains se lever comme ça.*

Yannick Borde : *Merci, Monsieur le Président. Surtout que tout à l'heure, vous avez dit que j'avais posé une bonne question, donc je vais essayer d'être au niveau, là, ce coup-ci.*

Florian Bercault : *Pourquoi c'est une habitude annuelle d'avoir vos questions au moment du budget ? On est ravis de vous écouter.*

Yannick Borde : *Heureusement. Heureusement. Non, sincèrement, je n'ai pas vraiment de questions et de remarques, si ce n'est que la complexité dans laquelle tout le monde se trouve, on l'a vue aussi ici. J'ai juste besoin d'une petite précision avant d'aller sur 2 ou 3 remarques, là, parce qu'à un moment donné... Je n'ai plus la page en tête, mais on dit 250 000 €.*

On commence par 250 000 € de baisse de charge, d'objectif de baisse de charge, pour cumuler 10 millions à 5 ans.

François Berrou : *Alors cet élément-là, ça ramène aux éléments du rapport d'orientation budgétaire, où quelque part, ce qui est prévu en termes de stratégie, c'est d'avalier, enfin comment dire, de rester à dépense constante pour les années futures et donc d'avalier l'inflation par réduction des dépenses. Ce qui, sur 60 millions de dépenses, 2 %, ça fait 1,2 million déjà.*

Yannick Borde : *D'accord. Ok, merci. Donc sur le principe, je n'ai pas de problème avec le budget qui est présenté ici. De toute façon, on voit bien qu'on est, comme ça a été dit, dans un budget qui nécessairement va sans doute être amené à être balayé en cours d'année. L'exercice, il est compliqué. Par contre, il faut peut-être vraiment se dire qu'on rentre un peu dans une autre ère, c'est-à-dire re-questionner les politiques que l'on fait. Moi, je trouve que ça ne fait pas de mal, parce que, y compris dans nos communes, quand on redescend la ligne de toutes les dépenses, on se rend compte que, de temps en temps quand même, il y a des petits trucs ou des gros trucs; souvent des petits, heureusement, qu'on fait de façon un peu mécanique, sans trop nécessairement les re-challenger tous les ans.*

L'exercice n'est pas toujours très simple parce qu'aller annoncer quelques coups de rabot sur les subventions, je pense que personne n'a envie de le faire et personne n'a envie de le vivre. Mais on est quand même aussi dans ce moment-là. Donc voilà, moi, je n'ai que ce point-là de principe. Moi, il ne me pose pas de problème, le budget tel qu'il est présenté au regard du contexte général. Et effectivement, tout ce qui est annoncé à un moment donné comme étant... Alors, je suis toujours un peu surpris des phrases où on dit qu'on se concentre sur les compétences obligatoires sans délaisser les compétences optionnelles. Bon, il faudra faire un choix à un moment donné quand même.

Il y a ça, et puis les histoires de fonds de compensation, quand on commence à vouloir réorganiser les choses, ça me rappelle certaines fiscalités qui bougent, où on crée un machin à côté, pour pas qu'il y ait de gagnants, pour pas qu'il y ait de perdants, et qu'il y ait si possible que des gagnants ; à la fin ça coûte quand même plus cher, donc il faut faire attention aux idées de cette nature-là.

Et puis c'est vrai que, sur la commune de Saint-Berthevin on fera différemment, mais ce n'est pas pour ça que ce n'est pas bien ici de le faire comme ça. C'est que moi, je ne suis pas très fan de dire « on fait moins 5 à tout le monde ».

« Principe de baisse de 5 % de l'ensemble des subventions de fonctionnement aux satellites », c'est ce que je lis sur la page 8. Et puis après, on pèrèquerait pour voir si pour certains, moins 5, c'est peut-être suffisant, c'est peut-être supportable. Pour d'autres, c'est peut-être un peu moins.

Je pense qu'on peut peut-être travailler de façon un peu plus fine avec chacun. Peut-être que pour certains, on peut aller un peu au-delà, et pour d'autres, un peu en deçà. Voilà. C'était juste les quelques remarques plutôt de forme, parce que sur le fond du budget, je n'ai pas de remarques particulières.

François Berrou : Juste pour répondre, donc, comment par rapport aux 5 %, je ne sais pas, je n'ai peut-être pas été clair. Effectivement, on a choisi de conserver le vote du budget au moment où on le fait. L'idée, c'est que les 5 %, tels qu'ils sont inscrits, étaient pour constituer l'enveloppe et effectivement, le travail est commencé et va être présenté avec quelque chose qui est effectivement du travail de ligne à ligne. Pour certains, ce ne sera pas du tout moins 5 %, mais c'était aussi un moyen de ne pas perdre de vue l'objectif tel qu'il pouvait être et donc ce travail, après concertation, une fois qu'il sera abouti, sera forcément représenté devant les instances de l'agglomération bien entendu.

Florian Bercault : Je confirme qu'il n'y aura pas cette règle idiote de coup de rabot, moins 5 % de manière uniforme, au contraire, d'où ce fonds de compensation. L'idée est de dire qu'en fait, il y a un objectif de réduction de 250 000 €, mais si on fait moins 5 % sur tout, on est bien au-delà des 250 000, donc ce qui laisse des marges de manœuvre pour établir un dialogue et en fonction du dialogue qu'on aura avec les uns et les autres, on ajustera la cible.

Et pour répondre effectivement sur la redéfinition du périmètre du service public finalement et l'interrogation des politiques publiques, il serait faux de laisser croire aussi à nos concitoyens qu'on ne le fait pas annuellement. Chaque année on se questionne sur ce qu'on a envie de faire en plus, en moins, différemment.

La nouveauté peut-être, c'est que maintenant on doit redéfinir le service public à la baisse. Très clairement, c'est ça. C'est comment on fait, pas moins cher, parce que ce n'est pas possible, mais comment on fait moins.

C'est très clairement la nouvelle donne et la nouvelle contrainte ou la nouvelle ère qui est devant nous et donc qui veut dire moins, c'est périmètre d'intervention moindre, niveau de service moindre ou tarification plus élevée. Donc très clairement, c'est ce travail qu'on va apprendre dans les prochains mois pour se dire comment on réduit certaines interventions dans les politiques publiques. D'abord les optionnels et ensuite aussi les compétences obligatoires, voir ce qui est de l'extra réglementaire, dans quelle mesure on peut s'interroger sur la politique publique. Donc c'est ça la stratégie, très clairement. Oui ? Mickaël Marquet.

Mickaël Marquet : Merci Monsieur le Président. Oui, moi je suis assez en phase aussi avec ce budget, où il faut marquer un net ralentissement par rapport à la politique qui a été lancée, notamment donc soutenir l'investissement, mais à la hauteur de ce qu'on peut rembourser. Je vois qu'on a au budget un emprunt d'équilibre à 16 millions d'euros donc c'est vrai qu'à un moment donné on sait très bien que c'est prévisionnel. C'est très bien, j'ai entendu François, qui disait que voilà, ce n'est qu'un prévisionnel. On n'espère pas aller à ce niveau-là, dans le sens où il y a peut-être des politiques d'investissement qui ne vont pas se réaliser et peut-être heureusement, parce qu'il y a des éléments qu'on ne connaît pas au moment de préparation de ce budget et du vote.

Il y a un point sur lequel je pense qu'il faut être assez vigilant, ça a été évoqué par Yannick Borde ou par Monsieur le Président. Il faut être certain de ce qu'on va lancer, dans le sens où on est dans nos collectivités d'intercommunalité ; on voit bien que nos services sont bien occupés. À chaque fois qu'on lance des nouvelles politiques, on fait appel à des cabinets, des bureaux d'études de manière récurrente et on voit bien que ces services-là ne sont pas donnés et quelque part, si on n'a pas la conviction d'aller au bout à chaque fois, il vaut mieux ne pas les lancer, être plutôt prudent. Cela nous donne de la ressource je dirais, pour pouvoir voilà tamponner tel ou tel investissement qui est en gestation, mais s'il n'a pas la certitude d'évoluer, au moins on n'y va pas. Parce que c'est vrai que ces cabinets d'études, à un moment donné,

il faut les financer et puis on se rend compte que si on ne réalise pas, il faut peut-être retarder un petit peu cette échéance-là. Moi je mettrais un point de vigilance là-dessus et c'est vrai que ça peut permettre une variable d'ajustement assez confortable.

François Berrou : *Je pense qu'effectivement la remarque est judicieuse. Simplement, juste petit bémol par rapport à la remarque et laquelle je suis, sur le fond, d'accord. C'est que, à des moments aussi, il y a des études qui peuvent être faites et qui nous servent à dire qu'on n'y va pas. Et ça peut être une étude utile aussi plutôt que d'avoir aussi des moments où on va se dire « on y va », sans avoir les éléments qui permettent de prendre la décision. Je ne dis pas qu'il faut généraliser tout ce genre de choses, mais ce n'est pas non plus en soi, de façon systématique. C'est comme tout, je pense qu'à des moments ça mérite des nuances, y compris là-dessus.*

Florian Bercault : *Oui, et pour réagir effectivement, alors Jérôme Allaire est toujours très tatillon sur les bureaux d'études ; moi je partage. Il y a beaucoup de choses aussi qui nous tombent dessus par obligations réglementaires, donc une question qui pourrait se poser dans cette nouvelle ère, c'est dans quelle mesure aussi on mutualise, soit les outils informatiques, soit les bureaux d'études, à l'échelle des maires français.*

C'est vrai qu'on a toujours recours à des bureaux d'études externes, mais dans quelle mesure l'AMF ne pourrait pas porter des outils numériques ? Je pense, aux outils RH, aux outils financiers, qui sont tous les mêmes pour les uns et les autres. On aura presque, un jour, intérêt à auto-développer notre système et le partager à la France entière. Enfin, je pense que c'est des pistes de collaboration et de synergie à avoir. Et la même chose pour les cabinets. Là, on est tous en train de refaire nos documents d'urbanisme. Ce sont des coûts assez monstrueux, très clairement, mais on prend bien le point et on regardera, on sera vigilant là-dessus.

Yannick Borde : *J'avais oublié une page sur la page 7, dans les remarques, c'est une phrase, je ne veux pas remuer l'agitation qu'il peut y avoir aujourd'hui sur la position de certaines collectivités locales à raboter sèchement, on va dire, un certain nombre de subventions ou d'accompagnements.*

Il ne faut pas non plus qu'on s'inscrive comme venant compenser. Cette phrase-là, elle ne dit pas tout à fait ça, mais elle peut être, pour partie, comprise comme ça quand même, sur cette slide-là.

François Berrou : *Excusez-moi, mais il me semble que, peut-être que je n'ai pas assez insisté, y compris lors de la présentation. Je pense que je l'ai évoqué clairement, en disant qu'il n'était pas question qu'on aille compenser.*

Yannick Borde : *Ce serait bien de le mettre sur la slide, je ne sais pas comment le rédiger mais...*

Florian Bercault : *En tout cas il sera inscrit au PV, mais, évidemment, ça tombe tellement sous le sens que ce n'est pas possible de compenser. Ce n'est pas possible non plus de payer des politiques publiques qui sont à la main d'autres collectivités. Il faut que chacun paie ce qu'il veut et la politique publique qu'il souhaite mener à 100 %. Oui, Mickaël Marquet.*

Mickaël Marquet : *Oui, j'avais juste une question et ça concerne plus le budget Déchets, on pourra peut-être le voir après. Mais la contribution du budget principal c'était quelque chose qui avait été évoqué dans cette instance, en disant qu'il fallait que le budget Déchets soit autonome. Aujourd'hui c'est vrai qu'on voit bien que... Alors c'est pour ça, je voulais savoir sur quelles lignes était prévue la contribution du budget principal au budget Déchets.*

François Berrou : *Donc conjoncturellement, là encore je n'ai peut-être pas été assez clair, donc j'ai indiqué que les 735 000 euros qui sont prévus c'est un équilibre et donc qu'avec le report du résultat, il n'y a pas de raison qu'il y ait de contribution du budget principal au budget Déchets pour 2025.*

Pour autant, puisque c'est la politique qui a été menée d'un point de vue financier au niveau du budget Déchets, ça veut dire que, lorsqu'il y aura des investissements très importants qui se mettront en place, des choses seront naturellement à requestionner en fonction de l'évolution d'un tas de choses, des bases, de la façon dont les mesures d'économie sont mises

en place, des résultats qu'elles produisent. Voilà, mais le budget est bâti comme ça, avec un emprunt d'équilibre. Enfin, on votera les taux tout à l'heure, avec une stabilité des taux et donc on pense qu'avec les éléments qu'on a aujourd'hui, l'estimatif pour fin 2024, il n'y aura pas besoin d'emprunt d'équilibre ; pardon de subvention du budget principal.

Florian Bercault : C'est plutôt sur le budget Transport où la contribution du budget principal est très importante et fera objet, je pense, des discussions et des attentions dans les mois à venir, soit sur le report d'investissement, soit sur le niveau de services qu'on doit apporter. On s'était dit que 2025 serait l'année de vérification de nos hypothèses de la nouvelle délégation de services publics et peut-être qu'il y a des pistes d'optimisation, d'économie à faire, mais il faudra les assumer, effectivement, collectivement. Jérôme Allaire.

Jérôme Allaire : C'est plus un détail. En page 16, François, solde fin DSP-THD, c'est plutôt une anticipation sur le compte avant regroupement.

François Berrou : Oui, c'est ça. Effectivement, là, c'est marqué solde de fin et tu as raison, Jérôme, la DSP n'est pas terminée, tu as entièrement raison, c'est le regroupement avec le SMO. Et puis effectivement, comme il y avait des enveloppes importantes, avant qu'il y ait le regroupement, d'un commun accord et en toute transparence, avec un solde de 800 000 € qui est revenu à l'agglomération, 400 000 en 2024 et 400 000 en 2025, mais effectivement ce n'est pas une fin.

Florian Bercault : Je vous propose de passer aux budgets annexes, en tout cas rapidement sur ces grands équilibres.

François Berrou : Le budget annexe Transport, avec peut-être le budget tel qu'il est construit avec le niveau de subvention d'équilibre à 5,6 millions d'euros simplement. Petit aspect technique budgétaire qui sera sans doute mis en œuvre à partir de l'an prochain, j'ai demandé que la subvention d'équilibre soit, parce qu'elle apparaît totalement entièrement au niveau de la section de fonctionnement, répartie pour bien distinguer ce qui peut être lié aux investissements.

Donc voilà, avec les éléments qui viennent d'être évoqués ; au-delà de ça, c'est le budget qui est établi sur les éléments de continuité, où il est prévu de se poser pour voir, à différents niveaux, si on maintient la perspective, telle qu'elle était prévue et l'action, telle qu'elle était prévue.

Donc en élément important, effectivement (ce qui peut paraître surprenant), par exemple, c'est que dans les charges, les MOBITUL et les subventions diminuent, mais je rappelle qu'il y a un rattrapage en 2024. Donc voilà, c'est un peu l'explication. Autrement, au niveau du versement mobilité, c'est le taux à 1 % sur année pleine.

Et puis voilà, avec les éléments principaux là-dessus. Quand on prend la slide suivante, excusez-moi, ce ne sont pas des ratios très significatifs au budget Transport, puisqu'on a une CAF brute, mais qui correspond à la subvention d'équilibre, etc.

Simplement, pour l'instant, sur ce budget, également, tel qu'est prévu en investissement : les bus électriques, l'acquisition de vélos électriques, la billettique et l'aménagement des locaux des TUL, les bâtiments et stations d'avitaillement, donc avec un montant d'investissement en gros à 6,7 millions d'euros au remboursement capital d'emprunt.

Voilà pour cet élément-là, c'est bien entendu une politique qui est importante et prioritaire. Cela ne veut pas dire que, comme toutes les autres politiques, elle n'échappera pas à une réinterrogation. Voilà pour le budget Transport.

Budget annexe Déchets, on est sur un effet un petit peu ciseaux avec les charges qui augmentent plus vite que les produits. Donc, à un moment effectivement, tel que c'est prévu, on reste sur les éléments de TEOM tels qu'ils sont prévus. Ensuite, ça va dépendre un petit peu des investissements futurs sachant que, sauf si vous voulez rentrer dans le détail, les investissements qui sont prévues pour le BP 2025 sont l'acquisition du terrain de nouvelles déchetteries et les études associées, puis l'aménagement également de la déchetterie existante.

Donc budget annexe Déchets qui tient mais à voir ensuite en fonction des investissements importants qui seront faits ; il n'en est pas prévu en 2025, mais à voir ensuite pour le futur.

Donc le budget annexe Eau, qui est un budget important avec des actions nouvelles, en particulier les plans d'action par rapport aux pesticides, etc. Ensuite, les aspects de personnel qui restent maîtrisés, parce qu'il y avait une surestimation au budget 2024. Sur ce budget-là, on va peut-être aller plutôt sur les investissements. Les recettes, c'est en tenant compte des éléments de revalorisation sur les accords, tels qu'on les avait prévus.

Donc, je rappelle, un budget qui reste très important en termes d'investissements, avec 17,5 millions d'euros d'investissements, avec à la fois l'usine des eaux, mais aussi le renouvellement des réseaux, de la poursuite d'usines des réseaux. Je rappelle que les réseaux, c'est 5 millions d'euros par an.

Je radote, arrivé à mon grand âge, mais c'est quelque chose que je dis souvent, quand on prend le réseau Eau + Assainissement sur un mandat c'est la même chose que l'usine des eaux. On n'en a pas forcément conscience mais, ce sont des éléments très importants. Donc un budget qui tient au niveau Eau, vu les investissements qui viennent d'être faits, forcément un budget qui est endetté.

Au niveau de l'assainissement, c'est peut-être l'anticipation du passage en régie de la facturation au 1^{er} janvier 2026, et qui doit permettre, pour les personnes aussi, d'avoir des éléments par rapport à ça. Ensuite, il y a donc tout ce qui est acquisition de terrain et travaux d'accentuation d'épuration de Louvigné pour 1 million d'euros, 4 millions d'euros de réseau. Et puis le schéma directeur d'assainissement sur une partie du territoire, puisque ça n'existait pas, qui doit permettre aussi de bien cibler tous les aspects d'assainissement. Donc un budget qui est moins tendu que pour l'eau, mais qui est aussi un budget important et il faut qu'on maintienne, bien entendu, le bon fonctionnement à ce niveau-là.

Budget Bâtiments, avec les travaux bâtiments économiques, enseignement supérieur ; voilà les éléments importants peut-être par rapport à ça.

Sur le budget Terrains, on est sur l'achat de terrains : Montrons, Grands Prés II, Level pour 3,850 000 millions d'euros avec la particularité toujours du budget Terrains, où les achats apparaissent en fonctionnement par rapport à ça. Par ailleurs, ensuite la poursuite, bien entendu, des ventes de terrain ajustées en fonction de ce qui se passera aussi concrètement, de la conjoncture et des terrains disponibles.

Et puis par ailleurs dans les investissements qui continuent ; par rapport à la fonderie de Port-Brillet, la zone des Touches, qui sont des programmes au long cours.

Sur ce qui est du budget Laval Virtual Center, un maintien de la subvention entre le budget principal et ce budget-là, un maintien du salon Laval Virtual, mais il faut aussi faire face aux engagements qu'on a pris, y compris lorsque les mesures de redressement ont été prises sur ce budget-là.

Ensuite, budget annexe Plateforme ferroviaire qui est donc un budget en attente et qui va évoluer sans doute. Je rappelle qu'au niveau de ce budget, c'est un budget en suréquilibre à 5 millions d'euros.

Donc, au niveau du PGO, ensuite, avec un peu d'acquisition de terrain pour compléter, mais c'est surtout le lancement des travaux fouilles archéologiques et puis un peu de travaux pour quelque part être prêt le plus tôt possible. Le jour où, ça « se décante », ce qui semble être pour partie le cas, mais certains d'entre vous peuvent bien entendu compléter par rapport à ça.

Donc, si on prend peut-être un aspect plus global, la dette de Laval Agglomération avec le volet en cours de la dette qui augmente, il n'augmentera pas au niveau qui est indiqué-là, mais pour autant, il nous a semblé légitime, vu qu'il y avait pas mal d'emprunts en 2025, de mettre la dette au 31 décembre 2025. Le but est de donner une vision par rapport à ça, puis avec les éléments du budget principal et du budget Eau qui augmentent de façon très importante, sachant qu'ensuite on a un profil d'extinction de la dette qui est quand même « rassurant », qui nous permet d'assumer aussi cette augmentation-là.

Pour autant, on est d'accord tous les uns et les autres, que cela est permis par une gestion saine de l'agglomération jusqu'à présent. L'idée est bien sûr de maintenir une situation financière qui permette de continuer sans plomber l'avenir, mais en même temps en assumant la situation actuelle et les investissements prévus pour 2025. Merci.

Florian Bercault : *Merci beaucoup et je me permets cette petite digression populaire, mais la dette c'est comme le cholestérol, il y a le bon et le mauvais. Celle qui permet quand même, non, mais c'est important de le dire, d'investir pour l'avenir. Quand on passe en LED tous nos réseaux, effectivement sur photovoltaïque on aura des gros investissements à réaliser, c'est évidemment pour stabiliser la facture énergétique, il y a tellement d'autres investissements qui vont dans ce sens, ça me paraît évident. Bref, c'était pour vous faire sourire. Est-ce qu'il y a des remarques sur les budgets annexes ? J'espère que personne n'est victime de cholestérol, de mauvais. Bon, pas de remarques particulières. Je vous propose donc évidemment d'en reparler de ce budget sur l'année 2025 et qu'on se mette collectivement au travail pour partager les pistes d'économie et diminution de services publics. Je vous invite à voter. Il n'y a pas d'abstention qui apparaît sur le vote et je voudrais laisser à l'opposition lavalloise l'opportunité de s'abstenir. Voilà, allez, je vous invite à re-voter.*

Ceci exposé,

Il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024**BUDGET PRIMITIF 2025**

Rapporteur : François Berrou

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1,

Considérant que pour mettre en place la fongibilité des crédits, prévue par la M57, l'exécutif doit chaque année obtenir préalablement l'autorisation de l'assemblée délibérante.

Après avis favorable de la commission ressources,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le budget primitif de l'exercice 2025 est adopté tel qu'il vous est présenté.

BUDGET PRINCIPAL :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	75 969 700,00 €	75 969 700,00 €
INVESTISSEMENT	30 571 080,00 €	30 571 080,00 €
TOTAL	106 540 780,00 €	106 540 780,00 €

BUDGET TERRAINS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	20 542 100,00 €	20 542 100,00 €
INVESTISSEMENT	15 495 800,00 €	15 495 800,00 €
TOTAL	36 037 900,00 €	36 037 900,00 €

BUDGET BÂTIMENTS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 952 300,00 €	1 952 300,00 €
INVESTISSEMENT	1 441 200,00 €	1 441 200,00 €
TOTAL	3 393 500,00 €	3 393 500,00 €

BUDGET TRANSPORTS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	24 909 300,00 €	24 909 300,00 €
INVESTISSEMENT	9 785 360,00 €	9 785 360,00 €
TOTAL	34 694 660,00 €	34 694 660,00 €

BUDGET DÉCHETS MÉNAGERS :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	14 777 060,00 €	14 777 060,00 €
INVESTISSEMENT	3 026 800,00 €	3 026 800,00 €
TOTAL	17 803 860,00 €	17 803 860,00 €

BUDGET DE LA RÉALITÉ VIRTUELLE :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 107 740,00 €	1 107 740,00 €
INVESTISSEMENT	473 990,00 €	473 990,00 €
TOTAL	1 581 730,00 €	1 581 730,00 €

BUDGET PDELM :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	17 266 000,00 €	17 266 000,00 €
INVESTISSEMENT	17 174 700,00 €	17 174 700,00 €
TOTAL	34 440 700,00 €	34 440 700,00 €

BUDGET EAU :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 656 630,00 €	13 656 630,00 €
INVESTISSEMENT	20 707 760,00 €	20 707 760,00 €
TOTAL	34 364 390,00 €	34 364 390,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 788 130,00 €	9 788 130,00 €
INVESTISSEMENT	8 579 700,00 €	8 579 700,00 €
TOTAL	18 367 830,00 €	18 367 830,00 €

BUDGET PLATEFORME ST BERTHEVIN :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	215 200,00 €	215 200,00 €
INVESTISSEMENT	209 000,00 €	209 000,00 €
TOTAL	424 200,00 €	424 200,00 €

BUDGET CONSOLIDE :

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	180 184 160,00 €	180 184 160,00 €
INVESTISSEMENT	107 465 390,00 €	107 465 390,00 €
TOTAL	287 649 550,00 €	287 649 550,00 €

Article 2

Le conseil communautaire autorise le président de Laval Agglomération à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Article 3

Le Président de Laval agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Président de Laval agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, sept conseillers communautaires s'étant abstenus (Didier Pillon, Marie-Cécile Clavreul, Samia Sultani, James Charbonnier, Vincent D'Agostino, Pierrick Guesné et Jean-Louis Deulofeu).



BP 2025

BUDGET PRIMITIF
LAVAL AGGLOMÉRATION

www.agglo-laval.fr



Rapport de présentation BP 2025

1

Rapport de présentation Budget primitif 2025



Rapport de présentation BP 2025

2

Sommaire

Rapport de présentation.....	2
INTRODUCTION.....	5
Le budget principal.....	9
1. Les grands équilibres du budget primitif 2025.....	9
2. La section de fonctionnement.....	10
a) Les recettes de fonctionnement.....	10
i. Les impôts et taxes : détails d'un bouleversement.....	11
ii. Fraction de TVA nationale : une perte de dynamique préjudiciable.....	12
iii. Les impôts directs locaux : la volonté du maintien de taux de fiscalité constants malgré l'impact d'un prélèvement de l'Etat exorbitant.....	13
iv. Les dotations et participations.....	14
v. Les autres recettes de fonctionnement.....	16
b) Les dépenses de fonctionnement.....	18
i. Les charges à caractère général : un arbitrage restrictif.....	19
ii. Les charges de personnel : une augmentation strictement encadrée.....	19
iii. Les charges de gestion courante : le nécessaire ajustement des soutiens financiers aux partenaires.....	21
iv. Les atténuations de produits : le choix fort de défendre la solidarité territoriale, et maintenir le pacte financier et fiscal.....	21
v. Les autres dépenses de fonctionnement.....	22
3. La section d'investissement.....	22
a) Les recettes d'investissement.....	23
i. L'emprunt.....	23
ii. Les dotations et fonds propres (chapitre 10, hors excédent de fonctionnement capitalisé).....	23
iii. Les subventions d'investissement.....	23
iv. Les opérations d'ordre.....	24
b) Les dépenses d'investissement.....	25
i. Répartition des investissements 2025 : la déclinaison du plan d'actions au service de la stratégie de mandat.....	25
ii. Le remboursement du capital de la dette.....	28
iii. Les opérations d'ordre.....	28
BUDGETS ANNEXES.....	29
1. Budget annexe transport.....	29
a) Les grands équilibres du budget primitif 2025.....	30
b) Les dépenses de fonctionnement.....	31
c) Les recettes de fonctionnement.....	32
d) Les investissements prévus (détails cf annexe 3).....	32
2. Budget annexe déchets.....	34
a) Les grands équilibres du budget primitif 2025.....	35
b) Les dépenses de fonctionnement.....	36
c) Les recettes de fonctionnement.....	37
d) Les investissements prévus (détails cf annexe 3).....	38
3. Budget annexe eau.....	39
a) Les grands équilibres du budget primitif 2025.....	40
b) Les dépenses de fonctionnement.....	41

c) Les recettes de fonctionnement.....	42
d) Les investissements prévus (détails cf annexe 3)	42
4. Budget annexe assainissement.....	43
a) Les grands équilibres du budget primitif 2025.....	43
b) Les dépenses de fonctionnement.....	44
c) Les recettes de fonctionnement.....	44
d) Les investissements prévus (détails cf annexe 3).....	45
5. Budget annexe Terrains.....	46
a) Les grands équilibres du budget primitif 2025.....	46
b) Les dépenses de fonctionnement.....	47
c) Les recettes de fonctionnement.....	48
d) Les investissements prévus	48
6. Budget annexe Bâtiments.....	49
a) Les grands équilibres du budget primitif 2025.....	49
b) Les dépenses et recettes prévues	50
7. Budget annexe Laval Virtual Center	51
a) Les grands équilibres du budget primitif 2025.....	51
b) Les dépenses et recettes prévues	52
8. Budget annexe Parc Grand Ouest	53
a) Les grands équilibres du budget primitif 2025.....	53
b) Les dépenses et recettes prévues	53
9. Budget annexe Plateforme ferroviaire	54
a) Les grands équilibres du budget primitif 2025.....	54
b) Les dépenses et recettes prévues	54
DETTE	55
10. Annexe 1 – BUDGET PRINCIPAL - DETAIL DU CHAPITRE 65.....	56
11. Annexe 2 – BUDGET PRINCIPAL – CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL ...	58
12. Annexe 3 – BUDGET PRINCIPAL - Liste prévisionnelle détaillée des investissements 2025.....	63
13. Annexe 4 – BUDGETS ANNEXES - Liste prévisionnelle détaillée des investissements 2025.....	68
14. Annexe 5 – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES- - SYNTHESE.....	71

INTRODUCTION

Les budgets des administrations locales s'inscrivent dans un contexte mondialisé, économique social et politique complexe. Conduire des politiques consensuelles dans ces environnements mouvants, par définition incertains, où le rôle de la puissance publique est chahuté, est d'autant plus difficile lorsque les situations financières des Etats sont fragiles. La France est directement confrontée à cette problématique (3 milliards de dette, déficit public estimé hors correction à 6,1 % du PIB). Le sujet d'une révision majeure de ses recettes fiscales n'étant pas encore à l'ordre du jour, le gouvernement a donc proposé tout récemment, un projet de loi finances (PLF) 2025 sur les grandes orientations suivantes pour contenir le déficit public à 5 % du PIB :

- Réduction des dépenses de l'État (21,5 milliards),
- Impôts exceptionnels sur les plus fortunés et les plus grandes entreprises, hausse de plusieurs taxes, niches fiscales supprimées (19,3 milliards d'euros attendus),
- Effort financier de 5 milliards d'euros sollicité des collectivités locales, communes, intercommunalités, départements, et régions.

A ce PLF, vient s'ajouter le projet de budget de la sécurité sociale 2025 qui porte pour sa part près de 15 milliards d'euros d'économies, dont une partie concerne directement les collectivités locales, notamment au travers l'augmentation de 4 points des cotisations patronales CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

- L'ensemble de ces projets de lois représente 60 milliards, soit 2 points du produit intérieur brut (PIB).

Ces projets de loi de finances présentés par le gouvernement en octobre 2024, sont venus percuter la préparation budgétaire 2025 de Laval Agglomération, en proposant une coupe brutale de ses recettes, et bouleversant de fait ses équilibres financiers dans des proportions inédites, obligeant cette dernière à réagir dans des délais extrêmement réduits.

Pour Laval Agglomération, en l'état actuel des débats budgétaires nationaux, les bouleversements financiers sont les suivants :

a) Recettes :

- 1,3 millions d'euros prélevés par l'Etat sur ses recettes de fonctionnement 2025. En effet, sur les 5 milliards d'euros de contribution sollicitées auprès des collectivités, 3 milliards sont demandés aux 450 collectivités dont les recettes de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros,
- -2,4 millions d'€ de fraction de TVA nationale, qui viennent se cumuler aux 1,6 millions d'€ de fraction de TVA nationale que devait encaisser Laval Agglomération en 2024 mais recette revue à zéro considérant l'erreur d'anticipation de l'Etat au titre de la TVA nationale 2024 (surestimation),
- - 50k€ / an de suppression de FCTVA de fonctionnement (Fonds de Compensation de la taxe sur la valeur ajoutée),

- - 250 k€ de FCTVA d'investissement / an suite à la baisse du taux de remboursement de l'Etat, 14,85 % en lieu et place des 16,404 % des années précédentes.

b) Dépenses

+512 k€ de cotisations CNRACL

Considérant le choc que représente ce PLF 2025, Laval Agglomération a choisi de partir du principe qu'il était essentiel de se préparer à une dégradation de ses comptes pour la maîtriser au mieux et ne pas la subir. Elle a donc conservé la date d'approbation de son budget primitif par son conseil communautaire, à savoir le 16 décembre 2024.

Si les élus du territoire de Laval Agglomération conviennent de la nécessité de revoir l'action telle qu'actuellement conduite par l'intercommunalité, ils s'accordent sur les positions socles complémentaires suivantes :

- Ne pas réagir brutalement, ce qui serait susceptible d'accélérer le risque récessif,
- Choisir la stabilité fiscale au stade du BP 2025,
- Restaurer une épargne brute à 10 millions d'euros bruts/an à l'horizon 2027, alors que la moyenne des années précédentes était de 12 M€,
- Défendre la solidarité existante entre Laval Agglomération et ses 34 communes, afin de faire front commun dans un contexte budgétaire impactant l'ensemble des collectivités du territoire. A ce titre, il est proposé de conserver le pacte financier et fiscal approuvé en 2022 et de maintenir la dotation de solidarité communautaire à son niveau 2024, soit 1 056 k€.

Les grandes lignes stratégiques définies par les élus du territoire de Laval Agglomération :

1) Enclencher des mesures fortes dès le BP 2025

- Écrêtement des crédits prévu avant arbitrage du BP (Budget Primitif) : - 300 k€,
- Mise à contribution des partenaires: -250 k€.

2) Passer en revue chacune des politiques intercommunales pour identifier les pistes d'économies possibles, travail qui devra être conduit dans chaque département, piloté par la direction générale, avec un suivi par le Bureau, pour être finalisé et intégré au Budget supplémentaire (BS) 2025 (juin).

Pour se faire, il est convenu d'étudier les hypothèses de :

- Recentrage sur les compétences obligatoires,
- Revoir le programme pluriannuel d'investissements pour le lisser sur une durée plus longue,
- Proposer des réductions de niveau de service,
- Suggestions de pistes d'évolutions tarifaires,
- Evaluer les modes de gestion (régie, externalisation...).

L'objectif budgétaire associé à ce travail profond est une économie de 2 M€ sur 2025, 2026 et 2027.

Dans l'environnement complexe précédemment décrit, Laval Agglomération poursuit les actions emblématiques 2025 suivantes :

Au budget principal :

❖ **Enseignement supérieur :**

- Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation 2023-2028 (SLESRI) de Laval Agglomération où il est anticipé un accroissement de + 1945 étudiants à l'horizon 2027/28, mise en œuvre de 3 principaux projets structurants : extension de l'UCO, projet éco-campus et projet immobilier CCI (nouveau bâtiment lui permettant de regrouper ses offres de formation).

❖ **Sport :**

- Installations d'ombrières (panneaux photovoltaïques) à l'Aquabulle et la piscine St Nicolas à des fins d'autoconsommation,
- Réalisation d'un terrain de football synthétique à Loiron Ruillé.

❖ **Culture :**

- Évolution du 40 en tiers lieu,
- Aménagement de la maison du gouverneur à proximité du 40, futur lieu de résidences d'artistes.

❖ **Aménagements urbains :**

- Poursuite des aménagements de la ferme urbaine et entrée en capital dans la structure gestionnaire,
- Réhabilitation de la Zone des touches à Laval.

❖ **Habitat :**

- Maintien de programmes importants et souscription de titres participatifs de 1.000k€ auprès de Méduane Habitat.
- Mise en œuvre du pacte territorial pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé

❖ **Mobilité :**

- Prise en charge de la liaison cyclable avenue Chanzy à Laval,
- Aménagement de la liaison douce RN 162 ZI Morandières,
- Aménagements de la plateforme d'échanges multimodaux (PEM),
- Définition du Schéma mobilité de Laval Agglomération.

❖ **Economie :**

- Poursuite des fonds de soutien à l'investissement économique,
- Soutien financier à l'Aéroport dans le cadre de ses travaux de réfection de pistes.

Aux budgets annexes :

- ❖ **Terrains :**
 - Extension des ZA : Achats de terrains,
 - Poursuite des travaux sur l'ancien site industriel de la Fonderie sur la commune de Port Brillet,
 - Travaux d'aménagements de la ZA des Grands Prés II et des Touches.
- ❖ **Eau :**
 - Poursuite des travaux de la nouvelle usine des eaux et garantir une eau potable de qualité aux usagers,
 - Maintien de la politique de renouvellement de réseaux pour sécuriser les approvisionnements et lutter contre les fuites d'eau onéreuses.
 - Préparation au passage en régie de la facturation sur l'ensemble des 34 communes au 01.01.2026 (acquisition d'un logiciel dédié notamment).
- ❖ **Assainissement :**
 - Aménagement d'une nouvelle station d'épuration à Louvigné.
- ❖ **Déchets :**
 - Incitation au broyage des végétaux à domicile pour réduire les tonnages de déchets verts en déchetterie,
 - Acquisition de l'emprise foncière de la nouvelle déchetterie de Laval.
- ❖ **Transports :**
 - Adaptation des services au besoin de mobilité des usagers et choix du maintien d'une subvention du budget principal forte au budget annexe pour soutenir cette politique malgré le contexte financier complexe considérant le caractère prioritaire en terme de service pour les habitants,
 - Acquisition de nouveaux bus électriques, dans un souci de promotion du développement durable.

Le présent rapport expose les éléments de la proposition des Budgets Primitifs 2025, reprenant les éléments du rapport d'orientation budgétaires approuvés le 26 novembre 2024 par le conseil communautaire.

Les budgets 2025 soumis au vote sont les suivants :

- Le budget principal
- Les neuf budgets annexes :
 - Le budget Transport,
 - Le budget Déchets,
 - Le budget Eau,
 - Le budget Assainissement,
 - Le budget Terrains,
 - Le budget Bâtiments,
 - Le budget Laval virtuel center,
 - Le budget Parc Grand Ouest,
 - Le budget Plateforme ferroviaire.

Le budget principal

1. Les grands équilibres du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 se présente de la manière suivante :

€	Fonctionnement		€	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	68 904 520	75 378 700	Opérations réelles	26 480 080	20 005 900
Opérations d'ordre	7 065 180	591 000	Opérations d'ordre	4 091 000	10 565 180
Report	0	0	Report	0	0
Total	75 969 700	75 969 700	Total	30 571 080	30 571 080

Détail par section :

BP 2025							
Fonctionnement			Investissement				
Dépenses réelles		Recettes réelles	Dépenses réelles		Recettes réelles		
Ch. à caractère général (011)	11 100 805	Produits des services (70)	4 117 380	Reversement de dotations (10)	Dot. fonds propres (10 hors 1068)	1 750 000	
Ch. de personnel (012)	27 300 000	Impôts et Taxes (73)	33 097 110	Remboursement d'emprunt (16)	Subventions d'inv. non affectées (138)		
Autres ch. de gestion courante (65)	20 180 815	Fiscalité locale (731)	18 567 365	Acq. de participations (26)	1 100 100	Remb. de prêts (27)	0
Atténuation de produits (014)	9 412 900	Dot. subv. et participations (74)	18 387 695	Prêts et immob. (27)	0	Emprunts et dette (16)	16 469 450
Charges financières (66)	905 000	Autres prod. de gestion cour. (75)	998 650	Dépenses d'équipement (20, 21, 23)	12 238 323	Subventions d'inv. (13 hors 138)	1 766 450
Charges exceptionnelles (67)	5 000	Produits financiers (76)	5 000	Subv. d'équipement (204)	8 601 557	Opérations compte de tiers (45)	20 000
Dotations aux provisions (68)		Produits exceptionnels (77)	0	Opérations compte de tiers (45)	20 000	Produits de cessions (024)	0
Dépenses imprévues (021)		Atténuation de charges (013)	205 500	Autres	20 000	Autres (20, 21, 23 et 26)	
		Reprise sur provisions (78/79)					
Total (A)	68 904 520		75 378 700	Total (A)	26 480 080		20 005 900
Fonctionnement			Investissement				
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre		
Entre section	7 032 000	Entre section	591 000	Entre section	7 032 000		
Virement	33 180	Reprises		Virement	33 180		
		Autres		Opération patrimoniale	3 500 000		
Total (B)	7 065 180		591 000	Total (B)	4 091 000		
Total (A) + (B)	75 969 700		75 969 700	Total (A) + (B)	30 571 080		
Excédent de fonctionnement reporté		0	Excédent de fonctionnement capitalisé		0		
			Solde d'exécution N-1		0		
Total (A) + (B)	75 969 700		75 969 700	Total (A) + (B)	30 571 080		

2. La section de fonctionnement

Telle que présentée au budget primitif 2025, la Communauté d'Agglomération dégagerait de la section de fonctionnement une épargne brute de 6.474 k€ (11,2 M€ en 2024).

a) Les recettes de fonctionnement

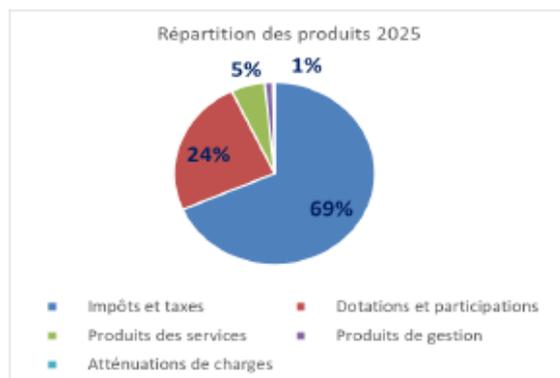
Durement impactées par le PLF 2025, les recettes réelles de Laval Agglomération, 75.379 k€, accusent une baisse historique de -3.122 k€ au regard du BT 2024, soit - 3,8 %, là où habituellement, celles-ci évoluaient sur la base de + 2,5% / an en moyenne.

Il est rappelé que le BP 2024 intégrait une recette de fraction de TVA nationale 2024 surestimée par l'Etat de 1,6 M€ et que le BT 2024 est venu corriger cette erreur en ajustant terme de crédits budgétaires à la baisse de - 1,6M€. La comparaison de l'évolution de la fraction de TVA nationale entre le BP 2025 aurait donc été beaucoup plus forte si elle s'était faite au regard du BP 2024.

k€	BP Total 2024	BP 2025	Ev* 25/24			
Fiscalité locale	19 453	18 567	-886	-4,6%		
Impôts et taxes	33 671	33 097	-574	-1,7%		
Dotations et participations	18 879	18 388	-491	-2,6%		
Autres produits fonctionnement courant	6 138	5 116	-1 022	-16,6%		
Produits des services	5 034	4 117	-917	-18,2%		
Produits de gestion	1 103	999	-105	-9,5%		
Atténuations de charges	198	206	7	3,6%		
Produits exceptionnels larges * (Dont reprise provisions)	151	5	-156	-96,9%		
Produits de fonctionnement	78 501	75 379	-3 122	-4,0%		
Produits de fonctionnement	2,5%	1,7%	3,8%	1,3%	6,8%	0,8%

Répartition des produits 2025 :

Les impôts et taxes, y compris la fiscalité locale, représentent 69 % des recettes de fonctionnement, les dotations et participations, 24 %, et les produits des services 5 %.



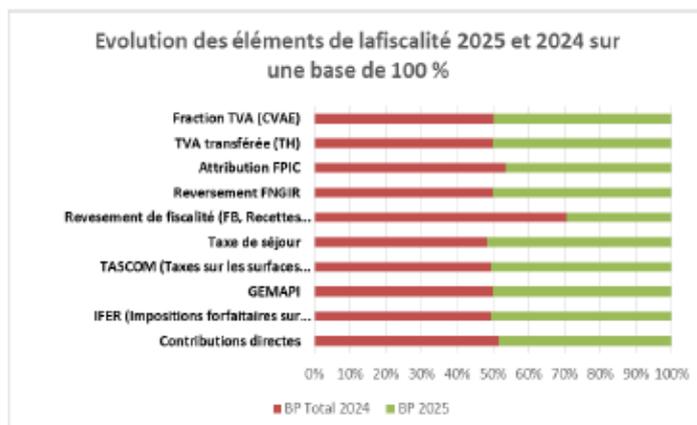
i. Les impôts et taxes : détails d'un bouleversement

Ces derniers s'élèvent à 51.664 k€ en 2025.

k€	Budget Total 2024	BP 2025	Ev° 25/24	
TOTAL IMPOTS TAXES ET FISCALITE LOCALE	53 125	51 664	-1 460	-2,7%
Fiscalité locale	19 453	18 567	-886	-4,6%
IMPOTS MENAGES ET ENTREPRISES	15 899	14 936	-963	-6,1%
IFER (Impositions forfaitaires sur entreprises de réseaux)	879	896	18	2,0%
GEMAPI	390	390	0	0,0%
TASCOM (Taxes sur les surfaces commerciales)	1 985	2 025	40	2,0%
Taxe de séjour	300	320	20	6,7%
Impôts et taxes	33 671	33 097	-574	-1,7%
Revesement de fiscalité (FB, Recettes PMU)	501	208	-293	-58,5%
Reversement FNGIR	443	443	0	0,0%
Attribution FPIC	1 108	964	-144	-13,0%
TVA transférée (TH)	18 262	18 263	1	0,0%
Fraction TVA (CVAE)	13 356	13 219	-137	-1

La fiscalité, annuellement dynamique, sur laquelle s'appuyait le budget de Laval Agglomération pour équilibrer son budget enregistre une baisse globale de - 2,7 % au regard de l'année 2024, soit - 1,461 M€ de recettes en moins. Elle subit de plein fouet les mesures prévues au PLF 2025.

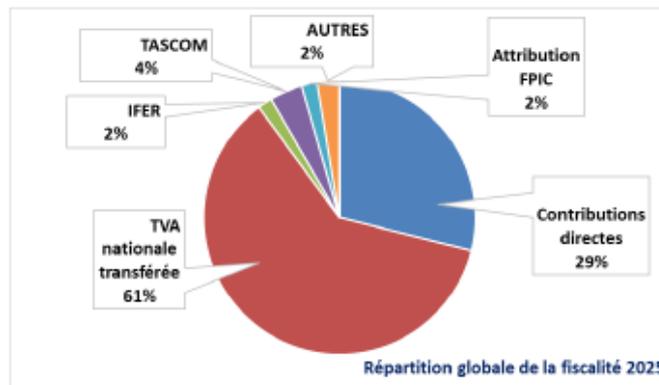
Le graphique ci-dessous met en évidence que les produits de chaque composante de la fiscalité est au mieux identique à 2024 voire en récession.



La structure des contributions directes n'est pas modifiée au BP 2025 et repose à 87,5 % sur le produit de la CFE.

Produits	2024	2025	Part 2025
Produit taxe d'habitation	828	844	5,6%
+ Produit foncier bâti	507	520	3,5%
+ Produit foncier non bâti	226	266	1,8%
+ Produit CFE	14 104	13 067	87,5%
+ Produit TA Foncier Non Bâti	235	239	1,6%
TOTAL IMPOTS MENAGES ET ENTREPRISES	15 899	14 936	

Il est rappelé que la fiscalité de Laval Agglomération s'appuie désormais sur une part importante de taxes sur laquelle elle n'a plus de pouvoir de taux.



En l'occurrence, elle est donc dépendante de la fraction de TVA nationale à 61 % de ses recettes fiscales. Lorsque celles-ci ne progressent plus, au mieux, c'est donc 31 M€ de recettes qui sont gelées.

Les évolutions des impôts économiques étant encadrées, la marge de manœuvre fiscale repose désormais principalement sur les impôts dits "ménages", et partiellement sur la TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) et la CFE (cotisation foncière des entreprises). Aucune augmentation de taux n'est envisagée au BP 2025 tel que construit avant Loi de finances 2025 adoptée.

ii. Fraction de TVA nationale : une perte de dynamique préjudiciable

Celle-ci s'élève globalement à 31.482 k€ en 2025 et correspond aux montants 2024.

a) Fraction TVA nationale – Part Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
 Pour rappel, le produit de CVAE perçu par les collectivités locales est remplacé depuis 2023 par l'attribution d'une nouvelle fraction de TVA. Pour les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), le produit de TVA_CVAE se

compose d'une part fixe (socle) et d'une part dynamique (fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET).

Pour 2025, le montant retenu est celui figurant au Projet Loi de Finances (PLF) 2025, soit une reconduction du montant 2024, à savoir 13,219 M€. Cette reconduction traduit un niveau de croissance nationale insuffisant pour permettre un transfert de TVA nationale plus important.

b) Fraction TVA nationale – Part Taxe d'habitation (TH) :

Pour 2025, le montant retenu est celui figurant au PLF 2025, soit une reconduction du montant 2024, à savoir 18,263 M€. Cette reconduction traduit un niveau de croissance nationale insuffisant pour permettre un transfert de TVA nationale plus important.

iii. Les impôts directs locaux : la volonté du maintien de taux de fiscalité constants malgré l'impact d'un prélèvement de l'Etat exorbitant

En attente de l'état fiscal 1259 MI, il est rappelé que les inscriptions budgétaires sont basées sur une actualisation des bases de valeurs locatives de + 1,8 % s'appliquant aux locaux d'habitation, industriels et commerciaux, croisées avec une évolution physique des bases retenues en 2025 étant prudentes (et donc limitées) et une évolution des valeurs locatives des autres locaux professionnels plafonnée à 0,8 %.

☐ Impôts économiques : 15.092 k€

a) Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) 2025 : 13.067 k€

Il est rappelé que le projet de loi de finances pour 2025 n'apporte pas de modification à la cotisation foncière des entreprises. L'abattement de 50% des bases pour les établissements industriels voté en loi de finances pour 2021 est maintenu et toujours compensé par l'Etat.

Compte tenu de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2025, qui s'applique aux bases des établissements industriels (et non aux autres locaux professionnels et commerciaux), l'évolution nominale des bases de CFE est estimée à + 1,8 % en intégrant l'hypothèse d'une augmentation physique des bases limitée à + 0,5%, représentant une recette théorique de 14.367 k€.

Considérant que le prélèvement de l'Etat prévu au PLF 2025 de -1.300 k€ devrait intervenir par ponction sur la fiscalité locale, il est inscrit une recette de 13.067 k€.

b) Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) 2025 : 2,02 M€.

Il n'est donc pas prévu d'augmentation du taux au budget primitif 2025, en attente de la loi de finances 2025 qui sera adoptée en décembre. Il est appliqué une évolution se rapportant à l'actualisation des bases, soit + 2%.

☐ Impôts ménages : 1.869 k€, soit 3,6 % des impôts et taxes 2025

Il n'est donc pas prévu d'augmentation de la fiscalité.

- L'ensemble constitué par les autres recettes fiscales est globalement stable :
 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) 896 K€, + 2% / 2024,
 - Anticipation de la sortie du territoire de Laval Agglomération du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et prise en compte du mécanisme de garantie (produit 2025 = 90 % du produit 2024) : 964 k€, - 13 % / 2024 =M€,
 - Augmentation du produit de la taxe de séjour : 320 k€, + 6,7 % /2024, soit + 20 k€/2024,
 - Taxe GEMAPI (Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations): Maintien d'un produit de 390 K€ en 2025. Cette taxe permet de financer la contribution de Laval Agglomération aux syndicats de Bassins,
 - Reversement de fiscalité (ou recette sur les paris hippiques) :
 - Prise en compte d'une diminution du prélèvement sur paris hippiques : 100 k€, soit - 20 k€ /2024 et d'un remboursement annuel de foncier bâti économique par les communes de 108 k€ (pour rappel, 2024 intègre un rappel exceptionnel de contribution de FB 2019 -2023 de 270 k€).

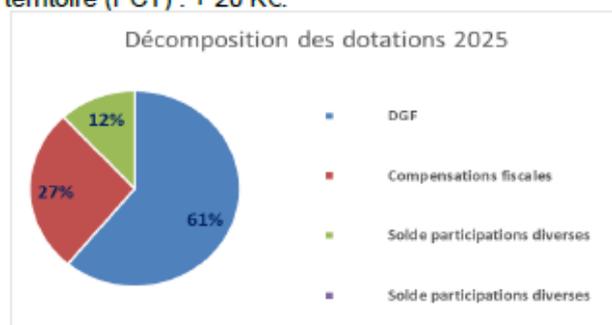
iv. Les dotations et participations

k€	BP Total 2024	BP 2025	Ev° nominale
Dotations et participations	18 879	18 388	-2,6%
DGF	11 379	11 170	-1,8%
FCTVA fct	50	0	-100,0%
Compensations fiscales	4 804	4 949	3,0%
DCRTP	165	84	-49,1%
FONDS SOCIAL EUROPEEN	897	0	-100,0%
Solde participations diverses	1 584	2 185	37,9%

Les inscriptions budgétaires des dotations 2025, 18.388 k€, sont inscrites en baisse, -2,6 % au regard de l'année 2025.

Cette évolution s'appuie sur les éléments suivants :

- Subvention PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) financé par des fonds européens = 0€ en 2025, soit - 900K€/2024,
- Subvention Habitat : + 550K€, en lien avec le nouveau pacte territorial (montant inférieurs aux nouvelles dépenses 2025 associées),
- TVA sur le fonctionnement = 0€ (- 50 K€/2024),
- Aide de la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) relative au Projet culturel de territoire (PCT) : + 20 K€.



□ **Dotation globale de fonctionnement 2025 = 11.170 k€, soit 61 % des dotations**

Pour rappel, la DGF des EPCI comporte 2 parts :

- a) 1^{ère} part : Dotation d'intercommunalité : Evolue en fonction de la population et du coefficient d'intégration fiscale.
- b) 2^{ème} part : Dotation de compensation (ancienne part salaires) : C'est sur cette part que l'Etat prélève pour financer les mécanismes d'écrêtement et redéployer les crédits entre les composantes de la DGF. Ces minorations, modulées en fonction de la richesse des collectivités, permettent, dans le contexte de stabilisation en valeur des dotations précité, de financer l'accroissement mécanique des dotations forfaitaires de la DGF du fait de l'augmentation de la population, et l'accroissement des dotations de péréquation.

La loi de finances 2025 prévoit une ponction significative de l'enveloppe dotation de compensation.

En 2025, le CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale) de Laval Agglomération augmente légèrement pour s'établir à 46,91 % contre 46,48% en 2024. Sa progression ne permet pas de compenser la baisse de la dotation de compensation : - 414 k€, - 4,8 %, et donc la baisse globale de la DGF de - 1,8% (- 209 k€).

DGF	2024	2025	Ev° 25/24	
= Dotation d'intercommunalité	2 729	2 934	205	7,5%
+ Dotation de compensation	8 651	8 237	- 414	-4,8%
= Dotation globale de fonctionnement	11 379	11 170	- 209	-1,8%

□ **Compensations fiscales 2025 = 4.949 k€, soit 27 % des dotations**

Il est précisé que l'essentiel de ces dotations repose sur les compensations versées par l'Etat, suite à la réforme de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) de 2021. Cette compensation est évolutive. Le reliquat se rapporte aux compensations fiscales de FB (Foncier Bâti) et de FNB (Foncier Non Bâti), 83K€ en 2025.

Il est rappelé en effet que la loi de finances pour 2021 a permis une réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels se traduisant par une réduction de moitié de la TFPB et de la CFE. Elle prévoit également des ajustements pour la répartition du produit de GEMAPI afin de préserver le poids de chacune des taxes locales et maintenir un équilibre entre les différentes catégories de contribuables. À cette fin, la dotation budgétaire de l'État sus-visée complète le produit versé par les personnes assujetties à la TFPB et celles assujetties à la CFE.

	2024	2025
Foncier bâti (zones d'aménagement)	2	0
Foncier bâti (réduction 50% industriels)	80	83
Total compensations TH, FB, FNB	83	83
Cotisation foncière des entreprises (rédu)	4 332	4 436
Autres compensations CET	389	431
Total compensations CET	4 721	4 867
Total des compensations fiscales	4 804	4 949

❑ **Dotations Etat/Région/Département/Europe, soit 7% des dotations**

Les inscriptions budgétaires varient en fonction des appels à projets et de leur durée.

- Etat : 1.143 K€,
- Département : 425 k€,
- Région : 242 K€ , + 182k€ / 2024. Ces crédits intègrent 200 k€ de remboursement SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) dont le dispositif s'arrêtera au 31/12/2024, suite à la mise en place du nouveau pacte territorial,
- Europe : 0 €.

❑ **La DCRTP (Dotation de compensation Réforme de la Taxe professionnelle) 2024 = 84 k€,**

Instituée par la loi de finances pour 2010, la DCRTP est une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle (TP). Ce produit est abaissé à 84 K€ en 2025 (- 81 k€/2024).

v. Les autres recettes de fonctionnement

k€	BP Total 2024	BP 2025	Ev ^v nominale
Produits des services	5 034	4 117	-18,2%
Produits de gestion	1 103	999	-9,5%
Atténuations de charges	198	206	3,6%

- ❑ **Les atténuations de charges** (remboursement sur le personnel en cas d'absence pour arrêts maladie), s'élèvent à 206 k€ en 2025 pour s'ajuster aux derniers comptes administratifs.

- ❑ **Les produits des services : un chiffrage au plus juste**

Fidèle à son objectif constant de sincérité budgétaire, les recettes des services de Laval Agglomération sont chiffrées au plus juste.

D'un montant de 4.117 k€, elles comprennent :

- Redevances à caractère sportif = 1.122 K€,
- Redevances à caractère culturel : 482 K€,
- MAD de personnel : 412 K€,
- Bilan mutualisation Ville 2024 :1.200 K€,
- Bilan mutualisation CCAS : 200K€,
- Remboursement de frais par les BA (Budgets annexes) : 427 K€,
- Remboursement divers Ville de LAVAL : 130 K€ (informatique, vêtements de travail ...),
- Autres :204 K€).

Une baisse significative est notée en 2025, soit -917 k€ ou – 18,2 % / 2024. Cette évolution est liée principalement aux modifications suivantes :

1. Mutualisation : -700 K€. En effet, en accord avec la Ville de LAVAL, considérant les extensions de services communs ayant générées des transferts de personnel de conséquents de la Ville vers l'intercommunalité, il a été proposé de baisser les

attributions de celle-ci de 2 millions d'€ /an afin de financer durablement l'évolution de la mutualisation.

2. Remboursement de personnel mis à disposition / BA : - 100 K€.

❑ **Les autres produits de gestion courante** : 998 k€

A l'instar de 2024, les crédits 2025 sont exceptionnellement élevés. Ils comprennent essentiellement :

- Pour la deuxième et dernière année consécutive, un remboursement de DSP Très Haut Débit, en anticipation du transfert de cette compétence au conseil départemental de la Mayenne en 2025, soit 400 k€ (solde),
- Revenus des immeubles : 492 K€.

Ces crédits évoluent au regard de 2024 pour les raisons suivantes :

- Loyers : + 60 K€ correspondant aux recettes du 40 générées par les nouvelles locations du lieu,
- Remboursements sinistres : -30 K€,
- Redevances frais de contrôles DSP THD suite transfert au syndicat mixte SMO (-12K€),
- Fonds résilience COVID = -120 K€.

Les recettes d'ordre

Il est prévu 591 K€ de recettes d'ordre entre sections (Quote-part des subventions virées au résultat)

b) Les dépenses de fonctionnement

Afin de répondre aux bouleversements budgétaires générés par le PLF 2025, Laval Agglomération a revu l'ensemble de ses dépenses pour les réduire et ou les cadrer, avec notamment :

- Dépenses nouvelles arbitrées à budget constant,
- Charges de personnel : 500 k€ de demandes des services associées à la mise en œuvre de la feuille de route abandonnées,
- Autres charges de gestion : proposition d'une baisse de 250 k€ des participations de Laval Agglomération auprès de ses partenaires (satellites, associations, enveloppes de fonctionnement entreprises).

Au BP 2025, les charges de fonctionnement réelles s'élèvent à 68.905 k€, correspondant à une baisse de 606 k€, soit - 1% / BT 2024.

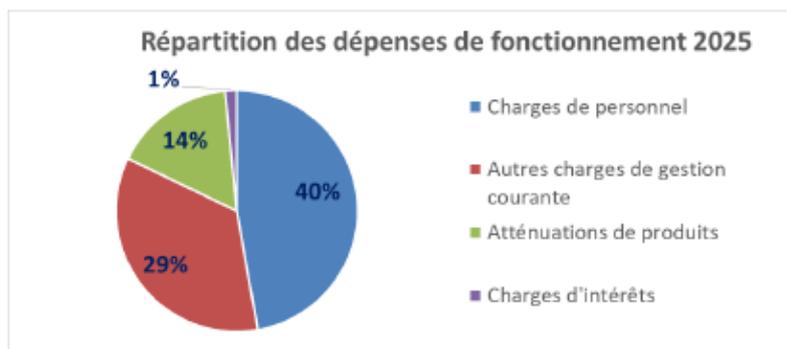
k€	BT 2024	BP 2025	Ev° 25/23	
Charges à caractère général	11 331	11 101	-230	-2,0%
Charges de personnel	24 805	27 300	2 495	10,1%
Autres charges de gestion courante (yc élus)	20 478	20 181	-297	-1,5%
Atténuations de produits	11 590	9 413	-2 177	-18,8%
Charges exceptionnelles larges * (Y compris provisions)	261	5	-256	-98,1%
Intérêts	1 045	905	-140	-13,4%
Charges de fonctionnement	69 510	68 905	-606	-0,9%

L'évolution de ses dépenses, associées aux nouvelles prises de compétences et à l'inflation s'élevait jusqu'à présent en moyenne à + 3,8 % / an.

	Moy.	2020/19	2021/20	2022/21	2023/22	2024/23
Charges de fonctionnement	3,8%	6,6%	-6,7%	9,0%	3,7%	6,9%

Répartition des charges de fonctionnement 2025

Suite à l'extension de services communs intervenus en 2024 et qui se poursuivront au 1^{er} janvier 2025, les charges de personnel représentent désormais 40 % des charges réelles (36 % au 01.01.2024). La proportion des autres charges de gestion demeurent équivalentes. Les charges à caractère général sont de 14 %, là où elles étaient de 16 % en 2024.



i. Les charges à caractère général : un arbitrage restrictif

Les charges à caractère général s'établissent à 11.101 k€.

Elles intègrent les nouvelles dépenses suivantes :

- Habitat - Mise en place nouveau dispositif du pacte territorial* : + 550 K€ (subventionné en recettes),
- Ferme urbaine : +80 K€,
- Tour de France : +50 K€,
- Une réserve de fonctionnement de 200 k€.

Les évolutions 2025 / 2024 sont principalement liées à :

- Etudes : -155 K€,
- PLIE : -130 K€,
- Animation ANAH: -220K€/2024,
- Autres : - 256 K€.

* Pacte territorial :

Le pacte territorial constitue la plus importante des sous actions de l'action 3. Action 3 du PLH : La requalification, restructuration et revalorisation du parc de logements privé (budget global 8 ans 3,1M€ en fonctionnement et 4,6M€ en Investissement).

Le pacte territorial débutera en 2025 pour une durée de 5 ans (2025-2029). Il est issu de la fusion entre l'OPAH, l'OPAH RU et la PTRE. C'est un dispositif complet visant la requalification du parc privé, en trois volets :

1. **Dynamique territoriale** : mobilisation des ménages, publics prioritaires et professionnels.
2. **Mission d'information, de conseil et d'orientation**, correspondant aux missions actuelles de l'Espace Conseil France rénov'.
3. **Accompagnement des propriétaires et syndic de copropriété dans leur projet de travaux de rénovation énergétique, de lutte contre l'habitat indigne et d'accessibilité liée à la perte d'autonomie** (audit avec définition d'un scénario de travaux, montage des demandes de financement, aides financières aux travaux).

ii. Les charges de personnel : une augmentation strictement encadrée

Les charges de personnel ont été strictement encadrées au BP 25. Elles augmentent pourtant de + 10,1% entre le BT 2024 et le BP 2025, correspondant à une hausse de + 2,500 M€.

a) Composantes justifiant cette hausse :

D'abord, la part liée à des décisions de l'agglomération est largement minoritaire et représente 1,8% de hausse du 012, dont :

160 k€ de créations/évolutions de postes,

50 k€ de contrat prévoyance,
30 k€ de cotisations CNAS/COSEM,
14 k€ de forfait mobilité.

Ensuite, 6% de la hausse s'explique par un effet de périmètre (extension de la mutualisation).

Puis, 1,2% de la hausse vient du PLF25 (contribution CNRACL).

Enfin, 1% correspond au GVT classique.

Détail des évolutions 2024 => 2025 (€)	dépenses totales	part ville	part agglo
Créations de postes, apprentis 25 et tuilages	300 000	140 000	160 000
Nouvelles mutualisations au 1 ^{er} janvier 2025	700 000	650 000	50 000
Effet année pleine mutualisations du 1 ^{er} mars 2024	300 000	207 000	93 000
Nouveau contrat de prévoyance	70 000	21 000	49 000
Glissement vieillesse technicité (1,5%)	370 000	111 000	259 000
Hausse cotisation CNAS	30 000	9 000	21 000
Forfait mobilité	20 000	6 000	14 000
Hausse contribution COSEM	30 000	9 000	21 000
Hausse cotisation CNRACL + 4 points PLF 2025	420 000	126 000	294 000
Résorption progressive des vacances de poste*	260 000	78 000	182 000
Total	2 500 000	1 357 000	1 143 000

Le détail des crédits relatifs aux créations de postes, apprentis, tuilage sont détaillés dans l'annexe 4

b) Focus sur la mutualisation du personnel Laval Agglomération, Ville de Laval et CCAS de la ville de Laval

Sur une masse salariale de 27,3 M€, la masse salariale travaillant pour Laval Agglomération représente 18,9 M€.

Sur ces 27,3 M€ :

- 52 % sont des agents Laval Agglomération travaillant uniquement pour Laval Agglomération,
- 16 % d'agents mutualisés Laval Agglomération travaillent pour Laval Agglomération,
- 30 % d'agents Laval agglomération mutualisés travaillent pour d'autres institutions,
- 1 % d'agents d'autres institutions travaillent pour Laval Agglomération,
- 1 % des agents de Laval Agglomération sont mis à disposition d'autres institutions.

iii. Les charges de gestion courante : le nécessaire ajustement des soutiens financiers aux partenaires

L'encadrement des charges générales et de personnel n'étant pas suffisant, les partenariats financiers doivent faire également l'objet d'un ajustement.

Après arbitrages, les autres charges de gestion courantes sont arrêtées à 20.181 k€.

Elles intègrent :

* Le FAUSEM (Fonds d'aide aux utilisateurs sportifs de l'espace Mayenne) capé à 250 K€ (-150 K€ / 2024),

* Une baisse de -5% appliquée sur les participations et subventions aux satellites, associations, entreprises (théorique = -356K€/BP 25 avant arbitrage. Cette baisse est plafonnée au BP à -250K€).

2) Un fonds d'ajustement des subventions de + 106K€

Il est à noter les évolutions significatives suivantes 2025/2024 :

1) Modification imputation comptable des logiciels informatiques :+ 370 K€ :

❖ + 250 K€ (précédemment en Investissement),

❖ + 120K€ frais hébergement (imputés précédemment au CHAP 011).

2) Indemnités d'imprévisions : -100K€; contingent incendie + 100K€,

3) Subventions aux BA (budgets annexes) maintenues à leur niveau 2024, hormis pour le BA déchets où l'inscription d'une subvention d'équilibre de + 745 K€ s'avère nécessaire en attente annulation au BS 25.

Les autres charges de gestion sont détaillées dans l'annexe n°1

iv. Les atténuations de produits : le choix fort de défendre la solidarité territoriale, et maintenir le pacte financier et fiscal

❑ Les attributions de compensation : 8.105 K€

Les attributions de compensation enregistrent une baisse significative entre les BT 2024 et le BP 2025.

En effet, comme vu précédemment, en accord avec la Ville de LAVAL, considérant les extensions de services communs ayant généré des transferts de personnel de conséquents de la Ville vers l'intercommunalité, il a été proposé de baisser les attributions de celle-ci de 2 millions d'€ /an afin de financer durablement l'évolution de la mutualisation.

❑ La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

La contribution au FPIC de la Communauté d'agglomération progresse considérablement, + 106 k€, soit + 43,8 %. La sortie du dispositif du FPIC anticipé en 2025 se traduit par une baisse de l'attribution et son corollaire, la hausse de la contribution de l'EPCI et ses communes.

❑ La dotation de solidarité communautaire (DSC)

Malgré le contexte financier complexe ci-dessus précisé, le conseil communautaire tient à soutenir la solidarité existante sur le territoire qu'il estime structurante à divers points de vue.

La DSC est donc maintenue en 2025 à son niveau 2024, soit 1.056 k€.

v. Les autres dépenses de fonctionnement

Les charges exceptionnelles : 5 K€

Les prévisions de 2025 se limitent à une prévision de 5 k€ pour l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

Les frais financiers : 905 K€

Les frais financiers sont prévus en baisse par rapport au BT 2024, Laval Agglomération n'ayant pas souscrit d'emprunt en 2024 pour son budget principal.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de fonctionnement sont budgétées à hauteur de 11,9 M€ :

- 7.032 k€ de dépenses d'ordre entre sections (Dotations aux amortissements),
- 33 k€ de virement à la section d'investissement (5 M€ au BP 2024).

3. La section d'investissement

Laval Agglomération souhaite poursuivre un niveau d'investissement raisonnablement plus restreint au regard de l'impact du PLF 2025 mais elle souhaite soutenir un niveau d'investissement élevé au budget primitif de 2025 sur l'ensemble des politiques Enseignement supérieur, Culture/Sport/Tourisme, Aménagements (Voirie, urbanisme, PRU, Ferme urbaine, ...), l'habitat, l'économie/emploi, la mobilité, la solidarité communautaire et l'environnement. Elle estime ce choix essentiel pour garantir la qualité de services attendue par ses habitants. De plus, les élus sont vigilants à ne pas contribuer à accélérer une potentielle récession nationale.

Il ressort du BP 2025 une charge nette d'investissement de 20,2 M€.

Pour rappel : la charge nette d'investissement s'entend des dépenses d'investissement hors dette, minorées des recettes d'investissement hors dette perçues (subventions et FCTVA notamment).

a) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont en hausse entre les BT 2024 et le BP 2025, soutenues par un emprunt d'équilibre budgété significatif. De nombreuses subventions seront intégrées au budget supplémentaire 2025 dans le cadre des reports.

en €	Budget Total 2024	BP 2025	Evolution BP25/BT 24
FCTVA	1 000 000	1 600 000	60%
Taxe d'aménagement	150 000	150 000	0%
Subventions	4 530 448	1 766 450	-61%
Cessions	6 325 876	-	-100%
Autre	221 187	-	-100%
Emprunt	3 165 128	16 469 450	420%
Travaux pour compte de tiers	20 000	20 000	0%
Total	15 412 639	20 005 900	30%
Recettes réelles d'investissement	15 412 639	20 005 900	30%

i. L'emprunt

Pour 2025, un emprunt d'équilibre est inscrit pour 16.469 k€; il sera ajusté au moment du Budget supplémentaire en fonction du résultat reporté.

ii. Les dotations et fonds propres (chapitre 10, hors excédent de fonctionnement capitalisé)

Deux recettes sont imputées à ce chapitre :

- La taxe d'aménagement de 150k€, stable par rapport au BT 2024,
- Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Ce produit est fonction des dépenses d'équipement effectuées pour les ¾ en année n. Il tient compte de la baisse du taux de remboursement imposé par l'Etat dans le PLF 2025 (14,85 % contre 16,404% appliqués les années précédentes aux travaux réalisés en TTC en année n). Le budget primitif prévoit un montant de 1.600 k€ de FCTVA en 2025.

iii. Les subventions d'investissement

Il est affiché une diminution des subventions d'investissement au BP 2025: de -61%, soit une diminution – 2.764 k€. Il est rappelé le sujet des subventions d'équipements engagées qui seront reportées au budget supplémentaire 2025.

Sont intégrées en subventions d'investissement :

☐ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 766 450
ATTRIBUTION COMPENSATION D INVESTISSEMENT	590 000
☐ AUTRES	208 000
APCP SUBV ANRU ETUDE FERME URBAINE ST NICOLAS	120 000
CERTIFICAT ECONOMIE ENERGIE - REMPLACEMENT LEDS	88 000
☐ COMMUNES MEMBRES DU GFP	1 300
PARTICIPATION VILLE LAVAL TRX ZOOM	1 300
☐ DEPARTEMENTS	375 000
APCP SUBV CD53 SCHEMA DE MOBILITE PGD	135 000
SUBV CD53 SCHEMA D'ACCUEIL BOIS DE L'HUISSERIE	100 000
SUBV.CD 53 ETUDE RETABLISSEMENT RD 131	140 000
☐ ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	239 000
APCP - CREDITS DELEGUES ETAT AIDE A LA PIERRE 2019	50 000
SUBV ETAT CPER LIAISON CYCLABLE AVENUE CHANZY	189 000
☐ REGIONS	353 150
SUBV REGION LIAISON CYCLABLE AVENUE CHANZY	353 150

iv. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre s'élèvent à 10 565 K€ :

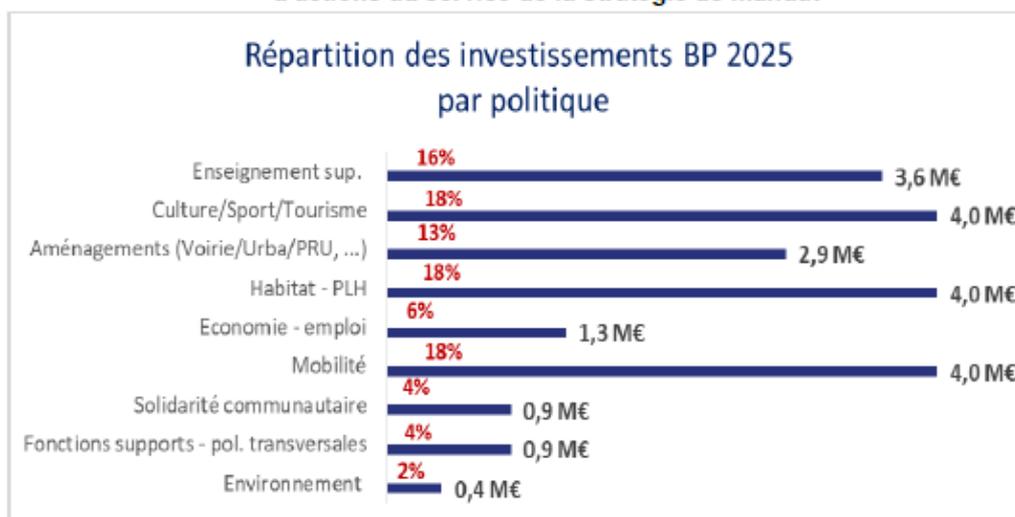
- 7.032 k € d'opérations d'ordre entre sections (amortissements),
- 33 k€ de virement de la section de fonctionnement,
- 3.500 k€ d'opérations patrimoniales.

b) Les dépenses d'investissement

Il est prévu au BP 2025 une diminution du niveau des dépenses d'investissement de - 9.219 k€, - 26 %, par rapport au BT 2024. Il est en effet précisé que les reports seront intégrés au budget supplémentaire 2025. La part des subventions versées en 2025 demeure élevée, 8.601 k€ soit 39 % des dépenses d'investissements, hors dette.

en €	Budget Total 2024	BP 2025	Evolution BP25/BT 24
Immobilisations incorporelles	2 325 231	864 440	-63%
Dotation , réserves	-		#DIV/0!
Subventions d'équipement versées	12 268 528	8 601 557	-30%
Immobilisations corporelles	1 579 479	1 595 783	1%
Immobilisation en cours	8 573 966	9 778 100	14%
Participations	150 160	1 100 100	633%
Créances	6 262 000		-100%
Travaux pour compte de tiers		20 000	0%
Total dépenses d'équipement	31 179 364	21 959 980	-30%
Emprunt et dettes	4 718 983	4 520 100	-4%
Dépenses réelles d'investissement	35 898 347	26 480 080	-26%

i. Répartition des investissements 2025 : la déclinaison du plan d'actions au service de la stratégie de mandat



Laval Agglomération poursuit en 2025 ses projets structurants et engage d'autres opérations importantes en faveur de :

- ❑ L'enseignement supérieur / recherche/ Innovation : 3,6 M€, soit 16 % des investissements totaux.
- ❖ Enseignement supérieur : Il est rappelé que le schéma local de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation 2023-2028 (SLESRI) de Laval Agglomération anticipe un accroissement de + 1945 étudiants à l'horizon 2027/28.

Cette progression projetée est intéressante. Elle traduit le résultat de l'investissement de la collectivité en terme d'attractivité. Il convient cependant de prévoir les infrastructures permettant d'accueillir ces nouveaux jeunes. C'est globalement une mise en œuvre d'un véritable campus lavalais qui est attendue.

Cet enjeu s'inscrit dans le défi n°1 de la feuille de route 2020-2026, dans sa déclinaison "améliorer l'offre de formation supérieure et de développement des compétences sur le territoire".

Concrètement,

- ❖ les 3 principaux projets structurants phares s'articulent autour de l'UCO (2.200k€), le projet éco-campus (500K€) et le projet immobilier CCI (500 K€) *
- ❖ viennent s'y ajouter l'acquisition du terrain pour l'espace de vie étudiante 193 k€,
- ❖ A côté de ces projets, LA poursuit son engagement à côté des écoles supérieures publiques et privées pour un montant de 256 k€.

** Projet CCI :*

La CCI de la Mayenne a engagé depuis 2018 une réflexion sur le regroupement de l'ensemble de l'offre de formation sur le campus de La Technopole. La CCI propose un panel diversifié de formations initiale, en continue ou qualifiante allant du CAP au Master, afin de répondre aux besoins exprimés par les entreprises du territoire.

Le développement de l'offre de formation avec l'ouverture de 2 diplômes de niveau Bac+2 (développeur web et assistant de direction), d'une licence (gestion des ressources humaines) et d'un Master (Marketing), entraîne une croissance des effectifs avec un développement de plus de 40% entre 2016 et 2022 (437 apprenants) et une projection d'accueil de 550 et 600 apprenants à l'horizon 2026. La majeure partie des apprenants (300 post-bac) est sous statut d'apprenti et une cinquantaine sous statut d'étudiant. Plus de 64% de ces jeunes sont d'origine mayennaise.

Autre élément de contexte : La CCI Mayenne est organisée sur trois sites au sein de l'Agglomération :

Afin de gagner en lisibilité, faciliter la transversalité entre les formations et développer de nouvelles offres, la CCI souhaite relocaliser l'ensemble des formations et des personnels au sein du campus de la Technopole mais également accueillir l'antenne du Cnam et les formations commerce et vente du CFA des villes de Mayenne.

Le projet prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de 3 000 m² environ.

❑ **Culture/ Sport / Tourisme : 4 M€, soit 18 % des investissements totaux**

Les politiques sportives, culturelles et touristiques tiennent une place importante dans les choix budgétaires de Laval Agglomération et répondent au défi n° 4 de la feuille de route : Préserver la qualité de vie et le vivre ensemble en conjuguant la valorisation du patrimoine et l'offre de services.

En 2025, 65 % des 4M€ affectés sont destinés au sport, autour de l'objectif "construire une offre sportive Laval Agglomération s'appuyant sur un maillage d'équipements de proximité", avec notamment :

- La poursuite de la création de terrains synthétiques dans les communes avec la création de l'APCP se rapportant à la réalisation du 9^{ème} terrain synthétique à Loiron Ruillé (680 k€),
- L'Aquabulle requiert un budget de 1.212 k€ dont :
 - ❖ Travaux : 571 k€,
 - ❖ Installations d'ombrières : 588 k€,
 - ❖ Matériel 53 k€.
- La piscine St Nicolas : 473 k€ dont :
 - ❖ Travaux : 62 k€ et Clôture/espaces verts 110 k€,
 - ❖ Installations d'ombrières : 240 k€,
 - ❖ Matériel 61 k€.
- Travaux divers d'entretien des équipements communautaires (stade le Basser, golf de Changé, CREFJS, ...) : 90 k€.

23 % des 4 M€, 920 k€, affectés sont destinés à la culture, autour de l'objectif "Co-construire une offre culturelle d'agglomération s'appuyant sur le pôle culturel, sur des événements majeurs et sur un maillage d'équipements et d'associations", avec notamment :

- Aménagement de la maison du gouverneur pour accueil du CNAREP 345 k€.

11 % des 4 M€, 502 k€ affectés sont destinés au tourisme, en réponse à la déclinaison opérationnelle de l'objectif "Définir un achéma de développement touristiques pour les 6 années à venir", avec notamment :

- Travaux et équipements des haltes fluviales de Laval, Entrammes: 95 k€,
- Réalisation d'un plan guide des bords de la Mayenne : 50 K€,
- Subvention d'équipement et matériel informatique à l'office de tourisme 233 k€.

❑ **Aménagements : 2.000 k€, soit 9 % des investissements totaux**

Dans ce poste sont intégrés :

- L'urbanisme pour 250 k€ (Révision du PLUI / évolution des documents d'urbanisme/ SCOT),
- La poursuite du projet de la ferme urbaine, réalisation de ses premiers aménagements et démarrage de ses premières productions :369 k €, ainsi qu'une participation au capital de la structure porteuse pour 100 k€.

- Travaux de voirie : 1.500 k€ concernant la réhabilitation de zone des Touches à Laval.

❑ **Habitat / PLH (Plan Local de l'Habitat) : 3.974 kM€, soit 18 % des investissements totaux**

- L'accompagnement conséquent de Laval Agglomération est essentiel réalisé autour de subventionnement d'investissements (Aide à la Pierre, Plateforme de Rénovation Energétique (PTRE), PLH, OPAH (Opérations Programmées de Rénovation de l'Habitat) etc.
- La souscription de titres participatifs auprès de Méduane Habitat pour 1.000K€

❑ **Economie / Emploi : 1.259 k€, soit 5,7 % des investissements totaux**

- 74 % de ces crédits se rapportent à des fonds de soutien d'investissement pour 1,9M€,
- 25 % seront versés en subvention d'équipement à l'aérodrome pour accompagner financièrement ce dernier dans la réalisation de travaux de réfection des pistes.

❑ **Mobilité: 3.907 k€, soit 17,7 % des investissements totaux**

Dans ce poste sont intégrés :

- Les travaux / participations de voirie pour 3.366 k€, comprenant notamment la liaison cyclable avenue Chanzy pour 1.448 k€, les aménagements de la plateforme d'échanges multimodaux (PEM) 987 k€; les travaux de rétablissement RD 131 pour 318 k€, la participation à l'aménagement de la liaison douce RN 162 ZI Morandières pour 590 k€ l'APCP relative à l'étude du schéma mobilité pour 132 k€.

❑ **Solidarité communautaire: 900 k€, soit 4% des investissements totaux**

- La solidarité communautaire s'exprime notamment par l'attribution de fonds de concours de Laval Agglomération vers les 34 communes de son territoire.

❑ **Fonctions supports : 866 k€, soit 4 % des investissements totaux**

Sont notamment pris en compte :

- l'acquisition de véhicules électriques : 0,1M€, logiciels : 170 k€, la requalification du site de la Maison de Pays de Loiron.

ii. Le remboursement du capital de la dette

Le remboursement du capital de la dette n'intègre au BP 25 que les crédits se rapportant à l'encours de dette engagé au 31/12/2024, soit .4.520 k€.

iii. Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre s'élèvent à 4.091 k€ :

- 591 k€ d'opérations d'ordre entre sections,
- 3.500 k€ d'opérations patrimoniales.

BUDGETS ANNEXES

1. Budget annexe transport

Il est rappelé que la politique de mobilité s'inscrit dans le cadre du "Défi 2" de la feuille de route 2020-2026, visant à permettre un développement équilibré et solidaire des communes de l'agglomération.

L'enjeu de la mobilité et des transports nécessite l'élaboration d'une stratégie globale et partagée autour des transports et du développement durable.

Elle s'articule autour des axes principaux suivants :

- ❖ Favoriser la multi-modalité sur le territoire pour offrir des alternatives à la voiture,
- ❖ Renforcer l'offre de transports en commun de manière équilibrée sur tout le territoire en misant sur les énergies non polluantes,
- ❖ Apaiser les axes et sécurisation des mobilités douces,
- ❖ Développer les voies cyclables et piétonnes ainsi que la pratique du vélo.

➤ **Actions 2025 les plus emblématiques en fonctionnement :**

Recettes : Malgré le contexte budgétaire tendu, maintien du niveau de la subvention du budget principal à un niveau élevé, à savoir 5,6 M€, considérant le choix stratégique des élus du territoire de promouvoir une mobilité accessible et durable pour tous.

Dépenses : principaux éléments ci-dessous

Intitulé de l'action	Objectifs poursuivis	Enveloppe financière (dépenses/recettes)
Signature de deux avenants à la Délégation de Services Publics transport avec RATP Dev	L'avenant 1 a vocation à régulariser les difficultés rencontrées entre la signature du contrat et la mise en place du nouveau réseau au 1er septembre 2023. L'avenant 2 a vocation à traiter les évolutions proposées de l'offre de service pour septembre 2024 et leurs conséquences financières.	Le contrat de DSP – RATP Dev constitue la principale dépense des charges à caractère général du budget annexe Transports. 18 816k€ inscrits au BP2025 qui se décompose comme suit : • Montant prévu au contrat de la DSP valeur décembre 2022 : 15 580k€ • Montant des avenants 1 et 2 : 1 194k€ • Montant de la régularisation du forfait de charge correspondant à de l'indexation provisoire annuelle de 3% : 2 024k€
Suivi de la DSP	Formalisation du suivi de la DSP et développement d'un outil métier dédié	50k€
Mobilités douces	Application Geovélo	35 k€

Mobilités douces	Participation au co-voiturage (Région)	200k€
CHARGES DE PERSONNEL	Nécessité d'avoir un agent dédié à la gestion de la DSP transport et de ses projets connexes.	57 k€

a) Les grands équilibres du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 se présente de la manière suivante :

€	Fonctionnement		€	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	20 489 070	24 515 300	Opérations réelles	8 091 360	4 065 130
Opérations d'ordre	4 420 230	394 000	Opérations d'ordre	1 694 000	5 720 230
Report	0	0	Report	0	0
Total	24 909 300	24 909 300	Total	9 785 360	9 785 360

Détail par section :

Fonctionnement			Investissement				
Dépenses réelles		Recettes réelles	Dépenses réelles		Recettes réelles		
Ch. à caractère général (011)	19 462 070	Produits des services (70)	2 375 180	Reversement de dotations (10)	Dot. fonds propres (10 hors 1068)	0	
Ch. de personnel (012)	284 190	Impôts et Taxes (73)	13 440 900	Remboursement d'emprunt (16)	1 348 860	Subventions d'inv. non affectées (138)	
Autres ch. de gestion courante (65)	497 810	Dot. subv. et participations (74)	8 699 120	Acqui. de participations (26)		Remb. de prêts (27)	
Atténuation de produits (014)		Autres prod. de gestion cour. (75)		Prêts et immob. (27)		Emprunts et dette (16)	2 515 130
Charges financières (66)	200 000	Produits financiers (76)		Dépenses d'équipement (20, 21, Subv. d'équipement (204)	6 742 500	Subventions d'inv. (13 hors 1: Opérations compte de tiers (45)	1 550 000
Charges exceptionnelles (67)	45 000	Produits exceptionnels (77)	0	Opérations compte de tiers (45)		Produits de cessions (024)	0
Dotations aux provisions (68)		Atténuation de charges (013)	100	Autres		Autres (20, 21, 23 et 26)	
Dépenses imprévues (022)		Reprise sur provisions (78/79)					
Total (A)	20 489 070	24 515 300		Total (A)	8 091 360	4 065 130	

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre
Entre section	1 909 000	Entre section	394 000	Entre section	1 909 000
Virement	2 511 230	Reprises		Reprises	0
		Autres		Opération patrimoniale	1 300 000
Total (B)	4 420 230	394 000		Total (B)	5 720 230
Total (A) + (B)	24 909 300	24 909 300		Total (A) + (B)	9 785 360

b) Les dépenses de fonctionnement

en €	Budget Total 2024	BP 2025	Evolution BP25/BT 24
Charges à caractère général	20 591 849	19 462 070	-5%
Charges de personnel	263 980	284 190	8%
Charges de gestion courante	487 512	497 810	2%
Atténuations de produits	-	-	s.o
Charges exceptionnelles et provisions	392 950	45 000	-89%
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financier	21 736 291	20 289 070	-7%
Frais financiers	182 000	200 000	
Dépenses réelles de fonctionnement	21 918 291	20 489 070	

b.1) Les charges à caractère général, principalement constituées du versement de la rémunération du délégataire, s'élèvent à 19.462 k€ au budget primitif 2025 (- 5% / BT 2024)

- Le coût de cette DSP (Délégation de Service Public) est estimé à 18.891 k€ (+580 / DSP BP 2024). Il est précisé que les crédits inscrits au BT 2024 sont exceptionnellement forts car ils intègrent en complément des avenants 1 et 2 à la DSP, une régularisation de charges 2023,
- Viennent compléter les charges à caractère général, les charges de maintenance de 258 k€, ainsi que des frais de publications 95 k€, et autres frais pour 218 k€.

b.2) Charges de personnel : 284 k€ (+8 % / BT 2024)

Celles-ci intègrent :

- Création d'un poste dédié au suivi de la DSP transport : + 57 K€,
- Contrat de projet : + 10 K€,
- Augmentation CNRACL : + 1,5 K€,
- Mesures locales (Augmentation VM, Prévoyance, ...) : 4 K€,
- Réaffectation de postes entre budget principal et BA Transport : - 53K€.

b.3) Charges de gestion courante : 498 k€ (+2 % /BT 2024)

- Reconstitution du remboursement sous forme de subvention à la Région des Pays de Loire de l'affrètement des élèves de l'ex Pays de Loiron pour un montant de 252 k€, remboursement mis en place en 2024.
- Il est à noter la présence des autres subventions budgétées :
 - Participation au dispositif de financement de covoiturage : 200 k€ (augmentation de +80 K€ liée au fait que la Région ne subventionne plus les trajets internes aux agglomérations),
 - Participation à l'achat de vélos électriques cargo : 30 K€,
 - Participation à l'appel à projet "Place au vélo" pour 15 K€.

c) Les recettes de fonctionnement

<i>en €</i>	Budget Total 2024	BP 2025	Evolution BP25/BT 24
Versement mobilité	11 621 270	13 440 900	16%
Total chapitre "subventions d'exploitation"	8 598 280	8 699 120	1%
Produits des services	2 288 980	2 375 180	4%
Autres produits de gestion courante	-	-	s.o
Atténuations de charges	-	100	s.o
Produits exceptionnels et financiers	344 500	-	-100%
Recettes réelles de fonctionnement	22 853 030	24 515 300	7%

Les recettes de fonctionnement, 24.515 k€ progressent de manière significative de + 7 % / BT 2024.

Elles reposent principalement sur :

- Un versement mobilité à taux constant (1%). En revanche, il est rappelé que le taux moyen de 2024 s'établit à 0,9 %, considérant la hausse du taux de VM intervenue au 01.07.2024. Cette augmentation de crédits 2025 s'élève à +1.820 k€.
- Les recettes tarifaires perçues auprès des usagers sont inscrites également en augmentation de + 4% (+ 86 k€ / BT 2024),
- Les subventions des :
 - ❖ Budget principal : pour les raisons précédemment exposées, cette participation est donc maintenue à un niveau élevé, 5,6 M€, identique à 2024,
 - ❖ Région des Pays de la Loire : reconduction sur la base de 2024, à savoir 2.176 k€,
 - ❖ Etat : 691 k€ au titre de la Dotation Globale de Décentralisation maintenue à son niveau 2024, et + 100 k€ sollicités au titre du soutien de la politique au co-voiturage.

d) Les investissements prévus (détails cf annexe 3)

6.742 k€ d'investissements (hors dette) sont prévus au budget 2025 (7.372 k€ au BT 2024). Il est rappelé le montant prévisionnel des investissements inscrits au programme pluriannuel d'investissements, estimé à 22 979 k€ sur la période 2022-2026.

Sont notamment budgétés des dépenses liées aux :

IMMOBILISATION CORPORELLES :	5.680 k€
* Bus électriques	4.300 k€
* Acquisitions vélos électriques	234 k€
* Aménagement locaux TUL	435 k€
* Station de lavage	220 k€
* Billetique	270 k€
* Installations et matériel divers	221 k€

IMMOBILISATIONS EN COURS :	1.022 k€
* Bâtiments et Station avitaillement	622 k€
* Etudes Réaménagement de la gare TUL	100 k€
* Voies et réseaux	300 k€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 k€
* Etudes radiotéléphonie	40 k€

Un emprunt d'équilibre de 2.515 k€ est prévu au budget, les subventions attendues (1.550 k€) et les opérations d'ordre ne permettant d'équilibrer la section, les résultats 2024 étant repris au BS 2025.

2. Budget annexe déchets

La mise en oeuvre opérationnelle de ce schéma directeur s'est traduite par l'adoption du PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) 2023-2029. Un des axes majeurs de ce projet est la promotion de la pratique du compostage dans tous les foyers, en réponse à l'obligation de tri valorisation des bio-déchets, entrée en vigueur en janvier 2024. À ce titre, plus de 3000 composteurs ont été distribués courant 2024 et 50 aires de compostage partagé implantées dans l'espace public. Ainsi, plus de 40% des foyers pavillonnaires pratiquent le compostage. Pour répondre à cette demande croissante de matériel de compostage, le budget acquisition de matériel de compostage a augmenté de +140% en 2024 par rapport au CA de 2023.

L'optimisation du service de collecte, à travers la réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères (passage à une collecte tous les quinze jours pour l'habitat pavillonnaire principalement), entrée en application en janvier 2024, a permis de réduire la production d'OMR (-6% à juin 2024) et une économie annuelle de 500k€ (reprise en régie de la collecte des OMR de l'ex pays de Loiron). Des économies substantielles de carburant sont également attendues en 2025 sous réserve d'un prix de carburant stable. La réduction de la production des déchets et la promotion de l'économie circulaire passent également par le déploiement des filières REP en déchèteries à travers leur modernisation. C'est dans ce cadre que s'inscrit la construction de la nouvelle déchèterie de Laval, pour un budget d'investissement de 4 millions d'€.

➤ Actions 2025 les plus emblématiques en fonctionnement :

Intitulé de l'action	Objectifs poursuivis	Enveloppe financière (dépenses/recettes)	Calendrier de réalisation
Traitement des ordures ménagères et petits incinérables des déchèteries	D'une part une réduction des tonnages d'ordures ménagères afin de maîtriser le taux de TEOM du fait de l'augmentation des tarifs d'incinération fixés par le CD53. D'autre part, dans un objectif tant environnemental (valorisation énergétique des déchets) qu'économique (réduction des coûts), il s'agit de détourner une part des déchets de la benne "tout venant" vers la benne "incinérables".	3 014 000 € inscrits au BP2025, en augmentation de 25.52% par rapport au CA2023 (2 258 534€), en raison : 1- de l'augmentation des tarifs d'incinération fixés par le CD53 2- de l'intégration des déchets incinérables (estimés à 1000 tonnes) des déchèteries.	Mise en place des bennes "incinérables" depuis 2024 sur trois déchèteries. L'objectif 2025 est de généraliser l'opération sur l'ensemble du réseau de déchèteries.

Prestation de Broyage des végétaux	L'objectif est de réduire les tonnages de déchets verts en déchèteries (coût annuel de 280k€), en constante augmentation. Il s'agit également d'inciter les habitants au traitement in situ de leurs déchets de jardin (mulching et paillage).	89 250 € inscrits au BP 2025, en augmentation de 141,5% par rapport au CA2023 en raison de la mise en place du service et sa généralisation à toutes les déchèteries en janvier 2024.	Poursuite de l'opération courant 2025, avec une possibilité de lancement du broyage de quartier.
------------------------------------	--	---	--

a) Les grands équilibres du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 se présente de la manière suivante :

€	Dépenses	Recettes	€	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	13 597 060	14 758 060	Opérations réelles	2 707 800	1 546 800
Opérations d'ordre	1 180 000	19 000	Opérations d'ordre	319 000	1 480 000
Report	0	0	Report	0	0
Total	14 777 060	14 777 060	Total	3 026 800	3 026 800

Résultat global

Détail par section :

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses réelles		Recettes réelles		Dépenses réelles		Recettes réelles	
Ch. à caractère général (011)	10 292 970	Produits des services (70)	590 000	Reversement de dotations (10)		Dot. fonds propres (10 hors 1068)	200 000
Ch. de personnel (012)	3 234 430	Impôts et Taxes (73)	11 062 000	Remboursement d'emprunt (16)	206 800	Subventions d'inv. non affectées (138)	
Autres ch. de gestion courante (65)	51 530	Dot. subv. et participations (74)	1 746 570	Acqui. de participations (26)		Remb. de prêts (27)	
Atténuation de produits (014)	0	Autres prod. de gestion cour. (75)	1 402 790	Prêts et immob. (27)		Emprunts et dette (16)	1 304 890
Charges financières (66)	18 150	Produits financiers (76)		Dépenses d'équipement (20, 21, Subv. d'équipement (204)	2 465 000	Subventions d'inv. (13 hors 138)	41 910
Charges exceptionnelles (67)	0	Produits exceptionnels (77)	0	Opérations compte de tiers (45)	36 000	Opérations compte de tiers (45)	
Dotations aux provisions (68)		Atténuation de charges (013)	6 700			Produits de cessions (204)	0
Total (A)	13 597 060	14 758 060		Total (A)	2 707 800	1 546 800	
Fonctionnement				Investissement			
Dépenses réelles		Recettes réelles		Dépenses réelles		Recettes réelles	
Entre section	1 180 000	Entre section	19 000	Entre section	19 000	Entre section	1 180 000
Virement	0	Reprises	0	Reprises	0	Virement	0
		Autres		Opération patrimoniale	300 000	Opération patrimoniale	300 000
Total (B)	1 180 000	19 000		Total (B)	319 000	1 480 000	
Total (A) + (B)	14 777 060	14 777 060		Total (A) + (B)	3 026 800	3 026 800	
Résultat cumulé de fonctionnement				Solde d'exécution			
0				0			
Résultat global				0			

b) Les dépenses de fonctionnement

<i>en €</i>	Budget Total 2024	BP 2025	
Charges à caractère général	10 016 023	10 292 970	3%
Charges de personnel	2 900 790	3 234 410	12%
Charges de gestion courante	66 665	51 530	-23%
Atténuations de produits	-	-	s.o
Charges exceptionnelles et provisions	48 420	-	-100%
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financier	13 031 898	13 578 910	4%
Frais financiers	20 400	18 150	-11%
Dépenses réelles de fonctionnement	13 052 298	13 597 060	4%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 13, 6 M€ au BP 2025, intégrant une hausse de +4 %.

b.1) Charges à caractère général : 10.293 k€ (+ 3 % / BT 2024)

Cette augmentation est principalement due à l'augmentation de la prestation de traitement des déchets ultimes, transférée au CD53 (+471k€ par rapport au BP2024 et +755 k€ par rapport au CA2023).

À cela s'ajoute le lancement du service de collecte sur RDV des déchets encombrants pour un montant de 40k€, non-inscrits au BP2023 et prévu à 35k€ au BP2024.

Enfin, le marché de tri des déchets recyclable connaît également une augmentation de 10k€ par rapport BP2024 et 12k€ par rapport au CA2023, due à la révision des prix.

b.2) Charges de personne I : 3.234 k€ (+ 12 % / BT 2024)

Celles-ci intègrent :

- * Glissement – vieillesse – technicité (GVT): 10 K€; Augmentation CNRACL : + 60K€,
- * Contrat de projets : 60 K€; Résorption de postes vacants en 24, comptabilisés en année pleine 25, + 110 K€,
- * Mesures locales (Augmentation VM, Prévoyance, ...): 15 K€,
- * Hors paies : +30 K€ (Assurances/action sociale); régularisation remboursement MAD au budget principal : + 50 K€.

c) Les recettes de fonctionnement

<i>en €</i>	Budget Total 2024	BP 2025	
TEOM	10 682 185	11 002 000	3%
Total chapitre "impôts et taxes"	10 682 185	11 002 000	3%
Etat	500	500	0%
Département	24 150	17 270	-28%
Autres organismes	1 794 700	1 728 800	-4%
Total chapitre "subventions d'exploitation"	1 819 350	1 746 570	-4%
Produits des services	515 150	530 000	3%
Autres produits de gestion courante	621 000	1 472 790	137%
Atténuations de charges	5 000	6 700	34%
Produits exceptionnels et financiers et reprises	3 600	-	-100%
Recettes réelles de fonctionnement	13 646 285	14 758 060	8%

Les recettes de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 14,8 M€, intégrant une progression de +8 %.

- ❖ **Impôts et taxes : 11 M€, soit une augmentation nominale de + 3%**

Il n'est pas prévu de hausse de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) au BP 2025.

Les mesures d'économies de charges mises en place en 2024 permettent de tenir localement cet objectif. Le taux de TEOM est harmonisé depuis 2023 au taux de 8.10%

La progression du produit de TEOM intègre une évolution physique des bases de + 0,5%.

- ❖ **Subventions** : la principale recette repose sur les soutiens CITEO qui intègre une diminution sensible de -66 k€ (-4 %).
- ❖ **Produits des services ou Redevances spéciales versées par les administrations exonérées de la TEOM (530K€ en 2025)** : suit le traitement du coût des OM : + 15K€ /
- ❖ **Autres produits de gestion courante** : 1,5 M€, soit + 137 %

Cette hausse est technique. Elle est principalement associée à la

- ✓ **Subvention d'équilibre du budget principal** inscrite à hauteur de 746 k€ dans l'attente des affectations des résultats intégrées au BS 25. Ainsi, le BT 2024, n'intègre plus la subvention d'équilibre inscrite au BP 24 de 266 k€.

Il est à noter une progression de cette subvention d'équilibre au regard du BP 2024 de + 480K€, traduisant le résultat d'une dynamique des charges plus forte que celle des recettes.

La variation réelle des recettes associées aux autres produits de gestion courante se concentre donc sur les :

- ✓ **Reventes des matériaux triés** : Prévission d'une augmentation de produits, +106 K€, au regard de la moyenne de ces produits sur 3 ans.

d) Les investissements prévus (détails cf annexe 3)

2,5 M€ d'investissements (hors dette) sont prévus au budget 2025.

Sont notamment budgétés des dépenses liées aux :

IMMOBILISATION CORPORELLES :	1.791 k€
* Déchetterie (Laval)-achat terrain et études :	550 k€
* Bennes à ordures ménagères	320 k€
* Conteneurs/composteurs/bacs	753 k€
* Divers (véhicules et matériels)	168 k€
IMMOBILISATIONS EN COURS :	174 k€
* Travaux	124 k€
* Vidéo-protection	50 k€
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500k€
* Logiciels :	100k€
* Etudes déchetteries Laval :	200 k€
* Rénovation et adaptation des déchetteries	200 k€

Considérant le FCTVA prévisionnel 2025 de 200 k€, un emprunt d'équilibre de 1,3 M€ est prévu au budget, les fonds propres et les opérations d'ordre ne permettant pas d'équilibrer la section avant reports, les résultats 2024 étant repris au BS 2025.

3. Budget annexe eau

En propos introductifs, il est rappelé que la politique de l'eau et de l'assainissement s'inscrit dans le cadre du "Défi 3" de la feuille de route 2020-2026, visant à poursuivre la démarche de gestion intégrée de la ressource en eau à l'échelle de l'agglomération.

Depuis le 1er janvier 2017, les compétences en matière d'eau et d'assainissement ont été transférées à Laval Agglomération. Ce transfert, imposé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), a conduit à la création d'un nouveau service intercommunal visant à promouvoir une plus grande équité sur l'ensemble du territoire et à améliorer le service quotidien offert aux habitants.

Sous l'impulsion des élus communautaires, les régies de Laval Agglomération ont mis en œuvre une démarche de certification dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de l'environnement.

Dans le cadre du transfert des compétences eau potable et assainissement à l'intercommunalité, les élus ont également décidé d'améliorer la connaissance du patrimoine et d'augmenter le taux de renouvellement des réseaux avec une cible à 1 %.. Ces objectifs visent, notamment, à répondre aux enjeux de la protection de la ressource en eau et de l'optimisation du patrimoine en diminuant les fuites.

Enfin, il convient de citer la construction de la nouvelle usine de l'eau (40 M€ au total), emblématique de la volonté des élus du territoire de garantir aux usagers, un approvisionnement en eau potable durable, en qualité et quantité.

Actions 2025 les plus emblématiques en fonctionnement :

Intitulé de l'action	Objectifs poursuivis	Enveloppe financière (dépendances DF/recette)	Calendrier de réalisation
Démarche qualité, sécurité et environnement	Suivi de la certification qualité et sécurité Lancement de la certification	DF = + 5 k€	Fin 2025 : Première phase de la certification environnement
Projets carafes	Distribution de carafes pour valoriser l'eau potable	DF = 25 k€	Premier semestre 2025 : distribution de 2000 carafes "Local – Laval Agglo".
DREauP	Connaissance de la consommation chez les usagers domestiques (projet de recherche CSTB/INRAE)	DF= 2 k€	Pose de compteurs chez 30 abonnés de l'agglomération.

Plan d'actions JAVO compensé en partie par une recette	Diminution des intrants agricoles sur les zones de captage Amélioration de la qualité de l'eau brute pour éviter des traitements lourds.	DF = + 76 k€ RF = -53 k€ Charge nette = 23k€	Plan d'actions 2024-2025 : ➤ Mesure qualité et quantité sur les zones de captage. ➤ Sensibilisation/communication des exploitants agricoles ➤ Diagnostic
Réhabilitation toiture PRITZ	Réparation des rives de la toiture du bâtiment classé de l'usine actuelle (obligation de poser du zinc)	DF = 30k €	Réparation de la toiture en 2025
Compteurs passage de G1 à G2	Améliorer la relève et la télérelève sur la commune de Changé.	DF = 10k €	*en 2025, remplacement des modules G1 des compteurs de Changé par des G2.

a) Les grands équilibres du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 se présente de la manière suivante :

€	Fonctionnement		€	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	10 385 290	13 095 630	Opérations réelles	18 146 760	15 436 420
Opérations d'ordre	3 271 340	561 000	Opérations d'ordre	2 561 000	5 271 340
Report	0	0	Report	0	0
Total	13 656 630	13 656 630	Total	20 707 760	20 707 760

Détail par section :

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses réelles		Recettes réelles		Dépenses réelles		Recettes réelles	
Ch. à caractère général (011)	6 752 250	Produits des services (70)	12 973 300	Reversement de dotations (10)		Dot. fonds propres (10 hors 1068)	
Ch. de personnel (012)	1 707 630	Impôts et Taxes (73)		Remboursement d'emprunt ()	803 760	Subventions d'Inv. non affectées (138)	
Autres ch. de gestion courante (65)	45 210	Dot. subv. et participations (74)	53 000	Acqui. de participations (26)		Remb. de prêts (27)	
Atténuation de produits (014)	1 300 000	Autres prod. de gestion cour. (7)	66 000	Prêts et immob. (27)		Emprunts et dette (16)	14 025 460
Charges financières (66)	498 200	Produits financiers (76)	830	Dépenses d'équipement (20)	17 343 000	Subventions d'Inv. (13 hors 1:)	1 400 000
Charges exceptionnelles (67)	82 000	Produits exceptionnels (77)	0	Subv. d'équipement (204)		Opérations compte de tiers (45)	
Dotations aux provisions (68)		Atténuation de charges (013)	2 500	Opérations compte de tiers		Produits de cessions (024)	
						Créances	10960
Total (A)	10 385 290		13 095 630	Total (A)	18 146 760		15 436 420

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre		Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
Entre section	2 813 000	Entre section	561 000	Entre section	561 000	Entre section	2 813 000
Virement	458 340	Reprises		Reprises	0	Virement	458 340
		Autres		Opération patrimoniale	2 000 000	Opération patrimoniale	2 000 000
Total (B)	3 271 340		561 000	Total (B)	2 561 000		5 271 340
Total (A) + (B)	13 656 630		13 656 630	Total (A) + (B)	20 707 760		20 707 760

b) Les dépenses de fonctionnement

<i>en €</i>	Budget Total 2024	BP 2025	Evolution BP25/BT 24
Charges à caractère général	6 559 875	6 752 250	3%
Charges de personnel	1 713 940	1 707 630	0%
Charges de gestion courante	25 010	45 210	81%
Atténuations de produits	1 200 000	1 300 000	8%
Charges exceptionnelles et provisions	223 445	82 000	-63%
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais :	9 722 270	9 887 090	2%
Frais financiers	205 500	498 200	142%
Dépenses réelles de fonctionnement	9 927 770	10 385 290	5%

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10.385 k€ au BP 25. Elles progressent de + 457 k€ par rapport au BT 2024, essentiellement liée à l'augmentation des charges d'intérêts.

La progression des charges hors charge de la dette est limitée à + 165 k€, + 2% / BT 2024.

b.1) Charges à caractère général : + 192 %, + 3 % / BT 2024

Celles-ci comprennent notamment :

- Entretien toiture usine PRITZ : +30 K€,
- Fonds départemental eau potable : + 170 K€,
- Nouvelles actions 25 à crédits constants précédemment décrites.

b.2) Charges de personnel : + 0 % / BT 2024

Il est à noter que BP 24 comportait des charges surestimées. Le CA (Compte Administratif) 2024 estimé s'élève à 1.620 K€, soit une augmentation du BP 2025 de +90 K€ eu égard audit CA.

Détail des principales évolutions :

- * 1 création de poste : + 57 K€,
- * CNRAL : +19 K€,
- * Autres : 14 k€.

c) Les recettes de fonctionnement

en €	Budget Total 2024	BP 2025	Evolution BP25/BT 24
Subventions d'exploitation		53 000	
Produits des services	12 200 000	12 973 300	6%
Autres produits de gestion courante	66 000	66 000	0%
Atténuations de charges		2 500	s.o
Produits exceptionnels, financiers et reprises	55 100	830	
Recettes réelles de fonctionnement	12 321 100	13 095 630	6%

Globalement, les recettes progressent de +6 % / BT 2024 et sont inscrites à hauteur de 13.095 k€ au BP 25, considérant le produit supplémentaire attendu des ventes d'eau (produits des services), +773 k€. Ces évolutions se répartissent comme suit :

- Ventes d'eau aux abonnés : + 448 K€,
- Redevances pollution : + 100 K€,
- Redevance départementale : +170 K€,
- Travaux branchements et prestations : + 55 K€.

d) Les investissements prévus (détails cf annexe 3)

17.343 k€ d'investissements (hors dette) sont prévus au budget 2025.

Sont notamment budgétés des dépenses liées :

IMMOBILISATION CORPORELLES : 321 k€
 *Matériels divers 321 k€

IMMOBILISATIONS EN COURS : 16.652 k€

Dont :

* Construction nouvelle Usine d'eau 10.523 k€

* Réseaux : 4.879 k€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 370 k€

Dont acquisition logiciels 320 k€ :

en lien avec le passage en régie de la facturation sur les 34 communes au 01.01.2026.

Un emprunt d'équilibre de 14 M€ est prévu au budget, les subventions, 1.400k€ et les opérations d'ordre ne permettant pas d'équilibrer la section avant reports, les résultats 2024 étant repris au BS 2025.

4. Budget annexe assainissement

a) Les grands équilibres du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 se présente de la manière suivante :

€	Fonctionnement		€	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 891 130	9 062 130	Opérations réelles	7 353 700	5 182 700
Opérations d'ordre	2 897 000	726 000	Opérations d'ordre	1 226 000	3 397 000
Report	0	0	Report	0	0
Total	9 788 130	9 788 130	Total	8 579 700	8 579 700

Détail par section :

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses réelles		Recettes réelles		Dépenses réelles		Recettes réelles	
Ch. à caractère général (011)	3 975 650	Produits des services (70)	9 051 130	Reversement de dotations (10)		Dot. fonds propres (10 hors 11)	
Ch. de personnel (012)	2 004 470	Impôts et Taxes (73)		Remboursement d'emprunt (1)	565 700	Subventions d'inv. non affectées (138)	
Autres ch. de gestion courante (65)	4 010	Dot. subv. et participations (74)	1 000	Acqui. de participations (26)		Remb. de prêts (27)	0
Atténuation de produits (014)	650 000	Autres prod. de gestion cour. (7)	2 000	Prêts et immob. (27)		Emprunts et dette (16)	4 582 700
Charges financières (66)	180 000	Produits financiers (76)		Dépenses d'équipement (20, Subv. d'équipement (204)	6 788 000	Subventions d'inv. (13 hors 11: Opérations compte de tiers (45)	600 000
Charges exceptionnelles (67)	77 000	Produits exceptionnels (77)		Opérations compte de tiers		Produits de cessions (024)	
Dotations aux provisions (68)		Atténuation de charges (013)	8 000				
Total (A)	6 891 130		9 062 130	Total (A)	7 353 700		5 182 700

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre		Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
Entre section	2 897 000	Entre section	726 000	Entre section	726 000	Entre section	2 897 000
Plus-Value de cession	0	Moins-values sur cessions		Moins-values sur cessions	0	Plus-Value de cession	0
Dot. amort. & provisions		Subv. d'inv. transférées		Subv. d'inv. transférées	0	Dot. amort. & provisions	0
Autres		Transfert de charges		Transfert de charges	0	Autres	0
Virement		Reprises		Reprises	0	Virement	0
		Autres		Opération patrimoniale	500 000	Opération patrimoniale	500 000
Total (B)	2 897 000		726 000	Total (B)	1 226 000		3 397 000
Total (A) + (B)	9 788 130		9 788 130	Total (A) + (B)	8 579 700		8 579 700

b) Les dépenses de fonctionnement

<i>en €</i>	Budget Total 2024	BP 2025	Evolution BP25/BT 24
Charges à caractère général	3 980 304	3 975 650	0%
Charges de personnel	1 828 270	2 004 470	10%
Charges de gestion courante	10 550	4 010	-62%
Atténuations de produits	600 000	650 000	8%
Charges exceptionnelles et provisions	113 535	77 000	-32%
Dépenses réelles de fonctionnement hors frais financier	6 532 660	6 711 130	3%
Frais financiers	210 000	180 000	-14%
Dépenses réelles de fonctionnement	6 742 660	6 891 130	2%

Les dépenses de fonctionnement 2025 augmentent globalement de + 148 k€, soit + 2% au regard du BT 2024.

b.1) Charges à caractère général : les dépenses 2025 ne progressent pas / BT 2024

b.2) Charges de personnel : + 176 k€, + 10 % / BT 2024

Détail des principales évolutions :

* CNRACL + 15 K€,

* Création de poste : + 40 K€,

* Postes vacants 24 pourvus en 2025 : + 65 K€,

* Régularisation MAD (maîtrise d'oeuvre, ...) 2024 : +30 K€.

* Autres : 26 k€.

c) Les recettes de fonctionnement

<i>en €</i>	Budget Total 2024	BP 2025	Evolution BP25/BT 24
Subventions d'exploitation	500	1 000	100%
Produits des services	8 813 170	9 051 130	3%
Autres produits de gestion courante	-	2 000	s.o
Atténuations de charges	-	8 000	s.o
Produits exceptionnels, financiers et reprises	1 150	-	-100%
Recettes réelles de fonctionnement	8 814 820	9 062 130	3%

Les recettes de fonctionnement sont inscrites en hausse de + 3% entre les deux budgets.

Leur évolution se répartit comme suit :

- Redevances usagers : +20 K€,
- Travaux : +165 K€,
- Redevances Agence de l'eau : +50 K€.

d) Les investissements prévus (détails cf annexe 3)

6.788 k € d'investissements (hors dette) sont prévus au budget 2025.

Sont notamment budgétés des dépenses liées :

IMMOBILISATION CORPORELLES :	720 k€
* Matériels divers	690 k€
* Achat terrain Station épuration Louvigné	30 k€

IMMOBILISATIONS EN COURS : 5.348 k€

Dont :

* Station d'épuration Louvigné	970 k€
* Réseaux	3.903 k€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 720 k€

Schéma directeur d'assainissement 400 k€

Acquisition logiciels 320 k€ :

en lien avec le passage en régie de la facturation sur les 34 communes au 01.01.2026.

Un emprunt d'équilibre de 4.583 k€ est prévu au budget, les subventions 600 k€ et les opérations d'ordre ne permettant pas d'équilibrer la section avant reports, les résultats 2024 étant repris au BS 2025.

5. Budget annexe Terrains

a) Les grands équilibres du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 se présente de la manière suivante :

€	Fonctionnement		€	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	5 333 100	5 229 400	Opérations réelles	192 100	295 800
Opérations d'ordre	15 209 000	15 312 700	Opérations d'ordre	15 303 700	15 200 000
Report	0	0	Report	0	0
Total	20 542 100	20 542 100	Total	15 495 800	15 495 800

Détail par section :

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses réelles		Recettes réelles		Dépenses réelles		Recettes réelles	
Ch. à caractère général (011)	5 324 100	Produits des services (70)	4 500 000	Reversement de dotations (10)		Dot. fonds propres (10 hors 1068)	
Ch. de personnel (012)		Impôts et Taxes (73)		Remboursement d'emprunt (16)	192 100	Subventions d'inv. non affectées (138)	
Autres ch. de gestion courante (65)		Dot. subv. et participations (74)	729 400	Acqui. de participations (26)		Remb. de prêts (27)	
Atténuation de produits (014)		Autres prod. de gestion cour. (75)		Prêts et immob. (27)		Emprunts et dette (16)	295 800
Charges financières (66)	9 000	Produits financiers (76)		Dépenses d'équipement (20, Subv. d'équipement (204)		Subventions d'inv. (13 hors 138)	
Charges exceptionnelles (67)		Produits exceptionnels (77)		Opérations compte de tiers (45)		Opérations compte de tiers (45)	
Dotations aux provisions (68)		Atténuation de charges (013)		Autres		Produits de cessions (024)	
Dépenses imprévues (022)		Reprise sur provisions (78/79)		Total (A)	192 100	Autres (20, 21, 23 et 26)	
Total (A)	5 333 100	5 229 400		Total (A)	192 100	295 800	

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses réelles		Recettes réelles		Dépenses réelles		Recettes réelles	
Entre section	15 200 000	Entre section	15 303 700	Entre section	15 303 700	Entre section	15 200 000
Autres	9 000	Transfert de charges	9 000	Transfert de charges		Autres	
Virement	0	Reprises		Reprises	0	Virement	0
		Autres		Opération patrimoniale		Opération patrimoniale	
Total (B)	15 209 000	15 312 700		Total (B)	15 303 700	15 200 000	
Total (A) + (B)	20 542 100	20 542 100		Total (A) + (B)	15 495 800	15 495 800	

b) Les dépenses de fonctionnement

en €	Budget Total 2024	BP 2025	Evolution BP25/BT 24
Charges à caractère général	10 093 326	5 324 100	-47%
Charges de personnel		-	
Charges de gestion courante	100	-	-100%
Atténuations de produits	-	-	
Charges exceptionnelles et provisions	-	-	
Dépenses réelles de fonctionnement I	10 093 426	5 324 100	-47%
Frais financiers	41 800	9 000	-78%
Dépenses réelles de fonctionnement	10 135 226	5 333 100	-47%

Les dépenses de fonctionnement (viabilisation et acquisition) sont inscrites à hauteur de 5.324 k€ en 2025.

Le BT 2024 intègre des crédits importants associés à la régularisation du transfert des zones du Pays de Loiron sur ledit budget.

Les projets 2025 détaillés sont les suivants :

6015 - TERRAINS A AMENAGER

7124 - ACHAT ZONE DE MONTRON LAVAL (6015-588---011)	3 000 000
16548 - ACPQ ACHAT TERRAINS ZA GRANDS PRES I (6015-588---011)	350 000
28619 - ACHAT DE TERRAINS LAVAL ZI DES TOUCHES (LEVEL) (6015-588---011)	500 000
Total	3 850 000

605 - ACHATS DE MATERIEL, EQUIP. ET

4571 - TRAVAUX DIVERS (605-588---011)	20 000
15534 - BORNAGES DIVERS (605-588---011)	20 000
16549 - ACPQ TRAVAUX ZA GRANDS PRES II (605-588---011)	50 000
19564 - ACPQ TRAVAUX ZA NIAFLES CHANGE (605-588---011)	20 000
19567 - ACPQ TRAVAUX LOUVERNE ZA MOTTE BABIN (605-588---011)	10 000
26583 - BRANCHEMENTS DIVERS (605-588---011)	80 000
26587 - ACPQ LA FONDERIE PORT BRILLET - TRAVAUX+MO (605-588---011)	574 700
28615 - ACPQ EXTENSION BONCHAMP ZI SUD TRAVAUX (605-588---011)	30 000
28620 - TRAVAUX LAVAL ZI DES TOUCHES (605-588---011)	567 000
28621 - TRAVAUX 2E PHASE ZA CHAUVINIERE LOUVIGNE (605-588---011)	102 400
Total	1 474 100
TOTAL	5 324 100

c) Les recettes de fonctionnement

<i>en €</i>	Budget Total 2024	BP 2025	Evolution BP25/BT 24
Produits des services	6 800 000	4 500 000	-34%
Subventions	958 700	729 400	-24%
Recettes réelles de fonctionnement	7 758 700	5 229 400	-33%

Les recettes de fonctionnement (ventes de terrains aménagés) sont prévues de manière significative : 4,5 M€

Les subventions, 729 k€ en 2025 se rapportent aux aides apportées par l'ADEME 638 k€ et l'Etat 91 k€ à l'opération Fonderie de Port Brillet.

d) Les investissements prévus

Seul le remboursement du capital de dette (192 k€) est prévu au BP 2025.

En effet, il est rappelé que sur ce budget, les acquisitions de terrains et les travaux sont imputés en fonctionnement.

6. Budget annexe Bâtiments

a) Les grands équilibres du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 se présente de la manière suivante :

€	Fonctionnement		€	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	540 300	1 781 300	Opérations réelles	1 250 200	9 200
Opérations d'ordre	1 412 000	171 000	Opérations d'ordre	191 000	1 432 000
Report	0	0	Report	0	0
Total	1 952 300	1 952 300	Total	1 441 200	1 441 200

Détail par section :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses réelles	Recettes réelles	Dépenses réelles	Recettes réelles
Ch. à caractère général (011) 415 300	Produits des services (70)	Reversement de dotations (10)	Dot. fonds propres (10 hors 1068)
Ch. de personnel (012)	Impôts et Taxes (73)	Remboursement d'emprunt (16) 929 400	Subventions d'inv. non affectées (138)
Autres ch. de gestion courante (65)	Dot. subv. et participations (74) 2 000	Acqui. de participations (26)	Remb. de prêts (27)
Atténuation de produits (014)	Autres prod. de gestion cour. (7) 1 779 300	Prêts et immob. (27)	Emprunts et dette (16)
Charges financières (66) 125 000	Produits financiers (76)	Dépenses d'équipement (20, 21, Subv. d'équipement (204) 311 600	Subventions d'inv. (13 hors 138)
Charges exceptionnelles (67)	Produits exceptionnels (77)	Opérations compte de tiers (45) 9 200	Produits de cessions (024)
Dotations aux provisions (68)	Atténuation de charges (013)	Autres	Opérations compte de tiers (4) 9 200
Dépenses imprévues (022)	Reprise sur provisions (78/79)		Autres (20, 21, 23 et 26)
Total (A)	540 300	Total (A)	1 250 200
	1 781 300		9 200

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre	Dépenses d'ordre	Recettes d'ordre
Entre section 1 412 000	Entre section 171 000	Entre section 171 000	Entre section 1 412 000
Autres	Transfert de charges	Transfert de charges	Autres
Virement	Reprises	Reprises	Virement
	Autres	Opération patrimoniale 20 000	Opération patrimoniale 20 000
Total (B)	1 412 000	Total (B)	191 000
	171 000		1 432 000
Total (A) + (B)	1 952 300	Total (A) + (B)	1 441 200
	1 952 300		1 441 200

b) Les dépenses et recettes prévues

DEPENSES K€	BT 2024	BP 2025	Ecart BP 25/BT24	%
011 - CHARGES GENERALES	419	415	-3	-0,8%
66 - CHARGES FINANCIERES	165	125	-40	-24,2%
AUTRES CHARGES	66		-66	s.o
TOTAL	649	540	-109	-16,8%
RECETTES K€	BT 2024	BP 2025	Ecart BP 25/BT24	%
75 - LOYERS + RBT TF	1 282	1 242	-40	-3,1%
75 -SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	596	537	-59	-10,0%
AUTRES PRODUITS	2	2	0	0,0%
TOTAL	1 881	1 781	-99	-5,3%

Les charges à caractère général sont constituées des assurances, des charges locatives, du foncier et des coûts liés à l'énergie.

Les charges financières sont inscrites à hauteur de 125 K€.

Les recettes de fonctionnement sont constituées des loyers et des remboursements de taxes foncières pour 1.140 k€, en baisse par rapport au BT 2024 (K€) – 40 k€, en lien avec la vente de bâtiments en 2024, GLM Fashion + Soulgé Atelier relais.

La subvention d'équilibre du budget principal, 537 k€, est en légère diminution au regard du BT 2024 -59 k€.

S'agissant des investissements hors dette :

- Travaux bâtiments économiques : 130 K€,
- Travaux bâtiments enseignements supérieurs : 120 K€.

7. Budget annexe Laval Virtual Center

a) Les grands équilibres du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 se présente de la manière suivante :

€	Fonctionnement		€	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	633 750	1 059 740	Opérations réelles	425 990	0
Opérations d'ordre	473 990	48 000	Opérations d'ordre	48 000	473 990
Report	0	0	Report	0	0
Total	1 107 740	1 107 740	Total	473 990	473 990

Détail par section :

BP 2025					
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses réelles		Recettes réelles	Dépenses réelles		Recettes réelles
Ch. à caractère général (011)	33 000	Produits des services (70)	Reversement de dotations (10)		Dot. Fonds propres (10 hors 106R)
Ch. de personnel (012)		Impôts et Taxes (73)	Remboursement d'emprunt (16)	340 990	Subventions d'inv. non affectées (138)
Autres ch. de gestion courante (65)	560 000	Dot. subv. et participations (74)	Acqui. de participations (26)		Remb. de prêts (27)
Atténuation de produits (014)		Autres prod. de gestion cour. (76)	Prêts et immob. (27)		Emprunts et dette (16)
Charges financières (66)	40 750	Produits financiers (76)	Dépenses d'équipement (20)	85 000	Subventions d'inv. (13 hors 138)
Total (A)	633 750	1 059 740	Total (A)	425 990	0
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre
Entre section	473 990	Entre section	48 000	Entre section	473 990
Total (B)	473 990	48 000	Total (B)	48 000	473 990
Total (A) + (B)	1 107 740	1 107 740	Total (A) + (B)	473 990	473 990

b) Les dépenses et recettes prévues

DEPENSES K€	BT 2024	BP 2025	Ecart BP 25/BT24	%
011 - CHARGES GENERALES	31	33	3	8,2%
65 - SUBVENTION	560	560	0	0,0%
66 - CHARGES FINANCIERES	50	41	-9	-18,5%
TOTAL	641	634	-7	-1,1%

RECETTES K€	BT 2024	BP 2025	Ecart BP 25/BT24	%
75 - LOYERS LVC + RBT TF	295	295	0	0,0%
75-SUBVENTION BUDGET PRINCIPAL	744	750	6	0,9%
78 - PROVISIONS	14			
TOTAL	1 052	1 045	-7	-0,7%

Les dépenses de fonctionnement sont en majorité constituées des subventions (subvention annuelle de fonctionnement au salon Laval Virtual). Elles diminuent en 2025 par rapport au BT 2023, du fait principalement d'une diminution des charges financières de - 9 K€.

Les recettes sont constituées par les loyers perçus, 295K€, et par la subvention versée par le budget principal, 750 K€.

Il est prévu des travaux pour 85 K€ au Laval Center au BP 2025 (Bâtiments = 35 k€; parkings = 50 k€).

9. Budget annexe Plateforme ferroviaire

a) Les grands équilibres du budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 se présente de la manière suivante :

€	Fonctionnement		€	Investissement	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
Opérations réelles	6 200	6 200	Opérations réelles	0	0
Opérations d'ordre	209 000	209 000	Opérations d'ordre	209 000	209 000
Report	0	0	Report	0	0
Total	215 200	215 200	Total	209 000	209 000

Détail par section :

b) Les dépenses et recettes prévues

BP 2025					
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses réelles		Recettes réelles	Dépenses réelles		Recettes réelles
Ch. à caractère général (01)	6 200	Produits des services (70)	Reversement de dotations (10)		Dot. fonds propres (10 hors 1068)
Ch. de personnel (012)		Impôts et Taxes (73)	Remboursement d'emprunt (16)		Subventions d'inv. non affectées (138)
Autres ch. de gestion courante (65)		Dot. subv. et participations (74)	Acqui. de participations (26)		Remb. de prêts (27)
Atténuation de produits (014)		Autres prod. de gestion cour. 6 200	Prêts et immob. (27)		Emprunts et dette (16)
Charges financières (66)		Produits financiers (76)	Dépenses d'équipement (20)		Subventions d'inv. (13 hors 138)
Charges exceptionnelles (67)		Produits exceptionnels (77)	Subv. d'équipement (204)		Opérations compte de tiers (45)
Total (A)	6 200	6 200	Total (A)	0	0
Fonctionnement			Investissement		
Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre
Entre section	0	Entre section 209 000	Entre section	209 000	Entre section 0
Plus-Value de cession	0	Moins-values sur cessions 0	Moins-values sur cessions	0	Plus-Value de cession 0
Dot. amort. & provisions		Subv. d'inv. transférées	Subv. d'inv. transférées	0	Dot. amort. & provisions 0
Autres		Transfert de charges	Transfert de charges	0	Autres
Virement	209 000	Reprises	Reprises	0	Virement 209 000
Total (B)	209 000	209 000	Total (B)	209 000	209 000
Total (A) + (B)	215 200	215 200	Total (A) + (B)	209 000	209 000

En attente des retours réglementaires impactant les travaux associés de cette plateforme, les dépenses en fonctionnement sont très faibles encore au BP 25, à savoir 6,2K€,

DETTE

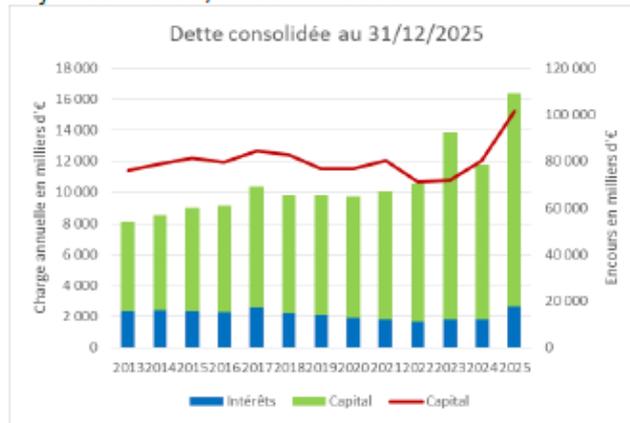
L'encours de dette au 31/12/24 s'élève à 80.346 k€ contre 71.713 M€ au 31/12/23, en incluant l'ensemble des budgets.

Il intègre les nouveaux emprunts contractés en 2024, à savoir :

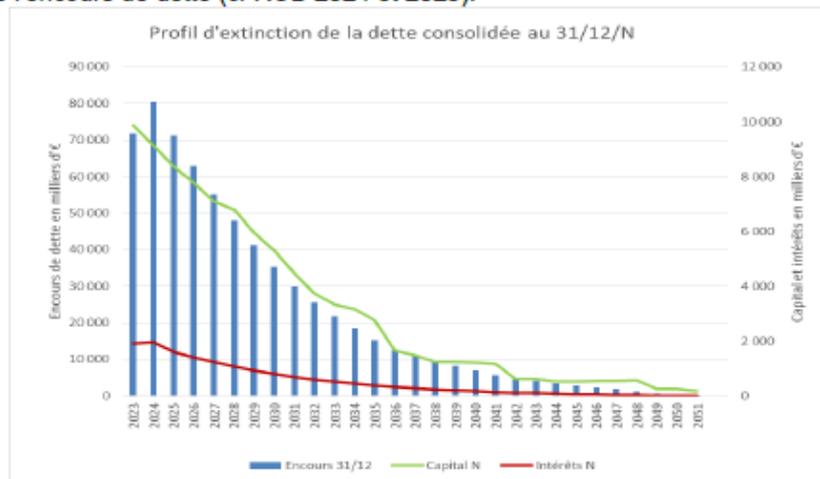
BA TRANSPORTS : 3 M€,
BA EAU : 7,5 M€.

L'encours de la dette s'établirait à 101.681 k€ au 31/12/2025, en intégrant des emprunts nouveaux au budget principal (+ 16.429 k€) et au BA de l'eau (+ 14.000 k€).

Le taux d'intérêt moyen s'élève à 2,3% au 31/12/2025.



Au 31/12/2024, le profil de la dette est fortement dégressif sur un moyen terme, conférant des marges de manœuvre intéressantes, ce dont aura besoin l'équilibre financier global des budgets consolidés au regard de la montée en puissance à court terme des BA dans le poids de l'encours de dette (cf ROB 2024 et 2025).



10. Annexe 1 – BUDGET PRINCIPAL - DETAIL DU CHAPITRE 65

LAVAL AGGLOMERATION BUDGET PRINCIPAL 2025 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
OBJET	BP 24	BT 24	BP 2025	BP 25 APRES ARBITRAGE
		18 643 706	20 478 273	20 484 270
AUTRES	44 930	160 682	262 260	388 008
RESERVE CHAPITRE 65				106 750
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	1 333 000	1 343 000	1 333 000	1 288 750
SUBV. D'EQUILIBRE THEATRE DE LAVAL	1 325 000	1 335 000	1 325 000	1 288 750
AUTRES GROUPEMENTS	183 600	228 600	183 600	166 326
SUBV FONCTIONNEMENT - AERODROME	163 500	228 500	163 500	155 325
AUTRES SECOURS	6 000	6 000	6 000	6 000
COTISATIONS DE RETRAITE	33 000	33 000	34 800	34 800
COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	84 400	84 400	84 600	84 600
DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	1 458 970	1 838 978	2 035 310	2 035 310
SUBVENTION AU BUDGET BATIMENTS	521 750	536 424	536 980	536 980
SUBVENTION AU BUDGET CITE REALITE VIRTUELLE	570 850	743 554	750 000	750 000
SUBVENTION AU BUDGET DECHETS	266 330	0	746 130	746 130
SUBVENTION AU BUDGET PLATE FORME FERROVIAIRE	0	0	2 200	2 200
DEPARTEMENTS	28 000	78 837	28 500	28 500
DROITS D'UTILISATION-INFORMATIQUE EN NUAGE	0	0	124 660	124 660
FORMATION	10 000	10 000	8 000	8 000
FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	1 000	1 000	3 000	3 000
INDEMNITES DE FONCTION	341 600	341 600	360 000	360 000
ORGANISMES PUBLICS DIVERS	473 386	688 276	334 600	317 776
APCP IUT 2024-2026 CONTRATS DOCTORAUX	0	0	72 000	68 400
APCP IUT CONTRAT PARTENARIAT FONCT	27 500	27 500	27 500	26 125
CUMUL SUBV.FONCT.	200 000	200 000	200 000	190 000
IUT - CERIM SUBV. FONCT. (LOYER)	10 000	12 500	10 000	9 500
UNIVERSITE DU MAINE FORMATION PLURIPASS	25 000	25 000	25 000	23 750
PARTICIPATIONS ORGANISMES DE REGROUPEMENT	390 000	461 982	390 000	390 000
REVERSEMENT GEMAPI	390 000	461 982	390 000	390 000
SERVICE D'INCENDIE	3 900 000	3 900 000	4 000 000	4 000 000
SUBV FONCT FERMIERS CONCESSIONNAIRES	0	0	100 000	100 000
CPA MURAT- PRISE EN CHARGE LOYERS LMA	0	60 700	100 000	100 000
SUBVENTION BAREGIE INDUST. ET COMM.NON DOTE DE LA PERSONNALITE MO	4 900 000	6 800 000	6 800 000	6 800 000
SUBVENTION DE FONCT ENTREPRISES	423 900	422 900	422 900	401 766
SUBV FONCTION - STADE LAVALLOIS	400 000	400 000	400 000	380 000
SUBV INTERVENTIONS ECONOMIQUES DIVERSES	8 000	7 000	7 000	6 650
SUBV.FONCT SOCIETES COURSES LAVAL NUJILLE	15 900	15 900	15 900	15 105
SUBVENTION FONCTI AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	6 246 120	6 873 918	6 144 860	4 887 742
APCP ENSAM 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT	74 500	64 750	64 750	61 513
APCP ESIEA 2024-2026 CONTRATS DOCTORAUX	0	0	30 000	28 500
APCP ESIEA FONCT 2024-2026	45 300	35 000	35 000	33 250
APCP ESTAGA 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT	25 000	15 000	20 000	19 000
APCP ESTAGA 2024-2026 CONTRATS DOCTORAUX	0	0	30 000	28 500
APCP PLH4 A12 DEVELOPPEMENT HTH HAB. TEMP. HABITANT	16 250	16 250	16 250	15 438
APCP PLH4 A3 CONVENTION BRICOBUS	0	0	4 000	3 800
APCP PLH4 A3 CONVENTION ECHOBAT	0	0	7 500	7 125
APCP PLH4 A3 CONVENTION ESPACE ECO	0	0	1 000	950
APCP PLH4 A3 CONVENTION SYNERGIE CADASTRE SOLAIRE	0	0	3 000	2 850
APCP PLH4 A3 CONVENTION SYNERGIE DEFI DECLICS	0	5 000	28 300	26 885
APCP PLH4 A3 CONVENTION TEM CADASTRE SOLAIRE	0	0	7 700	7 315
APCP PLH4 M2 PTRE CONVENTIONS PARTENAIRES	170 000	200 000	80 000	76 000
APCP UCO 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT	62 500	62 500	62 500	59 375
APCP UCO 2024-2026 CONTRATS DOCTORAUX	0	0	12 500	11 875
BATEAU PROMENADE SUBV.EQUILIBRE	25 000	25 000	35 000	33 250
CCI FORMATION NUMERIQUE DES COMMERCANTS	25 000	50 000	25 000	23 750
CLARTE APPLI INNOVATION PME	185 000	231 250	185 000	175 750
CONTRAT DE VILLE ACTION INTERCOMMUNALE	80 000	67 500	80 000	76 000
CRD SUBV.ASSOCIATION	3 000	3 000	3 000	2 850
DIVERS SUBVENTION ENVIRONNEMENT	41 000	53 300	21 000	19 950
EAC SUBV PROJETS ASSOCIATIFS ENSEIGNT ARTISTIQUE ET CULTUR	16 000	16 000	16 000	16 000
ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	90 000	135 000	90 000	86 500
ECOLE DESIGN - SUBVENTION FONCTIONNEMENT	12 630	94413	17 720	16 834
ENSAM GTR IVI BOURSE DE THESE	0	0	35 250	33 488
ESIEA - AIDE AU RECRUTEMENT	22 500	73 500	22 500	21 375
ESPACE MAYENNE FONDS AIDE FAUSEM -UTILISATEURS SPORTIFS	400 000	400 000	250 000	250 000
ESTAGA - AIDE AU RECRUTEMENT	15 000	53 500	15 000	14 250
FACT- ASSOCIATION FOND ACTION CULTURELLE ET TOURISTIQUE	50 000	50 000	50 000	47 500
FONDS SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'INSERTION	65 000	97 500	65 000	61 750
FONDS SOUTIEN AUX PROJETS DE TERRITOIRE	60 000	69 450	10 000	9 500
FONDS SUBVENTIONS HABITAT	115 350	193 025	115 350	109 583
IPC - SUBV. PROGRAMMES R&D	120 000	180 000	120 000	114 000
IPC - SUBVENTION FONCT. (LOYER)	38 340	38 340	38 340	36 423
LMT SUBVENTION DE FONCT.	490 000	490 000	490 000	465 500

OBJET	BP 24	BT 24	BP 2025	BP 25 APRES ARBITRAGE
PARTENARIAT COMMUNICATION SPORT/LOISIRS	5 000	5 000	5 000	4 750
RESEAU ENTREPRENDRE - LES ENTREPRENARIALES	2 500	2 500	2 500	2 375
SOUTIEN AUTRES EVENEMENTS -PARTENARIATS	10 000	10 000	10 000	9 500
SPORT - EVENEMENTIEL - FAES	40 000	45 852	40 000	38 000
SPORT - SUBV BOUCLES DE LA MAYENNE	45 000	45 000	45 000	42 750
SUBV FONCTION - ZOOM	161 000	161 000	161 000	152 950
SUBV AGGLO OPERATIONS PLIE	65 000	96 128	65 000	61 750
SUBV ASSOCIATION POC POK	310 000	310 000	310 000	294 500
SUBV FESTIVAL DU JOURNALISME	0	0	10 000	10 000
SUBV INTERVENANTS ESPACE FRANCE SERVICES	500	500	500	475
SUBV. ASSOCIATION LECTURE PUBLIQUE	1 500	1 500	1 500	1 425
SUBV. CDOS	6 000	9 000	6 000	5 700
SUBV. FONCT. ASSOC. PLACE AUX VELOS	150	150	150	143
SUBV. FONCT. HALTE FLUVIALE LAVAL	45 000	47 133	45 000	42 750
SUBV. FONCT. OFFICE DU TOURISME LAVAL	735 000	764 200	735 000	698 250
SUBV. FONCTIONNEMENT - LAVAL ECONOMIE	970 000	970 000	1 100 000	1 045 000
SUBV. MAISON DE L'EUROPE	25 000	25 000	25 000	23 750
SUBV. NOS QUARTIERS ONT DU TALENT	5 000	5 000	5 000	4 750
SUBV. VMD FORUM ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	20 000	30 000	20 000	19 000
SUBV.FONCT. AIDE AUX COMICES AGRICOLES	8 100	8 100	8 100	7 695
SUBV.FONCT. EPICERIE SOLIDAIRE	5 000	5 000	5 000	4 750
SUBV.FONCTIONNEMENT - INITIATIVE MAYENNE	50 000	50 000	50 000	47 500
SUBVENTION ASSOC. SOLIDARITE PAYSANS 53	2 000	2 000	2 500	2 375
SUBVENTION ASSOCIATION CNAREP	80 000	40000	98 000	93 100
SUBVENTION CINEMA LE TRIANON LE BOURGNEUF	1 000	1 000	1 000	950
SUBVENTION DGA SOLIDARITE SOINS POUR TOUS	15 000	15 000	15 000	14 250
SUBVENTION FONCTIONNEMENT COODEMARRAGE 53	25 000	37 500	37 500	35 625
SUBVENTION LES CIGALES	2 000	3 000	3 000	2 850
SUBVENTION TOURISME	0	500	1 000	950
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	0	0	30 000	28 500
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GOLF	30 000	30 000	30 000	28 500
SUBVENTIONS POUR SPORT DE NIVEAU NATIONAL	135 000	135 000	145 000	137 750
VIE ETUDIANTE	10 000	19 400	10 000	9 500

11. Annexe 2 – BUDGET PRINCIPAL – CHAPITRE 012 CHARGES DE PERSONNEL

Un effectif total de près de 585 personnes au service de la Communauté

La structure des effectifs est présentée dans le tableau ci-dessous, à partir des documents présentés au Comité social territorial du 5 décembre 2024. A cette date, la Communauté comptait 627 emplois publics (postes) et 35 emplois de droit privé (affectés à la Régie Eau & assainissement), pour un effectif total de 662 postes.

POSTES PAR BUDGET	CAT	POSTES (NB)	POSTES (ETP)	AGENTS (ETP)	DONT **			VACANT	
					T	C	DP	nb	taux
Conseil communautaire Agglomération		662	642,06	684,12	486	82	36	66	8,31%
BUDGET 01 - PRINCIPAL		621	601,06	460,02	300	80		47	9,02%
FILIERE ADMINISTRATIVE		227	226,00	196,80	108	29		26	11,01%
ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	A	2	2	1	1			1	
ATTACHES TERRITORIAUX	A	82	81,5	68,2	48	21		10	
DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	A	1	1	1	1				
DIRECTEUR GNRL ADJOINT DES SERVICES	A	6	6	3	3			3	
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	82	82	76,4	69	6		6	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	54	52,5	47,2	46	2		5	
FILIERE ANIMATION		6	4,09	2,9	3			2	40,00%
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	3	2,69	1	1			2	
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	2	2	1,9	2				
FILIERE CULTURELLE		127	110,87	106,49	97	26		6	3,94%
ATTACHES DE CONSERVATION TERR. PAT	A	3	3	3	3				
CONSERVATEUR TERR. BIBLIOTHEQUE	A	1	1	1	1		1		
BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX	A	1	1	1	1				
DIRECTEURS ETABLISST ENSEIG ART TER	A	2	2	2	2				
PROFESSEURS ENSEIGNEMENT ART TERR	A	34	29,91	28,64	28	4		3	
ASSISTANTS DE CONSERVATION TERR.	B	2	2	2	2				
ASSISTANTS TERR. ENSEIGNT ARTISTIQ	B	83	70,96	67,85	60	21		2	
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	C	1	1	1	1				
FILIERE SOCIALE		3	3	2,7	3				0,00%
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS CAT A	A	3	3	2,7	3				
FILIERE SPORTIVE		17	17	16,6	10	7		1	5,88%
EDUCATEUR DES ACT PHYS ET SPORT	B	17	17	16,6	10	7		1	
FILIERE TECHNIQUE		142	140,6	126,426	109	16		14	9,89%
INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	A	1	1	0				1	
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	34	34	29,8	26	4		4	
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	41	40,5	34	24	10		6	
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	54	53	49,625	47	4		3	
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	12	12	12	12				
BUDGET 06 - TRANSPORTS		2	2	2	2				0,00%
FILIERE ADMINISTRATIVE		1	1	1	1				0,00%
ATTACHES TERRITORIAUX	A	1	1	1	1				
FILIERE TECHNIQUE		1	1	1	1				0,00%
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	1	1	1	1				
BUDGET 06 - DECHETS MENAGERS		69	69	66,4	66	1		3	4,36%
FILIERE ADMINISTRATIVE		7	7	6,7	6	1		1	14,29%
ATTACHES TERRITORIAUX	A	2	2	1,9	2				
REDACTEURS TERRITORIAUX	B	1	1	0				1	
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRIT.	C	4	4	3,8	3	1			
FILIERE ANIMATION		8	8	7,7	8				0,00%
ANIMATEURS TERRITORIAUX	B	3	3	2,8	3				
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	C	5	5	4,9	5				
FILIERE TECHNIQUE		64	64	63	62			2	3,70%
INGENIEURS TERRITORIAUX	A	2	2	2	3				
TECHNICIENS TERRITORIAUX	B	3	3	3	3				
ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX	C	46	46	45	45			2	
AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX	C	3	3	3	3				

Parmi ces emplois, un peu plus de 73% sont statutaires (titulaires et stagiaires de la fonction publique).

Zoom sur la part des emplois statutaires

L'intégration en service public industriel et commercial des services Eau (budget annexe 09) & assainissement (budget annexe 11) conduit à ce que chaque départ d'agent relevant du droit public dans ces services résultera en une embauche sous statut de droit privé. Le nombre d'agents statutaires est donc automatiquement amené à baissé de ce fait. A terme tous les agents de ces régies (moins la direction qui doit rester de droit public) seront de droit privé soit, selon les chiffres actuels: 69.

Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique de 2019 a assoupli les modalités de recours au contrat de droit public. Même si l'attention à privilégier le concours reste toujours haute, cette évolution amène également à voir le pourcentage de statutaires baisser.

Les conséquences financières de ce dernier point sont incertaines. En effet, sur des compétences rares (et dans un marché du travail sous très haute tension), la capacité à négocier des candidats contrebalancent souvent le fait que l'emploi contractuel est moins coûteux que l'emploi statutaire.

Enfin, en mars 2024 et au prochain 1^{er} janvier 2025, deux vagues de mutualisation entre la ville de Laval, son CCAS et Laval Agglomération ont fait augmenter nos effectifs.

a) Rétrospectivement (Masse salariale consolidée = Tous budgets)

Méthode : il convient de rappeler que la pratique de la collectivité en matière de prévision de la masse salariale est de partir du réalisé (projeté) de l'année n auquel sont appliquées les évolutions connues.

Cela signifie que la base repose sur les postes effectivement occupés et non sur le tableau des emplois permanents (TEP)

De façon brute (c'est-à-dire sans retrancher les recettes provenant de la Ville du fait de la mutualisation), et consolidée, la réalisation 2024 devrait être proche de 100%, sachant que le budget initialement voté a été amendé par décision modificative pour tenir compte de la vague de mutualisation de mars.

Le taux de vacance de postes est en très légère baisse.

Nb : le taux "incompressible" de vacance est estimé à 7% et Laval Agglo présente un taux de 8,31% en période de tension du marché de l'emploi.

Le tableau en stock présenté ci-dessus masque en outre des évolutions variées dont voici la synthèse (base = 4 délibérations modifiant le TEP en cours d'année 2024 et non le BP 2024)

- 24 transformations ou re-cotations (la moitié du fait de l'évolution des quotités de 11 postes d'enseignement artistique),
- 31 suppressions, dont 7 nettes (principalement des corrections d'erreur ou régularisations),
- 96 créations dont 69 nettes (presque exclusivement -62- liées aux deux vagues de mutualisation de mars 2024 et janvier 2025).

A noter qu'une transformation / re-cotation est réglementairement une suppression puis une création, d'où ce calcul en "net". Le solde des créations nettes moins suppressions nettes est donc de 62 postes équivalent aux nouveaux postes mutualisés.

	Total	A temps complet	A temps non complet	Net (transformations retranchées)
Transformations ou recotations	24	14	10	
Suppressions	31	18	13	7
Créations	96	84	12	69
Solde				+ 62

De manière très synthétique, il convient de rappeler que ces mouvements ont un impact sur le bilan financier de la mutualisation.

Zoom sur les créations 2024 :

En dehors des 47 nouveaux postes mutualisés en 2024, il convient de mettre en avant la création notamment de :

- 3 postes secondaires de DG,
- 1 poste de DRH adjoint,
- 4 postes liés au projet de développement du 40 (programmation, médiation, technique), dont un compensé par une suppression,
- 1 poste d'accompagnant éducatif et social : en lien avec le CCAS sur une compétence intercommunale.

b) Prospectivement (Masse salariale consolidée)

Au-delà des impacts année pleine des mouvements de 2024, plusieurs facteurs font évoluer, à la hausse, le montant du chapitre 012, partie "paies" exclusivement, de + 2,7M€ potentiellement au regard de l'ensemble des besoins.

BUDGET TOTAL 2024	BP 2025	EVOLUTION
24.800 k €	27.300 k €	+ 2.500 k€

Les principaux éléments de variation sont les suivants :

Détail des évolutions 2024 => 2025 (€)	dépenses totales	part ville	part agglo
Créations de postes, apprentis 25 et tuilages	300 000	140 000	160 000
Nouvelles mutualisations au 1 ^{er} janvier 2025	700 000	650 000	50 000
Effet année pleine mutualisations du 1 ^{er} mars 2024	300 000	207 000	93 000
Nouveau contrat de prévoyance	70 000	21 000	49 000
Glissement vieillesse technicité (1,5%)	370 000	111 000	259 000
Hausse cotisation CNAS	30 000	9 000	21 000
Forfait mobilité	20 000	6 000	14 000

Hausse contribution COSEM	30 000	9 000	21 000
Hausse cotisation CNRACL + 4 points PLF 2025	420 000	126 000	294 000
Résorption progressive des vacances de poste*	260 000	78 000	182 000
Total	2 500 000	1 357 000	1 143 000

*Qu'est-ce que la "résorption progressive des vacances de postes ?" Beaucoup de postes en 2024 n'ont pas été occupés toute l'année, essentiellement en raison des mutations ; néanmoins, il n'est pas projeté sur 2025 que tous les postes seront occupés à 100%. Il y a toujours une vacance dite "frictionnelle", entre les départs et arrivées. L'analyse 2024 permet de l'estimer à 3% du 012. Si tous les postes étaient pourvus à 100% sur toute l'année 2025, cette ligne serait à 1,1 M€ ; elle est donc inscrite à 0,26 M€.

Pour synthétiser :

D'abord, la part liée à des décisions de l'agglomération est largement minoritaire et représente 1,8% de hausse du 012, dont :

- 160 k€ de créations/évolutions de postes,
- 50 k€ de contrat prévoyance,
- 30 k€ de cotisations CNAS/COSEM,
- 14 k€ de forfait mobilité.

Ensuite, 6% de la hausse s'explique par un effet de périmètre (extension de la mutualisation).

Puis, 1,2% de la hausse vient du PLF25 (contribution CNRACL).

Enfin, 1% correspond au GVT classique.

Zoom sur les crédits charges de personnel validé en 2025 :

Postes validés DG	Département	Coût brut (k€)	Part ville (k€)
Maraîchers ferme urbaine (temps non complets)	Aménagement	11	0
Tuilage responsable pôle suivi des publics spécifiques	Aménagement	11	0
Tuilages DSI	DSI (Direction Système information)	60	35
Data Analyste	DSI	60	35
RAF DG ressources	DGA Ressources	42	22
Assistant achats	Finances	38	22
Saisonniers	Nature et ville	12	0
Chargé coordination EAC	Cultures	40	30
Apprentis rentrée 2025	Enveloppe de 8 (9 en 24/25)	36	0
Total		Env 300	Env 140

BUDGETS ANNEXES

TRANSPORT

DEPENSES (milliers €)	BT 2024	BP 2025	Ecart BP 25/BT24	%	
012- PERSONNEL	264	284	20	7,7%	Création d'un poste dédié au suivi DSP : + 57 K€ Contrat de projet : + 10 K€; Augmentation CNRACL : + 1,5 K€ Mesures locales (Augmentation VM, Prévoyance, ...) : 4K€ Réaffectation de postes entre budget principal et BA Transport : - 53K€

DECHETS

DEPENSES	BT 2024	BP 2025	Ecart BP 25/BT24	%	
012- PERSONNEL	2 901	3 234	334	11,5%	* GVT : 10 K€; *Augmentation CNRACL : + 60K€; * Contrat de projets :60K€; * Résorption de postes vacants en 24, comptabilisés en année pleine 25 = + 110K€ * Mesures locales (Augmentation VM, Prévoyance, ...) : 15K€ * Hors paies : +30 K€ (Assurances/action sociale); régularisation remboursement MAD au budget principal : +50 K€

EAU

DEPENSES	BT 2024	BP 2025	Ecart BP 25/BT24	%	
012- PERSONNEL	1 714	1 708	-6	-0,4%	Les crédits inscrits au BP 24 étaient surestimés; Explications évolutions BP 25 / CA 2024 estimé à 1.620K€, soit une hausse de 90 K€ * 1 création de poste : + 57 K€; * CNRAL : +19 K€; * PSC : +6 K€; * GVT : 6 K€

ASSAINISSEMENT

DEPENSES	BT 2024	BP 2025	Ecart BP 25/BT24	%	
012- PERSONNEL	1 828	2 004	176	9,6%	* CNRACL + 15 K€ * Mesures locales : +6 K€ * GVT : +5 K€ * Création de poste : + 40 K€; * Apprentis + 5 K€ * Postes vacants 24 pourvus en 2025 : + 65 K€ * Régularisation MAD (maîtrise d'oeuvre,) 2024: +30K€

12. Annexe 3 – BUDGET PRINCIPAL - Liste prévisionnelle détaillée des investissements 2025

POLITIQUES	OPERATIONS	BP 2025
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	SUBVENTION EQUIPEMENT AERODROME	317 500
	FONDS SOUTIEN ENTREPRISE INSERTION EQUIPT	29 000
	FONDS ECONOMIE DE PROXIMITE 2025	200 000
	FONDS TRANSITIONS ENERGETIQUES 2025	700 000
	MATERIEL BUREAU-INFORMATIQUE SERVICE EMPLOI	12 000
	MATERIEL INFORMATIQUE ESPACE FRANCE SERVICES	1 000
		1 259 500
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE INNOVATION	APCP IUT CONTRAT PARTENARIAT INVEST	42 500,00
	APCP 2024-26 ESIEA INVEST.	50 000,00
	APCP ESTACA 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT INVEST	40 000,00
	APCP UCO 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT INVEST	25 000,00
	APCP ENSAM 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT INVEST	13 200,00
	ECOLE DESIGN - SUBVENTION INVEST	85 000,00
	CCI PROJET IMMOBLIER	500 000,00
	ESPACE VIE ETUDIANTE FERRIE ACHAT BATIMENT	192 709,00
	APCP UCO TRAVAUX	2 200 000,00
	PROJET ECO CAMPUS	500 000,00
		3 648 409
MOBILITE	APCP ETUDE SCHEMA DE MOBILITE	132 000
	PARTICIP LIASON DOUCE RN162 Z MORANDIERES	590 000
	PARTICIPATION VOIRIES STRUCTURANTES COMMUNES	0
	PARTICIP. PISTE CYCLABLE VERSEE AUX COMMUNES	250 000
	APCP PEM - MISSIONS TRANSVERSALES - VILLE LAVAL	158 800
	LIASON CYCLABLE AVENUE CHANZY RBT TEM	200 000
	APCP - PEM - PERIMETRE B - SPLA	250 000
	APCP PEM - PERIMETRE F - SPLA	29 109
	APCP PEM - PERIMETRE H - SPLA	28 400
	APCP PEM - PERIMETRE G - SPLA	680 001
	AMO RETABLISSEMENT RD 131	22 000
	APCP TRAVAUX RETABLISSEMENT RD 131	318 000
	REQUALIFICATION AVENUE CHANZY	1 248 800
AMENAGEMENT	ETUDES PREALABLES EVOLUTION DOCUMENTS D URBANISME	155 000
	PLUI - COMMISSAIRES ENQUETEURS	5 000
	APCP REVISION DU PLUSCOT	250 440
	ETUDE FERME URBAINE ST NICOLAS	12 000
	APCP AUTRES PLANTATIONS FERME URBAINE ST NICOLAS	40 000
	APCP STRUCTURES FERME URBAINE ST NICOLAS	70 650
	APCP MATERIEL MARAICHAGE FERME URBAINE ST NICOLAS	95 040
	APCP VEHICULES FERME URBAINE ST NICOLAS	36 000
	MATERIEL INFORMATIQUE SERV.ADS	2 500
	MATERIEL INFORMATIQUE SERV.URBANISME	3 000
	APCP ANIMAUX FERME URBAINE ST NICOLAS	1 500
	APCP AUTRES IMOS FERME URBAINE ST NICOLAS	13 320
	APCP TRAVAUX TERRAINS PLANTATIONS FERME URBAINE ST NICOLAS	102 300
	PARTICIPATION CAPITAL FERME URBAINE ST NICOLAS	100 000

POLITIQUES	OPERATIONS	BP 2025
HABITAT	APCP PLH4 A2 ETUDE URBANISME	30 000
	APCP PLH4 A2 FAISABILITE ARCHICOMMUNES	5 000
	APCP PLH4 A5 REHABILITATION LOGTS COMMUNAUX	30 000
	APCP - AIDE A LA PIERRE CREDITS DELEGUES ETAT PUBLIC 2012-	3 600
	APCP - PERMS A POINTS PUBLIC 2014-2015	18 000
	APCP - AIDE A LA PIERRE 2019-2024 ORG PUBLICS	69 300
	APCP PLH4 A5 PRIR ST NICOLAS MAYENNE HABITAT	162 000
	APCP PLH4 A7 AIDE PRODUCTION HLM LA OPH	150 000
	APCP PLH4 A11 GDV SEDENTARISATION OPH	20 000
	APCP PLH4 A7 INTEGRATION BIODIVERSITE OPH	10 000
	APCP - LOGEMENTS ADAPTES POUR GDV PRIVE	0
	APCP - AIDE A LA PIERRE CREDITS DELEGUES ETAT 2012-2017	40 000
	APCP- PERMS A POINTS PRIVE 2014-2015	110 000
	APCP - AIDE A LA PIERRE 2019-2024 ORG. PRIVES	450 000
	APCP PLH4 A3 OPAH SUBV	300 000
	APCP PLH4 A4 AIDE ACCESSION ANCIEN SUBV PARTICULIERS	50 000
	APCP PLH4 A5 PRIR ST NICOLAS MEDUANE HABITAT	196 000
	APCP PLH4 A5 REQUALIFICATOIN HLM HORS PRIR ESH	140 000
	APCP PLH4 A3 RESTRUCTURATION LOURDE PARC PRIVE	0
	APCP PLH4 A7 AIDE PRODUCTION HLM LA ESH	500 000
	APCP PLH4 A2 FAISABILITE ARCHIMENAGES	5 000
	APCP PLH4 A3 OPAH RU SUBV	100 000
	APCP PLH4 A3 M2 PTRE CHEQUES MENAGES OU COPRO	150 000
	APCP PLH4 M7 PRESERVATION BIODIVERSITE	4 000
	APCP PLH4 A3 AIDES TRAVAUX ET AUDIT PACTE TERRITORIAL	300 000
	APCP PLH4 A7 INTEGRATON BIODIVERSITE ESH	10 000
	APCP PLH4 A3 RBT TRVX PERIL REGUL MANDATS	0
	MATERIEL INFORMATIQUE LOGEMENT	10 000
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE GENS DU VOYAGE	4 500
	AUTRES IMMO GENS DU VOYAGE	1 500
	APCP PLH4 A15 GDV TRAVAUX ACCUEIL-ASP	85 000
	PLH 4 A7 TITRES PARTICIPATIFS - HORS AP	1 000 000
	PARTICIPATION CAPITAL L4H	100
APCP PLH4 A3 TRVX D OFFICE ARRETE PERIL	20 000	
	3 974 000	

POLITIQUES	OPERATIONS	BP 2025
ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT (INTEGRES AUX AMENAGEMENTS)	MAISON DE LA NATURE - ETUDES SCENOGRAPHIQUES	15 000
	ETUDES BOIS DE L'HUISSERIE	1 000
	APCP REHABILITATION ZONE DES TOUCHES RST COMMUNES	240 000
	SUBVENTION TEM PORCS	32 000
	FONDS AIDE AGRICULTURE PERURBANE	80 000
	MATERIEL INFORMATIQUE CIN	6 500
	MATERIEL INFORMATIQUE ENVIRONNEMENT NATURE	3 000
	BOIS L'HUISSERIE MOBILIER EXT.	14 000
	AUTRES IMMOB ESPACES VERTS	53 800
	ARE DE JEUX	4 500
	MODERNISATION SIGNALIQU DES ZA	30 000
	AMENAGEMENT DIVERS ESPACES VERTS	70 000
	APCP REHABILITATION ZONE DES TOUCHES LAVAL	1 260 000
	PROGR. REFECTION DE VOIRIE ANNUEL	420 000
	TRAVAUX AMENAGT BOIS DE L'HUISSERIE	20 000
	TRAVAUX FORESTIERS BOIS DE L'HUISSERIE	20 000
	PETITS TRVX NEUFS DE VOIRIE - DIVERS A AFFECTER	110 000
	CIN TRAVAUX	51 000
	MODERNISATION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	30 000
	MISE EN OEUVRE SCHEMA D'ACCUEL BOIS DE L'HUISSERIE	30 000
	2 490 800	
CULTURE	SUBV. D EQUILIBRE INVEST MATERIEL THEATRE DE LAVAL	32 000
	SUBV. D EQUILIBRE INVEST TRVX SCENIQUES THEATRE	9 000
	SUBV. INVEST POC POK	15 000
	MATERIEL INFORMATIQUE ZOOM	5 000
	MATERIEL INFORMATIQUE LECTURE PUBLIQUE	12 500
	MATERIEL INFORMATIQUE -SOLIMA	4 000
	MAT.INFORMATIQUE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CRD	6 000
	MOBILIER ZOOM	3 500
	MOBILIER LECTURE PUBLIQUE	4 000
	AUTRES IMMO ZOOM	1 500
	SCENE MOBILE DIVERS CULTURE	45 000
	CRD STRUCT.INSTRUMENTS	61 000
	CRD STRUCT. MATERIEL MUSIQUE ET SCENE	20 000
	MATERIELS LECTURE PUBLIQUE	4 000
	MATERIEL CULTUREL LORON	60 000
	LE 40 MATERIEL SCENIQUE	30 000
	LE 40 SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE	0
	CNAREP MAISON DU GOUVERNEUR TRAVAUX	345 000
	LE 40 TRAVAUX	40 000
	LE 40 TRAVAUX BAR	80 000
	ZOOM RELOCALISATION	30 000
	THEATRE DES 3 CHENES TRAVAUX	3 000
	THEATRE TRAVAUX	20 000
TRAVAUX MUSEE DES BEAUX ARTS	80 000	
	920 500	

POLITIQUES	OPERATIONS	BP 2025
TOURISME ET PATRIMOINE	ETUDE FAISABILITE PROJETS TOURISTIQUES	70 000
	ETUDE PLAN GUIDE BORDS MAYENNE	10 000
	SUBV. EQUIPT OFFICE DU TOURISME	200 000
	CIRCUIT RANDONNEES	15 500
	CIRCUIT RANDONNEES	14 000
	MATERIEL INFORMATIQUE TOURISME	32 000
	MATERIEL OFFICE DU TOURISME AV.ROBERT BURON	1 000
	HALTE FLUVIALE ENTRAMMES EQUIPEMENTS	35 000
	AMENAGEMENTS ABORDS MAYENNE	50 000
	TRAVAUX HALTE FLUVIALE ENTRAMMES	15 000
	TRAVAUX HALTE FLUVIALE LAVAL	20 000
	TRAVAUX HALTE FLUVIALE LAVAL	5 000
	HALTE FLUVIALE ENTRAMMES TRAVAUX	35 000
		502 500
SPORT	ETUDE FAISABILITE EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES	24 000
	FONDS DE CONCOURS EQUIPEMENTS SPORTIFS FAESC	30 000
	SUBVENTION INVEST GOLF LAVAL CHANGE	22 147
	MATERIEL INFORMATIQUE PISCINE	6 000
	AUTRES IMMO.CORPORELLES PISCINE ST NICOLAS	55 000
	MATERIEL STADE ATHLETISME	15 000
	MATERIEL TERRAIN LOUIS BECHU	4 200
	MATERIEL D'ENTRETIEN TERRAINS DE SPORTS	45 000
	MATERIELS AQUABULLE	53 000
	APCP TERRAIN SYNTHETIQUE LORON RULLE	680 000
	TRAVAUX CREFJS LAVAL	2 000
	TRAVAUX GOLF LAVAL CHANGE	22 000
	TRAVAUX BAT STADE ATHLETISME	5 000
	PISCINE ST NICOLAS - ESPACES VERTS VRD CLOTURE	110 000
	PISCINE ST NICOLAS - TRAVAUX	62 000
	TRAVAUX STADE LE BASSER	25 000
	TRVX TERRAIN STADE LE BASSER LIGUE2	35 000
	PISCINE AQUABULLE TRAVAUX	571 000
	PISCINE AQUABULLE PHOTOVOLTAIQUES	588 000
	PISCINE ST NICOLAS PHOTOVOLTAIQUES	240 000
	2 594 347	

POLITIQUES	OPERATIONS	BP 2025
SOLIDARITE	MATERIEL BUREAU-INFORMATIQUE CONTRAT DE VILLE	7 000
	RAM - MATERIELS	2 500
		9 500
SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	APCP - FONDS CONCOURS COMMUNES 2024-2026	900 000
		900 000
	SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE DU PATRIMOINE	20 000
	LOGICIELS	170 000
	NUMERISATION ARCHIVES	2 000
	VEHICULES ELECTRIQUES	90 000
	VEHICULES SERVICES MUTUALISES	100 000
	MATERIEL INFORMATIQUE AGGLO SIEGE	30 000
	MATERIEL RESEAUX SIEGE AGGLO	10 000
	EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DU SYSTEME D'INFORMATION	65 000
	MATERIEL INFORMATIQUE SERV. FINANCES	12 000
	MATERIEL INFORMATIQUE DSI	10 000
	MATERIEL INFORMATIQUE COMMANDE PUBLIQUE	2 000
	MATERIEL INFORMATIQUE DIR.RESSOURCES HUMAINES	9 000
	MATERIEL CONDITION DE TRAVAIL SERV NON MUTUALISES	3 000
	INFORMATIQUE CONDITION TRAVAIL SERV.ADMN.MUTUALISES	3 000
	MAT.INFORMATIQUE DIR.BATIMENTS	20 000
	INFORMATIQUE CONDITION TRAVAIL SERV.TECHN.MUTUALISES	3 000
	PLAN ACTIONS PARCOURS CYBER SECURITE	10 000
	MOBLIER ET MAT. ADMINISTRATIFS	35 000
	MOBLIER CONDITION TRAVAIL SERV.ADMN.MUTUALISES	5 500
	MOBLIER ARCHIVES	560
	MOBLIER PREVENTION CONDITIONS DE TRAVAIL	5 000
	MATERIEL TELEPHONIQUE	14 000
	AUTRES MATERIELS	3 000
	MATERIEL DIR.BATIMENTS	5 000
	MATERIEL GARAGE	3 000
	EQUIPEMENT PREVENTION CONDITIONS TRAVAIL	11 000
	MATERIELS ARCHIVES	1 500
	MAISON DE PAYS LOIRON-REQUALIFICATION DU SITE	128 000
	CTM LOIRON - VESTAIRES	10 000
	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS TOUS SITES	50 000
		830 560
PILOTAGE STRATEGIQUE POLITIQUE FONCTIONS SUPPORTS	MATERIEL INFORMATIQUE SERV. ASSEMBLEES	2 000
	MATERIEL INFORMATIQUE COMMUNICATION	11 000
	MATERIEL COMMUNICATION	6 000
	MATERIEL COMMUNICATION MUT	17 000
		36 000
TOTAL GENERAL		21 959 976

13. Annexe 4 – BUDGETS ANNEXES - Liste prévisionnelle détaillée des investissements 2025

BUDGETS ANNEXES	OBJET	Montant en €
ASSAINISSEMENT REGIE LA		8 579 700
INVESTISSEMENT		8 579 700
DEPENSES		8 579 700
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		565 700
CAPITAL DE LA DETTE		467 200
CAPITAL DE LA DETTE - AUTRES ETABLISSEMENTS		51 950
CAPITAL DE LA DETTE ex DSP		46 550
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		720 000
APCP ACHAT TERRRAIN STATION EPURATION LOUVIGNE		30 000
COLL. MATERIEL INDUSTRIEL		20 000
EPUR.MATERIEL INDUSTRIEL COLLECTE AUTRES SITES		120 000
EPUR.MATERIEL INDUSTRIEL STEP LAVAL		240 000
MATERIEL INFORMATIQUE		20 000
VEHICULES		290 000
IMMOBILISATIONS EN COURS		5 348 000
APCP STATION EPURATION LOUVIGNE		970 000
COLL CREATION BRANCHEMENTS		40 000
COLL. TRAVAUX RESEAUX LAVAL		3 863 000
EPUR.INVEST. TRAVAUX CONSTRUC.		475 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		720 000
COLL. RESEAUX FRAIS D'ETUDES		400 000
LOGICIELS		320 000
BATIMENTS LA		1 406 800
INVESTISSEMENT		1 406 800
DEPENSES		1 406 800
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		929 400
CAPITAL		781 100
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT BFT		148 300
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 000
MATERIEL INFORMATIQUE VILLAGE ARTISANS PORT BRILLET		3 000
IMMOBILISATIONS EN COURS		264 200
CENTRE MULTI ACTIVITES ST NICOLAS		70 000
CONSTRUCTIONS LAVAL SCOMAM		10 800
CONSTRUCTIONS NEUVESDIVERS		20 000
MAISON TECHNOPOLE AMENAGEMENT LOCAUX		25 000
TRAVAUX DIVERS C° INNOVATION		20 000
TRAVAUX ENVIE 2E MAINE		5 000
TRAVAUX PLATEAU RECHERCHE		10 000
TRAVAUX TERRAINS CENTRE ENTRAINEMENT		35 000
TRAVAUX VESTIAIRES CNAREP LAVAL SCOMAM		33 400
TRAVAUX VILLAGE ARTISANS PORT BRILLET		35 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		10 000
MAISON TECHNOPOLE AMENAGEMENT LOCAUX		10 000
(vide)		9 200
LAVAL SCOMAM TRAVX POUR VILLE DE LAVAL		9 200

DECHETS LA	3 026 800
INVESTISSEMENT	3 026 800
DEPENSES	3 026 800
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	206 800
CAPITAL EMPRUNTS EN EUROS - COLLECTE	206 800
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 791 000
ACQUISITION BENNES A ORDURES MENAGERES	320 000
ACQUISITION COMPOSTEURS COLLECTIFS	70 000
ACQUISITION COMPOSTEURS INDIVIDUELS	115 000
ACQUISITION CONTENEUR HUILE	26 000
ACQUISITION CONTENEURS DECHETTERIE	51 000
ACQUISITION MATERIEL COMMUNICATION	1 000
ACQUISITION OUTILLAGE OM	1 000
ACQUISITIONS BACS COLLECTE SELECTIVE	50 000
ACQUISITIONS BACS OM	50 000
ACQUISITIONS CONTENEURS COLLECTE SELECTIVE	164 000
ACQUISITIONS DALLES BDR	2 000
ACQUISITIONS DIVERSES DECHETTERIES	2 000
ACQUISITIONS VEHICULES	145 000
ACQUISITION OUTILLAGE DECHETTERIES	1 000
APCP ACQUISITION TERRAIN DECHETTERIE LAVAL	550 000
CONTENEURS ENTERRES COLLECTE OM	70 000
CONTENEURS ENTERRES COLLECTE SELECTIVE	100 000
EQUIPEMENT CONSOLES GPS	5 000
MATERIEL ATELIER	2 000
MATERIEL CONTENEURS ENTERRES	1 000
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	10 000
Panneaux de signalisation dechetterie	5 000
RENOUVELLEMENT CONTENEURS ENTERRES	50 000
IMMOBILISATIONS EN COURS	174 000
APCP TRAVAUX NOUVELLE DECHETTERIE LAVAL	44 000
TRAVAUX AMENAGEMENT	10 000
TRAVAUX CONTENEURS ENTERRES	30 000
TRAVAUX SUR DECHETTERIE DIVERS	40 000
VIDEO PROTECTION DECHETTERIE DIVERS	50 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500 000
ACQUISITION LOGICIELS	100 000
APCP ETUDES DECHETTERIE LAVAL	200 000
ETUDE RENOVATION ADAPTATION DECHETTERIES	200 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	36 000
PARTICIPATION CAMERAS MOBILES VILLE LAVAL	36 000

BUDGETS ANNEXES	OBJET	Montant en €
EAU REGIE LA		20 707 755
INVESTISSEMENT		20 707 755
DEPENSES		20 707 755
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		803 755
AUTRES EMPRUNTS ex DSP		11 725
CAPITAL DE LA DETTE		648 000
CAPITAL DE LA DETTE ex DSP		87 800
CAPITAL DETTE TRANSFERT EMPRUNTS SECOM		56 230
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		321 000
DISTR.MATERIEL INDUSTRIEL		46 000
MATERIEL INFORMATIQUE		20 000
PROD AUTRES IMPOS CORPORELLES		10 000
PROD.MATERIEL INDUSTRIEL		145 000
VEHICULES		100 000
IMMOBILISATIONS EN COURS		16 652 000
APCP - CONSTRUCTION USINE DES EAUX		10 523 000
APCP TRVX ETANCHEITE RESERVOIR HAUT ROCHER A		400 000
DISTR. CREATION BRANCHEMENTS		40 000
DISTR.INVEST RESEAUX		4 879 000
PROD.GROS ENTRETIEN CHATEAUX D'EAU		400 000
PROD.INVEST. USINE LAVAL		60 000
TRAVAUX HORS REGIES EXPLOITATION		350 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		370 000
LOGICIELS		320 000
PROD.FRAIS D'ETUDES		50 000
LAVAL VIRTUAL CENTER		473 990
INVESTISSEMENT		473 990
DEPENSES		473 990
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		340 990
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE		340 990
IMMOBILISATIONS EN COURS		85 000
TRAVAUX BATIMENT LAVAL VIRTUAL CENTER		35 000
TRAVAUX PARKING LAVAL VIRTUAL CENTER		50 000
TRANSPORTS LA		9 724 310
INVESTISSEMENT		9 724 310
DEPENSES		9 724 310
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 287 810
AVANCE REMBOURSABLE DEP		200 000
EMPRUNT EN EUROS		908 950
REMBOURSEMENT CAPITAL BFT		178 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 680 500
AMNGT LOCAUX TUL (DEPOT)		435 000
APCP 2022-2030 BUS ELECTRIQUES		4 300 000
APCP INSTALLATIONS SAEIV		30 000
INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS DIVERS		550 000
MATERIEL INFORMATIQUE		1 500
MATERIEL OUTILLAGE		80 000
MOBILIER URBAIN		50 000
VELOS ELECTRIQUES		234 000
IMMOBILISATIONS EN COURS		1 022 000
APCP TRAVAUX BATIM STATION AVITAILLEMENT ELECTRIQU		300 000
APCP TRAVAUX STATION AVITAILLEMENT ELECTRIQUE - GAZ		322 000
REAMENAGEMENT GARE TUL ETUDES		100 000
VOIES ET RESEAUX		300 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		40 000
FRAIS D'ETUDE		40 000

14. Annexe 5 – BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES- - SYNTHESE

BP 2025 - PRESENTATION SYNTHETIQUE ET CONSOLIDEE				
BUDGETS	SECTIONS	CHAPITRES	BP 2025	BT 2024
ASSAINISSEMENT REGIE LA			39 735 690	55 539 188
	FONCTIONNEMENT		19 576 260	26 539 008
	DEPENSES		9 788 130	13 269 504
		ATTENUATIONS DE PRODUITS	650 000	600 000
		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 010	10 550
		CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 975 650	3 980 304
		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	2 004 470	1 828 270
		CHARGES EXCEPTIONNELLES	77 000	95 235
		CHARGES FINANCIERES	180 000	210 000
		DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	0	18 300
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 897 000	2 785 000
		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	3 741 844
	RECETTES		9 788 130	13 269 504
		ATTENUATIONS DE CHARGES	8 000	0
		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000	0
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	726 000	719 000
		PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
		REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	1 150
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	3 735 684
		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 000	500
		VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MAR	9 051 130	8 813 170
	INVESTISSEMENT		17 159 400	29 020 188
	DEPENSES		8 579 700	14 510 094
		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	565 700	570 900
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	720 000	1 693 654
		IMMOBILISATIONS EN COURS	5 348 000	10 728 093
		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	720 000	298 447
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	726 000	719 000
		OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000	500 000
	RECETTES		8 579 700	14 510 094
		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	0
		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	1 655 859
		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 582 700	3 431 130
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 897 000	2 785 000
		OPERATIONS PATRIMONIALES	500 000	500 000
		SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	1 704 147
		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	600 000	692 114
		VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0	3 741 844
BATIMENTS LA			6 787 000	10 718 827
	FONCTIONNEMENT		3 904 600	4 416 640
	DEPENSES		1 952 300	2 208 320
		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	70 520
		CHARGES A CARACTERE GENERAL	415 300	418 500
		CHARGES FINANCIERES	125 000	165 000
		CHARGES SPECIFIQUES	0	5 000
		DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	49 300
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 412 000	1 500 000
		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0
	RECETTES		1 952 300	2 208 320
		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 779 300	1 840 734
		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 000	2 000
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	171 000	171 000
		PRODUITS SPECIFIQUES	0	0
		REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0	96 800
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	97 786
	INVESTISSEMENT		2 882 400	6 302 187
	DEPENSES		1 441 200	3 151 094
		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0
		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	929 400	1 092 800
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 000	26 000
		IMMOBILISATIONS EN COURS	298 600	1 793 894
		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000	40 000
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	171 000	171 000
		OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000	20 000
		(vide)	9 200	7 400
	RECETTES		1 441 200	3 151 094
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 412 000	1 500 000
		OPERATIONS PATRIMONIALES	20 000	20 000
		PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	420 000
		SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	1 203 694
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0
		(vide)	9 200	7 400

BUDGETS	SECTIONS	CHAPITRES	BP 2025	BT 2024
DECHETS LA			35 807 720	40 440 448
FONCTIONNEMENT			29 554 120	31 025 199
DEPENSES			14 777 060	15 512 600
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			51 530	66 665
CHARGES A CARACTERE GENERAL			10 292 970	10 016 023
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			3 234 410	2 900 790
CHARGES FINANCIERES			18 150	20 400
CHARGES SPECIFIQUES			0	10 000
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			0	38 420
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			1 190 000	1 206 000
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0	1 254 302
RECETTES			14 777 060	15 512 600
ATTENUATIONS DE CHARGES			6 700	5 000
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			1 472 790	621 000
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS			1 746 570	1 819 350
FISCALITE LOCALE			11 002 000	10 682 185
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			19 000	19 000
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			530 000	515 150
PRODUITS SPECIFIQUES			0	0
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			0	3 600
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			0	1 847 315
INVESTISSEMENT			6 053 600	9 415 248
DEPENSES			3 026 800	4 707 624
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0	0
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			206 800	204 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 791 000	3 604 909
IMMOBILISATIONS EN COURS			174 000	383 715
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			500 000	196 000
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			19 000	19 000
OPERATIONS PATRIMONIALES			300 000	300 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			36 000	0
RECETTES			3 026 800	4 707 624
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			200 000	1 185 574
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			1 304 890	73 820
IMMOBILISATIONS EN COURS			0	0
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			1 190 000	1 206 000
OPERATIONS PATRIMONIALES			300 000	300 000
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			0	687 928
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			41 910	0
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			0	1 254 302
EAU REGIE LA			88 728 780	94 687 460
FONCTIONNEMENT			27 313 260	34 505 271
DEPENSES			13 656 630	17 252 635
ATTENUATIONS DE PRODUITS			1 300 000	1 200 000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			45 210	25 010
CHARGES A CARACTERE GENERAL			6 752 250	6 559 875
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			1 707 630	1 713 940
CHARGES EXCEPTIONNELLES			82 000	167 865
CHARGES FINANCIERES			498 200	205 500
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS			0	55 590
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			2 813 000	2 706 000
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			458 340	4 618 865
RECETTES			13 656 630	17 252 635
ATTENUATIONS DE CHARGES			2 500	0
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			66 000	66 000
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			561 000	519 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS			0	0
PRODUITS FINANCIERS			830	1 290
REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			0	53 810
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			0	4 412 535
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			53 000	0
VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MAR			12 973 300	12 200 000
INVESTISSEMENT			41 415 520	60 062 179
DEPENSES			20 707 760	30 031 089
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			803 760	624 200
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			321 000	671 847
IMMOBILISATIONS EN COURS			16 652 000	24 858 454
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			370 000	464 510
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			561 000	519 000
OPERATIONS PATRIMONIALES			2 000 000	2 000 000
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			0	892 969
RECETTES			20 707 760	30 031 089
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			10 960	10 470
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			0	3 117 981
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			14 025 460	15 788 040
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			2 813 000	2 706 000
OPERATIONS PATRIMONIALES			2 000 000	2 000 000
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE			0	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			1 400 000	1 789 733
VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			458 340	4 618 865

BUDGETS	SECTIONS	CHAPITRES	BP 2025	BT 2024
LAVAL AGGLOMERATION			213 081 560	254 633 017
	☐	FONCTIONNEMENT	151 939 400	171 518 322
	☐	DEPENSES	75 969 700	85 759 161
		ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 412 900	11 589 925
		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	20 180 815	20 478 273
		CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 100 805	11 331 009
		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	27 300 000	24 805 000
		CHARGES FINANCIERES	905 000	1 045 000
		CHARGES SPECIFIQUES	5 000	5 000
		DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	255 870
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 032 000	6 985 000
		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	33 180	9 264 084
	☐	RECETTES	75 969 700	85 759 161
		ATTENUATIONS DE CHARGES	205 500	198 300
		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	998 650	1 103 320
		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	18 387 695	18 879 518
		FISCALITE LOCALE	18 567 365	19 453 425
		IMPOTS ET TAXES	33 097 110	33 671 110
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	591 000	659 000
		PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 117 380	5 034 300
		PRODUITS FINANCIERS	5 000	0
		PRODUITS SPECIFIQUES	0	0
		REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	0	160 930
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	6 599 258
	☐	INVESTISSEMENT	61 142 160	83 114 695
	☐	DEPENSES	30 571 080	41 557 347
		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	6 262 000
		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0
		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 520 100	4 718 983
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 585 783	1 579 479
		IMMOBILISATIONS EN COURS	9 778 100	8 573 966
		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	864 440	2 325 231
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	591 000	659 000
		OPERATIONS PATRIMONIALES	3 500 000	5 000 000
		PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 100 100	150 160
		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	8 601 557	12 268 528
		(vide)	20 000	20 000
	☐	RECETTES	30 571 080	41 557 347
		AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0	211 000
		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 750 000	2 840 188
		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	16 469 450	3 165 128
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
		IMMOBILISATIONS EN COURS	0	10 187
		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	7 032 000	6 985 000
		OPERATIONS PATRIMONIALES	3 500 000	5 000 000
		PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0	6 325 876
		SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	3 205 438
		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0	0
		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 766 450	4 530 448
		VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	33 180	9 264 084
		(vide)	20 000	20 000

BUDGETS	SECTIONS	CHAPITRES	BP 2025	BT 2024
LAVAL VIRTUAL CENTER			3 163 460	3 473 752
	☐ FONCTIONNEMENT		2 215 480	2 233 800
	☐ DEPENSES		1 107 740	1 116 900
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		560 000	560 000
	CHARGES A CARACTERE GENERAL		33 000	30 500
	CHARGES FINANCIERES		40 750	50 000
	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		0	0
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		266 000	275 000
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		207 990	201 400
	☐ RECETTES		1 107 740	1 116 900
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 059 740	1 038 304
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		48 000	48 000
	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		0	13 900
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0	16 696
	☐ INVESTISSEMENT		947 980	1 239 952
	☐ DEPENSES		473 990	619 976
	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		0	0
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		340 990	398 400
	IMMOBILISATIONS EN COURS		85 000	30 000
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		48 000	48 000
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		0	143 576
	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		0	0
	☐ RECETTES		473 990	619 976
	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		0	143 576
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		266 000	275 000
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		0	0
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0	0
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		207 990	201 400
POELM LA			68 881 400	69 957 420
	☐ FONCTIONNEMENT		34 532 000	34 683 028
	☐ DEPENSES		17 266 000	17 341 514
	CHARGES A CARACTERE GENERAL		950 000	844 216
	CHARGES FINANCIERES		8 000	15 000
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 000	15 000
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		16 300 000	16 463 000
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0	4 298
	☐ RECETTES		17 266 000	17 341 514
	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		8 000	15 000
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		17 108 000	17 126 514
	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		150 000	200 000
	☐ INVESTISSEMENT		34 349 400	35 274 392
	☐ DEPENSES		17 174 700	17 193 214
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		66 700	66 700
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		17 108 000	17 126 514
	☐ RECETTES		17 174 700	18 081 178
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0	1 255 962
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		874 700	0
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		16 300 000	16 463 000
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		0	362 217
PLATEFORME FERROVAIRE LA			848 400	7 966 334
	☐ FONCTIONNEMENT		430 400	2 004 761
	☐ DEPENSES		215 200	1 002 380
	CHARGES A CARACTERE GENERAL		6 200	5 000
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0	0
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		209 000	997 380
	☐ RECETTES		215 200	1 002 380
	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		6 200	0
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		209 000	208 000
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		0	794 380
	☐ INVESTISSEMENT		418 000	5 961 574
	☐ DEPENSES		209 000	543 543
	IMMOBILISATIONS EN COURS		0	323 593
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0	11 950
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		209 000	208 000
	☐ RECETTES		209 000	5 418 031
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		0	0
	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		0	0
	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		0	4 420 650
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		209 000	997 380

BUDGETS	SECTIONS	CHAPITRES	BP 2025	BT 2024
TERRAINS LA			72 075 800	90 722 472
	▣	FONCTIONNEMENT	41 084 200	47 454 052
	▣	DEPENSES	20 542 100	23 727 026
		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	100
		CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 324 100	10 093 326
		CHARGES FINANCIERES	9 000	41 800
		OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 000	41 800
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 200 000	13 550 000
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0
	▣	RECETTES	20 542 100	23 727 026
		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	729 400	958 700
		OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	9 000	41 800
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 303 700	15 030 453
		PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	4 500 000	6 800 000
		PRODUITS SPECIFIQUES	0	0
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	896 073
	▣	INVESTISSEMENT	30 991 600	43 268 420
	▣	DEPENSES	15 495 800	21 634 210
		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0
		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	192 100	1 101 083
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 303 700	15 030 453
		SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	5 502 675
	▣	RECETTES	15 495 800	21 634 210
		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	295 800	8 084 210
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	15 200 000	13 550 000
TRANSPORTS LA			69 389 320	67 632 530
	▣	FONCTIONNEMENT	49 818 600	47 006 672
	▣	DEPENSES	24 909 300	23 503 336
		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	497 810	487 512
		CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 462 070	20 591 849
		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	284 190	263 980
		CHARGES EXCEPTIONNELLES	45 000	45 000
		CHARGES FINANCIERES	200 000	182 000
		DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS	0	347 950
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 909 000	1 585 000
		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 511 230	45
	▣	RECETTES	24 909 300	23 503 336
		ATTENUATIONS DE CHARGES	100	0
		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	0
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	394 000	273 000
		PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	343 000
		PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	13 440 900	11 621 270
		REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	1 500
		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	377 306
		SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 699 120	8 598 280
		VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MAR	2 375 180	2 288 980
	▣	INVESTISSEMENT	19 570 720	20 625 858
	▣	DEPENSES	9 785 360	10 312 929
		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 348 860	1 368 400
		IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 680 500	4 639 257
		IMMOBILISATIONS EN COURS	1 022 000	2 643 001
		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	40 000	89 270
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	394 000	273 000
		OPERATIONS PATRIMONIALES	1 300 000	1 300 000
	▣	RECETTES	9 785 360	10 312 929
		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 515 130	3 162 764
		IMMOBILISATIONS EN COURS	0	0
		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 909 000	1 585 000
		OPERATIONS PATRIMONIALES	1 300 000	1 300 000
		SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0	58 884
		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 550 000	4 206 236
		VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	2 511 230	45
Total général			575 299 100	695 671 446
			DÉPENSES	RECETTES
		FONCTIONNEMENT	180 184 160	180 184 160
		INVESTISSEMENT	107 465 390	107 465 390
		TOTAL	287 649 550	287 649 550



Hôtel communautaire
1, place du Général Ferie
CS 60809
53008 LAVAIL Cedex

T 02 43 49 46 47
F 02 43 49 46 50
laval-agglo@agglo-laval.fr

www.agglo-laval.fr

POLITIQUES	OPERATIONS	BP 2025
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EMPLOI	SUBVENTION EQUIPEMENT AERODROME	317 500
	FONDS SOUTIEN ENTREPRISE INSERTION EQUIPT	29 000
	FONDS ECONOMIE DE PROXIMITE 2025	200 000
	FONDS TRANSITIONS ENERGETIQUES 2025	700 000
	MATERIEL BUREAU-INFORMATIQUE SERVICE EMPLOI	12 000
	MATERIEL INFORMATIQUE ESPACE FRANCE SERVICES	1 000
		1 259 500
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE INNOVATION	APCP IUT CONTRAT PARTENARIAT INVEST	42 500,00
	APCP 2024-26 ESIEA INVEST.	50 000,00
	APCP ESTACA 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT INVEST	40 000,00
	APCP UCO 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT INVEST	25 000,00
	APCP ENSAM 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT INVEST	13 200,00
	ECOLE DESIGN - SUBVENTION INVEST	85 000,00
	CCI PROJET IMMOBILIER	500 000,00
	ESPACE VIE ETUDIANTE FERRIE ACHAT BATIMENT	192 709,00
	APCP UCO TRAVAUX	2 200 000,00
	PROJET ECO CAMPUS	500 000,00
		3 648 409
MOBILITE	APCP ETUDE SCHEMA DE MOBILITE	132 000
	PARTICIP LIAISON DOUCE RN162 ZI MORANDIERES	590 000
	PARTICIPATION VOIRIES STRUCTURANTES COMMUNES	0
	PARTICIP. PISTE CYCLABLE VERSEE AUX COMMUNES	250 000
	APCP PEM - MISSIONS TRANSVERSALES - VILLE LAVAL	158 800
	LIAISON CYCLABLE AVENUE CHANZY RBT TEM	200 000
	APCP - PEM - PERIMETRE B - SPLA	250 000
	APCP PEM - PERIMETRE F - SPLA	29 109
	APCP PEM - PERIMETRE H - SPLA	28 400
	APCP PEM - PERIMETRE G - SPLA	680 001
	AMO RETABLISSEMENT RD 131	22 000
	APCP TRAVAUX RETABLISSEMENT RD 131	318 000
	REQUALIFICATION AVENUE CHANZY	1 248 800
		3 907 110
AMENAGEMENT	ETUDES PREALABLES EVOLUTION DOCUMENTS D URBANISME	155 000
	PLUI - COMMISSAIRES ENQUETEURS	5 000
	APCP REVISION DU PLUI-SCOT	250 440
	ETUDE FERME URBAINE ST NICOLAS	12 000
	APCP AUTRES PLANTATIONS FERME URBAINE ST NICOLAS	40 000
	APCP STRUCTURES FERME URBAINE ST NICOLAS	70 850
	APCP MATERIEL MARAICHAGE FERME URBAINE ST NICOLAS	95 040
	APCP VEHICULES FERME URBAINE ST NICOLAS	38 000
	MATERIEL INFORMATIQUE SERV.ADS	2 500
	MATERIEL INFORMATIQUE SERV.URBANISME	3 000
	APCP ANIMAUX FERME URBAINE ST NICOLAS	1 500
	APCP AUTRES IMMOS FERME URBAINE ST NICOLAS	13 320
	APCP TRAVAUX TERRAINS PLANTATIONS FERME URBAINE ST NIC	102 300
	PARTICIPATION CAPITAL FERME URBAINE ST NICOLAS	100 000

POLITIQUES	OPERATIONS	BP 2025
		886 750
	APCP PLH4 A2 ETUDE URBANISME	30 000
	APCP PLH4 A2 FAISABILITE ARCHI.COMMUNES	5 000
	APCP PLH4 A5 REHABILITATION LOGTS COMMUNAUX	30 000
	APCP - AIDE A LA PIERRE CREDITS DELEGUES ETAT PUBLIC 2012-	3 600
	APCP - PERMIS A POINTS PUBLIC 2014-2016	18 000
	APCP - AIDE A LA PIERRE 2019-2024 ORG PUBLICS	69 300
	APCP PLH4 A5 PRIR ST NICOLAS MAYENNE HABITAT	162 000
	APCP PLH4 A7 AIDE PRODUCTION HLM LA OPH	150 000
	APCP PLH4 A11 GDV SEDENTARISATION OPH	20 000
	APCP PLH4 A7 INTEGRATION BIODIVERSITE OPH	10 000
	APCP - LOGEMENTS ADAPTES POUR GDV PRIVE	0
	APCP - AIDE A LA PIERRE CREDITS DELEGUES ETAT 2012-2017	40 000
	APCP - PERMIS A POINTS PRIVE 2014-2016	110 000
	APCP - AIDE A LA PIERRE 2019-2024 ORG. PRIVES	450 000
	APCP PLH4 A3 OPAH SUBV	300 000
	APCP PLH4 A4 AIDE ACCESSION ANCIEN SUBV PARTICULIERS	50 000
	APCP PLH4 A5 PRIR ST NICOLAS MEDUANE HABITAT	198 000
	APCP PLH4 A5 REQUALIFICATION HLM HORS PRIR ESH	140 000
	APCP PLH4 A3 RESTRUCTURATION LOURDE PARC PRIVE	0
	APCP PLH4 A7 AIDE PRODUCTION HLM LA ESH	500 000
	APCP PLH4 A2 FAISABILITE ARCHI.MENAGES	5 000
	APCP PLH4 A3 OPAH RU SUBV	100 000
	APCP PLH4 A3 M2 PTRE CHEQUES MENAGES OU COPRO	150 000
	APCP PLH4 M7 PRESERVATION BIODIVERSITE	4 000
	APCP PLH4 A3 AIDES TRAVAUX ET AUDIT PACTE TERRITORIAL	300 000
	APCP PLH4 A7 INTEGRATION BIODIVERSITE ESH	10 000
	APCP PLH4 A3 RBT TRVX PERIL REGUL MANDATS	0
	MATERIEL INFORMATIQUE LOGEMENT	10 000
	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE GENS DU VOYAGE	4 500
	AUTRES IMMO GENS DU VOYAGE	1 500
	APCP PLH4 A15 GDV TRVX AIRES ACCUEIL-ASP	85 000
	PLH 4 A7 TITRES PARTICIPATIFS - HORS AP	1 000 000
	PARTICIPATION CAPITAL L4H	100
	APCP PLH4 A3 TRVX D OFFICE ARRETE PERIL	20 000
		3 974 000

HABITAT

POLITIQUES	OPERATIONS	BP 2025
ESPACES PUBLICS ET ENVIRONNEMENT (INTEGRES AUX AMENAGEMENTS)	MAISON DE LA NATURE - ETUDES SCENOGRAPHIQUES	15 000
	ETUDES BOIS DE L'HUISSERIE	1 000
	APCP REHABILITATION ZONE DES TOUCHES RBT COMMUNES	240 000
	SUBVENTION TEM PCRS	32 000
	FONDS AIDE AGRICULTURE PERIURBAINE	80 000
	MATERIEL INFORMATIQUE CIN	6 500
	MATERIEL INFORMATIQUE ENVIRONNEMENT NATURE	3 000
	BOIS L'HUISSERIE MOBILIER EXT.	14 000
	AUTRES IMMOS ESPACES VERTS	53 800
	AIRE DE JEUX	4 500
	MODERNISATION SIGNALIQUETIQUE DES ZA	30 000
	AMENAGEMENT DIVERS ESPACES VERTS	70 000
	APCP REHABILITATION ZONE DES TOUCHES LAVAL	1 260 000
	PROGR. REFECTION DE VOIRIE ANNUEL	420 000
	TRAVAUX AMENAGT BOIS DE L'HUISSERIE	20 000
	TRAVAUX FORESTIERS BOIS DE L'HUISSERIE	20 000
	PETITS TRVX NEUFS DE VOIRIE - DIVERS A AFFECTER	110 000
	CIN TRAVAUX	51 000
	MODERNISATION RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC	30 000
	MISE EN OEUVRE SCHEMA D'ACCUEIL BOIS DE L'HUISSERIE	30 000
		2 490 800
CULTURE	SUBV. D EQUILIBRE INVEST MATERIEL THEATRE DE LAVAL	32 000
	SUBV. D EQUILIBRE INVEST TRVX SCENIQUES THEATRE	9 000
	SUBV. INVEST POC POK	15 000
	MATERIEL INFORMATIQUE ZOOM	5 000
	MATERIEL INFORMATIQUE LECTURE PUBLIQUE	12 500
	MATERIEL INFORMATIQUE -SOLIMA	4 000
	MAT.INFORMATIQUE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CRD	6 000
	MOBILIER ZOOM	3 500
	MOBILIER LECTURE PUBLIQUE	4 000
	AUTRES IMMO ZOOM	1 500
	SCENE MOBILE DIVERS CULTURE	45 000
	CRD STRUCT.INSTRUMENTS	61 000
	CRD STRUCT. MATERIEL MUSIQUE ET SCENE	20 000
	MATERIELS LECTURE PUBLIQUE	4 000
	MATERIEL CULTUREL LOIRON	60 000
	LE 40 MATERIEL SCENIQUE	30 000
	LE 40 SYSTEME VIDEO SURVEILLANCE	0
	CNAREP MAISON DU GOUVERNEUR TRAVAUX	345 000
	LE 40 TRAVAUX	40 000
	LE 40 TRAVAUX BAR	80 000
	ZOOM RELOCALISATION	30 000
	THEATRE DES 3 CHENES TRAVAUX	3 000
	THEATRE TRAVAUX	20 000
TRAVAUX MUSEE DES BEAUX ARTS	90 000	
		920 500

POLITIQUES	OPERATIONS	BP 2025
TOURISME ET PATRIMOINE	ETUDE FAISABILITE PROJETS TOURISTIQUES	70 000
	ETUDE PLAN GUIDE BORDS MAYENNE	10 000
	SUBV. EQUIPT OFFICE DU TOURISME	200 000
	CIRCUIT RANDONNEES	15 500
	CIRCUIT RANDONNEES	14 000
	MATERIEL INFORMATIQUE TOURISME	32 000
	MATERIEL OFFICE DU TOURISME AV.ROBERT BURON	1 000
	HALTE FLUVIALE ENTRAMMES EQUIPEMENTS	35 000
	AMENAGEMENTS ABORDS MAYENNE	50 000
	TRAVAUX HALTE FLUVIALE ENTRAMMES	15 000
	TRAVAUX HALTE FLUVIALE LAVAL	20 000
	TRAVAUX HALTE FLUVIALE LAVAL	5 000
	HALTE FLUVIALE ENTRAMMES TRAVAUX	35 000
SPORT	ETUDE FAISABILITE EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES	24 000
	FONDS DE CONCOURS EQUIPEMENTS SPORTIFS FAESC	30 000
	SUBVENTION INVEST GOLF LAVAL CHANGE	22 147
	MATERIEL INFORMATIQUE PISCINE	6 000
	AUTRES IMMO.CORPORELLES PISCINE ST NICOLAS	55 000
	MATERIEL STADE ATHLETISME	15 000
	MATERIEL TERRAIN LOUIS BECHU	4 200
	MATERIEL D'ENTRETIEN TERRAINS DE SPORTS	45 000
	MATERIELS AQUABULLE	53 000
	APCP TERRAIN SYNTHETIQUE LOIRON RUILLE	680 000
	TRAVAUX CREFJS LAVAL	2 000
	TRAVAUX GOLF LAVAL CHANGE	22 000
	TRAVAUX BAT STADE ATHLETISME	5 000
	PISCINE ST NICOLAS - ESPACES VERTS VRD CLOTURE	110 000
	PISCINE ST NICOLAS - TRAVAUX	62 000
	TRAVAUX STADE LE BASSER	25 000
	TRVX TERRAIN STADE LE BASSER LIGUE2	35 000
	PISCINE AQUABULLE TRAVAUX	571 000
	PISCINE AQUABULLE PHOTOVOLTAIQUES	588 000
PISCINE ST NICOLAS PHOTOVOLTAIQUES	240 000	
		2 594 347
SOLIDARITE	MATERIEL BUREAU-INFORMATIQUE CONTRAT DE VILLE	7 000
	RAM - MATERIELS	2 500
		9 500
SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	APCP - FONDS CONCOURS COMMUNES 2024-2026	900 000
		900 000

POLITIQUES	OPERATIONS	BP 2025
	SCHEMA DIRECTEUR ENERGIE DU PATRIMOINE	20 000
	LOGICIELS	170 000
	NUMERISATION ARCHIVES	2 000
	VEHICULES ELECTRIQUES	90 000
	VEHICULES SERVICES MUTUALISES	100 000
	MATERIEL INFORMATIQUE AGGLO SIEGE	30 000
	MATERIEL RESEAUX SIEGE AGGLO	10 000
	EVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DU SYSTEME D'INFORMATION	65 000
	MATERIEL INFORMATIQUE SERV. FINANCES	12 000
	MATERIEL INFORMATIQUE DSI	10 000
	MATERIEL INFORMATIQUE COMMANDE PUBLIQUE	2 000
	MATERIEL INFORMATIQUE DIR.RESSOURCES HUMAINES	9 000
	MATERIEL CONDITION DE TRAVAIL SERV NON MUTUALISES	3 000
	INFORMATIQUE CONDITION TRAVAIL SERV.ADMN.MUTUALISES	3 000
	MAT.INFORMATIQUE DIR.BATIMENTS	20 000
	INFORMATIQUE CONDITION TRAVAIL SERV.TECHN.MUTUALISES	3 000
	PLAN ACTIONS PARCOURS CYBER SECURITE	10 000
	MOBILIER ET MAT. ADMINISTRATIFS	35 000
	MOBILIER CONDITION TRAVAIL SERV.ADMN.MUTUALISES	5 500
	MOBILIER ARCHIVES	500
	MOBILIER PREVENTION CONDITIONS DE TRAVAIL	5 000
	MATERIEL TELEPHONIQUE	14 000
	AUTRES MATERIELS	3 000
	MATERIEL DIR.BATIMENTS	5 000
	MATERIEL GARAGE	3 000
	EQUIPEMENT PREVENTION CONDITIONS TRAVAIL	11 000
	MATERIELS ARCHIVES	1 500
	MAISON DE PAYS LOIRON-REQUALIFICATION DU SITE	128 000
	CTM LOIRON - VESTIAIRES	10 000
	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS TOUS SITES	50 000
		830 560
PILOTAGE STRATEGIQUE POLITIQUE FONCTIONS SUPPORTS	MATERIEL INFORMATIQUE SERV. ASSEMBLEES	2 000
	MATERIEL INFORMATIQUE COMMUNICATION	11 000
	MATERIEL COMMUNICATION	6 000
	MATERIEL COMMUNICATION MUT	17 000
		36 000
TOTAL GENERAL		21 959 976

BUDGETS ANNEXES : DETAIL DES INVESTISSEMENTS 2025

BUDGETS ANNEXES	OBJET	Montant en €
ASSAINISSEMENT REGIE LA		8 579 700
INVESTISSEMENT		8 579 700
DEPENSES		8 579 700
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		565 700
CAPITAL DE LA DETTE		467 200
CAPITAL DE LA DETTE - AUTRES ETABLISSEMENTS		51 950
CAPITAL DE LA DETTE ex DSP		46 550
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		720 000
APCP ACHAT TERRRAIN STATION EPURATION LOUVIGNE		30 000
COLL. MATERIEL INDUSTRIEL		20 000
EPUR.MATERIEL INDUSTRIEL COLLECTE AUTRES SITES		120 000
EPUR.MATERIEL INDUSTRIEL STEP LAVAL		240 000
MATERIEL INFORMATIQUE		20 000
VEHICULES		290 000
IMMOBILISATIONS EN COURS		5 348 000
APCP STATION EPURATION LOUVIGNE		970 000
COLL CREATION BRANCHEMENTS		40 000
COLL. TRAVAUX RESEAUX LAVAL		3 863 000
EPUR.INVEST. TRAVAUX CONSTRUC.		475 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		720 000
COLL. RESEAUX FRAIS D'ETUDES		400 000
LOGICIELS		320 000
BATIMENTS LA		1 406 800
INVESTISSEMENT		1 406 800
DEPENSES		1 406 800
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		929 400
CAPITAL		781 100
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT BFT		148 300
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		3 000
MATERIEL INFORMATIQUE VILLAGE ARTISANS PORT BRILLET		3 000
IMMOBILISATIONS EN COURS		264 200
CENTRE MULTI ACTIVITES ST NICOLAS		70 000
CONSTRUCTIONS LAVAL SCOMAM		10 800
CONSTRUCTIONS NEUVESDIVERS		20 000
MAISON TECHNOPOLE AMENAGEMENT LOCAUX		25 000
TRAVAUX DIVERS C* INNOVATION		20 000
TRAVAUX ENVIE 2E MAINE		5 000
TRAVAUX PLATEAU RECHERCHE		10 000
TRAVAUX TERRAINS CENTRE ENTRAINEMENT		35 000
TRAVAUX VESTIAIRES CNAREP LAVAL SCOMAM		33 400
TRAVAUX VILLAGE ARTISANS PORT BRILLET		35 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		10 000
MAISON TECHNOPOLE AMENAGEMENT LOCAUX		10 000
(vide)		9 200
LAVAL SCOMAM TRAVX POUR VILLE DE LAVAL		9 200

BUDGETS ANNEXES	OBJET	Montant en €
DECHETS LA		3 026 800
INVESTISSEMENT		3 026 800
DEPENSES		3 026 800
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		206 800
CAPITAL EMPRUNTS EN EUROS - COLLECTE		206 800
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 791 000
ACQUISITION BENNES A ORDURES MENAGERES		320 000
ACQUISITION COMPOSTEURS COLLECTIFS		70 000
ACQUISITION COMPOSTEURS INDIVIDUELS		115 000
ACQUISITION CONTENEUR HUILE		26 000
ACQUISITION CONTENEURS DECHETTERIE		51 000
ACQUISITION MATERIEL COMMUNICATION		1 000
ACQUISITION OUTILLAGE OM		1 000
ACQUISITIONS BACS COLLECTE SELECTIVE		50 000
ACQUISITIONS BACS OM		50 000
ACQUISITIONS CONTENEURS COLLECTE SELECTIVE		164 000
ACQUISITIONS DALLES BDR		2 000
ACQUISITIONS DIVERSES DECHETTERIES		2 000
ACQUISITIONS VEHICULES		145 000
ACQUISITION OUTILLAGE DECHETTERIES		1 000
APCP ACQUISITION TERRAIN DECHETTERIE LAVAL		550 000
CONTENEURS ENTERRES COLLECTE OM		70 000
CONTENEURS ENTERRES COLLECTE SELECTIVE		100 000
EQUIPEMENT CONSOLES GPS		5 000
MATERIEL ATELIER		2 000
MATERIEL CONTENEURS ENTERRES		1 000
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		10 000
PANNEAUX DE SIGNALISATION DECHETTERIE		5 000
RENOUVELLEMENT CONTENEURS ENTERRES		50 000
IMMOBILISATIONS EN COURS		174 000
APCP TRAVAUX NOUVELLE DECHETTERIE LAVAL		44 000
TRAVAUX AMENAGEMENT		10 000
TRAVAUX CONTENEURS ENTERRES		30 000
TRAVAUX SUR DECHETTERIE DIVERS		40 000
VIDEO PROTECTION DECHETTERIE DIVERS		50 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500 000
ACQUISITION LOGICIELS		100 000
APCP ETUDES DECHETTERIE LAVAL		200 000
ETUDE RENOVATION ADAPTATION DECHETTERIES		200 000
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		36 000
PARTICIPATION CAMERAS MOBILES VILLE LAVAL		36 000

BUDGETS ANNEXES	OBJET	Montant en €
EAU REGIE LA		20 707 755
INVESTISSEMENT		20 707 755
DEPENSES		20 707 755
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		803 755
AUTRES EMPRUNTS ex DSP		11 725
CAPITAL DE LA DETTE		648 000
CAPITAL DE LA DETTE ex DSP		87 800
CAPITAL DETTE TRANSFERT EMPRUNTS SECOM		56 230
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		321 000
DISTR.MATERIEL INDUSTRIEL		46 000
MATERIEL INFORMATIQUE		20 000
PROD AUTRES IMMOS CORPORELLES		10 000
PROD.MATERIEL INDUSTRIEL		145 000
VEHICULES		100 000
IMMOBILISATIONS EN COURS		16 652 000
APCP - CONSTRUCTION USINE DES EAUX		10 523 000
APCP TRVX ETANCHEITE RESERVOIR HAUT ROCHER A		400 000
DISTR. CREATION BRANCHEMENTS		40 000
DISTR.INVEST RESEAUX		4 879 000
PROD.GROS ENTRETIEN CHATEAUX D'EAU		400 000
PROD.INVEST. USINE LAVAL		60 000
TRAVAUX HORS REGIES EXPLOITATION		350 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		370 000
LOGICIELS		320 000
PROD.FRAIS D'ETUDES		50 000
LAVAL VIRTUAL CENTER		473 990
INVESTISSEMENT		473 990
DEPENSES		473 990
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		340 990
REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE		340 990
IMMOBILISATIONS EN COURS		85 000
TRAVAUX BATIMENT LAVAL VIRTUAL CENTER		35 000
TRAVAUX PARKING LAVAL VIRTUAL CENTER		50 000
TRANSPORTS LA		9 724 310
INVESTISSEMENT		9 724 310
DEPENSES		9 724 310
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 287 810
AVANCE REMBOURSABLE DEP		200 000
EMPRUNT EN EUROS		908 950
REMBOURSEMENT CAPTIAL BFT		178 860
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 680 500
AMNGT LOCAUX TUL (DEPOT)		435 000
APCP 2022-2030 BUS ELECTRIQUES		4 300 000
APCP INSTALLATIONS SAEIV		30 000
INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS DIVERS		550 000
MATERIEL INFORMATIQUE		1 500
MATERIEL OUTILLAGE		80 000
MOBILIER URBAIN		50 000
VELOS ELECTRIQUES		234 000
IMMOBILISATIONS EN COURS		1 022 000
APCP TRAVAUX BATIM STATION AVITAILLEMENT ELECTRIQL		300 000
APCP TRAVAUX STATION AVITAILLEMENT ELECTRIQUE - GA2		322 000
REAMENAGEMENT GARE TUL ETUDES		100 000
VOIES ET RESEAUX		300 000
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		40 000
FRAIS D'ETUDE		40 000

LAVAL AGGLOMERATION BUDGET PRINCIPAL 2025 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

OBJET	BP 24	B3 24	BT 24 (+DM)	BP 2025	BP 25 APRES ARBITRAGE
	18 643 706	20 263 713	20 478 273	20 484 270	20 180 816
AUTRES	44 830	146 832	160 682	282 260	388 008
RESERVE CHAPITRE 65					105 758
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX	1 333 000	1 343 000	1 343 000	1 333 000	1 288 750
SUBV. D EQUILIBRE THEATRE DE LAVAL	1 325 000	1 335 000	1 335 000	1 325 000	1 258 750
AUTRES GROUPEMENTS	183 600	228 600	228 600	183 600	166 326
SUBV FONCTIONNEMENT - AERODROME	163 500	228 500	228 500	163 500	155 326
AUTRES SECOURS	6 000				
COTISATIONS DE RETRAITE	33 000	33 000	33 000	34 800	34 800
COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	84 400	84 400	84 400	84 500	84 500
DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMINISTRATIF	1 468 870	1 338 878	1 338 878	2 036 310	2 036 310
SUBVENTION AU BUDGET BATIMENTS	521 790	596 424	596 424	536 980	536 980
SUBVENTION AU BUDGET CITE REALITE VIRTUELLE	570 850	743 554	743 554	750 000	750 000
SUBVENTION AU BUDGET DECHETS	256 330	0	0	746 130	746 130
SUBVENTION AU BUDGET PLATE FORME FERROVIAIRE	0	0	0	2 200	2 200
DEPARTEMENTS	28 000	78 837	78 837	28 600	28 600
DROITS D'UTILISATION-INFORMATIQUE EN NUAGE	0	0	0	124 660	124 660
FORMATION	10 000	10 000	10 000	8 000	8 000
FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	1 000	1 000	1 000	3 000	3 000
INDEMNITES DE FONCTION	341 600	341 600	341 600	360 000	360 000
ORGANISMES PUBLICS DIVERS	473 385	688 276	688 276	334 600	317 776
APCP IUT 2024-2026 CONTRATS DOCTORAUX	0	0	0	72 000	68 400
APCP IUT CONTRAT PARTENARIAT FONCT	27 500	27 500	27 500	27 500	26 125
CUML SUBV.FONCT.	200 000	200 000	200 000	200 000	190 000
IUT - CERIUM SUBV. FONCT. (LOYER)	10 000	12 500	12 500	10 000	9 500
UNIVERSITE DU MAINE FORMATION PLURIPASS	25 000	25 000	25 000	25 000	23 750
PARTICIPATIONS ORGANISMES DE GROUPEMENT	390 000	461 082	461 082	390 000	390 000
REVERSEMENT GEMAPI	390 000	461 082	461 082	390 000	390 000
SERVICE D'INCENDIE	3 800 000	3 800 000	3 800 000	4 000 000	4 000 000
SUBV FONCT FERMIERS CONCESSIONNAIRES	0	0	0	100 000	100 000
CPA MURAT- PRISE EN CHARGE LOYERS LMA	0	0	60700	100 000	100 000
SUBVENTION BAREGIE INDUST. ET COMM NON DOTE DE LA PERSONNALITE MOR	4 800 000	5 600 000	5 600 000	5 600 000	5 600 000
SUBVENTION DE FONCT ENTREPRISES	423 800	422 800	422 800	422 800	401 766
SUBV FONCTION - STADE LAVALLOIS	400 000	400 000	400 000	400 000	380 000
SUBV INTERVENTIONS ECONOMIQUES DIVERSES	8 000	7 000	7 000	7 000	6 650
SUBV.FONCT SOCIETES COURSES LAVAL NUILLE	15 900	15 900	15 900	15 900	15 105
SUBVENTION FONCTI AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	5 246 120	5 873 818	5 873 818	5 144 880	4 887 742
APCP ENSAM 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT	74 500	64 750	64 750	64 750	61 513
APCP ESIEA 2024-2026 CONTRATS DOCTORAUX	0	0	0	30 000	28 500
APCP ESIEA FONCT 2024-2026	45 300	35 000	35 000	35 000	33 250
APCP ESTACA 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT	25 000	15 000	15 000	20 000	19 000
APCP ESTACA 2024-2026 CONTRATS DOCTORAUX	0	0	0	30 000	28 500
APCP PLH4 A12 DEVELOPPEMENT HTH HAB.TEMP.HABITANT	16 250	16 250	16 250	16 250	15 438
APCP PLH4 A3 CONVENTION BRICOBUS	0	0	0	4 000	3 800
APCP PLH4 A3 CONVENTION ECHOBAT	0	0	0	7 500	7 125
APCP PLH4 A3 CONVENTION ESPACE ECO	0	0	0	1 000	950
APCP PLH4 A3 CONVENTION SYNERGIE CADASTRE SOLAIRE	0	0	0	3 000	2 850
APCP PLH4 A3 CONVENTION SYNERGIE DEFI DECLICS	0	5 000	5 000	28 300	26 885
APCP PLH4 A3 CONVENTION TEM CADASTRE SOLAIRE	0	0	0	7 700	7 315
APCP PLH4 M2 PTRE CONVENTIONS PARTENAIRES	170 000	200 000	200 000	80 000	76 000
APCP UCO 2024-2026 CONTRAT PARTENARIAT FONCT	62 500	62 500	62 500	62 500	59 375
APCP UCO 2024-2026 CONTRATS DOCTORAUX	0	0	0	12 500	11 875
BATEAU PROMENADE SUBV.EQUILIBRE	25 000	25 000	25 000	35 000	33 250
CCI FORMATION NUMERIQUE DES COMMERCANTS	25 000	50 000	50 000	25 000	23 750
CLARTE AFFUI INNOVATION PME	185 000	231 250	231 250	185 000	175 750
CONTRAT DE VILLE ACTION INTERCOMMUNALE	80 000	67 500	67 500	80 000	76 000
CRD SUBV.ASSOCIATION	3 000	3 000	3 000	3 000	2 850
DIVERS SUBVENTION ENVIRONNEMENT	41 000	53 300	53 300	21 000	19 950
EAC SUBV PROJETS ASSOCIATIFS ENSEIGNT ARTISTIQUE ET CULTUR	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000
ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE	90 000	135 000	135 000	90 000	85 500
ECOLE DESIGN - SUBVENTION FONCTIONNEMENT	12 630	25 253	94413	17 720	16 834
ENSAM GTR IVI BOURSE DE THESE	0	0	0	35 250	33 488
ESIEA - AIDE AU RECRUTEMENT	22 500	73 500	73 500	22 500	21 375
ESPACE MAYENNE FONDS AIDE FAUSEM-UTILISATEURS SPORTIFS	400 000	400 000	400 000	250 000	250 000
ESTACA - AIDE AU RECRUTEMENT	15 000	53 500	53 500	15 000	14 250
FACT- ASSOCIATION FOND ACTION CULTURELLE ET TOURISTIQUE	50 000	50 000	50 000	50 000	47 500
FONDS SOUTIEN AUX ENTREPRISES D'INSERTION	65 000	97 500	97 500	65 000	61 750
FONDS SOUTIEN AUX PROJETS DE TERRITOIRE	60 000	69 450	69 450	10 000	9 500
FONDS SUBVENTIONS HABITAT	115 350	193 025	193 025	115 350	109 583
IPC - SUBV. PROGRAMMES R&D	120 000	180 000	180 000	120 000	114 000
IPC - SUBVENTION FONCT. (LOYER)	38 340	38 340	38 340	38 340	36 423
LMT SUBVENTION DE FONCT.	490 000	490 000	490 000	490 000	465 500
PARTENARIAT COMMUNICATION SPORT/LOISIRS	5 000	5 000	5 000	5 000	4 750
RESEAU ENTREPRENDRE - LES ENTREPRENARIALES	2 500	2 500	2 500	2 500	2 375
SOUTIEN AUTRES EVENEMENTS -PARTENARIATS	10 000	10 000	10 000	10 000	9 500
SPORT - EVENEMENTIEL - FAES	40 000	45 852	45 852	40 000	38 000
SPORT - SUBV BOUCLES DE LA MAYENNE	45 000	45 000	45 000	45 000	42 750
SUBV FONCTION - ZOOM	161 000	161 000	161 000	161 000	152 950
SUBV AGGLO OPERATIONS FLIE	65 000	96 128	96 128	65 000	61 750
SUBV ASSOCIATION POC POK	310 000	310 000	310 000	310 000	294 500

OBJET	BP 24	BS 24	BT 24 (+DM)	BP 2025	BP 25 APRES ARBITRAGE
SUBV FESTIVAL DU JOURNALISME	0	0	0	10 000	10 000
SUBV INTERVENANTS ESPACE FRANCE SERVICES	500	500	500	500	475
SUBV. ASSOCIATION LECTURE PUBLIQUE	1 500	1 500	1 500	1 500	1 425
SUBV. CDOS	6 000	9 000	9 000	6 000	5 700
SUBV. FONCT. ASSOC. PLACE AUX VELOS	150	150	150	150	143
SUBV. FONCT. HALTE FLUVIALE LAVAL	45 000	47 133	47 133	45 000	42 750
SUBV. FONCT. OFFICE DU TOURISME LAVAL	735 000	764 200	764 200	735 000	698 250
SUBV. FONCTIONNEMENT - LAVAL ECONOMIE	970 000	970 000	970 000	1 100 000	1 045 000
SUBV. MAISON DE L'EUROPE	25 000	25 000	25 000	25 000	23 750
SUBV. NOS QUARTIERS ONT DU TALENT	5 000	5 000	5 000	5 000	4 750
SUBV. VMD FORUM ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	20 000	30 000	30 000	20 000	19 000
SUBV.FONCT. AIDE AUX COMICES AGRICOLES	8 100	8 100	8 100	8 100	7 695
SUBV.FONCT. EPICERIE SOLIDAIRE	5 000	5 000	5 000	5 000	4 750
SUBV.FONCTIONNEMENT - INITIATIVE MAYENNE	50 000	50 000	50 000	50 000	47 500
SUBVENTION ASSOC. SOLIDARITE PAYSANS 53	2 000	2 000	2 000	2 500	2 375
SUBVENTION ASSOCIATION CNAREP	80 000	0	40 000	98 000	93 100
SUBVENTION CINEMA LE TRIANON LE BOURGNEUF	1 000	1 000	1 000	1 000	950
SUBVENTION DGA SOLIDARITE SOINS POUR TOUS	15 000	15 000	15 000	15 000	14 250
SUBVENTION FONCTIONNEMENT COODEMARAGE 53	25 000	37 500	37 500	37 500	35 625
SUBVENTION LES CIGALES	2 000	3 000	3 000	3 000	2 850
SUBVENTION TOURISME	0	500	500	1 000	950
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS	0	0	0	30 000	28 500
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GOLF	30 000	30 000	30 000	30 000	28 500
SUBVENTIONS POUR SPORT DE NIVEAU NATIONAL	135 000	135 000	135 000	145 000	137 750
VIE ETUDIANTE	10 000	19 400	19 400	10 000	9 500

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC : LAVAL AGGLOMERATION (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008339200015

POSTE COMPTABLE : SGC DE LAVAL

M. 57

Budget primitif (projet de budget)

Voté par nature

BUDGET : LAVAL AGGLOMERATION (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	60
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	63
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	64
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	67
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	69
A1.908 - Fonction 8 - Transports	72
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	76
A2.01 - Opérations non ventilables	78
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	79
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	85
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	86
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	87
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	90
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	94
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	97
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	98
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	99
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	102
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	104
A2.938 - Fonction 8 - Transports	107

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	111
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	116

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	117
B3.1 - Etat des provisions constituées	119
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	121
B6 - Prêts	122
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	123
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	124
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	174
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	175
B9 - Etat du personnel	180
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	187
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	189
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	190
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	191
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	192
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	193
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	195
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	196

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II appartiennent alors dans les états de la partie II « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
Population totale	118699,0

Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	65630327,0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	579,52
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	633,97
3	Dépenses d'équipement brut / population	102,93
4	Encours de dette / population (2) (3)	270,16
5	DGF / population	93,94
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	39,62%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	87,41%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	16,24%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	42,61%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	8,59%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmise par les services professionnels).

(2) Les ratios s'appuient sur l'encours de la dette au calculé à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juin 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1694 A et 1696 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
 - au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes		Résultat ou solde (A) (2)
		Solde d'exécution ou résultat reporté		
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00	A2 0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	A3 0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
		III + IV	B1	B2	
TOTAL des RAR		0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) Être à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de M2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Montant de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses, et + si excédents.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Selon le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivent le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	30 571 000,00
	+	+
	DEPENSES	30 571 000,00
	RECETTES	30 571 000,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00
	(si solde négatif)	(si solde positif)
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reportés (1)	0,00
	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	30 571 000,00
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	75 969 700,00
	+	+
	DEPENSES	75 969 700,00
	RECETTES	75 969 700,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00
	(si déficit)	(si excédent)
	002 Résultat de fonctionnement reportés (1)	0,00
	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	75 969 700,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	106 540 700,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des rattachés de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des rattachés.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées (selon l'assiette de la comptabilité des engagements) ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice précédent (selon les modalités de la comptabilité des engagements) ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (2) Total de la section d'investissement = 001 + (si solde négatif) reports + crédits d'investissement votés.
 (3) Total de la section de fonctionnement = 002 + (si déficit) reports + crédits d'investissement votés.
 (4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1
AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		
Numéro	Libellé	Montant
D 25-A-PIERR 2025/1	AIDE A LA PIERRE DEP 2024-2030	3 500 000,00
TOTAL		3 500 000,00
* AP de dépenses imprévues * (2)		0,00
TOTAL GENERAL		3 500 000,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

Numéro	AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
	Libellé			
TOTAL				
			022	0,00
* AE de dépenses imprévues * (2)				0,00
TOTAL GENERAL				0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements plurimodaux mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 334 850,00	0,00	864 440,00	864 440,00	864 440,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	9 513 190,00	0,00	8 601 557,00	8 601 557,00	8 601 557,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 229 100,00	0,00	1 595 783,00	1 595 783,00	1 595 783,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	8 146 000,00	0,00	9 778 100,00	9 778 100,00	9 778 100,00
Total des dépenses d'équipement		20 223 140,00	0,00	20 639 880,00	20 639 880,00	20 639 880,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 714 000,00	0,00	4 520 100,00	4 520 100,00	4 520 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (RA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	150 160,00	0,00	1 100 100,00	1 100 100,00	1 100 100,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		4 864 160,00	0,00	5 620 200,00	5 620 200,00	5 620 200,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		25 107 300,00	0,00	26 480 080,00	26 480 080,00	26 480 080,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						30 571 080,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RP 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	2 855 140,00	0,00	1 766 450,00	1 766 450,00	1 766 450,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	9 890 960,00	0,00	16 469 450,00	16 469 450,00	16 469 450,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		12 737 100,00	0,00	18 235 900,00	18 235 900,00	18 235 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 150 000,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 150 000,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		13 907 100,00	0,00	20 005 900,00	20 005 900,00	20 005 900,00
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	5 089 200,00		33 180,00	33 180,00	33 180,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	6 770 000,00		7 032 000,00	7 032 000,00	7 032 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	5 000 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		16 859 200,00		10 565 180,00	10 565 180,00	10 565 180,00
TOTAL		30 766 300,00	0,00	30 571 080,00	30 571 080,00	30 571 080,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						30 571 080,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	6 474 180,00
--	---------------------

(1) Voir Annexe I-B pour le comparatif par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-05).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 28, 38, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	10 491 165,00	0,00	11 100 805,00	11 100 805,00	11 100 805,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	23 000 000,00	0,00	27 300 000,00	27 300 000,00	27 300 000,00
014	Abattements de produits	11 344 900,00	0,00	9 412 900,00	9 412 900,00	9 412 900,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	18 543 705,00	0,00	20 180 815,00	20 180 815,00	20 180 815,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		63 379 770,00	0,00	67 994 520,00	67 994 520,00	67 994 520,00
66	Charges financières	1 045 000,00	0,00	905 000,00	905 000,00	905 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		64 429 770,00	0,00	68 904 520,00	68 904 520,00	68 904 520,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	5 089 200,00		33 180,00	33 180,00	33 180,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	6 770 000,00		7 032 000,00	7 032 000,00	7 032 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 859 200,00		7 065 180,00	7 065 180,00	7 065 180,00
TOTAL		76 288 970,00	0,00	75 969 700,00	75 969 700,00	75 969 700,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						75 969 700,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 042 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	198 300,00	0,00	205 500,00	205 500,00	205 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 688 300,00	0,00	4 117 380,00	4 117 380,00	4 117 380,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	34 526 110,00	0,00	33 097 110,00	33 097 110,00	33 097 110,00
731	Fiscalité locale	18 754 000,00	0,00	18 567 385,00	18 567 385,00	18 567 385,00
74	Dotations et participations (3)	17 689 910,00	0,00	18 387 695,00	18 387 695,00	18 387 695,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	573 350,00	0,00	998 650,00	998 650,00	998 650,00
Total des recettes de gestion courante		75 629 970,00	0,00	75 373 700,00	75 373 700,00	75 373 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		75 629 970,00	0,00	75 378 700,00	75 378 700,00	75 378 700,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	659 000,00		591 000,00	591 000,00	591 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		659 000,00		591 000,00	591 000,00	591 000,00

TOTAL	76 288 970,00	0,00	75 969 700,00	75 969 700,00	75 969 700,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

R 062 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	75 969 700,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	6 474 180,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	591 000,00	591 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1686 non budgétaire)	4 520 100,00	0,00	4 520 100,00
18	Cpte de liaison : affectation (8A,règle)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	864 440,00	0,00	864 440,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	8 601 557,00	0,00	8 601 557,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 595 783,00	0,00	1 595 783,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	9 778 100,00	3 500 000,00	13 278 100,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	1 100 100,00	0,00	1 100 100,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (prévisions)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	20 000,00	0,00	20 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	26 450 040,00	4 001 000,00	30 571 040,00
				+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			30 571 040,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	11 100 805,00		11 100 805,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	27 300 000,00		27 300 000,00
014	Atténuations de produits	9 412 900,00		9 412 900,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	20 180 815,00	0,00	20 180 815,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'alus	0,00		0,00
66	Charges financières	905 000,00	0,00	905 000,00
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	7 032 000,00	7 032 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		33 180,00	33 180,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	68 904 520,00	7 065 180,00	75 969 700,00
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			75 969 700,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 750 000,00	0,00	1 750 000,00
13	Subventions d'investissement (recues) (3)	1 766 450,00	0,00	1 766 450,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	16 469 450,00	0,00	16 469 450,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	3 500 000,00	3 500 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		7 032 000,00	7 032 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	20 000,00	0,00	20 000,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		33 180,00	33 180,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		20 005 900,00	10 565 180,00	30 571 080,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

30 571 080,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	205 500,00		205 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaines, ventes diverses	4 117 380,00		4 117 380,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	33 097 110,00		33 097 110,00
731	Fiscalité locale	18 567 365,00		18 567 365,00
74	Dotations et participations (8)	18 387 695,00		18 387 695,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	998 650,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	5 000,00	0,00	5 000,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	591 000,00	591 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		75 378 700,00	591 000,00	75 969 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

75 969 700,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) À utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		A

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL
								III = I + II
TOTAL	30 766 300,00	0,00	3 800 000,00	30 571 080,00	30 571 080,00	19 956 920,00	19 956 920,00	30 571 080,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 334 850,00	0,00	0,00	864 440,00	864 440,00	382 440,00	482 000,00	864 440,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	9 513 190,00	0,00	3 800 000,00	9 601 557,00	9 601 557,00	5 309 910,00	3 291 647,00	9 601 557,00
21 Immobilisations corporelles	1 229 100,00	0,00	0,00	1 595 783,00	1 595 783,00	256 510,00	1 339 273,00	1 595 783,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	8 146 000,00	0,00	0,00	9 778 100,00	9 778 100,00	4 645 300,00	5 132 800,00	9 778 100,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	20 223 140,00	0,00	3 800 000,00	20 839 880,00	20 839 880,00	10 594 160,00	10 245 720,00	20 839 880,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	4 714 000,00	0,00	0,00	4 520 100,00	4 520 100,00	0,00	4 520 100,00	4 520 100,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	150 160,00	0,00	0,00	1 100 100,00	1 100 100,00	0,00	1 100 100,00	1 100 100,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	4 864 160,00	0,00	0,00	5 620 200,00	5 620 200,00	0,00	5 620 200,00	5 620 200,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Total des dépenses réelles	25 107 300,00	0,00	3 800 000,00	26 480 080,00	26 480 080,00	10 614 160,00	15 865 920,00	26 480 080,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	659 000,00			591 000,00	591 000,00		591 000,00	591 000,00
041 Opérations patrimoniales (7)	5 000 000,00			3 500 000,00	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00
Total des dépenses d'ordre	5 659 000,00			4 091 000,00	4 091 000,00		4 091 000,00	4 091 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00
Total des dépenses d'investissement cumulées								30 571 080,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP recouvrant un stock d'AP existant.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

(3) Voir l'état (I)-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état (V)-80 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Cf. 040 - Jtr. 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 028 « produit des opérations d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (Cf. 041 - Jtr. 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2104.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		A

RECETTES							
Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II		
TOTAL	30 766 300,00	0,00	30 571 080,00	30 571 080,00	30 571 080,00		
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	2 856 140,00	0,00	1 766 450,00	1 766 450,00	1 766 450,00		1 766 450,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaires)	9 880 960,00	0,00	16 469 450,00	16 469 450,00	16 469 450,00		16 469 450,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'équipement	12 737 100,00	0,00	18 235 900,00	18 235 900,00	18 235 900,00		18 235 900,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 150 000,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00		1 750 000,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des recettes financières	1 150 000,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00		1 750 000,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00
Total des recettes réelles	13 907 100,00	0,00	20 005 900,00	20 005 900,00	20 005 900,00		20 005 900,00
021 Virement de la section de fonctionnement	5 089 200,00		33 180,00	33 180,00	33 180,00		33 180,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	6 770 000,00		7 032 000,00	7 032 000,00	7 032 000,00		7 032 000,00
041 Opérations patrimoniales (6)	5 000 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00		3 500 000,00
Total des recettes d'ordre	16 859 200,00		10 565 180,00	10 565 180,00	10 565 180,00		10 565 180,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipté (7)					0,00		0,00
Affectation au compte 1068 (8)							0,00
Total des recettes d'investissement cumulées							30 571 080,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

- (2) Voir l'état IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CF 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 028 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (CF 041 = DF 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat consacré de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif et le report anticipé des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE										III
										A1
Chap. / art. (f1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II	
TOTAL	30 786 300,00	0,00	3 800 000,00	30 571 080,00	30 571 080,00	10 614 160,00	19 956 920,00	30 571 080,00	30 571 080,00	
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	1 334 850,00	0,00	0,00	864 440,00	864 440,00	382 440,00	482 000,00	864 440,00	864 440,00	
202	349 000,00	0,00		410 440,00	410 440,00	250 440,00	160 000,00	410 440,00	410 440,00	
2031	565 650,00	0,00		284 000,00	284 000,00	132 000,00	152 000,00	284 000,00	284 000,00	
2031	419 200,00	0,00		170 000,00	170 000,00	0,00	170 000,00	170 000,00	170 000,00	
204	9 513 190,00	0,00	3 800 000,00	8 601 557,00	8 601 557,00	5 309 910,00	3 291 647,00	8 601 557,00	8 601 557,00	
204111	42 500,00	0,00		42 500,00	42 500,00	42 500,00	0,00	42 500,00	42 500,00	
204132	60 000,00	0,00		590 000,00	590 000,00	0,00	590 000,00	590 000,00	590 000,00	
2041411	111 000,00	0,00		95 000,00	95 000,00	65 000,00	30 000,00	95 000,00	95 000,00	
2041412	1 748 800,00	0,00		1 748 800,00	1 748 800,00	1 298 800,00	450 000,00	1 748 800,00	1 748 800,00	
20415332	201 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2041581	54 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00	
2041582	9 000,00	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00	
204181	20 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00	32 000,00	
204182	838 700,00	0,00		750 400,00	750 400,00	432 800,00	317 500,00	750 400,00	750 400,00	
20421	312 500,00	0,00		372 200,00	372 200,00	128 200,00	244 000,00	372 200,00	372 200,00	
20422	8 015 290,00	0,00		4 929 657,00	4 929 657,00	3 342 510,00	1 587 147,00	4 929 657,00	4 929 657,00	
21	1 229 100,00	0,00	0,00	1 595 783,00	1 595 783,00	256 510,00	1 339 273,00	1 595 783,00	1 595 783,00	
2111	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2115	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2128	19 000,00	0,00		69 500,00	69 500,00	40 000,00	29 500,00	69 500,00	69 500,00	
21318	0,00	0,00		192 713,00	192 713,00	0,00	192 713,00	192 713,00	192 713,00	
2138	0,00	0,00		70 650,00	70 650,00	70 650,00	0,00	70 650,00	70 650,00	
2158	0,00	0,00		95 040,00	95 040,00	95 040,00	0,00	95 040,00	95 040,00	
21621	500,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
21828	187 000,00	0,00		226 000,00	226 000,00	36 000,00	190 000,00	226 000,00	226 000,00	
21838	145 000,00	0,00		308 000,00	308 000,00	0,00	308 000,00	308 000,00	308 000,00	

LAVAL AGGLOMERATION - L'AVANTAGE AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Voies de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Voies de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Voie) III = I + II
21648	69 200,00	0,00		67 550,00	67 550,00	0,00	67 550,00	67 550,00
2165	0,00	0,00		14 000,00	14 000,00	0,00	14 000,00	14 000,00
2166	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00
2168	668 400,00	0,00		550 820,00	550 820,00	13 320,00	537 500,00	550 820,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	8 146 000,00	0,00	0,00	9 778 100,00	9 778 100,00	4 645 300,00	5 132 800,00	9 778 100,00
2312	1 010 000,00	0,00	0,00	782 300,00	782 300,00	782 300,00	0,00	782 300,00
2313	2 414 000,00	0,00	0,00	2 907 000,00	2 907 000,00	2 200 000,00	707 000,00	2 907 000,00
2315	1 703 000,00	0,00	0,00	2 338 000,00	2 338 000,00	1 663 000,00	675 000,00	2 338 000,00
2317	3 019 000,00	0,00	0,00	3 750 800,00	3 750 800,00	3 750 800,00	3 750 800,00	3 750 800,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	20 223 140,00	0,00	3 800 000,00	26 839 880,00	20 839 880,00	10 594 160,00	10 245 720,00	20 839 880,00
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
16	4 714 000,00	0,00	0,00	4 520 100,00	4 520 100,00	4 520 100,00	4 520 100,00	4 520 100,00
1641	4 714 000,00	0,00	0,00	4 520 100,00	4 520 100,00		4 520 100,00	4 520 100,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	150 160,00	0,00	0,00	1 100 100,00	1 100 100,00	0,00	1 100 100,00	1 100 100,00
261	150 160,00	0,00	0,00	1 100 100,00	1 100 100,00	0,00	1 100 100,00	1 100 100,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	4 864 160,00	0,00	0,00	5 620 200,00	5 620 200,00	0,00	5 620 200,00	5 620 200,00
45...	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
454111	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00
Total des dépenses réelles	25 107 300,00	0,00	3 800 000,00	26 480 080,00	26 480 080,00	10 614 160,00	15 865 920,00	26 480 080,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Voie de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Voie de l'assemblée II	Pour information crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Voie) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)			597 000,00	597 000,00		597 000,00	597 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur			597 000,00	597 000,00		597 000,00	597 000,00
13911	Subv. transf. Etat et établissements nationaux			355 000,00	355 000,00		355 000,00	355 000,00
13912	Subv. transf. Régions			100 000,00	100 000,00		100 000,00	100 000,00
13913	Subv. transf. Départements			95 000,00	95 000,00		95 000,00	95 000,00
139141	Subv. transf. Communes membres du GFP			31 000,00	31 000,00		31 000,00	31 000,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.			6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
13938	Autres fonds équip. transférables			4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
	Charges transférées (7)			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)			3 500 000,00	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00
2313	Constructions			3 500 000,00	3 500 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00
Total des dépenses d'ordre	5 659 000,00			4 091 000,00	4 091 000,00		4 091 000,00	4 091 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état HD pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP rattachées au stock d'AP existant.

(4) Voir état II-02. Il s'agit des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de lignes que d'opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. détermination du chapitre des opérations d'ordre (CI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 034 « produit des opérations d'immobilisations »).

(8) Cf. détermination du chapitre des opérations d'ordre (CI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 235A.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
TOTAL	30 766 300,00	0,00	30 571 080,00	30 571 080,00	30 571 080,00	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement (hors 138)	2 856 140,00	0,00	1 766 450,00	1 766 450,00	1 766 450,00	
1311 Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	155 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	
1312 Subv. transf. Régions	201 290,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1313 Subv. transf. Départements	754 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1321 Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	0,00	0,00	189 000,00	189 000,00	189 000,00	
1322 Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	353 150,00	353 150,00	353 150,00	
1323 Subv. non transf. Départements	280 000,00	0,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00	
13241 Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00	
13246 Attributions compensation investissement	590 000,00	0,00	590 000,00	590 000,00	590 000,00	
1328 Autres subventions d'équip. non transf.	95 000,00	0,00	208 000,00	208 000,00	208 000,00	
13462 Délation de solution à l'invest local	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1698 non budgétaires) (3)	9 880 960,00	0,00	16 469 450,00	16 469 450,00	16 469 450,00	
1641 Emprunts en euros	9 880 960,00	0,00	16 469 450,00	16 469 450,00	16 469 450,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'équipement	12 757 100,00	0,00	18 235 900,00	18 235 900,00	18 235 900,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 150 000,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00	
10222 FCTVA	1 000 000,00	0,00	1 600 000,00	1 600 000,00	1 600 000,00	
10226 Taxe d'aménagement	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18 Cote de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes financières	1 150 000,00	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00	1 750 000,00	
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	
Total des recettes réelles	13 907 100,00	0,00	20 005 900,00	20 005 900,00	20 005 900,00	
021 Virement de la section de fonctionnement	5 089 200,00		33 180,00	33 180,00	33 180,00	
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 770 000,00		7 032 000,00	7 032 000,00	7 032 000,00	
2802 Frais liés à la réalisation de document	182 000,00		205 000,00	205 000,00	205 000,00	
28031 Frais d'études	28 000,00		26 000,00	26 000,00	26 000,00	
2804111 Subv. Etat : Bien mobilier, matériel	56 000,00		54 000,00	54 000,00	54 000,00	

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
				II	III = I + II
2804112	16 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
2804121	27 000,00		27 000,00	27 000,00	27 000,00
2804122	56 000,00		56 000,00	56 000,00	56 000,00
2804131	125 000,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00
2804132	128 000,00		156 000,00	156 000,00	156 000,00
2804141	58 000,00		61 000,00	61 000,00	61 000,00
2804142	378 000,00		414 000,00	414 000,00	414 000,00
280415332	246 000,00		246 000,00	246 000,00	246 000,00
280415342	48 000,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
280415343	59 000,00		59 000,00	59 000,00	59 000,00
28041581	106 000,00		57 000,00	57 000,00	57 000,00
28041582	594 000,00		596 000,00	596 000,00	596 000,00
2804181	56 000,00		45 000,00	45 000,00	45 000,00
2804182	162 000,00		220 000,00	220 000,00	220 000,00
280421	604 000,00		592 000,00	592 000,00	592 000,00
280422	2 226 000,00		2 422 000,00	2 422 000,00	2 422 000,00
2804412	56 000,00		9 000,00	9 000,00	9 000,00
2805	240 000,00		268 000,00	268 000,00	268 000,00
28128	7 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
281318	179 000,00		187 000,00	187 000,00	187 000,00
281321	43 000,00		43 000,00	43 000,00	43 000,00
281351	16 000,00		31 000,00	31 000,00	31 000,00
28138	60 000,00		61 000,00	61 000,00	61 000,00
28145	10 000,00		8 000,00	8 000,00	8 000,00
281568	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
2815731	6 000,00		0,00	0,00	0,00
2815738	6 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28158	46 000,00		46 000,00	46 000,00	46 000,00
2817321	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
281735	27 000,00		91 000,00	91 000,00	91 000,00
281738	7 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
2817648	11 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
281788	11 000,00		7 000,00	7 000,00	7 000,00
281828	89 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
281838	278 000,00		257 000,00	257 000,00	257 000,00
281848	104 000,00		111 000,00	111 000,00	111 000,00
28185	0,00		4 000,00	4 000,00	4 000,00
28188	332 000,00		356 000,00	356 000,00	356 000,00
041	5 000 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
239	5 000 000,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
Total des recettes d'ordre	16 889 200,00		10 565 180,00	10 565 180,00	10 565 180,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état 18 pour le contenu du budget précédent.

(3) État 105, 106 et 10448.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes même en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

- (5) Voir annexes IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RT 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 20, 30, 40 et 50 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des produits budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 028 « produit des sessions et immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DT 041 = RT 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 238k.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE										III
										B
DEPENSES										
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Voie de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Voie de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Voie)	III = I + II
	TOTAL	76 288 970,00	0,00	0,00	75 969 700,00	75 969 700,00	1 451 389,00	74 518 311,00	75 969 700,00	75 969 700,00
011	Charges à caractère général (3)	10 491 165,00	0,00	0,00	11 100 805,00	11 100 805,00	941 000,00	10 159 805,00	11 100 805,00	11 100 805,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	23 000 000,00	0,00		27 300 000,00	27 300 000,00		27 300 000,00	27 300 000,00	27 300 000,00
014	Atténuations de produits	11 344 900,00	0,00		9 412 900,00	9 412 900,00		9 412 900,00	9 412 900,00	9 412 900,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de position courante (seul 6586) (3)	18 543 705,00	0,00	0,00	20 180 815,00	20 180 815,00	510 389,00	19 670 426,00	20 180 815,00	20 180 815,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	63 379 770,00	0,00	0,00	67 994 520,00	67 994 520,00	1 451 389,00	66 543 131,00	67 994 520,00	67 994 520,00
66	Charges financières	1 045 000,00	0,00		905 000,00	905 000,00		905 000,00	905 000,00	905 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
	Total des dépenses financières	1 050 000,00	0,00	0,00	910 000,00	910 000,00		910 000,00	910 000,00	910 000,00
	Total des dépenses réelles	64 429 770,00	0,00	0,00	68 904 520,00	68 904 520,00	1 451 389,00	67 453 131,00	68 904 520,00	68 904 520,00
023	Virement à la section d'investissement	5 069 200,00			33 180,00	33 180,00		33 180,00	33 180,00	33 180,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	6 770 000,00			7 032 000,00	7 032 000,00		7 032 000,00	7 032 000,00	7 032 000,00
043	Opérations ordre inférieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	11 839 200,00			7 065 180,00	7 065 180,00		7 065 180,00	7 065 180,00	7 065 180,00
D002 Résultat reporté ou anticipé (5)										0,00
Total des dépenses de fonctionnement cumulées										75 969 700,00

(1) Voir état I-R pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

(3) Hors dépenses inscrites aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 66 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

Chap.	Libellé	RECETTES					Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
	TOTAL	76 288 970,00	0,00	75 969 700,00	75 969 700,00	75 969 700,00	
013	Atténuations de charges (2)	198 300,00	0,00	205 500,00	205 500,00	205 500,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 888 300,00	0,00	4 117 380,00	4 117 380,00	4 117 380,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	34 526 110,00	0,00	33 097 110,00	33 097 110,00	33 097 110,00	
731	Fiscalité locale	18 754 000,00	0,00	18 567 365,00	18 567 365,00	18 567 365,00	
74	Dotation et participations (2)	17 689 910,00	0,00	18 387 695,00	18 387 695,00	18 387 695,00	
75	Autres produits de gestion courante (2)	573 350,00	0,00	998 650,00	998 650,00	998 650,00	
	Total des recettes de gestion des services	75 529 970,00	0,00	75 373 700,00	75 373 700,00	75 373 700,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	
	Total des recettes réelles	75 529 970,00	0,00	75 378 700,00	75 378 700,00	75 378 700,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	659 000,00		591 000,00	591 000,00	591 000,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
	Total des recettes d'ordre	659 000,00		591 000,00	591 000,00	591 000,00	
	R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					0,00	
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					75 969 700,00	

(1) Voir état 19 pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (JCF 042 = 01 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Autonomie prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 = produit des cessions d'immobilisations s.).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du conseil administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE										III
										B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
	TOTAL	76 288 970,00	0,00	0,00	75 969 700,00	75 969 700,00	1 451 389,00	74 518 311,00	75 969 700,00	11 100 805,00
011	Charges à caractère général (4)	10 491 165,00	0,00	0,00	11 100 805,00	11 100 805,00	941 000,00	10 159 805,00	11 100 805,00	0,00
60288	Autres produits pharmaceutiques	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	319 790,00	319 790,00
6042	Achats de prestations de services	299 500,00	0,00	0,00	319 790,00	319 790,00	0,00	319 790,00	113 170,00	113 170,00
60611	Eau et assainissement	111 160,00	0,00	0,00	113 170,00	113 170,00	0,00	113 170,00	1 532 730,00	1 532 730,00
60612	Energie - Electricité	1 439 390,00	0,00	0,00	1 532 730,00	1 532 730,00	0,00	1 532 730,00	380 000,00	380 000,00
60613	Chauffage urbain	460 000,00	0,00	0,00	380 000,00	380 000,00	0,00	380 000,00	7 300,00	7 300,00
60621	Combustibles	7 300,00	0,00	0,00	7 300,00	7 300,00	0,00	7 300,00	82 500,00	82 500,00
60622	Carburants	82 500,00	0,00	0,00	82 500,00	82 500,00	0,00	82 500,00	13 750,00	13 750,00
60623	Alimentation	13 500,00	0,00	0,00	13 750,00	13 750,00	0,00	13 750,00	100,00	100,00
60624	Produits de traitement	100,00	0,00	0,00	100,00	100,00	0,00	100,00	80 290,00	80 290,00
60628	Autres fournitures non stockées	82 420,00	0,00	0,00	80 290,00	80 290,00	0,00	80 290,00	61 300,00	61 300,00
60631	Fournitures d'entretien	57 300,00	0,00	0,00	61 300,00	61 300,00	0,00	61 300,00	156 650,00	156 650,00
60632	Fournitures de petit équipement	143 650,00	0,00	0,00	156 650,00	156 650,00	0,00	156 650,00	75 900,00	75 900,00
60636	habillement et vêtements de travail	78 600,00	0,00	0,00	75 900,00	75 900,00	0,00	75 900,00	50 800,00	50 800,00
6064	Fournitures administratives	58 800,00	0,00	0,00	50 800,00	50 800,00	0,00	50 800,00	3 620,00	3 620,00
6065	Livres, disp., cass. (biblio. Médial.)	3 570,00	0,00	0,00	3 620,00	3 620,00	0,00	3 620,00	3 800,00	3 800,00
60658	Autres produits pharmaceutiques	2 000,00	0,00	0,00	3 800,00	3 800,00	0,00	3 800,00	61 750,00	61 750,00
6068	Autres produits pharmaceutiques	64 650,00	0,00	0,00	61 750,00	61 750,00	0,00	61 750,00	65 080,00	65 080,00
611	Contrats de prestations de services	51 200,00	0,00	0,00	65 080,00	65 080,00	0,00	65 080,00	422 650,00	422 650,00
6132	Locations immobilières	424 250,00	0,00	0,00	422 650,00	422 650,00	0,00	422 650,00	1 000,00	1 000,00
61351	Matériel roulant	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	139 500,00	139 500,00
61358	Autres	109 750,00	0,00	0,00	139 500,00	139 500,00	0,00	139 500,00	15 700,00	15 700,00
614	Charges locatives et de copropriété	18 700,00	0,00	0,00	15 700,00	15 700,00	0,00	15 700,00	105 400,00	105 400,00
61521	Entretien terrains	92 900,00	0,00	0,00	105 400,00	105 400,00	0,00	105 400,00	115 900,00	115 900,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	97 500,00	0,00	0,00	115 900,00	115 900,00	0,00	115 900,00	6 000,00	6 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	397 700,00	397 700,00
615231	Entretien, réparations voiries	389 450,00	0,00	0,00	397 700,00	397 700,00	0,00	397 700,00	102 650,00	102 650,00
615232	Entretien, réparations réseaux	99 000,00	0,00	0,00	102 650,00	102 650,00	0,00	102 650,00	15 350,00	15 350,00
61551	Entretien matériel roulant	15 540,00	0,00	0,00	15 350,00	15 350,00	0,00	15 350,00	69 750,00	69 750,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	52 650,00	0,00	0,00	69 750,00	69 750,00	0,00	69 750,00	591 640,00	591 640,00
6156	Maintenance	609 590,00	0,00	0,00	591 640,00	591 640,00	0,00	591 640,00	254 850,00	254 850,00
6168	Autres primes d'assurance	208 650,00	0,00	0,00	254 850,00	254 850,00	0,00	254 850,00	125 000,00	125 000,00
617	Etudes et recherches	86 440,00	0,00	0,00	180 800,00	180 800,00	0,00	180 800,00	65 800,00	65 800,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	74 180,00	0,00		78 580,00	78 580,00	0,00	78 580,00	78 580,00
6184	Versements à des organismes de formation	109 000,00	0,00		124 000,00	124 000,00	0,00	124 000,00	124 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	2 400,00	0,00		1 900,00	1 900,00	0,00	1 900,00	1 900,00
6188	Autres frais divers	517 700,00	0,00		226 700,00	226 700,00	0,00	226 700,00	226 700,00
62268	Autres honoraires, conseils	196 000,00	0,00		209 000,00	209 000,00	53 000,00	156 000,00	209 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6228	Divers	1 131 490,00	0,00		1 635 750,00	1 635 750,00	759 000,00	876 750,00	1 635 750,00
6231	Annonces et insertions	41 000,00	0,00		45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	58 550,00	0,00		58 550,00	58 550,00	0,00	58 550,00	58 550,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6234	Réceptions	83 800,00	0,00		74 060,00	74 060,00	4 000,00	70 060,00	74 060,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6237	Publications	332 400,00	0,00		376 200,00	376 200,00	0,00	376 200,00	376 200,00
6238	Divers	0,00	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00
6241	Transports de biens	23 000,00	0,00		18 200,00	18 200,00	0,00	18 200,00	18 200,00
6245	Transports de personnes extérieures	25 500,00	0,00		25 500,00	25 500,00	0,00	25 500,00	25 500,00
6247	Transports collectifs	3 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6248	Divers	2 800,00	0,00		3 700,00	3 700,00	0,00	3 700,00	3 700,00
6251	Voyages, déplacements et missions	33 500,00	0,00		32 900,00	32 900,00	0,00	32 900,00	32 900,00
6255	Frais de déménagement	3 500,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6261	Frais d'affranchissement	56 500,00	0,00		58 000,00	58 000,00	0,00	58 000,00	58 000,00
6262	Frais de télécommunications	35 200,00	0,00		33 860,00	33 860,00	0,00	33 860,00	33 860,00
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00	0,00		5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
6281	Concours divers (collocations)	235 385,00	0,00		257 180,00	257 180,00	0,00	257 180,00	257 180,00
6282	Frais de gardiennage	68 100,00	0,00		69 100,00	69 100,00	0,00	69 100,00	69 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	308 720,00	0,00		303 220,00	303 220,00	0,00	303 220,00	303 220,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	1 518 810,00	0,00		1 514 605,00	1 514 605,00	0,00	1 514 605,00	1 514 605,00
62878	Remb. frais à des tiers	6 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6288	Autres services extérieurs	205 330,00	0,00		183 900,00	183 900,00	0,00	183 900,00	183 900,00
63512	Taxes foncières	176 800,00	0,00		178 600,00	178 600,00	0,00	178 600,00	178 600,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	900,00	0,00		900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	19 550,00	0,00		22 680,00	22 680,00	0,00	22 680,00	22 680,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4),(5)	23 000 000,00	0,00		27 300 000,00	27 300 000,00		27 300 000,00	27 300 000,00
6213	Personnel affecté par le CCAS/CIAS	48 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00		25 000,00	25 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	285 350,00	0,00		239 500,00	239 500,00		239 500,00	239 500,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6336	Colisations CNIEPT et CDGFPT	118 250,00	0,00		118 900,00	118 900,00		118 900,00	118 900,00
64111	Rémunération principale titulaires	10 342 590,00	0,00		15 474 000,00	15 474 000,00		15 474 000,00	15 474 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	285 680,00	0,00		239 450,00	239 450,00		239 450,00	239 450,00
64113	NBI	0,00	0,00		70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00
64118	Autres indemnités	2 347 950,00	0,00		2 548 000,00	2 548 000,00		2 548 000,00	2 548 000,00
64131	Rémunérations	3 046 530,00	0,00		1 737 600,00	1 737 600,00		1 737 600,00	1 737 600,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		21 500,00	21 500,00		21 500,00	21 500,00
6451	Colisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 591 220,00	0,00		1 843 200,00	1 843 200,00		1 843 200,00	1 843 200,00
6453	Colisations aux caisses de retraites	3 475 650,00	0,00		4 437 600,00	4 437 600,00		4 437 600,00	4 437 600,00
6454	Colisations aux A.S.E.D.I.C.	111 590,00	0,00		126 900,00	126 900,00		126 900,00	126 900,00
6455	Colisations pour assurance du personnel	144 400,00	0,00		165 000,00	165 000,00		165 000,00	165 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	105 400,00	0,00		147 000,00	147 000,00		147 000,00	147 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	56 350,00	0,00		60 350,00	60 350,00		60 350,00	60 350,00
6488	Autres	41 000,00	0,00		41 000,00	41 000,00		41 000,00	41 000,00
074	Attributions de produits	11 344 900,00	0,00		9 412 900,00	9 412 900,00		9 412 900,00	9 412 900,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	20 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
739211	Attribution de compensation	10 105 350,00	0,00		8 105 350,00	8 105 350,00		8 105 350,00	8 105 350,00
739212	Dotation de solidarité communautaire	1 055 550,00	0,00		1 055 550,00	1 055 550,00		1 055 550,00	1 055 550,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	164 000,00	0,00		242 000,00	242 000,00		242 000,00	242 000,00
076	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
077	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courants (sauf la 6586) (4)	18 543 705,00	0,00	0,00	20 180 815,00	20 180 815,00	510 389,00	19 670 426,00	20 180 815,00
65138	Autres secours	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
65311	Indemnités de fonction	341 500,00	0,00		350 000,00	350 000,00		350 000,00	350 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
65313	Colisations de retraite	33 000,00	0,00		34 600,00	34 600,00		34 600,00	34 600,00
65314	Colis. sécurité sociale - part patronale	94 400,00	0,00		94 500,00	94 500,00		94 500,00	94 500,00
65315	Formation	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
6553	Service d'incendie	3 900 000,00	0,00		4 000 000,00	4 000 000,00		4 000 000,00	4 000 000,00
6561	Organismes de regroupement	390 000,00	0,00		390 000,00	390 000,00		390 000,00	390 000,00
65733	Subv. fonct. départements	26 000,00	0,00		28 500,00	28 500,00		28 500,00	28 500,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	163 500,00	0,00		155 325,00	155 325,00		155 325,00	155 325,00
65736221	Subv. BA/Régie inclus.com. sans ps.morale	4 600 000,00	0,00		5 600 000,00	5 600 000,00		5 600 000,00	5 600 000,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
657381	Subv. fonct. autres EPL	1 333 000,00	0,00		1 266 750,00	1 266 750,00	0,00	1 266 750,00	1 266 750,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	473 385,00	0,00		317 775,00	317 775,00	94 525,00	223 250,00	317 775,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	423 900,00	0,00		401 785,00	401 785,00	0,00	401 785,00	401 785,00
65743	Subv.Fonct. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 245 120,00	0,00		4 867 742,00	4 867 742,00	415 864,00	4 451 878,00	4 867 742,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	0,00	0,00		124 550,00	124 550,00	0,00	124 550,00	124 550,00
65818	Autres	39 480,00	0,00		286 800,00	286 800,00	0,00	286 800,00	286 800,00
65821	Déficit des budgets annexes administratifs	1 458 970,00	0,00		2 035 310,00	2 035 310,00	0,00	2 035 310,00	2 035 310,00
65888	Autres	5 450,00	0,00		111 208,00	111 208,00	0,00	111 208,00	111 208,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	63 379 770,00	0,00	0,00	67 994 520,00	67 994 520,00	1 451 389,00	66 543 131,00	67 994 520,00
66	Charges financières	1 045 000,00	0,00		905 000,00	905 000,00		905 000,00	905 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 040 000,00	0,00		900 000,00	900 000,00		900 000,00	900 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (4)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	1 050 000,00	0,00	0,00	910 000,00	910 000,00		910 000,00	910 000,00
	Total des dépenses réelles	64 429 770,00	0,00	0,00	68 904 520,00	68 904 520,00	1 451 389,00	67 453 131,00	68 904 520,00
023	Virement à la section d'investissement	5 089 200,00			33 180,00	33 180,00		33 180,00	33 180,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	6 776 000,00			7 032 000,00	7 032 000,00		7 032 000,00	7 032 000,00
6911	Dot. amort. immos incorporables	6 776 000,00			7 032 000,00	7 032 000,00		7 032 000,00	7 032 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	11 850 200,00			7 065 180,00	7 065 180,00		7 065 180,00	7 065 180,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)	
Montant des ICNE de l'exercice	228 531,81
Montant des ICNE de l'exercice N-1	228 531,81
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-II pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements performés mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (OP 042 = RI 040) (OP 043 = RI 043).
- (8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 624 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières liées que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	76 288 970,00	0,00	75 969 700,00	75 969 700,00	75 969 700,00
013	Atténuations de charges (3)	168 300,00	0,00	205 500,00	205 500,00	205 500,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	174 000,00	0,00	179 500,00	179 500,00	179 500,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	24 300,00	0,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaines, ventes diverses	3 888 300,00	0,00	4 117 380,00	4 117 380,00	4 117 380,00
7022	Coupes de bois	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
70323	Red. occupation dom. public	38 000,00	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	35 500,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	461 000,00	0,00	482 000,00	482 000,00	482 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	1 175 400,00	0,00	1 122 500,00	1 122 500,00	1 122 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	10 500,00	0,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	19 500,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
708421	Mise dispo pers. BAnrégie sans ps morale	50 000,00	0,00	140 600,00	140 600,00	140 600,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	237 000,00	0,00	235 330,00	235 330,00	235 330,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	65 000,00	0,00	36 300,00	36 300,00	36 300,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps morale	435 600,00	0,00	427 000,00	427 000,00	427 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	20 200,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	1 319 300,00	0,00	1 330 950,00	1 330 950,00	1 330 950,00
70878	Remb. frais par des tiers	11 900,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	34 526 110,00	0,00	33 097 110,00	33 097 110,00	33 097 110,00
73221	FNGR	443 110,00	0,00	443 110,00	443 110,00	443 110,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 000 000,00	0,00	964 000,00	964 000,00	964 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	124 000,00	0,00	208 000,00	208 000,00	208 000,00
7351	Frais* compens. TFPB, taxe rés. princ.	19 084 000,00	0,00	18 263 000,00	18 263 000,00	18 263 000,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	13 865 000,00	0,00	13 219 000,00	13 219 000,00	13 219 000,00
731	Fiscalité locale	18 754 000,00	0,00	18 567 365,00	18 567 365,00	18 567 365,00
73111	Impôts directs locaux	15 285 000,00	0,00	14 935 835,00	14 935 835,00	14 935 835,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	1 965 000,00	0,00	2 025 130,00	2 025 130,00	2 025 130,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	874 000,00	0,00	886 400,00	886 400,00	886 400,00
73136	Taxe gas* milieux aqua, prévent* inond	390 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
731721	Taxe de séjour	360 000,00	0,00	320 000,00	320 000,00	320 000,00
74	Dotations et participations (3)	17 689 910,00	0,00	18 387 695,00	18 387 695,00	18 387 695,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	2 793 000,00	0,00	2 850 000,00	2 850 000,00	2 850 000,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	8 663 000,00	0,00	8 319 800,00	8 319 800,00	8 319 800,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
744	FCTVA	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74712	Emplois d'avenir	0,00	0,00	105 000,00	105 000,00	105 000,00
74718	Autres participations Etat	495 600,00	0,00	434 842,00	434 842,00	434 842,00
7472	Participation régions	79 200,00	0,00	241 730,00	241 730,00	241 730,00
7473	Participation départements	371 070,00	0,00	424 730,00	424 730,00	424 730,00
747888	Autres	314 100,00	0,00	957 613,00	957 613,00	957 613,00
748312	D.C.R.T.P.	186 940,00	0,00	84 000,00	84 000,00	84 000,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	4 633 000,00	0,00	4 868 980,00	4 868 980,00	4 868 980,00
74833	Etat-Compens. exonération taxes foncières	83 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
748388	Autres	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00	21 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	573 350,00	0,00	988 650,00	988 650,00	988 650,00
752	Revenus des immeubles	430 500,00	0,00	491 950,00	491 950,00	491 950,00
75888	Autres	142 850,00	0,00	506 700,00	506 700,00	506 700,00
	Total des recettes de gestion des services	75 629 970,00	0,00	75 373 700,00	75 373 700,00	75 373 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises smart., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	75 629 970,00	0,00	75 378 700,00	75 378 700,00	75 378 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) / (5) / (6)	659 000,00		591 000,00	591 000,00	591 000,00
777	Rec... subv. inv transférées cpte résultat	659 000,00		591 000,00	591 000,00	591 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) / (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	659 000,00		591 000,00	591 000,00	591 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état -B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. opérations du chapitre des opérations d'ordre (OP 542 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapître 024 « produit des occasions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le préfinancement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	
	DEPENSES	4 529 100,00	885 060,00	0,00	0,00	3 643 413,00	3 550 347,00	2 500,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	4 529 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison - affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	32 000,00	0,00	0,00	755 700,00	108 147,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	485 060,00	0,00	0,00	192 713,00	470 200,00	2 500,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	178 000,00	0,00	0,00	2 700 000,00	2 948 000,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	18 819 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	16 489 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Cpte de liaison - affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	5 147 760,00	3 842 500,00	1 245 100,00	3 633 300,00		26 480 065,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		4 520 100,00
18	Cote de liaison : affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	422 440,00	80 000,00	16 000,00	132 000,00		854 440,00
204	Subventions d'équipement versées	3 959 210,00	2 269 000,00	80 000,00	1 357 500,00		8 601 557,00
21	Immobilisations corporelles	338 810,00	78 500,00	28 000,00	0,00		1 595 783,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	267 300,00	1 415 000,00	121 000,00	2 148 800,00		9 778 100,00
26	Participations et créances rattachées	100 000,00	0,00	1 000 100,00	0,00		1 100 100,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	20 000,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00
	RECETTES						
024	Produits des cessions d'immobilisations	190 000,00	0,00	100 000,00	953 150,00		20 005 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	170 000,00	0,00	100 000,00	905 150,00		1 765 450,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		16 489 450,00
18	Cote de liaison : affectation (BA, régime)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

LAVAL AGGLOMERATION - LAVAL AGGLOMERATION - BP (projet de budget) - 2025

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	20 000,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		IV – ANNEXES	IV
			A1.01
01 – OPERATIONS NON VENTILABLES			
Article / compte initiaux (*)	Libellé	01	
		Opérations non ventilables	4 526 100,00
			4 526 100,00
164	Emprunts auprès des O.S. financiers		16 856 400,00
			16 856 400,00
102	Dotations et fonds d'investissement		1 750 000,00
132	Subv. inv. rattachées aux actifs non affect.		550 000,00
164	Emprunts auprès des O.S. financiers		16 499 400,00
			16 499 400,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (*)	Libellé	62 Administration générale									
		020 Adm. générale de la collectivité	021 Personnel non versifié	022 Information, communication, publicité	023 Frais et dépenses	024 Aide aux associations	025 Climats et pommes funéraires	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux		
	DEPENSES	851 045,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, brevets, droits similaires	179 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	451 045,00	0,00	34 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	179 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (*)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblées délibérantes	032 Conseil éco-social région-Conseil dév.	033 Conseil cult., étac., étr.	034 Conseil éco.-asso.-coopérat.-culture,éducat., sportif	0342 Section culture, éducation et jeunesse	0341 Section éco., sociale et environnement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
263	Frais d'études, recherches, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
264	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
251	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	64					TOTAL DU CHAPITRE
		641 Action relevant de la subvention globale	642 Actions interrégionales	643 Actions européennes	644 Aide publique au développement	645 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	000 000,00
200	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
205	Locations, procédés, droits affranchis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	485 000,00
221	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (*)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 AIDES		TOTAL DU CHAPITRE
				0581 FEASER	0581 FEAMP	
EXPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (*)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	15 Hygiène et salubrité publiques	16 Autres Interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (*)	Libellé	20 Services communs			21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cote scolaire
		201 Services communs	21 Eccoles primaires		213 Classes regroupées	223 Lycées publics	231 Collèges	233 Lycées privés				
			211 Eccoles maternelles	212					231			
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 668 473,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	705 702,00	0,00	
213	Contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	182 713,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700 000,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											259 Autres		
		256 CNFPT - Formation des actifs occupés						257 CPNPT et COG - missions spécifiques				258			
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnelle personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Missions statutaires et administratives	257 Concours	258 Missions administratives						
		2561 Missions statutaires et administratives	2562 Développement des compétences professionnelles	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	258						
204	Subventions équipement versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	REGULERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26	27	28				29	TOTAL DU CHAPITRE
		Apprentissage	Formation sanitaire et sociale	Autres services administratifs et sociaux				Sécurité	
				281	282	283	284	288	
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Miscelané scolaire	Classes de découverte	Autre service annoncé de l'enseignement	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement voisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constitutions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immatriculations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
									3 948 413,00
									755 700,00 192 713,00 2 700 020,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Services communs						31 Culture									
		311 Activités artistiques et manifest. cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacle	318 Archéologie préventive	311 Activités artistiques et manifest. cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacle	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	56 600,00	0,00	20 500,00	138 000,00	3 500,00	61 000,00	127 000,00	0,00								0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00								0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00	10 000,00									0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00									0,00
218	Autres immobilisations corporelles	52 000,00	117 000,00	20 500,00	10 000,00	1 500,00	0,00	100 000,00									0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	485 000,00	0,00	120 000,00	0,00	20 000,00	3 000,00									0,00
	REGIES	0,00	0,00	5,00	1 300,00	5,00	5,00	9,00									5,00
132	Subv. lin. rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00									0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (*)	Libellé	32 Secteur jeunesse, arts associatifs					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Fracines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	869 200,00	1 882 050,80	0,00	75 147,00	0,00
268	Frais d'études, recherches, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
268	Subventions d'équipement, matériels	0,00	0,00	0,00	0,00	82 147,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Autres immobilisations corporelles	0,00	64 200,00	114 050,00	0,00	0,00	0,00
221	Immobilisations corporelles en cours	0,00	745 000,00	1 571 000,00	0,00	24 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subsides rattachés aux actifs non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse, action sociale, sports, loisirs			34 Vie sociale et citoyenneté		36 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Coolestas de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 593 347,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 200,00	
204	Subventions d'équipement, ventes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 147,00	
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 200,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 948 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	
132	Subv. inv. rattachées aux édifs. non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 350,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (*)	Libellé	41 Santé					
		418 Services communs	411 PMI et planification territoriale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dépendance et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (*)	42 Actions sociales									
	420			421			422			
	Services communs			Familia et enfance			Petite enfance			
Libellé	4211	4212	4213	4214	4221	4222	4223	4224	4225	4226
	Actions en faveur de la jeunesse	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescentes	Crèches et garderies	Multi accueil				Autres actions pour la petite enfance
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
218	Autres innovations supérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (*)	Libellé	42 Action sociale							TOTAL DU CHAPITRE
		433 Personnes âgées		434 Personnes en difficulté		435 Personnes handicapées	438 Autres interventions sociales		
		4331 Forfait autonomie	4332 Autres actions de prevention	4338 Autres actions pour les personnes âgées	4341 Personnes en difficulté				
216	DEPENSES	0.00	0.02	0.00	0.00	0.00	5.25	2 592.25	
	Autres imputations corporelles	0.00	0.02	0.00	0.00	0.00	0.00	2 590.00	
	RESULTATS	0.00	0.02	0.00	0.00	0.00	5.25	5.25	

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (*)	Libellé	411 Insertion sociale	442 Santé	453 Logement	444 Insertion professionnelle	446 Evaluation des dépenses engagées	448 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre de RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	80		81							519
		Services communs	Services communs	Aménagement et services urbains							
		801	510	511	512	513	514	515	516	517	518
		Services communs	Services communs	Espaces vers urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain		
202	DEPENSES	0,00	415 840,00	133 855,28	0,00	0,00	0,00	1 148 310,93	0,00	0,00	0,00
203	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	410 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions équipement urbains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 148 310,93	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de zones	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	5 500,00	53 855,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
221	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv° inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv° inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libells	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espaces ruraux et autres espaces de dev.	55 HABITAT (Logement)				555 Logement social
					551 Prix privé de la résidence	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accès à la propriété	554 Aide d'accueil des jeux du logement	
	DEPENSES	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 932 925,93
202	Frais rédaction documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherches, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement vendues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 832 925,93
212	Agencements et aménagements de terrain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	7 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
221	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'effec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 930,00
131	Subv liv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv liv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'effec	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.